



SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DU GROUPE

- 4 Message du Président
- 6 Chiffres clés
- 8 Direction et contrôle
- 9 Direction Générale
- 10 Ressources humaines
- 11 Recherche et développement
- 12 Les réseaux pour le monde de demain
- 14 Communications fixes
- 16 Communications mobiles
- 18 Communications privées

20 COMPTES CONSOLIDÉS

- 21 Rapport financier
- 29 Comptes de résultats consolidés
- 30 Bilans consolidés au 31 décembre
- 32 Tableaux des flux de trésorerie consolidés
- 33 Variation des capitaux propres consolidés
- 34 Notes annexes
- 80 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

81 COMPTES SOCIAUX

- 82 Résultats
- 82 Projet d'affectation du résultat
- 83 Comptes de résultat
- 84 Bilans au 31 décembre
- 86 Tableau de financement
- 87 Notes annexes aux comptes sociaux
- 105 Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs aux cinq dernières années
- 106 Rapport général des commissaires aux comptes
- 107 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

109 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

- 110 Renseignements juridiques
- 113 Informations sur le capital
- 114 Marché de l'action Alcatel
- 121 Alcatel en bourse

124 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GESTION DES RISQUES

- 125 Développement durable
- 126 Données sociales et environnementales
- 130 Contrôle interne
- 134 Gestion des risques

136 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 136 Conseil d'administration
- 138 Comité du conseil
- 140 Rémunérations des dirigeants
- 141 Intérêts des dirigeants
- 142 Conventions réglementées
- 142 Schémas d'intéressement du personnel
- 144 Informations sur les administrateurs

146 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

- 146 Ordre du jour
- 146 Rapport du conseil d'administration
- 148 Résolutions

156 COMMUNICATION FINANCIÈRE ET RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

- 156 Communication financière

157 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATIONS

- 157 Mandats
- 158 Honoraires perçus - exercice 2003
- 159 Attestation du responsable du document de référence

160 TABLEAU DE CONCORDANCE

PROFIL

ALCATEL DÉVELOPPE DES TECHNOLOGIES DE POINTE ET FOURNIT DES SOLUTIONS DE COMMUNICATIONS INNOVANTES PERMETTANT AUX OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMS, AUX FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET ET AUX ENTREPRISES DE DISPOSER DE MOYENS DE COMMUNICATION VOIX, DONNÉES, VIDÉO, AFIN D'OFFRIR À LEURS CLIENTS DES SERVICES À FORTE VALEUR AJOUTÉE DANS UN MONDE DE HAUT DÉBIT.

DANS LES RÉSEAUX FIXES, LE GROUPE RENFORCE SA POSITION DE LEADER MONDIAL DE L'ACCÈS HAUT DÉBIT (DSL, FIBRE OPTIQUE). DANS LES RÉSEAUX MOBILES, ALCATEL CONTINUE D'AUGMENTER SES PARTS DE MARCHÉ GRÂCE À SES SOLUTIONS GSM/GPRS ET DISPOSE D'UNE OFFRE UMTS RECONNUE. DANS LE FIXE COMME DANS LE MOBILE, ALCATEL DÉVELOPPE DES SOLUTIONS MULTIMÉDIA À FORTE VALEUR AJOUTÉE (VIDÉO, JEUX EN LIGNE, MMS...).

POUR PRÈS D'UN TIERS DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES, ALCATEL DÉVELOPPE PAR AILLEURS DES SOLUTIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS GLOBALES POUR LES BESOINS PROPRES DES ENTREPRISES, DES GRANDES INDUSTRIES, ET DES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES VIS-À-VIS DE LEURS CLIENTS, DE LEURS SALARIÉS ET DES USAGERS.

AVEC UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 12,5 MILLIARDS D'EUROS EN 2003 ET 60 000 SALARIÉS, ALCATEL EST PRÉSENT DANS 130 PAYS.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur, cher Actionnaire

Après deux années d'une crise sans précédent dans l'industrie des télécommunications, 2003 a été pour Alcatel une année de contraste.

En effet, d'une part, le marché ayant poursuivi sa contraction, notre chiffre d'affaires a continué de décliner, à - 22 %, mais d'autre part, nous avons réussi à revenir à un résultat d'exploitation positif à 332 millions d'euros, soit 3 % de nos ventes. Il faut y voir l'effet de notre action sur les coûts de fonctionnement du Groupe, avec la douloureuse mais nécessaire poursuite de la réduction de nos effectifs, mais également sur les méthodes de travail de l'entreprise, sur son efficacité interne. Les restructurations - de 78 000 salariés à fin 2002 à 60 000 à fin 2003 - aujourd'hui totalement provisionnées, expliquent pour une large part la perte nette de 1 944 millions d'euros en 2003. A noter que malgré les départs, nous avons réussi à préserver la cohésion sociale de notre entreprise, à conserver le dynamisme de ses équipes et à ne pas obérer l'avenir, notamment en maintenant un niveau de R&D élevé, à 13 % du chiffre d'affaires.

Nous avons également restauré notre structure financière, grâce à une nouvelle réduction importante de notre besoin en fonds de roulement. Notre trésorerie nette en fin d'année était positive de 976 millions d'euros, à comparer à 326 millions d'euros un an plus tôt. Ce redressement d'ensemble a été salué à la fois par la communauté financière, d'où une appréciation significative de notre cours de bourse, et par les agences de notation, dont l'une a récemment réhaussé sa notation à notre égard.

**POUR 2004, NOTRE OBJECTIF EST CLAIR :
RENOUER AVEC LA CROISSANCE, ET REVENIR
A UN RÉSULTAT NET POSITIF, AVANT AMORTISSEMENT
DES ÉCARTS D'ACQUISITION.**

Dans un marché qui commence à se ressaisir et malgré un effet dollar défavorable, nous sommes convaincus qu'Alcatel dispose d'atouts qui lui permettront de gagner des parts de marché et de renforcer son positionnement concurrentiel. Nous commençons à récolter les fruits du mouvement stratégique annoncé début 2003, qui consiste à évoluer du métier classique d'équipementier télécom vers celui de créateur de solutions de télécommunications à forte valeur ajoutée.

A notre savoir-faire de produits, de logiciels et de services traditionnels, nous ajoutons une nouvelle dimension qui, après intégration, permet de mettre en oeuvre des applications nouvelles. Ce positionnement est totalement en phase avec l'évolution du marché des télécommunications, que l'on peut résumer autour des points suivants :

- Le haut débit envahit les réseaux, créant de nouveaux modes de vie, grâce à des services rendus possibles par l'interactivité, la rapidité, l'ubiquité - on compte environ 100 millions d'abonnés dans le monde à fin 2003.
- Ces services doivent être disponibles sur tous types de réseaux, et cela partout. Le consommateur, le salarié, l'utilisateur ne veut plus être dépendant d'une technologie ou d'une autre : il veut pouvoir en bénéficier à tout moment, où qu'il soit, au meilleur prix, quel que soit le support (PC, télévision, téléphone portable, assistant personnel, console de jeux), et le plus simplement possible.
- Dans ce contexte, nos clients, qu'ils soient opérateurs, entreprises, institutions ou collectivités sont confrontés à la complexité croissante des réseaux et des services qu'ils sont en mesure d'offrir ou d'utiliser pour leurs propres besoins. Ils sont donc à la recherche de partenaires, plus que de fournisseurs, qui les aident à faire évoluer leurs réseaux en fonction de leur problématique, de leur stratégie commerciale, de leur environnement concurrentiel... Certains d'entre eux s'orientent même vers l'externalisation de leurs opérations, ce qui constitue un débouché nouveau pour Alcatel.
- Enfin, l'offre de technologie se banalise vite, si elle n'est pas rapidement renouvelée et fait l'objet d'une intense guerre des prix, en raison notamment de la mondialisation des marchés. Nous devons donc nous démarquer en innovant, en proposant à nos clients des services et des solutions à forte valeur ajoutée, capables de générer de nouveaux revenus ou d'optimiser le coût de fonctionnement des réseaux. C'est par sa capacité à se positionner toujours dans le haut de gamme, à avoir un temps d'avance, qu'Alcatel se différencie de cette nouvelle concurrence.

**CROISSANCE ET PROFITABILITÉ EN 2004 :
CET ENGAGEMENT S'APPUIE SUR DES BASES SOLIDES,
PORTEUSES D'AVENIR ET QUI FONT NOTRE SPÉCIFICITÉ.**

- Nous sommes le **leader mondial de l'accès haut débit**, et avons encore renforcé notre position en 2003. L'accès à l'utilisateur final est aujourd'hui le goulot d'étranglement des réseaux, et est donc un champ d'investissement stratégique pour nos clients. A côté du DSL, qui reste la solution dominante, nous élargissons la palette des technologies d'accès, avec par exemple, la fibre jusqu'à l'utilisateur, marché en phase de décollage aux USA, ou le satellite, indispensable dans les régions isolées. Nous élargissons également notre offre en direction des fournisseurs de contenu : au-delà de l'intervention sur le réseau, nous proposons des solutions d'intégration intermédiaires, telles que les serveurs

vidéo permettant de marier télévision et ligne téléphonique « classique » sur fil de cuivre. S'ouvre ainsi un champ très large de services dans le domaine de l'e-éducation, de l'e-santé, de l'e-administration, bien au-delà du monde du divertissement auquel on pense de prime abord et qui est déjà, en ce début 2004, en train de devenir une réalité dans plusieurs pays asiatiques, européens et nord-américains.

- Nous sommes également le **leader mondial du nombre de lignes téléphoniques installées dans le monde**, avec près de 350 millions de lignes. Ce qui a été au cours des dernières années un handicap, du fait de la régression de ce marché aujourd'hui parvenu à maturité, pourrait bien s'avérer dans les années à venir, un atout. En effet, ces réseaux vont devoir évoluer, notamment sous l'effet de la demande en haut débit, de la migration vers la technologie IP et des convergences croissantes entre les réseaux. Nous disposons de solutions évolutives adaptées au contexte de chacun de nos clients qui souhaite progressivement migrer vers ces réseaux de nouvelle génération : l'acquisition de TiMetra mi-2003, société spécialisée dans les services intelligents IP, vient compléter à point cette stratégie.
- Malgré l'effondrement subi par le marché de l'optique, nous avons consciemment décidé de continuer à y investir, de façon très sélective, en R&D, car, comme je l'ai souvent écrit, **l'optique sera la future révolution des télécoms**. Nous avons notamment bâti un portefeuille de solutions optiques/données particulièrement performant, et c'est avec grande satisfaction, en tant que leader mondial, que nous voyons ce marché commencer à frémir.
- **Dans le domaine du mobile**, nous sommes devenus en quelques années un acteur reconnu, grâce à un portefeuille d'accès radio profitable, offrant d'excellentes performances, liées à une structure de coûts très maîtrisée. Nous détenons, en 2003, 12 % du marché GSM mondial, et plus dans les pays émergents, ce qui nous y donne une position de leader. Nous étendons désormais notre savoir-faire au domaine des applications logicielles et avons pris


des positions significatives dans le domaine des messages multimédia, de la chaîne de paiement et des applications vidéo. Grâce à notre partenariat avec Fujitsu, et à l'expertise développée ensemble, nous disposons d'une offre optimale pour l'évolution vers les réseaux et services de troisième génération.

- Enfin, nous nous distinguons par le dynamisme et le succès de notre politique à l'égard des entreprises, grandes ou plus petites, des industries à besoin de **communications complexes**, des grandes institutions et collectivités publiques. Elles représentent aujourd'hui près d'1/3 de notre chiffre d'affaires et une contribution significative à nos résultats. Nous y adaptons l'expertise technique développée auprès des opérateurs, que nous complétons d'une offre de services adaptée, qui inclut capacité d'intégration et de management si besoin.

Ce tour d'horizon ne serait pas complet si je ne mentionnais l'atout fondamental à mes yeux que constitue notre stratégie chinoise, avec la constitution il y a deux ans d'Alcatel Shanghai Bell. Ce mariage original, qui allie puissance commerciale et partage technologique, fait d'Alcatel un acteur incontestable du marché des télécoms chinois des prochaines années, qui s'équipe en technologies les plus pointues, tant fixes avec le haut débit, que mobiles avec la troisième génération. Au-delà, le dynamisme d'Alcatel Shanghai Bell renforce les positions du Groupe dans de nombreux pays.

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, par ce message, je souhaite conforter votre confiance en notre entreprise. Alcatel a surmonté la crise, a affirmé sa personnalité, a marqué sa différence. Avec des équipes qui ont su préserver leur dynamisme, nous sommes prêts à recueillir en 2004 les fruits de la profonde transformation opérée par notre société. Vous pouvez compter sur notre total engagement à cet égard.

Serge Tchuruk



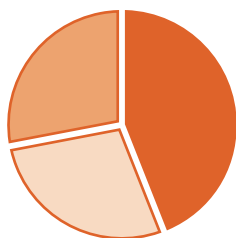
CHIFFRES CLÉS

Dans un contexte encore difficile pour les équipementiers télécoms en 2003, principalement en raison de la restriction des investissements des opérateurs, Alcatel a simultanément mené à bien un programme de restructurations destiné à abaisser les coûts et optimiser le fonctionnement du Groupe et maintenu un effort de recherche significatif. Commercialement, Alcatel a consolidé ses parts de marché dans plusieurs domaines clés tels que l'accès large bande, les infrastructures mobiles et la téléphonie sur IP. Les chiffres 2003 traduisent notamment le redressement de la profitabilité opérationnelle.

La situation saine du Groupe lui permettra de pleinement tirer parti de tout rebond d'activité à venir.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT (EN %)

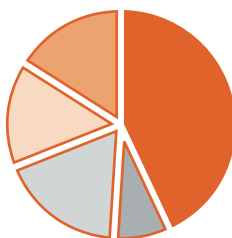
- 44 %** ▶ Communications fixes
- 28 %** ▶ Communications mobiles
- 28 %** ▶ Communications privées



Les communications fixes, avec des positions de leader renforcées en 2003, en particulier dans l'accès large bande, représentent 44 % du chiffre d'affaires. Le reste des ventes s'équilibre entre communications mobiles et communications privées (entreprises, collectivités).

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN %)

- 43 %** ▶ Europe de l'Ouest
- 8 %** ▶ Europe de l'Est
- 18 %** ▶ Asie
- 15 %** ▶ Amérique du Nord
- 16 %** ▶ Reste du monde

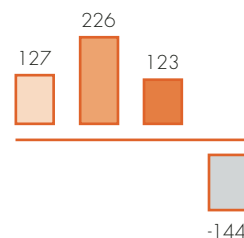


L'Europe représente la moitié des ventes. La part de l'Asie a fortement progressé ces dernières années et celle de l'Amérique du Nord est restée stable.

CONTRIBUTION DES SEGMENTS AU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

- Communications fixes
- Communications mobiles
- Communications privées
- Autres

(en millions d'euros)



Grâce à la poursuite des restructurations, à la diminution forte des coûts dans un contexte de baisse du chiffre d'affaires, le Groupe dans sa globalité ainsi que chacune de ses branches opérationnelles dégagent en 2003 un résultat opérationnel positif.

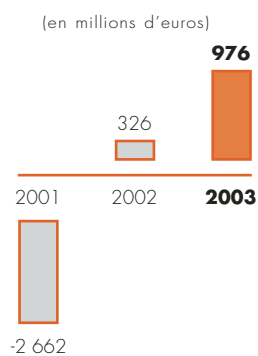
COMPTES DE RÉSULTATS SIMPLIFIÉS SUR TROIS ANS

	2003	2002 retraité ⁽¹⁾ (non audité)	2002 publié	2001
(en millions d'euros)				
Chiffre d'affaires	12 513	16 014	16 547	25 353
Résultat opérationnel	332	(606)	(727)	(361)
Résultat net	(1 944)	(4 745)	(4 745)	(4 963)
Résultat par action en euros	(1,46)	(3,99)	(3,99)	(4,33)
Résultat par ADS en \$ ⁽²⁾	(1,84)	(5,03)	(5,03)	(5,46)

⁽¹⁾ Voir note 2 aux états financiers.

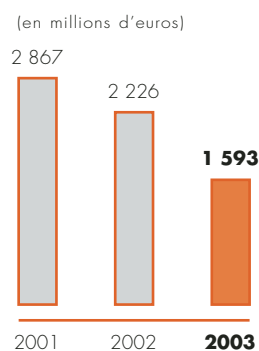
⁽²⁾ Le résultat par ADS a été calculé sur la base du cours d'achat euro/dollar de la Réserve fédérale de New York du 31 décembre 2003 à midi, soit 1,26 USD.

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE NETTE



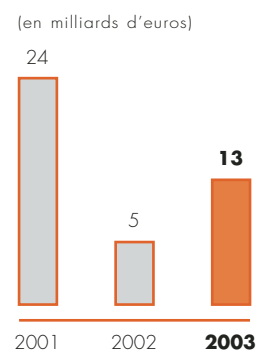
L'année 2003 s'est terminée avec une trésorerie nette positive trois fois supérieure à celle constatée fin 2002.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE R&D



Les dépenses en R&D représentent, en 2003, 13 % du chiffre d'affaires comme en 2002.

ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE



L'évolution de la capitalisation boursière d'Alcatel illustre à la fois les efforts d'Alcatel réalisés en 2003 pour maintenir une situation financière saine, développer son portefeuille de produits, gagner des parts de marché, ainsi qu'un regain de confiance des marchés sur les valeurs technologiques.

DIRECTION ET CONTRÔLE

Membres du conseil d'administration

Serge Tchuruk
Président et Directeur Général

Philippe Germond
Administrateur
Directeur Général Adjoint

Daniel Bernard
Administrateur indépendant
Président et Directeur Général de Carrefour

Philippe Bissara
Administrateur indépendant
Délégué Général de l'Association Nationale
des Sociétés par Actions

Frank W. Blount
Administrateur indépendant
Président de JI Ventures Inc.

Jozef Cornu
Administrateur
Conseiller du Président d'Alcatel

Jean-Pierre Halbron
Administrateur

David Johnston
Administrateur indépendant
Président de l'Université de Waterloo (Canada)

Daniel Lebègue
Administrateur indépendant
Président de l'Institut Français des Administrateurs

Pierre-Louis Lions
Administrateur indépendant
Professeur au Collège de France

Thierry de Loppinot
Administrateur
Juriste au siège d'Alcatel

Peter Mihatsch
Administrateur indépendant
Président du conseil de surveillance
de Giesecke and Devrient Munich

Bruno Vaillant
Administrateur
Ingénieur à Alcatel Space

Marc Viénot
Administrateur indépendant
Président d'Honneur et administrateur de la Société Générale

Antoine Courteault
Secrétaire du conseil d'administration

Membres du comité stratégique

Serge Tchuruk, Président

Pierre-Louis Lions

Peter Mihatsch

Membres du comité des nominations et des rémunérations

Daniel Bernard, Président

Philippe Bissara

Frank Blount

Membres du comité des comptes

Daniel Lebègue, Président

Daniel Bernard

David Johnston

Marc Viénot

Commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Représenté par Alain Pons

Barbier Frinault et Autres
Représenté par Christian Chiarasini

Alcatel déplore le décès au début de l'année 2004 de M. Jean-Pierre Brunet, administrateur général de la Compagnie Générale d'Électricité, devenue Alcatel, de 1982 à 1984, et de M. Helmut Werner, administrateur d'Alcatel de 1997 à 2003.

DIRECTION GÉNÉRALE

Serge Tchuruk

Président et Directeur Général

Philippe Germond

Directeur Général Adjoint

Jean-Pascal Beaufret

Directeur Financier

Jacques Dunogué

Président Europe et Sud

Thomas Edig

Directeur des Ressources Humaines

Étienne Fouques

Président Communications mobiles

Olivier Houssin

Président Communications privées

Mike Quigley

Président Amérique du Nord

Président Communications fixes

Niel Ransom

Directeur Recherche et Technologie

Christian Reinaldo

Président Asie-Pacifique

Ronald Spithill

Directeur Marketing

M. Christian Tournier a occupé les fonctions de membre du comité exécutif jusqu'en juillet 2003.

RESSOURCES HUMAINES

UNE ADAPTATION RÉUSSIE

Depuis trois ans, suivant la contraction brutale du marché des télécommunications, Alcatel s'est engagé dans un programme destiné à adapter son organisation aux nouvelles réalités économiques et à réorienter le Groupe vers des axes de croissance. Cet effort s'est poursuivi en 2003 dans le contexte d'une baisse de 22 % du chiffre d'affaires à périmètre comparable par rapport à 2002.

Chaque fois que cela a paru possible, Alcatel a privilégié les actions de redéploiement, de cessions, d'externalisation d'activités s'accompagnant de contrats de sous-traitance. Lorsque la suppression d'emploi a été inévitable, Alcatel a négocié des plans de sauvegarde de l'emploi comprenant des dispositifs d'accompagnement à la reconversion et au reclassement.

Les restructurations se sont poursuivies dans le cadre d'un dialogue social permanent tant au niveau du Groupe qu'au niveau local. Les différentes instances représentatives du personnel, le Comité Européen d'Information et de Dialogue (ECID), le comité de Groupe et les comités d'entreprise ont été informés et, le cas échéant, consultés sur la mise en place de solutions adaptées aux réalités économiques.

Parallèlement aux efforts de restructuration, la nécessité de s'adapter à l'évolution du marché a conduit, d'une part, au développement de nouvelles compétences internes et, d'autre part, à l'acquisition de nouvelles sociétés.

Un effort important a donc été entrepris en 2003 pour adapter les qualifications existantes aux nouveaux besoins. Alcatel a par ailleurs acquis les sociétés TiMetra, PacketVideo et iMagic TV, pour renforcer son savoir-faire dans certaines technologies liées aux routeurs IP et à la vidéo. Le développement de la gestion déléguée de réseaux (externalisation des réseaux des opérateurs) a aussi conduit à l'arrivée de nouvelles équipes au sein du Groupe.

Aujourd'hui, avec un effectif d'environ 60 000 personnes, Alcatel a su adapter sa structure de coûts aux conditions du marché en préservant les compétences clés nécessaires au développement du Groupe.

« One company », une mobilisation à l'échelle du Groupe

En se réorganisant par segments de marchés début 2003, Alcatel a franchi une étape importante pour mieux répondre aux besoins de ses clients.

De plus, au cours de l'année 2003, le Groupe s'est engagé dans un projet mobilisateur, « One company », qui constitue une étape supplémentaire de cet important effort de transformation de l'organisation, destiné à adapter le Groupe à son nouvel environnement. Le projet « One company » vise à faire d'Alcatel une entreprise encore plus homogène et cohérente, en continuité avec les efforts de rationalisation menés ces dernières années.

Une vision renouvelée des ressources humaines

Le programme « HR vision for one company » définit la stratégie et le plan d'action des Ressources Humaines pour les années à venir. Une de ses composantes essentielles est la mise en place de processus et d'outils Ressources Humaines communs à tous les salariés du Groupe. Il est notamment prévu de déployer un système unique de gestion des performances et de généraliser l'établissement et le suivi d'un plan de développement pour chaque employé. Grâce à l'effort porté sur la formation accessible par l'Intranet (e-learning), chaque employé pourra, à terme, prendre en charge la réalisation de son plan de développement de façon plus efficace.

Alcatel a également poursuivi en 2003 sa politique de développement des carrières fondée sur une utilisation intensive de la diversité du Groupe tant au niveau de ses implantations géographiques que de ses métiers. En particulier, le programme de mobilité internationale a été renforcé et, malgré les importantes réductions d'effectifs, le nombre relatif d'employés bénéficiant d'un contrat de mobilité internationale a augmenté.

Dans le cadre d'une politique de rémunération attractive, Alcatel met en œuvre depuis plusieurs années des plans d'options de souscription d'actions compétitifs avec les pratiques du secteur des hautes technologies. En mars 2003, 23 650 salariés ont reçu des options de souscription d'actions dans le cadre de l'attribution annuelle. Par ailleurs, Alcatel a attribué des options de souscription d'actions à tous les salariés ayant souscrit aux opérations d'augmentation de capital 2000 et 2001 réservées aux salariés.

Adoption d'une charte sociale

L'élaboration d'une charte sociale fut l'un des chantiers importants de 2003. Elle enrichit le code de bonne conduite en fixant les règles sociales du Groupe et fera l'objet d'un vaste plan de communication en 2004. Au-delà du respect des lois et règlements locaux, le Groupe s'engage à « respecter la protection des droits de l'homme », « à assurer des conditions de travail sûres et saines » et à protéger « la liberté de pensée, d'opinion et d'expression ». Alcatel s'interdit toute discrimination ainsi que toute pratique disciplinaire abusive. La charte sociale confirme également l'engagement du Groupe en matière de formation et de développement professionnel.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

UN EFFORT DE R&D SOUTENU

La recherche et le développement de technologies innovantes sont essentiels dans le secteur des télécommunications, où les solutions nouvelles sont souvent complexes et nécessitent plusieurs années pour être mises au point. C'est pourquoi, malgré la contraction forte subie par le marché des télécoms, Alcatel a maintenu un effort important dans ce domaine. En 2003, l'investissement en R&D a été de 1 600 millions d'euros. Il représente 13 % du chiffre d'affaires du Groupe et mobilise plus de 14 500 ingénieurs à travers le monde.

Des laboratoires et des centres de développement à travers le monde

600 scientifiques et ingénieurs travaillent dans les six laboratoires de recherche du Groupe à travers le monde : Dallas (États-Unis), Ottawa (Canada), Marcoussis (France), Stuttgart (Allemagne), Anvers (Belgique) et Shanghai (Chine), ouvert en 2002. Spécialisés dans un ou plusieurs domaines de compétence, ces laboratoires conduisent des programmes de recherche pour l'ensemble du Groupe.

De plus, sur ces trois grands marchés, communications fixes, communications mobiles et communications privées, 22 centres de développement conduisent des travaux en lien direct avec les besoins des clients et la mise au point des produits et réseaux.

Alcatel continue de tisser des partenariats de recherche avec des universités, des industriels ou des gouvernements pour explorer de nouvelles approches technologiques et anticiper le futur des réseaux et des solutions de communication. En 2003, deux nouvelles universités ont rejoint le programme de recherche d'Alcatel : l'Université de Technologie de Sydney (UTS) et le Centre Inter Université de Microélectronique (IMEC), en Belgique, élargissant encore un réseau de plus de 50 universités et organismes de recherche qui collaborent déjà avec le Groupe.

Par ailleurs, Alcatel a été leader dans la création d'un nouveau programme European EUREKA dédié aux télécommunications nommé CELTIC (Cooperation for European sustained Leadership in Telecommunications), dont l'objectif est de faire coopérer les industriels européens du secteur sur de nouvelles solutions de télécommunications bout en bout, couvrant de nombreux domaines tels que la convergence des réseaux fixes et mobiles, les services multimédia ou bien encore les systèmes de gestion des réseaux.

Une recherche et développement orientée vers des produits à valeur ajoutée pour les clients

Alcatel a consacré 50 % de son budget R&D aux applications, aux services et aux technologies de nouvelle génération pour les réseaux des opérateurs.

Accompagnant la réorganisation du Groupe, la R&D s'est concentrée sur la mise au point de solutions de communication permettant aux opérateurs de réduire leurs coûts mais

aussi d'augmenter leurs revenus. C'est notamment le cas dans les domaines des logiciels applicatifs pour les réseaux à haut débit intégrant la vidéo, de la convergence des réseaux fixes et mobiles ou de la migration vers des infrastructures tout IP.

Le Groupe a élargi son éventail de services personnalisés à forte valeur ajoutée, en intégrant les acquisitions de iMagic TV et de Third Space, fournisseurs de services de télévision numérique et multimédia, ainsi que l'achat de PacketVideo Network Solutions, fournisseur mondial de logiciels de multimédia mobiles. Alcatel a largement renforcé son portefeuille de produits et solutions IP avec l'acquisition de la société californienne TiMetra Inc, afin d'offrir à ses clients une gamme complète de solutions IP et des nouveaux services de données leur permettant de tirer parti de ce marché en croissance. Enfin, au travers d'un accord de coopération avec Native Networks, le Groupe développe maintenant de nouvelles solutions Ethernet pour les réseaux métropolitains.

Parallèlement, Alcatel a continué d'investir pour conserver son avance dans les technologies où le Groupe est leader. Ainsi, la recherche a permis de développer des solutions de mobilité globale, d'accroître les capacités, d'étendre la portée des solutions optiques jusqu'à l'utilisateur final. Elle continue à inventer les produits dont les utilisateurs auront besoin dans le futur et travaille sur l'après 3G en solution mobile, de nouvelles solutions d'accès fixes et mobiles à très haut débit, la prochaine génération de réseaux IP ou l'évolution de communications interactives.

L'efficacité de la recherche

La rapidité de mise sur le marché d'une nouvelle technologie, la qualité, la fiabilité et le coût des produits sont des enjeux majeurs pour la R&D d'Alcatel. Améliorer son efficacité constitue un effort constant, concrétisé en 2003 par un programme d'optimisation dont l'objectif est de veiller à l'adéquation des projets de recherche et développement en étroite collaboration avec les clients et de maîtriser les coûts de développement.

Alcatel a réalisé en 2003 plus d'une dizaine de premières mondiales ou records du monde notamment dans le domaine de la radio ou de l'optique, où Alcatel renforce son leadership technologique. Les équipes de recherche ont repoussé les limites des transmissions à 40 Gb/s sur fibre optique, en atteignant 4 Tbits à la seconde sur une distance de 6 240 kilomètres. Ces travaux permettront de préparer la nouvelle génération de systèmes de transmission à 40 Gb/s. Alcatel a également battu le record du monde de réparation de câble en haute mer, en 2003, intervenant à l'aide de robots téléguidés à distance à des profondeurs atteignant 9 400 mètres.

Témoin de la vigueur de la recherche Alcatel, son portefeuille de brevets a généré en 2003 des revenus en progression de 8 % par rapport à 2002. 750 nouveaux brevets ont été déposés en 2003 dans les domaines variés comme l'IP, les infrastructures mobiles et les solutions mobiles ou fixes.

COMMUNICATIONS FIXES

Métier

- Concevoir, fournir et installer des infrastructures fixes (voix et données vidéo) d'accès et longue distance destinées aux opérateurs
- Proposer des logiciels applicatifs à valeur ajoutée

COMMUNICATIONS MOBILES

Métier

- Conception, fourniture et installation d'infrastructures mobiles (voix et données vidéo) destinées aux opérateurs
- Fourniture de solutions large bande favorisant les services multimédia
- Mise à disposition d'une offre applicative étendue liée à la mobilité

COMMUNICATIONS PRIVÉES

Métier

- Conception, fourniture et installation de réseaux voix-données destinés aux entreprises et offre d'applications et services associés
- Conception et fourniture de solutions satellitaires voix-données aux entreprises et opérateurs
- Conception, fourniture et installation de réseaux de signalisation et communication destinés aux opérateurs de transport urbain et ferroviaire
- Intégration de réseaux et offre de services
- Externalisation de réseaux opérateurs

Solutions

- Réseaux téléphoniques filaires
- Réseaux d'accès large bande (DSL, FTTH)
- Réseaux optiques (terrestres et sous-marins)
- Réseaux IP, accès internet rapide
- Réseaux intelligents
- Développement d'applications (vidéo sur DSL, multimédia...)

Repères

5,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2003

- N° 1 mondial de l'ADSL, 15,8 millions de lignes livrées en 2003⁽¹⁾
- N°1 mondial en réseaux optiques 15,4% de part de marché en 2003⁽²⁾
- Leader mondial sur le marché WAN multiservices avec 17% de parts de marché en 2003⁽³⁾
- 345,8 millions de lignes de commutations installées⁽⁴⁾

1. Source : Dell'Oro (février 2004), 2. Source : RHK (février 2004), 3. Source : SRG (février 2004), 4. Source : RHK (février 2004).

Solutions

- Infrastructures de Réseaux GSM/GPRS, EDGE et 3G/UMTS
- Solutions de services mobiles multimédia, vidéo et messagerie
- Applications pour les services mobiles : chaîne de paiement, localisation
- Réseaux de transmission par faisceaux hertziens
- Services d'intégration d'applications plates-formes et réseaux
- Solutions Wi-fi
- Terminaux mobiles

Repères

3,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2003

- Plus de 300 clients dans plus de 130 pays⁽¹⁾
- 12% de parts de marché infrastructures GSM⁽²⁾
- Un leader mondial (24% part de marché) pour la fourniture de solutions de transmission radio⁽³⁾

1. Source : Current Analysis Website (novembre 2003), 2. Source : Alcatel 3. Source : Skylight Research.

Solutions

- Solutions de convergence voix-données
- Téléphonie sur IP (VoIP)
- Centres de contacts multimédia
- Systèmes satellitaires pour les télécoms, la navigation, la météo, l'observation et les sciences
- Solutions intégrées de signalisation et de gestion de réseaux ferrés et métro
- Services à valeur ajoutée, exploitation, maintenance et gestion de réseaux pour opérateurs et entreprises
- Applications et solutions « verticales » (banque, distribution, énergie, administrations...)

Repères

3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2003

- N° 1 mondial pour les systèmes IP de communication d'entreprise (IP-PBX)⁽¹⁾
- Un des leaders mondiaux dans le domaine des centres de contact multimédia (N° 1 en Amérique du Nord et en Asie Pacifique)⁽²⁾
- Leader mondial dans les satellites de télécommunication (20% des parts de marché en 2003)⁽³⁾
- Acteur majeur dans la gestion des réseaux ferrés (ETCS, Système Européen de Contrôle Ferroviaire)

1. Source : Dell'Oro (février 2004), 2. Source : Frost & Sullivan (octobre 2003), 3. Source : Alcatel.

COMMUNICATIONS FIXES

Leader mondial de l'accès large bande, des réseaux optiques et des systèmes de commutation voix, Alcatel se développe dans les solutions logicielles appliquées et les équipements de réseaux de nouvelle génération IP (protocole Internet). Son catalogue de produits et solutions très complet et ses capacités d'intégration de réseau permettent au Groupe de fournir des solutions adaptées aux besoins des opérateurs pour générer de nouveaux revenus tout en réduisant leurs coûts, l'équation gagnante pour augmenter leur compétitivité.

Vers la croissance

En 2003, le marché des communications fixes a été marqué par la croissance continue de l'accès large bande, l'émergence de nouveaux services à valeur ajoutée exploitant le protocole Internet (IP) et la transition progressive des réseaux traditionnels vers des solutions permettant la mise en œuvre de services multimédia large bande.

À la fin de l'année 2003, le monde comptait 100 millions d'abonnés à l'accès large bande. Ce marché constitue, pour les opérateurs, une opportunité de fournir des services à valeur ajoutée offrant de nouvelles sources de revenus. Ainsi, l'offre aux particuliers s'enrichit-elle de services de télévision et de vidéo à la demande, de jeux en ligne, de téléchargement de musique, etc. Pour les entreprises, l'offre est axée sur l'accroissement de leur productivité grâce à des services personnalisés (messagerie instantanée, vidéo-conférence, etc.) hébergés sur les réseaux d'opérateurs.

Dans ce contexte, il est de plus en plus important pour les opérateurs de traiter avec des fournisseurs de solutions de télécommunications, et non plus seulement d'équipements, afin de proposer à leurs clients finaux des services à valeur ajoutée sans grever l'économie de leurs réseaux. C'est dans cette direction que s'orientent aujourd'hui les développements d'Alcatel.

Leader et innovateur dans l'accès

L'accès représente la partie la plus stratégique des réseaux, car elle conditionne la fourniture aux abonnés finaux de services générateurs de revenus. Le développement des réseaux d'accès large bande constitue également un moyen de favoriser la croissance économique des pays concernés. À terme, les technologies large bande équiperont presque l'ensemble des réseaux d'accès.

Alcatel est le leader mondial de l'accès large bande avec une base installée de près de 40 millions de lignes DSL à la fin de l'année 2003, soit une part de marché cumulée de

37% (source : Dell'Oro). Ce volume d'activité permet au Groupe de réaliser des économies d'échelle qui participent à sa compétitivité. Grâce au doublement du nombre de lignes livrées en 2003, Alcatel a installé, depuis l'émergence de la technologie DSL, un nombre de lignes plus de quatre fois supérieur à celui de son plus proche concurrent.

Les systèmes d'accès d'Alcatel équipent les réseaux de 110 clients dans 53 pays. Alcatel propose la gamme la plus large de produits et systèmes de gestion de réseau d'accès. L'innovation est au cœur de la stratégie d'Alcatel dans l'accès, comme l'illustre le lancement, en 2003, de la cinquième génération de sa plate-forme DSL, l'Alcatel 7301 ASAM, qui permet la fourniture de services à valeur ajoutée aux abonnés résidentiels et aux entreprises. Le Groupe s'est également illustré sur le marché de la fibre jusqu'à l'abonné en signant un accord de quatre ans avec l'opérateur américain SBC.

La migration des réseaux voix

Sur le marché de la commutation voix, Alcatel compte une base installée de 345,8 millions de lignes déployées dans 177 pays à travers le monde : plus d'une connexion voix sur cinq à travers le monde est ainsi réalisée avec des systèmes fournis par Alcatel. Aujourd'hui, l'attention des opérateurs est focalisée sur l'évolution de leurs réseaux voix vers la fourniture de nouvelles applications IP. Avec les solutions OPEN (Open Path to Enhanced Networks) d'Alcatel, les opérateurs peuvent migrer progressivement vers les réseaux de nouvelle génération permettant la convergence entre la voix, les données et la vidéo.

Les solutions OPEN d'Alcatel permettent une transition sans interruption du service vers des applications large bande (voix sur IP, services multimédia, etc.). La richesse des produits et systèmes de gestion de réseau proposés par le Groupe permet de réaliser la migration des réseaux d'opérateurs, quelle que soit leur infrastructure existante, ce qui limite le coût de cette migration par rapport à des solutions privilégiant la construction *ex nihilo* d'une nouvelle infrastructure. Ces solutions ont déjà été retenues par plus de 20 opérateurs à travers le monde et sont en cours de test par une quarantaine d'autres clients.

Réseaux optiques : leadership mondial confirmé

Dans un contexte de marché une nouvelle fois difficile, Alcatel a poursuivi sa double stratégie de développement de la capacité et des fonctionnalités de ses produits, et de restructuration de ses activités, dont le plein effet devrait être

observé en 2004. Le Groupe a conquis en 2003, pour la troisième année consécutive, la place de numéro un mondial des réseaux optiques (source : RHK). Le Groupe a également développé sa position en Chine, l'un des marchés optiques les plus dynamiques au monde, où il a par exemple signé un contrat avec China Telecom pour la fourniture d'un réseau de 2 177 kilomètres reliant l'ouest et le sud du pays.

Les réseaux optiques représentent le moyen de transmission indispensable pour accompagner le développement des nouveaux services d'accès large bande et de communications mobiles. À cette fin, les équipements optiques intègrent de manière croissante des services de données, un domaine dans lequel Alcatel s'affirme comme un précurseur avec sa gamme de nœuds optiques multiservices (OMSN : Optical Multiservice Node). Le Groupe propose une offre complète aux opérateurs pour les réseaux terrestres et sous-marins, tirant parti des synergies de recherche et développement entre les deux applications.

Enfin, dans un souci d'optimisation de son activité optique, Alcatel a cédé sa division Optronics de composants opto-électroniques à la société américaine AVANEX, permettant la création d'un leader mondial dont Alcatel détient 26,2 %.

Réseaux IP : une offre renforcée

Le marché des solutions de réseaux IP, qui continue à croître significativement, est marqué par la transformation des routeurs. Ceux-ci étaient jusqu'à présent conçus pour réaliser des applications essentiellement axées sur la vitesse de traitement des paquets de données, au premier rang desquelles l'échange d'e-mails et la connexion à des sites Internet. Aujourd'hui, la nouvelle génération de routeurs IP doit permettre la mise en œuvre d'applications beaucoup plus complexes, qui sont au cœur de la nouvelle offre de services des opérateurs, tels que les réseaux privés virtuels. Cette nouvelle génération d'équipements est appelée routeurs de service.

Alcatel a complété son offre dans ce domaine en acquérant TiMetra, société californienne spécialisée dans le routage de service. Issu de cette acquisition, l'Alcatel 7750 Service Router constitue l'une des premières plates-formes disponibles sur le marché intégrant, sans affecter la vitesse de routage, les capacités de gestion de service indispensables à la génération de nouveaux revenus par les opérateurs. Plus de dix clients ont déjà choisi de déployer cette solution dans leurs réseaux.

Parallèlement, la gamme de plates-formes 7670 RSP (Router Switching Platform) pour réseaux multiservices IP d'Alcatel apporte la fiabilité, l'évolutivité et les performances nécessaires aux opérateurs pour enrichir leur offre de services selon

leurs choix. Alcatel donne aux opérateurs la possibilité d'ajouter de nouveaux services sur leur infrastructure existante, tout en préservant leur offre actuelle de services génératrices d'importants revenus, et de faire ainsi évoluer leur réseau pour répondre à la très forte croissance du trafic IP.

Solutions fixes : réseaux intelligents et services vidéo

Alcatel développe, à partir d'une plate-forme unique, des solutions complètes destinées à répondre aux nouvelles opportunités de marché qui s'ouvrent aux opérateurs. Ces services de réseaux s'appuient sur la plate-forme de réseau intelligent et sur les capacités multimédia d'Alcatel, qui permettent aux opérateurs d'offrir de plus en plus de contenus et de services en ligne.

L'acquisition d'iMagic TV et des actifs clés de la société Thirdspace s'inscrit dans cette démarche, permettant aux opérateurs d'offrir des services TV et multimédia interactifs sur les réseaux large bande. L'ambition d'Alcatel est de progresser sur ce marché des services à valeur ajoutée sécurisés : loisirs audiovisuels, jeux en ligne, formation à distance, e-commerce, etc. Ainsi, grâce à la suite logicielle d'Alcatel, les opérateurs peuvent désormais proposer à leurs abonnés des services tels que la télévision numérique et la vidéo à la demande sur leurs réseaux large bande existants. Cette solution, qui a déjà été retenue par plusieurs opérateurs, permet donc de tirer le meilleur parti des investissements réseau déjà réalisés.

COMMUNICATIONS MOBILES

Alcatel s'est doté d'une structure au service exclusif des 500 opérateurs de téléphonie mobile dans le monde. Cette organisation permet au Groupe d'exploiter toutes les synergies entre les besoins d'infrastructures, d'applications et de services, pour renforcer sa présence auprès de ces opérateurs. Alcatel propose une gamme étendue de solutions mobiles (UMTS, GSM, radio, faisceaux hertziens, WiFi) et d'applications (vidéo, m-commerce, réseaux intelligents...) qui permet aux opérateurs de déployer rapidement les services de connexion et de contenus qui fidéliseront leurs propres clients.

Dans l'intégration d'infrastructure de réseaux comme dans le développement d'applications aux opérateurs, Alcatel est l'un des acteurs majeurs dans le monde de la téléphonie mobile.

Des solutions mobiles multimédia globales

Alors que le marché des télécommunications mobiles vocales est entré dans une phase de maturité dans les pays développés, les échanges de données multimédia poussent désormais les technologies mobiles de troisième génération. Dans cette évolution, Alcatel a choisi d'agir en partenariat avec Fujitsu et bénéficie donc déjà d'une expérience d'utilisation commerciale forte au Japon depuis trois ans, qui séduit aujourd'hui de nombreux opérateurs européens.

Avec l'essor du haut débit mobile, les utilisateurs s'attendent à retrouver les mêmes services – Internet, informations, jeux, vidéo, musique, etc. – à tout moment, quel que soit l'endroit où ils souhaitent en bénéficier. Alcatel a développé une offre complète qui aide les opérateurs à fidéliser leurs clients, en leur permettant d'offrir une riche palette de contenus diversifiés et de communiquer simplement en utilisant toutes les ressources des nouveaux messages multimédia. C'est dans ce contexte par exemple qu'Alcatel a acquis en 2003 l'unité Network Solutions de Packet Video, société américaine, qui s'est illustrée en apportant une technologie vidéo innovante à l'industrie des télécommunications mobiles. En effet, Packet Video a été le premier à proposer de la vidéo au standard MPEG 4 accessible sur des terminaux mobiles. Cette acquisition représente une étape importante dans la stratégie du Groupe qui vise à devenir le leader des solutions de transmission vidéo haut débit.

Alcatel a adopté par ailleurs une stratégie de re-développement régulier de ses équipements qui permet de proposer aux opérateurs des infrastructures et des solutions toujours plus compétitives sur le marché, y compris pour les technologies matures comme le GSM.

Grâce à cette stratégie, Alcatel a gagné des parts de marché en 2003 dans un marché des infrastructures mobiles globalement en baisse.

Réseaux mobiles : une part de marché en hausse

Alcatel propose des solutions complètes de réseaux mobiles (stations de base, contrôleurs de réseau, systèmes de cœur de réseau) qui offrent aux opérateurs une garantie de continuité entre les différentes générations d'infrastructures.

Alcatel bénéficie d'une avance par rapport à de nombreux concurrents sur les technologies de troisième génération, grâce à son implication dans l'expérience japonaise DoCoMo à travers Evolium, sa Joint Venture avec Fujitsu. Déployées depuis deux ans au Japon, les technologies Evolium 3G ont fait la preuve de leur fiabilité. En 2003, Orange en France et en Grande-Bretagne, teleg-ring en Autriche ou encore Telecom Portugal ont choisi les technologies 3G d'Alcatel.

Parallèlement, Alcatel a continué d'augmenter ses parts de marché en infrastructures de deuxième génération grâce aux performances des solutions Evolium GSM/GPRS, sur lesquelles Alcatel a continué d'innover parallèlement au développement de la troisième génération de téléphonie mobile. Parmi les offres les plus compétitives du marché, elles équipent 25 % des nouveaux réseaux déployés en 2003, en Europe de l'Est, en Asie Pacifique, en Afrique et au Moyen-Orient.

Solutions mobiles : la richesse du multimédia

En 2003, Alcatel a adapté son offre au modèle économique des opérateurs. Alcatel propose une série de logiciels applicatifs qui permettent aux opérateurs mobiles de toutes tailles de lancer rapidement les services qui tirent actuellement la croissance du marché : messagerie multimédia, fourniture de contenu vidéo, services d'informations, paiement et facturation, etc.

Les solutions technologiques d'Alcatel sont parmi les plus avancées du marché, notamment pour le MMS (Multimedia Messaging Service), où Alcatel a établi un record mondial de performance.

Les suites de solutions logicielles d'Alcatel permettent déjà aux opérateurs de présenter une offre complète à leurs clients : messagerie vidéo, jeux, événements sportifs en direct. D'autres sont déjà en cours de développement : web-cam portable, fonction kiosque TV, boîte aux lettres vidéo.

Faisceaux hertziens : migration réussie vers la nouvelle génération

Alcatel est un leader reconnu sur le marché des faisceaux hertziens. Le Groupe dispose d'une offre très large dans ce domaine, couvrant les standards européens et américains. Au cours des cinq dernières années, Alcatel a installé plus de 300 000 systèmes par faisceaux hertziens dans plus de 150 pays : avec plus de 100 clients ayant déployé ses systèmes radio point multipoint dans le monde entier, Alcatel est devenu un leader mondial sur ce segment de marché. Avec une nouvelle gamme de produits lancée en 2003, Alcatel a encore renforcé sa compétitivité dans ce domaine.

Terminaux : un maximum de convivialité

En 2003, le marché a été porté par la demande de nouveaux terminaux dotés d'appareils photos numériques dans les pays développés et par la croissance des abonnés dans les pays émergents.

Alcatel a développé des terminaux pour répondre à ces deux marchés, du One Touch 320, en entrée de gamme, au One Touch 735, terminal couleur très compact doté d'un appareil photo numérique, de fonctionnalités de messageries multimédia et de jeux en 3D. L'année 2003, avec 7,6 millions de terminaux mobiles vendus, a été marquée par le lancement de quatre nouveaux terminaux salués par la presse spécialisée, qui a notamment récompensé le One Touch 715 et le One Touch 525 pour la qualité de leur design. Le Groupe a annoncé sa volonté de trouver une solution lui permettant de diminuer son exposition dans cette activité tournée vers le grand public.

COMMUNICATIONS PRIVÉES

L'activité réseaux privés d'Alcatel développe des solutions dédiées aux entreprises de toutes tailles, aux services publics et aux administrations qui ont des besoins propres de systèmes de télécommunications.

Le service (conseil, intégration, externalisation) est l'une des composantes essentielles de cette activité qui a vocation à mettre le portefeuille complet des technologies d'Alcatel et de ses partenaires au service de ses clients. Alcatel met ainsi à la disposition des entreprises et autres organisations les solutions innovantes qui ont fait leurs preuves auprès des opérateurs (DSL, réseaux optiques, 3G, applications). Pour mieux servir ces clients, Alcatel s'est organisé suivant des marchés dits « verticaux », intégrant réseaux d'entreprises, réseaux satellitaires ou réseaux de signalisation ferroviaire, pour constituer des solutions de télécommunications globales de bout en bout, et adaptées à chaque marché.

Une force d'intégration et de services pour les marchés verticaux

Alcatel est l'un des rares groupes de télécommunications mondiaux à pouvoir s'appuyer sur des solutions dédiées à des communautés de clients très diversifiées : opérateurs fixes et mobiles mais aussi administrations, collectivités locales et entreprises de toutes tailles.

Qu'il s'agisse d'entreprises liées à la production de matières premières énergétiques (pétrole, par exemple), pour lesquelles les réseaux de télécommunications internes sont stratégiques, qu'il s'agisse de santé, d'e-gouvernement ou de transport où les maîtres mots sont sécurité et service aux usagers, ou qu'il s'agisse d'entreprises d'assurances ou de distribution où la qualité de service au client passe par des centres d'appels performants, Alcatel est en mesure de proposer des offres adaptées à chacun de ces besoins.

Solutions d'entreprises : croissance des technologies IP

Alors que le marché des solutions classiques d'entreprises (PABX) diminue, celui de la téléphonie sur IP progresse rapidement. Le Groupe a livré plus de 16 % de ses PABX en configuration d'utilisation IP, marché dont il est le leader mondial⁽¹⁾.

Alcatel s'est mis en position de tirer profit de la croissance plus forte du marché des logiciels de communications, de messageries intégrées, de centres de contact – avec l'offre globale de Genesys destinée à gérer les contacts d'une entreprise avec ses clients. Dans ces domaines, les nouvelles solutions d'Alcatel sont parmi les plus innovantes du marché.

Data

Sur le marché des réseaux de données, Alcatel offre une gamme de produits qui bénéficient de la fiabilité et de la qualité de service habituellement destinées aux opérateurs.

Satellites : retour à la croissance des commandes

En 2003, l'industrie satellitaire a renoué avec la croissance, tant sur le marché des opérateurs de télécommunications que sur celui des clients institutionnels pour lesquels des programmes ambitieux ont été lancés. En 2003, dans le domaine des satellites commerciaux, Alcatel a signé des contrats pour la fourniture de quatre nouveaux satellites – Eutelsat/HotBird, Rascom, Koreasat 5 et Worldsat 3, ainsi qu'une extension majeure du programme StarOne au Brésil et cinq charges utiles.

Le satellite apporte une réponse efficace et compétitive aux besoins d'accès large bande des zones isolées à travers le monde (« Digital Divide »). Avec ses solutions globales et son expérience dans les télécommunications, Alcatel est bien placé sur ce marché de l'accès dans les pays développés ou émergents, comme en témoignent le projet Rascom en Afrique et les différentes propositions de la solution « DSL in the Sky » d'Alcatel.

En 2003, le Groupe a aussi renforcé sa part de marché sur le marché institutionnel. Alcatel est l'un des membres de Galileo Industrie, consortium au service de l'initiative européenne majeure de navigation par satellite Galiléo. Alcatel développe également les systèmes de télécommunications militaires par satellite pour la Direction Générale de l'Armement française (système Syracuse).

Solutions de transport : une activité en croissance

Alcatel développe des solutions télécoms de signalisation pour les transports ferroviaires et urbains. Cette activité, en forte croissance à travers le monde, répond à deux exigences essentielles : l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité des flux de transports de passagers ou de fret. L'importance des investissements d'infrastructure dans ce domaine impose de rechercher la meilleure efficacité dans l'exploitation. Pionnier dans le déploiement de solutions conformes aux nouveaux standards européens de régulation de trafic (standards ETCS, European Train Control System), Alcatel a signé de nombreux contrats en 2003 pour l'équipement de chemins de fer en Europe. Plusieurs contrats importants ont également été signés pour équiper des réseaux métropolitains, notamment à New York, Londres ou Guangzhou.

1. Sources : Dell'Oro (février 2004).

Intégration et services : externalisation croissante des réseaux opérateurs

S'appuyant sur sa maîtrise technologique, son expérience des réseaux et sa taille internationale, Alcatel a décidé de développer fortement une activité de services dans deux directions à fort potentiel de croissance. D'une part, Alcatel propose des services d'intégration de systèmes pour fournir aux marchés verticaux des solutions de télécommunications de bout en bout. De nombreux nouveaux contrats ont été signés en 2003 dans ce domaine en Europe : chemins de fer en Espagne, électricité en Roumanie, pétrole au Pakistan. D'autre part, l'externalisation de la gestion des réseaux par les opérateurs fixes ou mobiles constitue le deuxième axe fort de développement. Cette offre répond à un besoin de plus en plus souvent exprimé par les opérateurs qui veulent concentrer leurs ressources propres sur le développement de services pour leurs clients. Alcatel, pionnier dans ce domaine, a enregistré des commandes importantes en 2003 en Nouvelle-Zélande et en Autriche.

Composants : cession des activités batteries

Alcatel gère également une activité de développement et de commercialisation de composants industriels. Alcatel a finalisé en janvier 2004 la cession de SAFT, spécialiste mondial des batteries mais dont l'activité était éloignée de son cœur de métier.

COMPTES CONSOLIDÉS



RAPPORT FINANCIER

En raison de la cession des activités composants optiques et batteries, respectivement annoncées en mai et octobre 2003, et afin d'assurer la comparabilité des comptes, les comptes de résultats 2002 ont été retraités. Les données chiffrées communiquées et commentées relatives au compte de résultats sont après comptabilisation de ces activités en « activités cédées ou en cours de cession ».

Introduction

L'exercice 2003, après 2001 et 2002, a été marqué par un nouveau repli des marchés des équipements et solutions de communication. Ainsi, le chiffre d'affaires du Groupe est passé de 16 014 millions d'euros en 2002 à 12 513 millions d'euros en 2003, soit un recul de 22 %. Le Groupe a pu maintenir ou accroître ses parts de marché dans la plupart de ses métiers sans pour autant pouvoir compenser la baisse des marchés qui, évaluée en euros, a été accentuée par la baisse continue du dollar américain. Ainsi, à taux de change et périmètre constants entre 2002 et 2003, le recul du chiffre d'affaires d'Alcatel aurait été limité à 16 %.

La longueur et la sévérité exceptionnelle de la crise des télécoms ont obligé Alcatel à se restructurer en profondeur depuis plusieurs années. L'année 2003 a vu les premiers bénéfices des mesures de restructuration, puisque le Groupe a retrouvé un profit opérationnel de 332 millions d'euros en 2003 contre une perte opérationnelle de 606 millions d'euros en 2002. Alcatel a été profitable dans tous les segments d'activité dans lesquels il opère : communications fixes, mobiles et communications privées. Le Groupe n'a pas relâché ses efforts pour continuer à s'adapter et à rationaliser ses opérations en fonction des conditions de marché, ce qui l'a conduit à comptabiliser d'importantes charges de restructuration au cours de l'année. Le résultat net du Groupe en 2003, négatif à hauteur de 1 944 millions d'euros, a été principalement affecté par ces charges (1 314 millions d'euros), ainsi que celles liées à l'amortissement et à la dépréciation des écarts d'acquisition (578 millions d'euros).

Périmètre de consolidation et principales modifications de structures

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2003 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- En février 2003, Alcatel a exercé vis-à-vis de Thomson son option de vente portant sur sa participation de 50 % dans leur joint-venture commune Atlinks. Cette option de vente était prévue dans l'accord initial conclu en 1999 avec Thomson. Alcatel a reçu 68 millions d'euros. Atlinks était consolidée par mise en équivalence et cette cession n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.
- Fin avril 2003, Alcatel a finalisé l'acquisition d'iMagic TV Inc., société canadienne développant des logiciels permettant aux fournisseurs de services de créer, de livrer et de gérer des services de télévision numérique et multimédia sur des réseaux large bande. Alcatel détenait déjà 16 % du capital de cette société. Les 84 % restants ont été échangés contre 3,5 millions d'ADS (American Depositary Shares) Alcatel, soit un prix d'acquisition de 26 millions d'euros. Cette société est consolidée à compter du 1^{er} mai 2003.

Cette acquisition n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

- En mai 2003, Alcatel a annoncé la conclusion d'un accord avec Avanex pour la cession de ses activités de composants optiques. Cet accord a été finalisé le 31 juillet 2003. Dans le cadre de cet accord, Avanex a également acquis certains actifs des activités de photonique de Corning. Alcatel a reçu, en rémunération de son apport d'actifs, 28 % du capital du nouvel ensemble qui est consolidé par mise en équivalence. Le résultat de l'activité composants optiques ainsi que son bilan ont été traités en activité cédée ou en cours de cession.
- En juin 2003, Alcatel a signé une transaction qui met fin à son partenariat et qui clôt le litige qui l'opposait à Loral et sa filiale, Space Systems Loral Inc. Au terme de cet accord, Alcatel a racheté les parts détenues par Loral dans la société Europe*Star, permettant ainsi de porter sa participation à 95 %. Cette société précédemment consolidée par intégration proportionnelle à 51 % est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2003. Ce changement de méthode de consolidation a eu pour conséquence une augmentation de la dette financière de 111 millions d'euros. Aucun autre impact significatif sur les comptes consolidés n'est à signaler. Le 15 juillet 2003, Loral s'est placé sous le régime de protection du « Chapter 11 » aux États-Unis. Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer à ce jour les conséquences de cet événement, Alcatel estime que son impact ne devrait pas avoir d'effet significatif sur sa situation financière consolidée.
- En juillet 2003, Alcatel a finalisé l'acquisition de TiMetra Inc., société californienne spécialisée dans le routage de service IP/MPLS en périphérie de réseau. L'intégralité des actions TiMetra Inc. a été échangée contre 18 millions d'ADS Alcatel, soit un prix d'acquisition de 145 millions d'euros. Cette société est consolidée à partir du 1^{er} août 2003.
- Alcatel a annoncé, le 20 octobre 2003, avoir signé un accord avec Doughty Hanson (société d'investissement européenne spécialisée dans l'acquisition et le développement de sociétés industrielles) de cession de la SAFT, filiale du Groupe spécialisée dans les batteries, pour un montant de 390 millions d'euros. Le résultat de l'activité ainsi que le bilan ont été traités en activité cédée ou en cours de cession (cf. notes 5 et 34 des états financiers). La cession de cette activité a été finalisée le 14 janvier 2004.

Principes comptables

Les comptes consolidés d'Alcatel et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis depuis le 1^{er} janvier 1999 en conformité avec les « règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés » approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, Alcatel applique le règlement n° 00-06 sur les passifs adopté par le Comité de la réglementation comptable. L'application au 1^{er} janvier 2002 de ce règlement n'a pas eu d'effet significatif sur les capitaux propres.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe a été de 12 513 millions d'euros en 2003, soit une baisse de 22 % comparée à des ventes de 16 014 millions d'euros en 2002.

Par segment, le chiffre d'affaires est en recul de 27 % dans les communications fixes (5 708 millions d'euros en 2003 contre 7 826 millions d'euros en 2002), 22 % dans les communications mobiles (3 539 millions d'euros en 2003 contre 4 542 millions d'euros en 2002), 12 % dans les communications privées (3 627 millions d'euros en 2003 contre 4 109 millions d'euros en 2002). Les autres activités et les éliminations inter-segments se montaient à 361 millions d'euros (463 millions d'euros en 2002).

En 2003, l'Europe de l'ouest représentait 43 % des ventes (43 % en 2002), le reste de l'Europe 8 % (7 % en 2002), l'Amérique du Nord 15 % (17 % en 2002), l'Asie Pacifique 18 % (17 % en 2002) et le reste du monde 16 % (16 % en 2002).

Résultat opérationnel

La marge brute du Groupe s'est redressée en 2003 par rapport à 2002, en passant de 27 % en 2002 à 33 % en 2003. Les frais de recherche et développement se sont montés à 1 593 millions d'euros en 2003 (2 155 millions d'euros en 2002), soit 13 % du chiffre d'affaires en 2003 (13 % en 2002), reflétant l'importance de l'effort financier consenti pour préparer l'avenir du Groupe. Les charges administratives et commerciales de 2 173 millions d'euros en 2003 contre 2 757 millions en 2002 illustrent la poursuite des efforts de restructuration et d'optimisation dans ces domaines. Combinés à l'amélioration de la marge brute, ces efforts ont permis de dégager un résultat opérationnel du Groupe positif de 332 millions d'euros contre une perte opérationnelle de 606 millions d'euros en 2002.

Les résultats opérationnels de chacun des segments d'activité du Groupe ont été positifs : 127 millions d'euros dans les communications fixes (784 millions d'euros de pertes en 2002), 226 millions d'euros dans les communications mobiles (204 millions d'euros de profits en 2002) et 123 millions d'euros dans les communications privées (115 millions d'euros de profits en 2002). Les pertes des activités non opérationnelles se montaient à 144 millions d'euros (141 millions d'euros de pertes en 2002).

Résultat financier

Le résultat financier net a été une charge de 242 millions d'euros contre une charge de 1 008 millions d'euros en 2002. La variation d'une année sur l'autre est essentiellement due au fait que le Groupe n'a pas eu à déprécier des créances financières de manière significative, comme cela a été le cas en 2002 (39 millions d'euros en 2003 contre 669 millions d'euros en 2002). Cette variation est également due à la baisse des intérêts financiers (102 millions d'euros en 2003 contre 151 millions d'euros en 2002) liée d'une part à la diminution de la dette financière brute du Groupe qui est passée de 5 783 millions d'euros au 31 décembre 2002 à 5 293 millions d'euros au 31 décembre

2003, et également à l'émission d'OCÉANE du 12 juin 2003 de 1 022 millions d'euros, ce qui a permis de rallonger la maturité globale de la dette d'Alcatel mais aussi de bénéficier d'un taux d'intérêt de 4,75 % l'an moins élevé que le taux moyen du Groupe au moment de l'émission.

Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition

Le résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition a été une perte de 1 346 millions d'euros (perte de 4 195 millions d'euros en 2002), prenant en compte principalement, outre la charge financière nette ci-dessus, des charges de restructuration de 1 314 millions d'euros (1 379 millions d'euros en 2002), des autres produits nets pour un montant de 120 millions d'euros (contre des autres charges nettes de 737 millions d'euros en 2002) et des charges liées aux quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence et des activités en cours de cession de 113 millions d'euros en 2003 (513 millions d'euros en 2002).

Résultat net

La perte nette s'est élevée à 1 944 millions d'euros (4 745 millions d'euros en 2002) après des charges d'amortissement des écarts d'acquisition de 578 millions d'euros (532 millions d'euros en 2002).

Résultat net par action

Le résultat net par action dilué était de -1,46 euros (-3,99 en 2002).

Analyse par segment d'activité

Voir présentation des segments d'activité.

Tableau des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement a été négative de 673 millions d'euros en 2003 (contre 1 872 millions d'euros négatifs en 2002) et comprend notamment les sorties de trésorerie liées aux importantes restructurations poursuivies par le Groupe. La diminution du besoin en fonds de roulement a permis toutefois de dégager une variation nette positive de la trésorerie d'exploitation à 444 millions d'euros (2 723 millions d'euros en 2002). La variation nette de la trésorerie d'investissement a été positive de 443 millions d'euros en 2003 contre une variation négative en 2002 de 429 millions d'euros. Cette dernière a été marquée en 2003 par un programme de cession d'actifs corporels (457 millions d'euros d'encaissements en 2003 contre 280 millions en 2002) et aussi une diminution des prêts accordés de 207 millions en 2003 contre une augmentation de 839 millions d'euros en 2002 qui était liée aux rachats de certaines créances financières relatives à des clients en difficulté de paiement. Enfin, la variation de la trésorerie de financement a été négative de 564 millions d'euros avec pour principaux mouvements le remboursement de la dette brute de 1 580 millions d'euros et l'émission d'obligations convertibles (OCÉANE) de 1 022 millions d'euros.

La trésorerie brute du Groupe s'est donc établie à 6 225 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 6 065 au 31 décembre 2002, hors titres de placement cotés.

Bilan

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 3 030 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 5 007 millions d'euros au 31 décembre 2002. Les fonds propres, les intérêts minoritaires et autres fonds propres s'élèvent à 4 038 millions d'euros au 31 décembre 2003 (5 995 millions d'euros au 31 décembre 2002). Le besoin en fonds de roulement opérationnel net a diminué, passant de 1 548 millions d'euros au 31 décembre 2002 à 104 millions au 31 décembre 2003. La trésorerie nette du Groupe, ensemble des disponibilités et des valeurs mobilières de placement (y compris titres cotés) moins la dette financière, est quant à elle passée de 326 millions d'euros en 2002 à 976 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Société mère

Alcatel, société mère du Groupe, n'a pas d'activités opérationnelles. Elle détient directement et indirectement les sociétés formant le Groupe. Ses missions sont principalement :

- la gestion centralisée de la trésorerie ;
- la mutualisation du financement des frais de recherche et de développement et de propriété industrielle ;
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements bancaires et contrats opérationnels au bénéfice des filiales ;
- la gestion de l'intégration fiscale française.

Principales participations financières

Alcatel possède des participations dans les principales sociétés suivantes, comptabilisées par mise en équivalence :

- Thalès (9,5 %)
- Avanex (26,2 %)

La participation dans Thalès n'a pas évolué au cours de l'année 2003. Alcatel a gardé sa position de premier actionnaire privé de Thalès, avec trois administrateurs au conseil d'administration.

La clause du pacte conclu en 1998 entre les deux partenaires industriels de Thalès (Alcatel et le Groupe industriel Marcel Dassault) interdisant de transférer les actions reçues en rémunération de leurs apports pendant une période de cinq ans a expiré le 30 juin 2003.

À la suite de la cession de ses activités de composants optiques à la société Avanex, Alcatel a reçu en rémunération de son apport d'actifs 28 % du capital d'Avanex et en possède 26,2 % au 31 décembre 2003.

Par ailleurs, Alcatel a exercé, en février 2003, vis-à-vis de Thomson son option de vente portant sur sa participation de 50 % dans leur joint-venture commune Atlinks. Cette dernière était consolidée par mise en équivalence jusqu'à la date de la cession.

Enfin, Alcatel possède 15 % de la société Nexans. Les titres sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement, n'ayant pas vocation à être conservés dans le long terme.

Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan

Les engagements au titre d'obligations contractuelles non comptabilisés au bilan sont des obligations futures d'effectuer des paiements : contrats de location simples, commandes d'immobilisations et autres obligations fermes d'achat. Une projection sur les exercices à venir des paiements minimum futurs relatifs à ces engagements se montent à 1 078 millions d'euros, dont 427 millions d'euros sont à moins d'un an.

Dans le cadre de ces activités courantes, le Groupe peut être amené à donner des engagements garantissant la bonne exécution des contrats. Le montant maximum potentiel de ces engagements (à l'exclusion des engagements intra-groupe : engagements donnés par les sociétés mères du Groupe au titre des contrats de leurs filiales) est de 2 106 millions d'euros au 31 décembre 2003. Ce montant ne tient pas compte des sommes que le Groupe pourrait recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou des contre-garanties reçues. Il n'est pas non plus tenu compte du fait que la majorité des garanties de bonne exécution consenties font l'objet d'assurances. Les autres engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont principalement relatifs aux garanties données aux banques assurant le « cash pooling » pour le tirage maximum intra-journalier des filiales du Groupe à l'égard des banques et se montent à 652 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Par ailleurs, Alcatel a des engagements spécifiques liés à des opérations telles que le programme de titrisation de crédits fournisseurs et la cession d'une créance de carry-back. Les principales caractéristiques de ces engagements sont décrites en note 30 aux états financiers.

Alcatel n'utilise pas de véhicule spécifique destiné à déconsolider ses risques.

Risques généraux liés aux marchés d'Alcatel

Alcatel sert à la fois les marchés des opérateurs de télécommunications et ceux des entreprises et des grandes institutions.

Le marché des systèmes et solutions de télécommunications pour les opérateurs, sur lequel Alcatel occupe une place de premier ordre, est un marché cyclique même si les besoins en télécommunications sont loin d'être satisfaits au plan mondial. À ce titre, les investissements en systèmes et solutions de télécommunications peuvent connaître d'importantes fluctuations, à la fois en termes de budget global et par type de technologies. Dans l'ensemble, l'année 2003 a été caractérisée par une nouvelle baisse des investissements des grands opérateurs mondiaux de télécommunications, même si la demande est restée très soutenue pour certaines solutions comme l'ADSL, où Alcatel est le leader mondial.

Grâce en partie à cette politique d'investissements prudente sur 2003, les grands clients opérateurs du Groupe ont désormais retrouvé une aisance financière, comme en témoignent leurs flux de trésorerie. Dans ce contexte, la reprise des ventes du Groupe dépendra principalement de la vitesse avec laquelle les opérateurs décideront d'étendre et de moderniser leurs réseaux de télécommunications fixes et

mobiles pour répondre à la demande finale de nouveaux services – et des technologies qui seront choisies à cet effet.

Au-delà des ventes d'équipements, Alcatel a poursuivi en 2003 sa stratégie visant à accroître ses ventes dans les logiciels et les services à valeur ajoutée, qui sont des marchés moins mûrs mais à très fort potentiel. Enfin, en termes de clients, Alcatel s'est réorganisé pour renforcer son offre à destination des entreprises et des opérateurs dits privés, qui déploient un réseau de télécommunications à usage interne, sans abonnés. Ce secteur très dynamique est composé de clients présents dans l'industrie du transport, de l'énergie, de la défense, des collectivités locales, etc.

Au-delà de ces risques spécifiques au secteur des télécommunications, les marchés du Groupe sont exposés à des risques qui s'inscrivent dans le cadre de la mondialisation accrue des économies, dont notamment : les risques de change et la concurrence internationale (entre opérateurs et entre fournisseurs de solutions de télécommunications). S'y ajoutent les aléas liés à la situation économique et politique de certains pays dans lesquels le Groupe opère ou éventuellement à la situation financière de certains clients. Face à cette situation, Alcatel pratique une politique prudente de gestion des risques et de diversification de l'exposition aux différents marchés et clients. Dans la mesure du possible, le Groupe cherche aussi à sécuriser des financements de projets auprès de la communauté financière ou d'agences de crédit export chaque fois que cela s'avère souhaitable.

Risques pays

Alcatel opère dans plus de 130 pays. Certains pays sont plus exposés que d'autres à des risques politiques ou économiques tels que les déficits budgétaires, le taux de croissance, l'inflation ou les taux d'intérêts. Ces éléments sont susceptibles de modifier l'activité du Groupe et sa rentabilité dans certains pays. Toutefois, Alcatel a une politique active de couverture de ses risques de taux et de change (voir note 26 aux états financiers). Par ailleurs, la grande diversité géographique des activités du Groupe limite les risques liés à un pays en particulier.

Risques couverts par le Groupe

Alcatel gère de façon proactive les risques liés à son activité pour l'ensemble des filiales contrôlées à 50% et plus. Une équipe centralisée coordonne la politique de prévention des risques et détermine la politique du Groupe en matière d'assurance. Cette politique, par le biais de sa filiale consolidée de réassurance, organise à l'échelle du Groupe la conservation des sinistres de fréquence et ne transfère que les risques majeurs au marché mondial de l'assurance/réassurance.

Ce marché s'étant fortement dégradé depuis le 11 septembre 2001, cette politique a permis de mutualiser les risques entre les différentes filiales du Groupe et de limiter l'impact des hausses des primes d'assurance en préservant le bénéfice du transfert des risques majeurs, y compris lors du renouvellement du programme principal « intégré », au 1^{er} janvier 2004.

Concentration clients

Aucun client d'Alcatel ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires 2003. Les dix premiers clients d'Alcatel représentaient 29% du chiffre d'affaires 2003. Ils se répartissaient entre l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Amérique latine.

Concurrence

Alcatel a un portefeuille de produits et services parmi les plus étendus dans le domaine des solutions de communication. Le champ de la concurrence est donc très large et comprend entre autres parmi les très grandes sociétés : Avaya, Cisco, Ericsson, Huawei, Lucent, Motorola, Nokia, Nortel, Siemens. Un très grand nombre d'autres sociétés de taille plus modeste sont également en concurrence avec Alcatel dans un domaine ou un autre.

Dans un contexte de réduction des investissements des opérateurs et des entreprises, la concurrence a été exacerbée conduisant des acteurs des marchés d'Alcatel à se retirer de certaines technologies ou zones géographiques et d'autres à émerger pour trouver des relais de croissance en dehors de leur portefeuille traditionnelle de produits. Par ailleurs, dans le domaine de la haute technologie, de nouveaux acteurs peuvent bénéficier d'une rupture technologique pour gagner rapidement des parts de marché.

Perspectives

Dans un marché qui reste incertain, mais compte tenu d'un carnet de commandes supérieur aux ventes depuis deux trimestres, le chiffre d'affaires d'Alcatel devrait recommencer à croître en 2004, à taux de change constant. La croissance devrait progressivement s'accélérer au cours de l'année, après un premier trimestre traditionnellement faible du fait de la saisonnalité et qui devrait rester pratiquement stable par rapport au premier trimestre 2003, à taux de change constant. Le résultat par action (avant amortissement des écarts d'acquisition) devrait être positif pour l'ensemble de l'année, avec un premier trimestre déjà proche de l'équilibre.

Événements post-clôture

Le 14 janvier 2004, Alcatel, suite à son annonce d'octobre 2003, a finalisé la vente de ses activités batteries à Doughty Hanson pour la somme de 390 millions d'euros. Les activités batteries ont été comptabilisées dans les activités en cours de cession du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003 (voir note 2 aux états financiers).

Le 10 février 2004, Alcatel et Draka Holding N.V., une société hollandaise de câbles et systèmes de câbles, ont annoncé leur intention de regrouper leurs activités câbles de communication et fibres optiques au sein d'une nouvelle entité, dont Draka détiendrait 50,1% et Alcatel 49,9% des parts. Cette société sera un acteur de tout premier plan en Chine mais également en Europe et un fournisseur majeur en Amérique du Nord.

Alcatel a l'intention de mettre en équivalence les activités fibres optiques en conséquence à la date de finalisation de l'accord.

Le 10 mars 2004, l'agence de notation Standard & Poor's a relevé sa note de crédit à long terme d'Alcatel de B+ à BB-, perspective stable. La décision de Standard & Poor's reflète principalement l'amélioration continue des résultats et de la structure financière du Groupe. La note à court terme B a été confirmée.

Le 17 mars 2004, Alcatel a lancé une offre d'échange obligataire dans le principal but d'allonger la maturité moyenne de son endettement. Le 30 mars 2004, Alcatel a annoncé que des obligations, d'un montant nominal total de 365 millions d'euros, de l'emprunt Alcatel de 1,2 milliard d'euros 7 % à échéance 2006, avaient ainsi été échangées par les porteurs contre un montant nominal de 412 millions d'euros de nouvelles obligations, émises en euro, arrivant à échéance en 2014 et offrant un coupon de 6,375 % payable annuellement produisant un taux de rendement de 6,49 %. Ainsi, en tenant compte des obligations additionnelles d'un montant nominal de 50 millions d'euros émises en même temps, le montant nominal total de la nouvelle émission à échéance 2014 est de 462 millions d'euros.

Principales différences entre les principes comptables français et américains

Du fait de la cotation de ses actions aux États-Unis, le Groupe établit des comptes selon le référentiel comptable des États-Unis et dépose auprès de la « Securities and Exchange Commission » (SEC) un document « Form-20F » reprenant les comptes publiés en France, ainsi qu'un tableau de réconciliation, rapprochant le résultat net et les capitaux propres établis en principes comptables français de leurs équivalents en principes comptables américains. Ces réconciliations portent sur les comptes consolidés du Groupe.

Les principales différences relatives au compte de résultat et aux capitaux propres entre ces deux jeux de comptes concernent principalement :

Le traitement des regroupements d'entreprises

Certaines acquisitions effectuées par le Groupe (DSC, Genesys, Newbridge, Kymata, Telera, TiMetra) ont été comptabilisées en valeur comptable conformément à la méthode dérogatoire (article 215 du règlement 99-02) dans les comptes français. Ces mêmes opérations ont donné lieu à une comptabilisation d'écarts d'acquisition et d'évaluation selon le référentiel américain, alors que ceux-ci sont imputés sur les capitaux propres en France.

La comptabilisation des provisions pour restructuration

La publication de la nouvelle norme américaine SFAS 146 applicable aux plans de restructuration initiés en 2003 fait apparaître de nouvelles divergences avec les principes comptables français. D'une part, les programmes de pré-traité peuvent être provisionnés dans les principes comptables américains lorsque les droits sont acquis par les salariés, alors que les principes comptables français privilégient le critère d'annonce. D'autre part, pour les plans de restructuration annoncés en 2003, certains ne peuvent être comptabilisés selon la norme SFAS 146 qu'en 2004 du fait de critères de reconnaissance du passif plus limitatifs en principes américains qu'en principes français. De plus, certains coûts classés en restructuration en principes comptables français sont reclassés en coût des ventes en principes comp-

tables américains (en particulier les dépréciations de stocks consécutives aux restructurations).

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers

Selon les règles applicables en France, les profits et pertes sur les instruments qualifiés de couverture, permettant de réduire l'exposition du Groupe aux risques liés aux variations notamment des taux d'intérêts et des taux de change, sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert. La norme américaine SFAS 133, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, préconise la comptabilisation à l'actif et au passif de tous les instruments dérivés valorisés à leur juste valeur quelle que soit la période couverte, y compris par des sous-jacents non comptabilisés dans la période. La variation de valeur de ces instruments est comptabilisée en résultat, si celui-ci ne peut être qualifié de couverture selon la définition retenue par SFAS 133. En revanche, si certains critères d'efficacité de la couverture sont respectés, il est alors possible d'imputer le résultat de la couverture sur le profit ou la perte dégagé sur le sous-jacent.

Valorisation des actions disponibles à la vente et négociables sur un marché reconnu

Ces titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans les comptes français au plus bas de leur coût historique et de leur valeur de marché, les moins-values latentes éventuelles étant prises en compte dans le résultat. Selon la norme américaine SFAS 115, ces actions sont systématiquement évaluées à la valeur de marché, les écarts positifs ou négatifs avec les valeurs historiques étant directement imputés net d'impôt sur les capitaux propres, sans impacter le résultat de l'exercice.

En principes comptables français, les écarts d'acquisition sont généralement amortis sur vingt ans. En principes comptables américains (SFAS 142), les écarts d'acquisition à durée de vie indéfinie ne sont plus amortis mais testés pour dépréciation au moins une fois par an. Le test de dépréciation est basé sur la valeur du marché et toute dépréciation est irréversible.

L'application des principes comptables américains peut conduire à enregistrer des charges de personnel relatives à l'octroi d'actions, d'options de souscription ou d'achat d'actions aux employés de la société.

Certaines opérations de cession bail intervenues au cours de l'exercice sont retraitables dans le référentiel américain selon les prescriptions de la norme SFAS 13, qui prévoit l'étalement de la plus-value réalisée lors de la cession sur la durée du bail conclu concomitamment. Cette plus-value est maintenue dans le résultat de l'exercice selon les principes comptables français – dans la mesure où le bail est relatif à un contrat de location simple conclu à des conditions de marché.

Par ailleurs, la présentation du compte de résultat et du bilan diffère entre les principes comptables français et américains.

Les documents déposés auprès de la SEC sont disponibles sur le site Internet de la SEC (www.freedomgar.com), ainsi que sur celui du Groupe pour les comptes « Form-20F » (adresse : www.alcatel.com ou www.alcatel.fr – rubrique actionnaires/investisseurs). Le document « Form-20F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 devrait être disponible en avril 2004.

Passage aux normes IFRS

Pleinement conscient des enjeux liés au passage aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) en 2005, Alcatel a mis en place un comité de pilotage et une équipe dédiée pour :

- définir le calendrier de passage aux normes IFRS ;
- mesurer les impacts ;
- déterminer les besoins en formation ;
- adapter les systèmes d'information.

Le comité de pilotage, présidé par le Directeur Financier du Groupe, associe les responsables des équipes de consolidation, du contrôle financier et de la communication financière que peuvent compléter en fonction des sujets ceux de l'audit interne, de la trésorerie, de la fiscalité et des ressources humaines. Une équipe dédiée en permanence à ce sujet dirige les travaux plus spécifiques liés aux normes relatives aux immobilisations corporelles, aux contrats à long terme (contrats de construction), aux frais de recherche et développement, à la comptabilisation des emprunts convertibles ou remboursables en actions, aux écarts d'acquisition et regroupement d'entreprises, aux instruments financiers, aux retraites et autres avantages au personnel, aux paiements en actions, aux engagements hors bilan et schéma de titrisation, aux provisions pour restructuration et autres passifs et à la présentation des états financiers. Les commissaires aux comptes sont étroitement associés à cette démarche.

Calendrier de passage aux normes IFRS

L'application des normes IFRS est obligatoire à partir de l'exercice 2005 pour les sociétés cotées de l'Union européenne. Alcatel, publiant des états financiers sur une base trimestrielle, a l'intention de communiquer des comptes consolidés établis suivant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS dès la publication des comptes du 1^{er} trimestre 2005. Une information comparative pour la période précédente retraitée selon les mêmes règles comptables que celles utilisées en 2005 sera également fournie.

Impact des normes IFRS

Les travaux pour mesurer les impacts à la fois en terme d'évaluation et de présentation sont en cours. Par ailleurs, un certain nombre de normes ne sont pas à ce jour finalisées ou ne l'ont été que très récemment ou ne sont pas approuvées par la Commission européenne. Il s'agit principalement des normes relatives au regroupement d'entreprises et instruments financiers. L'IASB s'est engagé à ce que seules les normes publiées à fin mars 2004 soient d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2005. Des interprétations ou des recommandations détaillées d'application des normes ne sont pas encore disponibles et varient sensiblement d'un expert à l'autre. Des normes, si elles avaient été appliquées antérieurement, auraient pu conduire le Groupe à mener différemment certaines opérations. Ainsi, bien qu'ayant un impact sur le passé, elles ne préfigurent pas les impacts comptables possibles d'opérations à venir. Enfin, certaines autres normes, applicables à partir de 2005, ne feront pas l'objet d'une application rétroactive pour évaluer le bilan d'ouverture en conformité avec la norme IFRS 1 sur l'impact de première adoption. Les informations suivantes ne sont donc que des

indications très préliminaires, d'une part, et ne préjugent pas des comptes futurs, d'autre part.

Les normes IAS (International Accounting Standards) seront à appliquer dans le cadre du référentiel IFRS. Elles prendront le nom de IFRS, lorsqu'elles seront revues et amendées.

Immobilisations corporelles

L'application des normes IAS 16, portant principalement sur la valorisation, la comptabilisation et l'amortissement des immobilisations corporelles, et IAS 36 sur la dépréciation d'actifs, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe. Les règles relatives aux modalités d'amortissement (détermination de la durée de vie du bien, prise en compte de la valeur résiduelle, etc.) sont soit déjà appliquées par le Groupe soit sans incidence majeure estimée sur le bilan d'ouverture. En effet, du fait de la crise sans précédent que le Groupe a traversé ces dernières années, des tests de dépréciation des immobilisations corporelles ont été effectués en 2002 et 2003 selon des modalités très comparables à celles décrites dans la norme, et des dépréciations significatives ont été comptabilisées comme indiqué dans la note 11 b des annexes aux comptes consolidés.

Les immobilisations utilisées dans le cadre de contrats de location financement sont d'ores et déjà comptabilisées à l'actif des comptes consolidés selon des critères conformes à ceux édictés par IAS 17 (contrats de locations).

Contrats de construction (contrats à long terme)

La norme IAS 11 relative aux contrats de construction (comptabilisation des contrats à long terme) est très proche des principes déjà utilisés par le Groupe pour comptabiliser ce type de contrat. Les modalités de comptabilisation des provisions pour pénalités (variation enregistrée dans le chiffre d'affaires en normes IFRS et en coût des ventes dans les comptes du Groupe actuellement) et la prise en compte dans le chiffre d'affaires des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont matériels auront éventuellement un impact sur la présentation du compte de résultat, mais pas d'impact majeur sur le résultat opérationnel du Groupe et les capitaux propres d'ouverture IFRS. Des modifications dans le mode de présentation des contrats de construction au bilan sont également possibles.

Frais de recherche et de développement

La norme IAS 38 (immobilisations incorporelles) oblige à capitaliser les immobilisations incorporelles résultant des frais de développement, dès lors que certains critères sont réunis.

Comme indiqué dans la note 1e de l'annexe aux comptes consolidés, les frais de recherche et développement sont actuellement enregistrés en charge au sein du Groupe Alcatel. L'application des principes édictés par IAS 38 conduira donc le Groupe à reconnaître certaines immobilisations incorporelles générées en interne alors que ce n'était pas le cas auparavant. Ceci aura pour conséquence d'augmenter les immobilisations incorporelles, ainsi que les capitaux propres du Groupe dans le bilan d'ouverture IFRS pour un montant qui est en cours d'évaluation.

À volume de développement constant, l'inscription à l'actif des immobilisations incorporelles générées en interne conformément à IAS 38 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le résultat du Groupe.

Emprunts convertibles ou remboursables en actions

L'application des normes IFRS aura pour effet de comptabiliser les emprunts convertibles ou remboursables en actions en capitaux propres (augmentation des capitaux propres).

Les emprunts convertibles (OCÉANE) et remboursables en actions (ORANE) émis par le Groupe en 2002 et 2003 sont des instruments financiers dits composés (selon la norme IAS 32) comprenant une composante dette financière et une composante capitaux propres. Les ORANE sont actuellement comptabilisées en autres fonds propres et les OCÉANE en dette financière (emprunts obligataires).

Écarts d'acquisition et regroupement d'entreprises

La première application des normes IFRS ne remettra pas en cause les modalités de comptabilisation retenues dans le passé pour les regroupements d'entreprises et les écarts d'acquisition. En effet, le Groupe envisage, conformément à la possibilité offerte par IFRS 1, de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

Comme indiqué dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 1b et f et note 9), le Groupe a eu recours dans le passé, pour des acquisitions majeures, à la méthode dérogatoire article 215 du Règlement 99-02 selon laquelle l'écart entre le prix d'acquisition de l'activité acquise et la quote-part de capitaux propres correspondante est comptabilisé directement dans les capitaux propres du Groupe.

Aucun ajustement significatif des capitaux propres n'est donc anticipé à ce stade sur ce sujet.

En ce qui concerne les écarts d'acquisition comptabilisés au 31 décembre 2003 (cf. note 9 de l'annexe aux comptes consolidés), la mise en œuvre d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la norme IAS 36 ne devrait pas avoir pour conséquence de comptabiliser une dépréciation significative dans le bilan d'ouverture. En effet, comme indiqué en note 1f de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe procède d'ores et déjà depuis 2002, et sur un rythme au moins annuel, à la validation des écarts d'acquisition existants et selon des modalités proches de celles décrites dans l'exposé sondage ED 3 publié en 2003. Les projets de révision de la norme IAS 36 contenus dans l'exposé sondage étant en cours de validation, il n'est pas possible de se prononcer, à ce stade, sur leur impact éventuel sur les comptes avant la publication de la norme définitive.

Instruments financiers

Les titres détenus destinés à la vente devront être comptabilisés à la « juste valeur » selon la nouvelle norme (et non plus à leur « valeur historique »).

Le Groupe n'ayant notamment que peu de titres cotés en portefeuille, l'impact sur les capitaux propres, qui, du fait des règles d'évaluation retenues par le Groupe (cf. note 1s pour les valeurs mobilières), ne peut qu'être positif, devrait être assez peu significatif. Par ailleurs, les valeurs de marché des titres cotés non consolidés sont déjà indiquées dans les notes 13 et 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

La comptabilisation des créances clients cédées fera l'objet de nouvelles règles définissant les critères de sortie des actifs. Concernant les cessions de créances clients sans recours effectuées par le Groupe (cf. note 14 de l'annexe aux comptes consolidés), la comptabilisation de ces créances ne devrait pas faire l'objet de retraitement majeur dans le cadre

du passage aux normes IFRS. Un ré-examen de tous les contrats concernés est en cours afin de s'en assurer.

S'agissant des instruments dérivés, ils seront, conformément aux dispositions de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, enregistrés à la juste valeur. Les dérivés de taux entrent pour la plupart dans le cadre de couverture de juste valeur et les variations de valeur au titre de ces positions devraient être en grande partie compensées en résultat par la réévaluation de la dette sous-jacente. Les dérivés de change s'inscrivent également pour l'essentiel dans le cadre de couverture, de flux futurs ou d'engagements fermes, à l'exception des dérivés en couverture d'appels d'offres pour lesquels les variations de juste valeur impacteront le compte de résultat.

Le choix de la date de première application d'IAS 39 (1^{er} janvier 2004 ou 1^{er} janvier 2005) n'a pas encore été arrêtée à ce jour. L'impact sur le bilan d'ouverture et notamment sur les capitaux propres de l'application IAS 39 est en cours de validation.

Retraites et autres avantages du personnel

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, telles que décrites dans les notes 1i et 23 de l'annexe aux comptes consolidés, sont très proches de celles édictées par la norme IAS 19 (avantages du personnel). Des particularités liées aux conventions collectives appliquées en France, en matière notamment de primes d'ancienneté, sont actuellement en cours de revue.

Paiement sous forme d'option d'achats ou de souscription en actions

L'application de la norme IFRS 2 (paiements sur la base d'actions), publiée en février 2004, aura pour conséquence de modifier le mode de comptabilisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par le Groupe à ses salariés. Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005, devront être retraités. Seront donc concernés les plans de 2003 tels que décrits dans la note 20 c de l'annexe aux comptes consolidés, ainsi que ceux relatifs à des regroupements d'entreprises effectués postérieurement à novembre 2002 et pour lesquels des options de souscription sont encore en cours au 31 décembre 2003 (cf. notes 2 et 20 c de l'annexe aux comptes consolidés).

L'impact sur le résultat 2004 retraité selon les normes IFRS correspondra à la rémunération relative à ces plans. L'impact, estimé à ce jour, ne devrait pas être très significatif. L'application de cette norme ne devrait pas avoir d'impact sur les capitaux propres du bilan d'ouverture IFRS.

Engagements hors bilan et schéma de titrisation

Les engagements hors bilan du Groupe sont décrits dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés. Concernant les programmes de titrisation, ceux-ci font l'objet d'une description très détaillée dans cette même note. Au 31 décembre 2003, le Groupe participe à deux programmes de titrisation structurés (le programme SVF et un programme de titrisation de créances commerciales). Le véhicule *ad hoc* utilisé dans le cadre du programme SVF sera consolidé à compter du 1^{er} janvier 2004 et les impacts sur les comptes consolidés sont indiqués dans la note 30 de l'an-

nexe aux comptes consolidés. L'impact sur le bilan d'ouverture IFRS devrait être du même ordre. L'entité *ad hoc* utilisée dans le programme de titrisation de créances commerciales est d'ores et déjà consolidée au 31 décembre 2003 et l'application des normes IFRS ne devrait donc pas avoir d'effet significatif sur les comptes. Par ailleurs, la créance de carry-back cédée en 2002, comme indiqué en note 30, pourrait être comptabilisée à l'actif dans le bilan d'ouverture IFRS.

Provisions pour restructuration et autres passifs

Le Règlement du CRC sur les passifs n° 00-06 appliqué par le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2002 étant très proche de la norme IAS 37, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur le bilan d'ouverture IFRS au titre des provisions pour restructurations et autres passifs si la norme IAS 37 reste inchangée. Du fait des projets de convergence avec les normes américaines sur ce point, certaines provisions comptabilisées au 31 décembre 2003 pourraient être retraitées dans le bilan d'ouverture IFRS et comptabilisées en 2004.

Présentation des états financiers

L'application de la norme IAS 1 (version révisée de décembre 2003) et dans une moindre mesure d'IAS 7 (Tableau des flux de trésorerie), d'IAS 14 (Information sectorielle), d'IAS 35 (Abandons d'activités) et d'ED 4 (Actifs destinés à être cédés et présentation des activités abandonnées) vont avoir des conséquences significatives sur le mode de présentation de l'information financière.

Le bilan sera présenté selon un critère de classement en éléments courants/non courants qui ne correspond pas à la présentation actuelle en fonction de la liquidité des actifs et passifs. De plus, certaines règles spécifiques en matière de compensation entre actifs et passifs pourraient aboutir à des reclassifications par rapport aux pratiques actuelles.

La disparition dans les normes IFRS de la notion de résultat extraordinaire aura pour conséquence de reclasser en résultat opérationnel ou en résultat financier un certain nombre de produits et charges actuellement comptabilisés par le Groupe en autres produits et charges (cf. note 1 m, n, o et note 6 de

l'annexe aux comptes consolidés). Les modifications dans le mode de présentation seront telles que le Groupe envisage, à ce stade, de présenter l'effet du passage aux normes IFRS dans ses comptes 2005 en indiquant, d'une part, les chiffres 2005 et 2004 selon les normes IFRS et, d'autre part, les chiffres 2004 et 2003 selon le référentiel comptable français, suivant les modèles de compte de résultat propres à chacun de ces référentiels.

Autres normes

Les autres normes IAS/IFRS n'appellent pas de commentaire particulier et le Groupe n'anticipe pas, à ce stade, d'impact majeur sur le bilan d'ouverture IFRS du fait de leur application. Par ailleurs, certaines normes sont d'ores et déjà appliquées. Il en est ainsi notamment d'IAS 33 (Résultats par action) ou IAS 24 (Information relative aux parties liées).

Formation

Les équipes opérationnelles ou financières du Groupe seront formées aux nouvelles normes comptables au cours de l'année 2004. À ce titre, les membres du comité des comptes ainsi que ceux du comité exécutif du Groupe ont été sensibilisés aux enjeux du passage aux normes IFRS dès 2003. Les contrôleurs financiers au siège, les auditeurs internes et l'équipe chargée de la communication financière ont pu déjà assister à une formation. Un site intra-net est dédié à ce sujet et est accessible par l'ensemble du personnel, facilitant ainsi le partage des connaissances et des questions restant ouvertes notamment avec la communauté financière d'Alcatel. Une lettre d'information baptisée « Alcatel IFRS Newsletter » est également disponible en ligne.

Système d'information

Le système financier de reporting fait actuellement l'objet d'une revue pour vérifier son adéquation avec les besoins des nouvelles règles comptables. Alcatel compare ses pratiques avec celles d'autres sociétés du CAC 40 dans une situation similaire, pour évaluer au mieux les possibilités de chacun des progiciels disponibles sur le marché.

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	Q4 2003 (non audité)	Q4 2002* (non audité)	2003	2002*	2001*
Chiffre d'affaires net	(3)	3 765	4 508	12 513	16 547	25 353
Coût des ventes		(2 517)	(3 279)	(8 415)	(12 186)	(19 074)
Marge brute		1 248	1 229	4 098	4 361	6 279
Charges administratives et commerciales		(524)	(647)	(2 173)	(2 862)	(3 773)
Frais de R&D		(393)	(562)	(1 593)	(2 226)	(2 867)
Résultat opérationnel	(3)	331	20	332	(727)	(361)
Rémunération des obligations remboursables en actions	(22)	(12)	(1)	(47)	(1)	–
Résultat financier (net)	(4)	(78)	(136)	(242)	(1 018)	(1 568)
Coûts de restructuration	(24)	(524)	(500)	(1 314)	(1 474)	(2 124)
Autres produits et charges	(6)	11	(292)	120	(830)	(213)
Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition et impôt		(272)	(909)	(1 151)	(4 050)	(4 266)
Impôt sur les bénéfices	(7)	(21)	(62)	(82)	19	1 261
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence et des activités en cours de cession	(5)	7	24	(113)	(107)	(16)
Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&D en cours		(286)	(947)	(1 346)	(4 138)	(3 021)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(9)	(210)	(147)	(578)	(589)	(1 933)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions		–	–	–	–	(4)
Part revenant aux intérêts minoritaires		(28)	(25)	(20)	(18)	(5)
Résultat net		(524)	(1 119)	(1 944)	(4 745)	(4 963)
Actions ordinaires A **						
Résultat net par action (en euros)	(8)	(0,39)	(0,93)	(1,46)	(3,99)	(4,29)
Résultat net par action dilué (en euros)	(8)	(0,39)	(0,93)	(1,46)	(3,99)	(4,29)

* Afin d'assurer la comparabilité des comptes, des comptes de résultat retraités pour tenir compte des modifications significatives du périmètre de consolidation intervenues sur 2003 et 2002 sont présentés en note 2.

** Les résultats nets par action 2002 et 2001 ont été retraités pour tenir compte de la transformation des actions de catégorie O en actions ordinaires, sur la base d'une pour une, approuvée par l'assemblée générale du 17 avril 2003 ainsi que des modifications apportées à la norme IAS 33 en décembre 2003.

BILANS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Écarts d'acquisition des titres consolidés, nets	(9)	3 839	4 597	5 257
Autres immobilisations incorporelles, nettes	(10)	284	312	472
Immobilisations incorporelles, nettes		4 123	4 909	5 729
Immobilisations corporelles	(11)	6 317	8 236	9 698
Amortissements	(11)	(4 817)	(5 737)	(5 496)
Immobilisations corporelles, nettes	(11)	1 500	2 499	4 202
Titres des sociétés mises en équivalence et actifs et passifs nets des activités en cours de cession	(12)	391	306	799
Autres immobilisations financières, nettes	(13)	822	975	1 169
Immobilisations financières, nettes		1 213	1 281	1 968
ACTIF IMMOBILISÉ		6 836	8 689	11 899
Stocks et en-cours, nets	(14) et (15)	1 432	2 329	4 681
Clients et comptes rattachés, nets	(14) et (16)	3 364	4 716	8 105
Autres créances, nettes	(17)	3 231	4 037	6 851
Créances, nettes		6 595	8 753	14 956
Valeurs mobilières de placement, nettes *	(18)	1 635	716	490
Disponibilités, nettes		4 634	5 393	4 523
Trésorerie totale *		6 269	6 109	5 013
ACTIF CIRCULANT		14 296	17 191	24 650
TOTAL		21 132	25 880	36 549

* La trésorerie totale au 31 décembre 2003 comprend, au sein des valeurs mobilières de placement, des titres cotés pour un montant net de 44 millions d'euros (44 millions au 31 décembre 2002). Hors titres cotés, elle représente un montant de 6 225 millions d'euros (6 065 millions d'euros au 31 décembre 2002) qui correspondent au montant de la trésorerie à la clôture telle qu'indiquée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé.

	Notes	2003		2002	2001
		Avant répartition	Après répartition **	Après répartition	Après répartition
PASSIF (en millions d'euros)					
Capital <i>(nominal 2 euros : 1 284 410 224 actions ordinaires émises au 31/12/03*, 1 239 193 498 actions A et 25 515 000 actions O émises au 31/12/02 et 1 215 254 797 actions A et 25 515 000 actions O émises au 31/12/01)</i>		2 569	2 569	2 529	2 481
Primes		21 719	7 562	21 602	21 425
Réserves		(17 068)	(4 855)	(17 107)	(12 249)
Différence de conversion		(518)	(518)	(283)	(185)
Résultat net		(1 944)	-	-	-
Actions détenues par des sociétés consolidées		(1 728)	(1 728)	(1 734)	(1 842)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	(20)	3 030	3 030	5 007	9 630
INTÉRÊTS MINORITAIRES	(21)	363	363	343	219
AUTRES FONDS PROPRES					
Obligations remboursables en actions	(22)	645	645	645	-
Pensions et indemnités de fin de carrière	(23)	1 010	1 010	1 016	1 120
Autres provisions pour risques et charges	(24)	3 049	3 049	3 301	4 154
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		4 059	4 059	4 317	5 274
Emprunts obligataires convertibles		1 022	1 022	-	-
Autres emprunts obligataires		3 782	3 782	5 325	5 969
Autres dettes financières		489	489	458	1 706
DETTES FINANCIÈRES	(25)	5 293	5 293	5 783	7 675
(dont à moyen et long terme)		4 410	4 410	4 687	5 879
Avances et acomptes reçus	(14) et (27)	1 181	1 181	1 482	1 693
Fournisseurs et comptes rattachés	(14)	3 617	3 617	4 162	5 080
Dettes liées à l'activité bancaire	(28)	224	224	246	660
Autres dettes	(29)	2 720	2 720	3 895	6 318
AUTRES DETTES		7 742	7 742	9 785	13 751
TOTAL		21 132	21 132	25 880	36 549

* L'assemblée générale du 17 avril 2003 a approuvé la transformation des actions de catégorie O en actions ordinaires sur la base d'une pour une.

** Voir note 19.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Q4 2003 (non audité)	2003	2002	2001
Variation de la trésorerie d'exploitation				
Résultat net	(524)	(1 944)	(4 745)	(4 963)
Intérêts minoritaires	28	20	18	5
Ajustements permettant de passer du résultat à la variation de la trésorerie nette d'exploitation :				
- Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	147	605	1 010	1 279
- Amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition et projets de R&D en cours	210	577	589	1 937
- Dotations nettes aux provisions pour pensions et retraites	(21)	(7)	(3)	41
- Dotations nettes aux autres provisions pour risques et pour dépréciation	81	54	1 358	2 001
- (Plus) moins-values nettes sur cessions d'actifs	63	(104)	(287)	(943)
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(3)	126	188	88
Capacité d'autofinancement	(19)	(673)	(1 872)	(555)
Variation nette des actifs et passifs circulants :				
Diminution (augmentation) des stocks	247	478	2 000	1 186
Diminution (augmentation) des clients	68	1 264	3 436	1 407
Diminution (augmentation) des avances versées	8	33	110	(99)
Augmentation (diminution) des fournisseurs	128	(404)	(1 084)	(925)
Augmentation (diminution) des avances reçues	(23)	(206)	(173)	153
Augmentation (diminution) des autres créances et dettes	85	(48)	306	(622)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation (a)	494	444	2 723	545
Variation de la trésorerie d'investissement				
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	69	457	280	182
Investissements corporels et incorporels	(86)	(253)	(490)	(1 748)
Diminution (augmentation) des prêts accordés (b)	3	207	(839)	299
Coût d'acquisition des titres consolidés, net de la trésorerie acquise, et coût d'acquisition des titres non consolidés	(20)	(107)	(193)	(743)
Cessions de titres consolidés, nettes de la trésorerie cédée, et cessions de titres non consolidés	70	195	813	3 627
Activités en cours de cession*	(34)	(56)	-	-
Variation nette de la trésorerie d'investissement	2	443	(429)	1 617
Variation nette de la trésorerie après investissement	496	887	2 294	2 162
Variation de la trésorerie de financement				
Augmentation (diminution) des dettes financières	(578)	(1 580)	(1 469)	(1 401)
Émission de nouvelles dettes financières à long terme	1	-	-	1 744
Émission d'obligations remboursables ou convertibles (ORANE et OCÉANE)	-	1 022	645	-
Augmentations de capital en espèces	4	1	8	8
Dividendes payés	(2)	(7)	(276)	(567)
Variation nette de la trésorerie de financement	(575)	(564)	(1 092)	(216)
Effet net des variations des taux de conversion	(73)	(136)	(150)	7
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie totale	(152)	187	1 052	1 953
Trésorerie au début de l'exercice y compris activités cédées	6 407	6 065	5 013	3 060
Trésorerie au début de l'exercice hors activités cédées	6 377	6 038	-	-
Trésorerie à la fin de l'exercice hors titres cotés	6 225	6 225	6 065	5 013
Flux de trésorerie opérationnel (a) + (b) = variation nette de la trésorerie d'exploitation + diminution (augmentation) des prêts accordés	497	651	1 884	844

* Le tableau de flux de trésorerie 2003 est présenté de manière à isoler les flux de trésorerie relatifs aux activités cédées ou en cours de cession (cf. note 5).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Notes	Nombre d'actions en circulation classe A	Nombre d'actions en circulation classe O	Capital	Primes	Réserves	Titres échangeables Alcatel Networks Corp.	Différence de conversion	Résultat net	Actions détenues par des sociétés consolidées	Capitaux propres
(en millions d'euros)										
31.12.2000 APRÈS RÉPARTITION	1 133 273 501	16 500 000	2 457	21 342	(9 282)	2 217	(350)	-	(2 023)	14 361
Augmentation de capital liée à l'acquisition de Kymata	2 200 000	9 015 000	22	72						94
Autres augmentations de capital	844 112		2	11*						13
Titres échangeables Alcatel Networks Corporation					1 394	(1 394)				-
Acquisition de Kymata					(76)					(76)
Variation nette des actions O détenues par des sociétés consolidées		(11 655)			(10)					(10)
Variation nette des titres Alcatel A détenus par des sociétés consolidées	10 505 542				93				181	274
Autres variations					(31)					(31)
Variation de la différence de conversion							165			165
Résultat net								(4 963)		(4 963)
Affectation du résultat net					(5 160)			4 963		(197)
31.12.2001 APRÈS RÉPARTITION	1 146 823 155	25 503 345	2 481	21 425	(13 072)	823	(185)	-	(1 842)	9 630
Augmentation de capital liée à l'acquisition d'Astral Point	8 783 396		18	126						144
Augmentation de capital liée à l'acquisition de Telera	15 147 728		30	49						79
Autres augmentations de capital	7 577		-	2	6					8
Titres échangeables Alcatel Networks Corporation					573	(573)				-
Acquisition d'Astral Point					(162)					(162)
Acquisition de Telera					(60)					(60)
Variation nette des titres Alcatel A détenus par des sociétés consolidées	5 715 418				(7)				108	101
Autres variations **					110					110
Variation de la différence de conversion							(98)			(98)
Résultat net								(4 745)		(4 745)
Affectation du résultat					(4 745)			4 745		-
31.12.2002 APRÈS RÉPARTITION	1 176 477 274	25 503 345	2 529	21 602	(17 357)	250	(283)	-	(1 734)	5 007
Transformation des actions O en actions ordinaires	(20b) 26 000 000	(26 000 000)								
Acquisition d'iMagic TV	(20b) 3 531 332		7	19						26
Remboursement des ORANE	(20b) 1 828		0	0						0
Acquisition de TiMetra	(20b) 15 534 934		31	94	(141)					(16)
Autres augmentations de capital	148 632	485 000	2	4						6
Titres échangeables Alcatel Networks Corporation					44	(44)				
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	(20e) 144 005	11 655			(1)				6	5
Retraitement de l'acquisition de Kymata	(9)				68					68
Autres variations **					113					113
Variation de la différence de conversion							(235)			(235)
Résultat net								(1 944)		(1 944)
31.12.2003 AVANT RÉPARTITION	1 221 838 005	-	2 569	21 719	(17 274)	206	(518)	(1 944)	(1 728)	3 030
Affectation proposée	(19)			(14 157)	12 213			1 944		-
31.12.2003 APRÈS RÉPARTITION	1 221 838 005	-	2 569	7 562	(5 061)	206	(518)	-	(1 728)	3 030

* Dont 13 millions d'euros d'augmentation de capital et (2) millions d'euros de frais d'émission d'actions O réalisée en 2000.

** Correspond principalement aux effets du suivi des valeurs d'entrée des sociétés acquises selon la méthode dérogatoire (art. 215 du règlement CRC 99-02), de l'application au 1^{er} janvier 2002 du règlement 00.06 sur les passifs du Comité de la Réglementation Comptable et de l'intégration globale d'Alcatel Shanghai Bell précédemment consolidée par mise en équivalence.

NOTES ANNEXES

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés d'Alcatel et de ses filiales (le "Groupe") sont établis depuis le 1^{er} janvier 1999 en conformité avec les "règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés" approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, Alcatel applique le règlement n° 00-06 sur les passifs adopté par le Comité de la Réglementation Comptable. L'application au 1^{er} janvier 2002 de ce règlement n'a pas eu d'effet significatif sur les capitaux propres.

a) Méthodes de consolidation

Les sociétés significatives contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est notamment présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

b) Regroupements d'entreprises

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions du règlement 99-02. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel est comptabilisé en écart d'acquisition (cf. Immobilisations incorporelles et corporelles).

Par dérogation à la règle définie ci-dessus et conformément aux prescriptions de l'article 215 du règlement 99-02, dans le cas où les conditions suivantes sont remplies :

- l'acquisition est réalisée en une seule opération portant sur au moins 90 % du capital de la société acquise,
- l'acquisition est rémunérée en titres de capital d'une société consolidée,
- en substance l'accord ne prévoit pas de paiement en espèces supérieur à 10 % du montant de l'émission rémunérant les cédants,
- la substance de l'accord n'est pas remise en cause dans les deux ans suivant la prise de contrôle,

les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont maintenus à leur valeur retraitée aux normes du Groupe, à la date de prise de contrôle, l'écart entre cette valeur et le coût d'acquisition des titres étant imputé directement sur les capitaux propres.

Les principales acquisitions ayant fait l'objet de ce traitement dérogatoire sont décrites dans la note 9 relative aux écarts d'acquisition.

Aucun écart d'acquisition n'a été imputé directement sur les capitaux propres en application de la position prise dans le

Bulletin de la COB n° 210 pour les opérations antérieures à la première application du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

c) Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés situées hors de la zone euro sont convertis en euros au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Différence de conversion".

d) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste "Différence de conversion".

e) Dépenses de recherche et développement

Elles sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, à l'exception :

- de certains frais de développement de logiciels, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du logiciel est démontrée,
- le logiciel sera commercialisé ou utilisé en interne,
- il existe un marché potentiel pour le logiciel ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement de logiciels sont amortis comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

L'amortissement correspond au montant le plus élevé entre le montant cumulé amorti linéairement et le montant cumulé résultant des critères définis ci-dessus.

- des dépenses refacturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle, incluses dans les travaux en cours sur contrats à long terme.

En relation avec le traitement des acquisitions, Alcatel alloue une part significative du prix d'acquisition aux projets de recherche et développement en cours. Dans l'analyse de son

processus d'acquisition, Alcatel peut prendre la décision d'acheter des technologies qui ne sont pas encore commercialisées plutôt que de les développer en interne. De telles décisions sont basées sur des facteurs tels que la probabilité d'être en retard ou de ne pas réussir de nouveaux développements qui peuvent compromettre la capacité d'Alcatel à rester à la pointe des avancées technologiques rapides de l'industrie des télécommunications et des réseaux de données.

Les projets de recherche et développement en cours sont valorisés dans les acquisitions à partir des valeurs actualisées de résultat, d'une analyse de l'avancement des projets et d'une évaluation de toutes les contributions ainsi que de leurs risques.

La projection des revenus utilisée pour évaluer les projets de recherche et développement en cours est fondée sur des estimations de la taille des marchés et des facteurs de croissance, des évolutions attendues des technologies, ainsi que sur la nature et le délai prévu pour le lancement des nouveaux produits par Alcatel et ses concurrents. Les cash-flows nets futurs de tels projets reposent sur les estimations du management du coût des ventes, des dépenses d'exploitation et de l'effet impôts relatif à ces projets.

La valeur des projets de R&D achetés est déterminée en actualisant les cash-flows nets. Le choix du taux d'actualisation est basé sur le coût moyen pondéré du capital, ajusté à la hausse pour refléter le risque additionnel inhérent à la durée du cycle de développement.

La valeur est aussi ajustée pour tenir compte du stade d'avancement, de la complexité du projet, de la difficulté du développement à venir et du coût à l'achèvement des projets.

Si, à la date des acquisitions, les projets de R&D en cours n'ont pas encore atteint la faisabilité technique et si la R&D en cours n'a pas d'autre utilisation possible, la valeur attribuée à ces projets est passée immédiatement en charges lors de l'acquisition.

Les durées d'amortissement des frais de recherche et développement capitalisés sont généralement comprises entre 3 et 7 ans.

f) Immobilisations incorporelles et corporelles

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition) et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure aux cash-flows opérationnels futurs non actualisés.

Lorsque cette revue met en évidence que cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les cash-flows futurs de stratégies alternatives telles que la restructuration de la société considérée.

Dans le cas où un écart subsisterait, une provision exceptionnelle est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur mesurée par les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la valeur de marché si elle existe.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur des durées déterminées, opération par opération, et n'excédant pas 20 ans.

Suite à la baisse significative du cours de bourse de la société intervenue en 2002 et à la crise qu'a traversé le secteur des télécoms, il est désormais procédé à une validation des écarts d'acquisition au moins une fois par an, le test de dépréciation annuel étant effectué au cours du 2^e trimestre de chaque année. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les justes valeurs de chacune des divisions opérationnelles du Groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Ces justes valeurs sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital qui s'élevait à 10,2% pour 2003 (11% en 2002). Les hypothèses retenues en terme de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles.

La démarche suivie est semblable à l'étape 1 du test de dépréciation des écarts d'acquisition comme il est préconisée par la norme américaine SFAS 142. Le test de dépréciation retenu dans les comptes consolidés arrêtés selon les normes comptables françaises est cependant effectué à un niveau différent que celui préconisé par la norme SFAS 142 et peut donc conduire, dans certains cas, à comptabiliser un amortissement exceptionnel d'écart d'acquisition relatif à une sous-activité au sein d'une division opérationnelle qui sera retraité dans les comptes consolidés US GAAP du Groupe.

Ce test de dépréciation a été effectué au 1^{er} janvier 2002, à fin juin et à fin décembre 2002 et à fin juin 2003. En outre, il a été procédé à un examen additionnel de la justification des écarts d'acquisition sur certaines divisions opérationnelles au 31 décembre 2003. L'ensemble de ces tests de dépréciation a conduit à comptabiliser une dépréciation exceptionnelle de 171 millions d'euros en 2003 et de 142 millions d'euros en 2002 (cf. note 9).

Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont soit des logiciels, acquis ou créés, à usage interne, soit les logiciels mères pour ceux destinés à être vendus. Concernant les logiciels mères, dont les reproductions sont vendues, seules les dépenses de recherche et développement relatives à la phase de production (programmation, modification, tests et jeux d'essais) sont immobilisées. Les logiciels sont amortis sur cinq ans maximum.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions et matériel industriel

Bâtiments industriels	20 ans
Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5-10 ans
Sauf petit outillage	3 ans

Bâtiments administratifs et commerciaux

20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, présentant les caractéristiques d'une acquisition, sont capitalisés.

g) Titres de participation non consolidés

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées figurent au bilan au plus bas de leur coût historique d'acquisition (hors toute réévaluation) et de leur valeur de marché (cours de bourse pour les titres cotés) appréciée titre par titre en fonction de leur valeur d'utilité pour Alcatel.

h) Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

i) Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi et médailles du travail

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de bases et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charge les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés ("projected unit credit method") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs,

- les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale ne font pas l'objet de provisions. Conformément à la recommandation n° 2003-R1 du Conseil National de la Comptabilité et dans la perspective du passage aux normes IFRS devant être adoptées par toutes les sociétés européennes cotées en 2005, il est envisagé de comptabiliser de tels engagements à compter du 1^{er} janvier 2004. Les montants concernés au 31 décembre 2003 sont indiqués pour information en note 23.

La recommandation n° 2003-R1 du Conseil National de la Comptabilité excluant explicitement les médailles du travail (gratifications accordées aux salariés en fonction de leur ancienneté) de la définition des avantages similaires aux pensions et indemnités de départ à la retraite, celles-ci ont été

provisionnées à partir du 1^{er} janvier 2003 en provisions pour risques et charges (cf. note 24).

j) Provisions pour restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coût de formation des personnes devant partir et autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

k) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts relatifs aux propositions de distribution de dividendes des filiales sont provisionnés. Aucun impôt n'est provisionné au titre de la distribution éventuelle de réserves.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Du fait des incertitudes pesant sur l'échéancier de renversement de certaines différences temporaires, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluses dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant l'existence d'actifs sous-évalués dont la cession est envisagée.

l) Chiffre d'affaires net et contrats à long terme

Le chiffre d'affaires net est constitué par les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements

ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Pour le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats à long terme (principalement ceux correspondant à la construction ou à la conception de réseaux sur mesure), le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes décrits précédemment sous réserve de certaines spécificités telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. Toute perte à terminaison estimée est immédiatement comptabilisée en provision sur affaires. Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client ou dans le cas de contrats d'une durée relativement courte, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables ou à la terminaison. Les travaux en cours sur contrats à long terme sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux.

Les paiements partiels reçus sur contrats à long terme sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif.

Pour le chiffre d'affaires relatif aux licences, ventes ou autres revenus associés à des logiciels, le Groupe reconnaît le revenu en général à la livraison du logiciel et pour les services au moment où ceux-ci sont rendus conformément aux principes décrits précédemment. Pour les accords de licences incluant des services, les licences sont comptabilisées séparément des services associés, dans la mesure où la transaction respecte certains critères (conformes à ceux décrits dans la norme américaine SOP 97-2) tels que l'existence d'éléments tangibles permettant de déterminer la juste valeur des différentes composantes de l'accord. Si la transaction ne respecte pas les critères susmentionnés, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement pour l'ensemble du revenu. Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus. Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client postérieurement à un contrat, sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé.

Pour les ventes de produits effectuées par l'intermédiaire de distributeurs, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'expédition au réseau de distribution. Les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés à la même date.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

m) Résultat opérationnel

Il inclut la marge brute (chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes), les charges administratives et commerciales, les frais de recherche et développement (note 1e) ainsi que les coûts des pensions et retraites (hors composante financière, note 1i) et la participation des salariés. La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant rémunération des obligations remboursables en actions, résultat financier, coûts des restructurations, autres produits et charges, impôt sur les bénéfices, quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et des activités en cours de cession, dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et projet de R&D.

n) Résultat financier

Il inclut les charges et produits d'intérêts, les dividendes reçus de sociétés non consolidées, les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres de participation dans des sociétés non consolidées, des valeurs mobilières de placement et des autres immobilisations financières, les pertes et gains de change (hors couverture des opérations commerciales), la composante financière des charges de retraite et d'autres charges et produits financiers nets (ex. : plus ou moins-value sur cession de valeurs mobilières de placement).

La filiale bancaire d'Alcatel (Electrobanque) est consolidée par intégration globale. Les charges et produits d'exploitation bancaires sont présentés en résultat financier, l'activité de la banque étant pour l'essentiel un prolongement de l'activité du Groupe permettant de faire des économies de coût financier et de contribuer au financement des ventes (cf. note 1f).

o) Autres produits et charges

Ce poste inclut les plus ou moins-values sur cessions de titres de participation et d'immobilisations corporelles et incorporelles, les charges et produits liés aux activités opérationnelles et financières, qui présentent un caractère exceptionnel en terme de matérialité et de fréquence d'occurrence, et les charges et produits extraordinaires.

p) Structure du bilan consolidé

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, le bilan présente de façon agrégée, sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an, les actifs d'exploitation (stocks et en-cours, créances) et les passifs d'exploitation (provisions, avances et acomptes reçus sur commandes, fournisseurs, autres dettes).

q) Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts, des cours de change et des prix des métaux. Lorsque ces contrats sont qualifiés de couverture, les profits et pertes sur ces contrats sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert ; dans le cas contraire, les variations de la valeur de marché de ces instruments sont constatées en résultat de la période.

r) Trésorerie

La trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées sont exclus de la trésorerie ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.).

Les soldes créditeurs de banque étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

La trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus, augmentée des actions cotées comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

s) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur de marché.

t) Financement à la clientèle

Le financement client effectué par le Groupe est de deux natures :

- un financement qui s'inscrit dans le cadre du cycle d'exploitation et directement rattaché à des contrats identifiés ;
- un financement qui s'inscrit dans un projet à plus long terme dépassant le cadre du cycle d'exploitation et qui prend la forme d'un accompagnement sur une durée longue de certains clients au travers de prêts, de prises de participation minoritaires ou de toute autre forme de financement.

La première catégorie est comptabilisée dans l'actif circulant et les dépréciations de créances sont comptabilisées dans le résultat opérationnel ou en autres charges (cf. note 1o). La variation des en-cours est présentée dans la variation nette des actifs circulants du tableau de flux de trésorerie consolidé.

La deuxième catégorie est comptabilisée dans les autres immobilisations financières et les dépréciations sont comprises dans le résultat financier ou dans les autres charges (cf. note 1o). Les variations des en-cours sont incluses dans la variation de la trésorerie d'investissement (diminution/augmentation des prêts accordés) du tableau des flux de trésorerie consolidé.

Par ailleurs, le Groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan (cf. note 30).

NOTE 2 - ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2003 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- En février 2003, Alcatel a exercé vis-à-vis de Thomson son option de vente portant sur sa participation de 50 % dans leur joint-venture commune Atlinks. Cette option de vente était prévue dans l'accord initial conclu en 1999 avec Thomson. Alcatel a reçu 68 millions d'euros. Atlinks était consolidée par mise en équivalence et cette cession n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe (cf. note 6).
- Fin avril 2003, Alcatel a finalisé l'acquisition d'iMagic TV Inc., société canadienne développant des logiciels permettant aux fournisseurs de services de créer, de livrer et de gérer des services de télévision numérique et multimédia sur des réseaux large bande. Alcatel détenait déjà 16 % du capital de cette société. Les 84 % restants ont été échangés contre 3,5 millions d'ADS (American Depositary Shares)

Alcatel, soit un prix d'acquisition de 26 millions d'euros. Cette société est consolidée à compter du 1^{er} mai 2003. Cette acquisition n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe Alcatel.

- En mai 2003, Alcatel a annoncé la conclusion d'un accord avec Avanex pour la cession de ses activités de composants optiques. Cet accord a été finalisé le 31 juillet 2003. Dans le cadre de cet accord, Avanex a également acquis certains actifs des activités de photonique de Corning. Alcatel a reçu, en rémunération de son apport d'actifs, 28 % du capital du nouvel ensemble qui est consolidé par mise en équivalence. Le résultat de l'activité composants optiques ainsi que son bilan ont été traités en activité cédée ou en cours de cession (cf. note 5).

- En juin 2003, Alcatel a signé une transaction qui met fin à son partenariat et qui clôt le litige qui l'opposait à Loral et sa filiale, Space Systems Loral Inc. Au terme de cet accord, Alcatel a racheté les parts détenues par Loral dans la société Europe*Star, permettant ainsi de porter sa participation à 95 %. Cette société précédemment consolidée par intégration proportionnelle à 51 % est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2003. Ce changement de méthode de consolidation a eu pour conséquence une augmentation de la dette financière de 111 millions d'euros. Aucun autre impact significatif sur les comptes consolidés n'est à signaler. Le 15 juillet 2003, Loral s'est placé sous le régime de protection du "Chapter 11" aux États-Unis. Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer à ce jour les conséquences de cet événement, Alcatel estime que son impact ne devrait pas avoir d'effet significatif sur sa situation financière consolidée.

- En juillet 2003, Alcatel a finalisé l'acquisition de TiMetra Inc., société californienne spécialisée dans le routage de service IP/MPLS en périphérie de réseau. L'intégralité des actions TiMetra Inc. a été échangée contre 8,8 millions d'ADS Alcatel, soit un prix d'acquisition de 145 millions d'euros. Cette société est consolidée à partir du 1^{er} août 2003.

- Alcatel a annoncé, le 20 octobre 2003, avoir signé un accord avec Doughty Hanson (société d'investissement européenne spécialisée dans l'acquisition et le développement de sociétés industrielles) de cession de la SAFT, filiale du Groupe spécialisée dans les batteries, pour un montant de 390 millions d'euros. Le résultat de l'activité ainsi que le bilan ont été traités en activité cédée ou en cours de cession (cf. notes 5 et 34).

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2002 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- Fin décembre 2001, Platinum et Alcatel ont signé un accord préliminaire concernant la cession des activités d'Alcatel de distribution aux entreprises en Europe. La cession a été finalisée au cours du 2^e trimestre 2002.
- Début avril 2002, Alcatel a finalisé l'acquisition d'Astral Point Communications Inc., société américaine spécialisée dans les systèmes métropolitains optiques SONET de prochaine génération. L'intégralité des actions Astral Point Communication Inc. a été échangée contre 8,8 millions d'ADS Alcatel A, soit un prix d'acquisition de 144 millions d'euros. Cette société est consolidée à compter du 1^{er} avril 2002.

■ Alcatel et STMicroelectronics ont annoncé, mi-avril 2002, la signature d'un accord concernant la cession des activités microélectroniques d'Alcatel pour 390 millions d'euros. Les deux sociétés ont conclu, par ailleurs, un accord de coopération pour le développement commun de circuits DSL à destination de l'ensemble du marché. La cession a été finalisée fin juin 2002.

■ Début juillet 2002, Alcatel a pris le contrôle d'Alcatel Shanghai Bell, suite à l'acquisition d'une participation complémentaire permettant au Groupe de détenir 50 % du capital plus une action. Cette filiale précédemment consolidée par mise en équivalence est désormais intégrée globalement à compter du 1^{er} juillet 2002.

■ En août 2002, Alcatel a finalisé l'acquisition de Telera, société californienne ayant développé la première plateforme voix-web utilisant le langage Voice XML (Voice Extensible Mark-up Language) pour rendre les contenus web accessibles par téléphone. L'intégralité des actions de Telera a été échangée contre 15,5 millions d'ADS Alcatel A, soit un prix d'acquisition de 79 millions d'euros. Cette société est consolidée à compter du 1^{er} août 2002.

■ En septembre 2002, Alcatel a cédé 10,3 millions de titres Thales, suite à une modification du pacte conclu en 1998 entre Alcatel et le Groupe industriel Marcel Dassault. À l'issue de cette opération, la participation d'Alcatel dans Thales est passée de 15,83 % à 9,7 %. Alcatel confirme sa position de premier actionnaire privé de Thales, avec trois administrateurs au conseil d'administration. De ce fait, Thales reste consolidé par mise en équivalence.

■ En octobre 2002, Alcatel a cédé 1,5 million de titres Nexans. Désormais, Alcatel n'exerce plus d'influence notable sur cette société, ce qui a conduit au reclassement des titres restants en valeurs mobilières de placement.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, des comptes de résultats retraités non audités ont été établis pour tenir compte des évolutions de périmètre et abandon d'activités suivantes :

- cession des activités de composants optiques annoncée en mai 2003 et finalisée en juillet 2003 ;
- cession en cours de la SAFT annoncée en octobre 2003 et finalisée en janvier 2004 (cf. note 34).

Le Q4 2002 et les années 2001 et 2002 ont été retraités pour présenter les résultats des activités sus-mentionnées en quote-part des activités en cours de cession :

(en millions d'euros)	Q4 2003 (non audité)	Q4 2002 retraité (non audité)	2003	2002 retraité (non audité)	2001 retraité (non audité)
Chiffre d'affaires net	3 765	4 377	12 513	16 014	23 165
Coût des ventes	(2 517)	(3 166)	(8 415)	(11 708)	(17 521)
Marge brute	1 248	1 211	4 098	4 306	5 644
Charges administratives et commerciales	(524)	(624)	(2 173)	(2 757)	(3 277)
Frais de R&D	(393)	(547)	(1 593)	(2 155)	(2 705)
Résultat opérationnel	331	40	332	(606)	(338)
Rémunération des obligations remboursables en actions	(12)	(1)	(47)	(1)	-
Résultat financier (net)	(78)	(135)	(242)	(1 008)	(1 528)
Coûts de restructuration	(524)	(497)	(1 314)	(1 379)	(1 945)
Autres produits et charges	11	(202)	120	(737)	(109)
Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition et impôt	(272)	(795)	(1 151)	(3 731)	(3 920)
Impôt sur les bénéfices	(21)	(66)	(82)	49	1 243
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence et des activités en cours de cession	7	(86)	(113)	(513)	(428)
Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition	(286)	(947)	(1 346)	(4 195)	(3 105)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(210)	(147)	(578)	(532)	(1 849)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions	-	-	-	-	(4)
Part revenant aux intérêts minoritaires	(28)	(25)	(20)	(18)	(5)
Résultat net	(524)	(1 119)	(1 944)	(4 745)	(4 963)
Résultat net par action					
Résultat net par action (en euros)	(0,39)	(0,93)	(1,46)	(3,99)	(4,29)
Résultat net par action dilué (en euros)	(0,39)	(0,93)	(1,46)	(3,99)	(4,29)

NOTE 3 - INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

a) Informations par segment d'activité

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations par segment d'activité ; ils tiennent compte de la nouvelle organisation mise en place début 2003.

Précédemment l'organisation d'Alcatel était déclinée selon un axe technologique. La nouvelle organisation mise en place début 2003 se décline en trois segments répondant à trois marchés principaux.

Les deux premiers segments, Communications Fixes et Communications Mobiles, s'adressent aux marchés des opérateurs télécoms et comprennent :

- des divisions d'équipement d'infrastructure responsables des équipements de réseaux et des services de réseaux avant et après-vente. Les divisions sont fortement axées vers la promotion de solutions réseaux, dans le cadre des marchés adressés par le segment ;
- une division centrée sur les solutions appliquées, qui comprend les logiciels applicatifs et qui interagit avec les divisions d'équipement.

Le troisième segment, Communications Privées, remplit une double fonction :

- il est responsable de tous les marchés autres que ceux des opérateurs télécoms et est organisé en segments de marché verticaux recouvrant les équipements, les solutions de réseaux et les solutions appliquées ;
- il assure les services de réseaux pour l'ensemble du portefeuille des clients d'Alcatel.

Le segment Autres inclut des activités diverses ne faisant pas partie du "core business" telles que l'activité achats du Groupe, l'activité de réassurance et l'activité bancaire du Groupe ainsi que les holdings regroupant notamment les frais de siège. Aucune de ces activités ne répond à des critères de taille suffisante pour être présentée comme un segment indépendant.

Les données par segment suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Les données 2002 et 2001 ont été retraitées pour tenir compte de la nouvelle organisation et des cessions et abandons d'activité significatifs décrits en note 2 et ayant été pris en compte pour l'établissement des comptes de résultat retraités.

La mesure de la performance de chaque segment est fondée sur le "résultat opérationnel".

(en millions d'euros et nombre de salariés)	Communications fixes	Communications mobiles	Communications privées	Autres	Éliminations	Total Groupe
2003						
Chiffre d'affaires						
■ du segment	5 708	3 539	3 627	16	-	12 890
■ intersegments	(145)	(39)	(192)	(1)	-	(377)
Chiffre d'affaires net	5 563	3 500	3 435	15	-	12 513
Résultat opérationnel*	127	226	123	(144)	-	332
Dotation aux amortissements (immobilisations corporelles)	(271)	(74)	(132)	(1)	-	(478)
(Dotation) reprise sur provisions opérationnelles (sur actifs circulants et prov. s/affaires)	216	107	(41)	-	-	282
Investissements (immobilisations corporelles)	55	40	47	-	-	142
Immobilisations corporelles, nettes	787	254	497	(38)	-	1 500
Actifs opérationnels**	2 171	1 340	1 481	34	(123)	4 903
Effectifs	26 502	14 110	19 282	592	-	60 486

* Sur 2003, étant donné leur caractère inhabituel par leur montant, des dépréciations de créances, des charges exceptionnelles liées à l'interruption de contrats et des coûts liés à l'arrêt ou la cession d'activités, ont été classées en autres produits et charges (note 6).

** Les actifs opérationnels se composent des stocks nets, des créances clients nettes ainsi que des avances versées.

(en millions d'euros et nombre de salariés)	Communications fixes	Communications mobiles	Communications privées	Autres	Éliminations	Total Groupe
2002 retraité (non audité)						
Chiffre d'affaires						
■ du segment	7 826	4 542	4 109	21	–	16 498
■ intersegments	(252)	(62)	(170)	–	–	(484)
Chiffre d'affaires net	7 574	4 480	3 939	21	–	16 014
Résultat opérationnel*	(784)	204	115	(141)	–	(606)
Dotation aux amortissements (immobilisations corporelles)	(515)	(96)	(174)	4	–	(781)
(Dotation) reprise sur provisions opérationnelles (sur actifs circulants et prov. s/affaires)	566	193	103	–	–	862
Investissements (immobilisations corporelles)	173	45	105	18	–	341
Immobilisations corporelles, nettes	1 495	324	646	34	–	2 499
Actifs opérationnels **	3 589	1 723	1 829	38	(157)	7 022
Effectifs	35 110	14 816	20 467	706	–	71 099

* Sur 2002, étant donné leur caractère inhabituel par leur montant, des dépréciations de créances, des charges exceptionnelles liées à l'interruption de contrats et des coûts liés à l'arrêt ou la cession d'activités, ont été classées en autres produits et charges (note 6).

** Les actifs opérationnels se composent des stocks nets, des créances clients nettes ainsi que des avances versées.

(en millions d'euros et nombre de salariés)	Communications fixes	Communications mobiles	Communications privées	Autres	Éliminations	Total Groupe
2001 retraité (non audité)						
Chiffre d'affaires net	13 560	4 868	5 603	8	(760)	23 279
Résultat opérationnel*	(95)	(354)	100	12	–	(337)

* Sur 2001, étant donné leur caractère inhabituel par leur montant, des dépréciations de créances, des charges exceptionnelles liées à l'interruption de contrats et des coûts liés à l'arrêt ou la cession d'activités, ont été classées en autres produits et charges (note 6).

b) Informations par zone géographique

Les données 2002 et 2001 ont été retraitées pour tenir compte de la nouvelle organisation et des cessions et abandons d'activité significatifs décrits en note 2 et ayant été pris en compte pour l'établissement des comptes de résultat retraités.

(montant en millions d'euros et nombre de salariés)	France	Allemagne	Autres		Asie Pacifique	Amérique du Nord	Reste du monde	Consolidé
			Europe de l'Ouest	Reste de l'Europe				
2003								
Chiffre d'affaires net :								
■ par zone d'implantation géographique des filiales	4 592	1 118	2 200	266	1 549	2 016	772	12 513
■ par marché géographique	1 587	818	2 934	980	2 206	1 879	2 109	12 513
Résultat opérationnel	(113)	22	115	43	143	96	26	332
Immobilisations corporelles, nettes	452	194	413	28	112	247	54	1 500
Total Actif	12 089	1 069	2 769	195	1 987	2 479	543	21 131
Effectifs	18 989	7 381	11 285	1 694	8 716	9 075	3 346	60 486
2002 retraité (non audité)								
Chiffre d'affaires net :								
■ par zone d'implantation géographique des filiales	5 811	1 481	2 756	390	1 840	2 761	975	16 014
■ par marché géographique	2 299	1 186	3 334	1 164	2 744	2 729	2 558	16 014
Résultat opérationnel	(260)	(32)	(261)	45	131	(299)	70	(606)
Immobilisations corporelles, nettes	744	252	609	41	161	448	83	2 338
Total Actif	13 498	1 318	4 071	249	2 305	3 244	706	25 391
Effectifs	22 446	8 549	15 179	2 092	8 916	10 138	3 779	71 099
2001 retraité (non audité)								
Chiffre d'affaires net (non audité) :								
■ par zone d'implantation géographique des filiales	7 365	2 272	4 011	322	1 966	5 572	1 657	23 165
■ par marché géographique	3 428	1 765	4 741	1 141	2 915	5 246	3 929	23 165
Résultat opérationnel	(199)	230	33	32	75	(598)	89	(338)
Immobilisations corporelles, nettes	961	360	980	52	110	1 120	137	3 720
Total Actif	16 875	1 741	7 442	242	1 562	6 683	1 391	35 936
Effectifs	25 447	11 346	20 615	2 304	5 427	16 018	4 821	85 978

Nota : toutes les informations ci-dessus sont présentées par zone d'implantation géographique des filiales à l'exception de la ventilation du chiffre d'affaires net.

NOTE 4 - RÉSULTAT FINANCIER (NET)

(en millions d'euros)	Q4 2003 (non audité)	2003	2002	2001
Intérêts financiers nets	(35)	(102)	(159)	(278)
Dividendes	-	4	9	47
Provisions*	9	(39)	(669)	(1 228)
Résultat de change (net)	(18)	(21)	(82)	(118)
Composante financière des charges de retraite	(17)	(70)	(70)	(61)
Autres charges et produits financiers (nets)	(17)	(14)	(47)	70
Résultat financier (net)	(78)	(242)	(1 018)	(1 568)

* Dont :

- (80) millions d'euros de dépréciation liés aux actifs détenus sur les activités Globalstar sur 2001.
- (480) millions d'euros et (171) millions d'euros de provision sur garantie et crédits clients respectivement en 2002 et 2001.
- (820) millions d'euros de provisions sur investissement financier en 2001.

NOTE 5 - RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET DES ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

Compte de résultat (en millions d'euros)	Q4 2003 (non audité)	2003	2002	2001
Quote-part dans les sociétés mises en équivalence*	(9)	(12)	(75)	(16)
Résultat des activités cédées ou en cours de cession**	16	(101)	(32)	-
Total	7	(113)	(107)	(16)

* Dont (79) millions d'euros sur l'exercice 2002 correspondant à la régularisation de la quote-part de résultat 2001 de Thales. À compter du 1^{er} janvier 2002, la quote-part de résultat de Thales n'est prise en compte qu'après publication de leurs comptes. Les chiffres de l'exercice 2003 n'étant pas publiés à la date d'arrêté des comptes d'Alcatel, aucune quote-part dans le résultat du second semestre 2003 de Thales n'a été prise en compte.

** Les activités cédées ou en cours de cession sont décrites en note 2.

Le compte de résultat des activités cédées ou en cours de cession sur les exercices 2003 et 2002 se décompose de la façon suivante :

	Q4 2003 (non audité)	2003	2002
Chiffre d'affaires*	140	545	318
Coût des ventes*	(95)	(412)	(257)
Marge brute	45	133	61
Charges administratives et commerciales	(19)	(83)	(82)
Frais de Recherche & Développement	(6)	(34)	-
Résultat opérationnel	20	16	(21)
Résultat net	16	(101)	(32)

* Le chiffre d'affaires et le coût des ventes indiqués sont les soldes contributifs aux comptes consolidés du Groupe, soit après élimination des transactions internes au Groupe.

La variation de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession en 2003 se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2003
Résultat net	(101)
Capacité d'autofinancement	(3)
Variation de la trésorerie d'exploitation	(5)
Variation nette de la trésorerie d'investissement	(51)
Variation nette de la trésorerie de financement	60*
Effet de la variation des taux de change	(5)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie totale	(1)

* Le financement des activités composants optiques et du Groupe SAFT était assuré par la Trésorerie centrale d'Alcatel jusqu'à la date de cession.

Les activités cédées ou en cours de cession au 31 décembre 2003 sont les activités composants optiques (Optronics France et Optronics UK ex-Kymata) et le Groupe SAFT.

NOTE 6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en millions d'euros)	Q4 2003 (non audité)	2003	2002	2001
Résultat sur cessions d'immobilisations corporelles	(13)	199	(9)	42
Résultat sur cessions de titres	(50)	(95)	296	901
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés*	(63)	104	287	943
Dépréciation de créances clients et stocks**	95	90	(548)	(455)
Dépréciation d'autres actifs***	(3)	(151)	(473)	(141)
Coûts liés à l'arrêt ou la cession d'activités****	-	5	(2)	(302)
Autres	(18)	72	(94)	(258)
Autres produits et charges	74	16	(1 117)	(1 156)
Total	11	120	(830)	(213)

* Dont :				
- cession de titres Alstom	-	-	-	1 122
- cession de titres Vivendi, Société Générale, Thales et Thomson Multimedia	-	-	261	467
- titres Nexans	-	-	(22)	(692)
- cession de titres Alcatel Microelectronics	(3)	6	221	-
- cession d'ensembles immobiliers	6	215	-	-
- cession de l'activité composants optiques	-	(76)	-	-
- divers (aucun montant unitaire supérieur à 100 millions d'euros)	(66)	(41)	(164)	4
** Dont :				
- relatifs au segment communications fixes	95	74	(450)	-
- relatifs au segment communications mobiles	-	-	-	-
- relatifs au segment communications privées	-	16	(98)	-
*** Dont :				
- dépréciation d'immobilisations corporelles dans le segment communications fixes	(2)	(126)	(394)	-
**** Dont :				
- arrêt de l'activité LMDS	-	-	-	(32)
- cession de l'activité CPE	-	5	10	(166)
- dépréciation de technologies acquises	-	-	(9)	(82)
- divers	-	-	(3)	(22)

NOTE 7 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

a) Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	Q4 2003 (non audité)	2003	2002*	2001
(Charge) produit d'impôts exigibles	(40)	(62)	283	(151)
(Charge) produit nette d'impôts différés	19	(20)	(264)	1 412
Impôts sur les bénéfices des sociétés intégrées	(21)	(82)	19	1 261

* Suite à l'option prise, notamment en France, de reporter en arrière des déficits fiscaux, un produit d'impôt exigible a été dégagé au cours de l'exercice 2002 (cf. note 30b) dont la contrepartie est une charge d'impôt différé.

Du fait des perspectives de résultat et des réglementations fiscales locales, le Groupe a étendu à partir du deuxième trimestre 2002 le champ des pays dans lesquels les impôts différés actifs ne sont plus constatés.

Ces deux évolutions expliquent la charge d'impôt différé relative à l'exercice 2003 de 20 millions d'euros et celle de 2002 de 264 millions d'euros, à comparer à un produit d'impôt différé de plus de 1 412 millions d'euros pour la même période au cours de l'exercice 2001.

b) Taux d'impôt effectif

La charge ou produit d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(en millions d'euros et en %)	2003	2002	2001
Résultat des sociétés intégrées avant impôt, amortissements des écarts d'acquisition et projets de R&D en cours	(1 151)	(4 050)	(4 266)
Taux théorique d'imposition	32,85 %	35,6 %	34,7 %
(Charge) produit d'impôt attendu	378	1 442	1 480
Incidence des :			
- résultats taxés à taux réduit*	4	5	92
- (utilisation) non activation de déficit reportable	(575)	(1 903)	(388)
- avoirs fiscaux et crédits d'impôts	(3)	25	33
- autres différences permanentes	114	450	44
(Charge) produit d'impôt effectivement constaté	(82)	19	1 261
Taux d'impôt effectif	7,1 %	0,5 %	29,6 %

* Concernent essentiellement les résultats sur cessions d'actifs.

L'impôt attendu est le cumul du produit, pour chaque pays, du résultat avant impôt et du taux normal d'imposition. Le taux moyen d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat consolidé avant impôt.

c) Impôts différés constatés au bilan

Les actifs et passifs d'impôts différés sont inclus dans les postes suivants :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Autres créances			
- impôts différés activables	6 317	6 284	5 587
- dont non reconnus	(4 306)	(4 128)	(2 488)
Impôts différés actifs comptabilisés*	2 011	2 156	3 099
Autres dettes			
- impôts différés passifs	(70)	(112)	(529)
Impôts différés passifs*	(70)	(112)	(529)
Impôts différés actifs (passifs), nets	1 941	2 044	2 570

* Voir notes 17 et 29.

Le Groupe procède à une analyse de ses impôts différés dans chaque pays suivant la situation propre de la filiale ou du Groupe d'intégration fiscale et les règles fiscales nationales notamment en matière de report des pertes fiscales.

Au regard de l'importance des pertes fiscales constatées en 2002 chez certaines sociétés ou groupes d'intégration fiscale, il a été décidé d'étendre le champ des pays dans lesquels le Groupe ne constate plus de nouveaux impôts différés actifs à compter du 2^e trimestre 2002. Les soldes d'impôts différés actifs ont par ailleurs été justifiés par des simulations de résultats fiscaux futurs. Seuls les impôts différés actifs pour lesquels des preuves convaincantes de leur récupération dans le futur ont pu être apportées ont été maintenus au bilan. Les simulations des résultats fiscaux futurs permettant de justifier la comptabilisation des actifs d'impôts différés ont été limitées à un horizon maximum de 10 ans sensiblement inférieur aux possibilités de report offertes par certaines législations fiscales.

Les actifs d'impôts sont relatifs essentiellement aux déficits fiscaux reportables, aux pensions et indemnités de départ à la retraite, ainsi qu'aux provisions pour risques non déductibles.

Les reports déficitaires et autres différences temporaires non activés, suite à l'analyse faite des impôts différés telle que décrite ci-dessus, représentent un actif d'impôt différé potentiel de 4 305, 4 128 et 2 488 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2003, 2002 et 2001.

d) Déficit fiscal reportable

Les déficits fiscaux reportables non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 4 483 millions d'euros au 31 décembre 2003 (4 292 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 2 986 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Les dates de péremption des déficits fiscaux reportables sont les suivantes :

(en millions d'euros)

Années	Montant
2004	34
2005	14
2006	8
2007	135
2008 et années ultérieures	4 292
Total	4 483

NOTE 8 - RÉSULTATS PAR ACTION

Le calcul des résultats nets par action est conforme aux règles édictées par l'IAS 33 (version révisée de décembre 2003).

Les résultats nets par action sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions détenues par des sociétés consolidées. Concernant l'acquisition de Newbridge, l'émission totale de titres Alcatel est prise en considération pour le calcul du résultat net par action (y compris les titres échangeables contre des ADS Alcatel dans un délai de cinq ans).

Conformément à IAS 33 révisée (§23), il a été tenu compte du nombre moyen pondéré d'actions à émettre au titre des Obligations Remboursables en Actions (ORA) dans le dénominateur du calcul du résultat net par action pour les exercices 2003 et 2002.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte les équivalents actions, déduction faite du nombre moyen pondéré des équivalents actions détenus par des sociétés consolidées, ayant un effet dilutif. Ils ne prennent pas en compte les équivalents actions sans effet dilutif. Le résultat net est corrigé des charges d'intérêt, nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles et échangeables.

Les effets dilutifs des options de souscription ou d'achat d'actions sont calculés selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury Stock Method"), selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Les effets dilutifs des obligations convertibles et échangeables en actions sont calculés en supposant qu'il y aura conversion ou échange systématique des obligations contre des actions ("if converted method").

Suite à l'assemblée générale du 17 avril 2003, les actions de catégorie O ont été transformées en actions ordinaires sur la base d'une pour une. En conséquence, les résultats par action présentés ci-après sont retraités des actions O en considérant ces dernières comme des actions ordinaires sur l'ensemble des périodes concernées.

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre les résultats nets par action et les résultats nets par action dilués pour les trois périodes présentées :

2003	Action ordinaire		
	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net par action	(1 944)	1 332 364 920	(1,46) €
Option		-	
Obligations convertibles et échangeables en actions		-	
Résultat net par action dilué	(1 944)	1 332 364 920	(1,46) €

Actions ordinaires

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 62 988 536 et zéro.

Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription non exercées au 31 décembre 2003 s'élève à 119 425 586 actions. Il n'a pas été tenu compte de ces actions potentielles dans le calcul du résultat net dilué par action du fait de leur effet relatif.

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des obligations émises le 12 juin 2003 et convertibles ou échangeables en 63 192 027 actions nouvelles ou existantes (OCÉANE) du fait de leur effet relatif.

2002	Action ordinaire		
	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net par action	(4 745)	1 190 067 515	(3,99) €
Options	-	-	-
Résultat net par action dilué	(4 745)	1 190 067 515	(3,99) €

Actions ordinaires

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 63 333 004 et zéro.

Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription non exercées au 31 décembre 2002 s'élève à 101 011 736 actions. Il n'a pas été tenu compte de ces actions potentielles dans le calcul du résultat net dilué par action du fait de leur effet relatif.

2001	Action ordinaire		
	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net par action	(4 963)	1 158 143 038	(4,29) €
Options	-	-	-
Résultat net par action dilué	(4 963)	1 158 143 038	(4,29) €

Actions ordinaires

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 74 411 275 et zéro.

Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription non exercées au 31 décembre 2001 s'élève à 103 340 189 actions. Il n'a pas été tenu compte de ces actions potentielles dans le calcul du résultat net dilué par action du fait de leur effet relatif.

NOTE 9 - ÉCARTS D'ACQUISITION DES TITRES CONSOLIDÉS, NETS

Acquisitions (en millions d'euros)	Durée d'amort.	2003			2002			2001
		Valeur brute	Amort. cumulés	Net	Valeur brute	Amort. cumulés	Net	Net
CFA*	20	3 614	(2 451)	1 163	3 614	(2 270)	1 344	1 525
Telettra	20	1 703	(1 320)	383	1 703	(1 279)	424	466
Activités "fibre optique" et "câbles sous-marins" **	20	328	(131)	197	328	(115)	213	230
Alcatel Submarine Networks Tel	20	866	(722)	144	926	(761)	165	187
Alcatel Network Systems Inc.	20	528	(398)	130	635	(458)	177	235
Alcatel Space	20	1 236	(357)	879	1 148	(177)	971	1 027
Thales (ex-Thomson-CSF)	20	261	(76)	185	261	(65)	196	343
Xylan/Packet Engines	20	964	(664)	300	1 415	(933)	482	610
Assured Access	-	-	-	-	287	(287)	-	-
Internet Device	-	-	-	-	130	(130)	-	-
Innovative Fibers	-	-	-	-	114	(114)	-	56
Alcatel Shanghai Bell	20	142	(7)	135	205	(5)	200	-
Autres	5 à 20	755	(432)	323	997	(572)	425	578
Total		10 397	(6 558)	3 839	11 763	(7 166)	4 597	5 257

* L'écart d'acquisition mentionné sous la ligne CFA correspond au rachat des activités des filiales d'ITT Corporation dans les années 1990.

** La valeur nette des écarts d'acquisition relatifs à l'activité fibre optique est nulle.

En 2003, l'évolution des valeurs brutes et des amortissements des écarts d'acquisition s'analyse ainsi :

Valeur brute (en millions d'euros)	31/12/2002	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31/12/2003
CFA	3 614	-	-	-	3 614
Telettra	1 703	-	-	-	1 703
Activités "fibre optique" et "câbles sous-marins" conservées	328	-	-	-	328
Alcatel Submarine Networks Tel	926	-	-	(60)	866
Alcatel Network Systems Inc.	635	-	-	(107)	528
Alcatel Space	1 148	88	-	-	1 236
Thales	261	-	-	-	261
Xylan/Packet Engines	1 415	-	-	(451)	964
Assured Access	287	-	-	(287)	-
Internet Devices	130	-	-	(130)	-
Innovative Fibers	114	-	-	(114)	-
Alcatel Shanghai Bell	205	-	-	(63)	142
Autres	997	88	(80)	(250)	755
Total	11 763	176	(80)	(1 462)	10 397

Les autres mouvements correspondent principalement aux variations de change et à l'extourne des écarts d'acquisition totalement amortis.

L'acquisition en 2002 de 18,35 % du capital d'Alcatel Shanghai Bell, permettant au Groupe de prendre le contrôle de cette société préalablement détenue à 31,65 % et mise en équivalence, a conduit à l'intégration globale de cette entité à compter du 1^{er} juillet 2002 et à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire de 142 millions d'euros dont le calcul a été finalisé le 31 décembre 2003.

Au cours du troisième trimestre 2002, Alcatel a cédé 10,3 millions d'actions Thales, générant une diminution de l'écart d'acquisition brut de 166 millions d'euros et des amortissements de 39 millions d'euros.

L'acquisition en juillet 2001 des 49 % d'Alcatel Space détenus par Thales a conduit à constater un écart d'acquisition complémentaire de 632 millions d'euros sur Alcatel Space. La cession de titres Thales en règlement (à hauteur de 50 %) du rachat des minoritaires dans Alcatel Space a conduit à une diminution de la valeur brute de l'écart d'acquisition sur Thales de 305 millions d'euros.

La cession, en novembre 2001, de 7 millions de titres Thales a conduit à une diminution complémentaire de l'écart d'acquisition de 126 millions d'euros.

Le Groupe n'a pas par le passé imputé d'écart d'acquisition sur ses capitaux propres. Par contre, certaines acquisitions ont été traitées selon la méthode dérogatoire art. 215 du règlement CRC 99-02. Le détail des dernières acquisitions réalisées selon cette méthode est donné ci-après.

L'acquisition de la société TiMetra au cours du troisième trimestre 2003 a été financée par une augmentation de capital. Cette acquisition a été traitée selon la méthode dérogatoire (article 215), l'écart entre la valeur des titres acquis et la quote-part de situation nette correspondante a été imputé directement sur les capitaux propres pour un montant de 141 millions d'euros.

L'acquisition de la société Telera au cours du troisième trimestre 2002 a été financée par une augmentation de capital. Cette acquisition a également été traitée selon la méthode dérogatoire. L'écart entre la valeur des titres acquis et la quote-part de situation nette correspondante a été imputé directement sur les capitaux propres pour un montant de 60 millions d'euros.

L'acquisition de la société Astral Point au cours du 1^{er} semestre 2002 a été financée par augmentation de capital. En application de la méthode dérogatoire (article 215), l'écart entre la valeur des titres acquis et la quote-part de situation nette correspondante a été imputé directement sur les capitaux propres pour un montant de 162 millions d'euros.

L'acquisition de la société Kymata en septembre 2001 a été financée par augmentation de capital et à ce titre l'écart entre la valeur nette comptable des actifs et des passifs et le coût d'acquisition des titres, soit 76 millions d'euros, a été imputé en capitaux propres. Du fait de la cession intervenue le 31 juillet 2003 de l'activité composants optiques d'Alcatel, qui intervient moins de deux ans après l'acquisition, cet écart d'acquisition a été recréé au 1^{er} janvier 2003 (cf. variation des capitaux propres consolidés) et entièrement amorti au cours de l'exercice par le résultat des activités en cours de cession (reconstitution des amortissements depuis l'origine cf. note 5) et les autres produits et charges (cf. note 6).

Les autres acquisitions faites selon la méthode dérogatoire art. 215 du règlement CRC 99-02 sont outre TiMetra, Astral Point et Telera : DSC, Genesys et Newbridge.

Amortissements (en millions d'euros)	31/12/2002	Dotations 2003	Amortissements exceptionnels	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2003
CFA	2 270	181	-	-	-	2 451
Telettra	1 279	41	-	-	-	1 320
Activités "fibre optique" et "câbles sous-marins" conservées	115	16	-	-	-	131
Alcatel Submarine Networks Tel	761	15	-	-	(54)	722
Alcatel Network Systems Inc.	458	19	-	-	(79)	398
Alcatel Space	177	56	40	-	84	357
Thales	65	11	-	-	-	76
Xylan/Packet Engines	933	27	85	-	(381)	664
Assured Access	287	-	-	-	(287)	-
Internet Devices	130	-	-	-	(130)	-
Innovative Fiber	114	-	-	-	(114)	-
Alcatel Shanghai Bell	5	3	-	-	(1)	7
Autres	572	38	46	(26)	(198)	432
Total	7 166	407	171	(26)	(1 160)	6 558

Les autres mouvements correspondent principalement aux variations de change et à l'extourne des écarts d'acquisition totalement amortis.

La méthodologie des tests de dépréciation effectués en 2003 et 2002 est décrite en note 1f.

NOTE 10 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NETTES

a) Évolution des autres immobilisations incorporelles brutes

(en millions d'euros)	Valeur brute		
	Logiciels	Autres	Total
31 décembre 2000	1 006	340	1 346
Acquisitions	230	44	274
Cessions	(128)	(20)	(148)
Autres mouvements	(146)	(68)	(214)
31 décembre 2001	962	296	1 258
Acquisitions	144	6	150
Cessions	(112)	(18)	(130)
Mises au rebut	(57)	(1)	(58)
Autres mouvements	(308)	(32)	(340)
31 décembre 2002	629	251	880
Acquisitions	104	7	111
Cessions	(128)	(25)	(153)
Mises au rebut	–	–	–
Autres mouvements	(24)	(51)	(75)
31 décembre 2003	581	182	763

b) Évolution des amortissements des autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Amortissements		
	Logiciels	Autres	Total
31 décembre 2000	660	182	842
Dotations	162	126	288
Reprises sur cessions	(124)	(17)	(141)
Autres mouvements	(134)	(69)	(203)
31 décembre 2001	564	222	786
Dotations	192	31	223
Reprises sur cessions	(108)	(18)	(126)
Mises au rebut et dépréciations exceptionnelles	(12)	8	(4)
Autres mouvements	(281)	(30)	(311)
31 décembre 2002	355	213	568
Dotations	111	16	127
Reprises sur cessions	(127)	(23)	(150)
Mises au rebut et dépréciations exceptionnelles	–	–	–
Autres mouvements	(16)	(50)	(66)
31 décembre 2003	323	156	479

c) Évolution des autres immobilisations incorporelles nettes

(en millions d'euros)	Valeur nette		
	Logiciels	Autres	Total
31 décembre 2000	346	158	504
Acquisitions	230	44	274
Cessions nettes de reprises	(4)	(3)	(7)
Dotations	(162)	(126)	(288)
Autres mouvements	(12)	1	(11)
31 décembre 2001	398	74	472
Acquisitions	144	6	150
Cessions nettes de reprises	(4)	-	(4)
Dotations	(192)	(31)	(223)
Mises au rebut et dépréciations exceptionnelles	(45)	(9)	(54)
Autres mouvements	(27)	(2)	(29)
31 décembre 2002	274	38	312
Acquisitions	104	7	111
Cessions nettes de reprises	(1)	(2)	(3)
Dotations	(111)	(16)	(127)
Mises au rebut et dépréciations exceptionnelles	-	-	-
Autres mouvements	(8)	(1)	(9)
31 décembre 2003	258	26	284

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES, NETTES

a) Évolution des immobilisations corporelles brutes

(en millions d'euros)	Valeur brute				Total
	Terrains	Constructions	Instal. techn. Matériel Outillage	Autres	
31 décembre 2000	249	2 816	6 911	1 965	11 941
Acquisitions	5	152	684	633	1 474
Cessions	(30)	(133)	(412)	(139)	(714)
Autres mouvements	(35)	(598)	(1 565)	(805)	(3 003)
31 décembre 2001	189	2 237	5 618	1 654	9 698
Acquisitions	8	33	168	131	340
Cessions	(4)	(167)	(626)	(230)	(1 027)
Mises au rebut	(9)	(1)	(85)	(65)	(160)
Autres mouvements	(11)	11	(272)	(343)	(615)
31 décembre 2002	173	2 113	4 803	1 147	8 236
Acquisitions	-	9	86	47	142
Cessions	(19)	(229)	(743)	(101)	(1 092)
Mises au rebut	-	(2)	(26)	-	(28)
Autres mouvements	3	(100)	(532)	(312)	(941)
31 décembre 2003	157	1 791	3 588	781	6 317

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée représentent moins de 1 % des montants ci-dessus.

b) Évolution des amortissements des immobilisations corporelles

	Amortissements				Total
	Terrains	Constructions	Instal. techn. Matériel Outillage	Autres	
<i>(en millions d'euros)</i>					
31 décembre 2000	42	1 461	4 657	1 123	7 283
Dotations	2	129	728	135	994
Reprises sur cessions	(6)	(92)	(363)	(117)	(578)
Autres mouvements	(27)	(488)	(1 407)	(281)	(2 203)
31 décembre 2001	11	1 010	3 615	860	5 496
Dotations	2	111	572	102	787
Reprises sur cessions	6	(102)	(542)	(133)	(771)
Mises au rebut et dépréciations exceptionnelles	-	129	518	2	649
Autres mouvements	-	(49)	(298)	(77)	(424)
31 décembre 2002	19	1 099	3 865	754	5 737
Dotations	1	124	295	58	478
Reprises sur cessions	(1)	(75)	(666)	(94)	(836)
Mises au rebut et dépréciations exceptionnelles	3	73	127	6	209
Autres mouvements	(1)	(96)	(583)	(91)	(771)
31 décembre 2003	21	1 125	3 038	633	4 817

c) Évolution des immobilisations corporelles nettes

	Valeur nette				Total
	Terrains	Constructions	Instal. techn. Matériel Outillage	Autres	
<i>(en millions d'euros)</i>					
31 décembre 2000	207	1 355	2 254	842	4 658
Acquisitions	5	152	684	633	1 474
Cessions nettes de reprises	(24)	(41)	(49)	(22)	(136)
Dotations	(2)	(129)	(728)	(135)	(994)
Autres mouvements	(8)	(110)	(158)	(524)	(800)
31 décembre 2001	178	1 227	2 003	794	4 202
Acquisitions	8	33	168	131	340
Cessions nettes de reprises	(10)	(65)	(84)	(97)	(256)
Dotations	(2)	(111)	(572)	(102)	(787)
Mises au rebut et dépréciations exceptionnelles	(9)	(130)	(603)	(67)	(809)
Autres mouvements	(11)	60	26	(266)	(191)
31 décembre 2002	154	1 014	938	393	2 499
Acquisitions	-	9	86	47	142
Cessions nettes de reprises	(18)	(154)	(77)	(7)	(256)
Dotations	(1)	(124)	(295)	(58)	(478)
Mises au rebut et dépréciations exceptionnelles	(3)	(75)	(153)	(6)	(237)
Autres mouvements	4	(4)	51	(221)	(170)
31 décembre 2003	136	666	550	148	1 500

**NOTE 12 - TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET ACTIFS ET PASSIFS NETS
DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSIION**

a) Valeur d'équivalence

	% de détention			en millions d'euros		
	2003	2002	2001	2003	2002	2001
Avanex ⁽¹⁾	26,2	–	–	33	–	–
Shanghai Bell ⁽²⁾	–	–	31,7	–	–	233
Altech ⁽³⁾	–	–	40,0	–	–	10
Thales (ex-Thomson-CSF) ⁽⁴⁾	9,5	9,7	15,8	128	129	292
Skybridge	49,9	49,9	49,9	–	–	3
Tesam ⁽⁵⁾	–	–	49,0	–	–	–
Atlinks ⁽⁶⁾	–	50,0	50,0	–	36	51
Nexans ⁽⁷⁾	–	–	20,0	–	–	84
Autres sociétés (montants < 50M€)	–	–	–	124	141	126
Total titres des sociétés mises en équivalence				285	306	799
Actifs nets des passifs des activités en cours de cession ⁽⁸⁾				106	–	–
Total				391	306	799

⁽¹⁾ Suite à l'accord conclu le 31 juillet 2003 avec Avanex pour la cession des activités de composants optiques, Alcatel a reçu en rémunération de son apport d'actifs 28 % d'Avanex (cf. note 2). Suite aux augmentations de capital effectuées par la société depuis le 31 juillet 2003, le pourcentage de détention est désormais de 26,2 %.

⁽²⁾ Suite à l'opération d'acquisition décrite en note 2, la participation d'Alcatel dans Alcatel Shanghai Bell est passée de 31,65 % à 50 % et une voix. Le contrôle exclusif a conduit à la consolidation par intégration globale de cette société à compter du 1^{er} juillet 2002.

⁽³⁾ Suite à l'acquisition d'intérêts minoritaires au cours du second semestre 2002, Altech est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} octobre 2002.

⁽⁴⁾ Suite aux opérations décrites en note 2, la participation d'Alcatel dans Thales est passée de 25,29 % à 20,03 % en juillet 2001, à 15,83 % en novembre 2001 et à 9,7 % en septembre 2002. Alcatel confirme cependant sa position de premier actionnaire privé de Thales avec trois administrateurs au conseil d'administration. Du fait du maintien de l'influence notable du Groupe sur cette société, celle-ci reste consolidée par mise en équivalence. Le pourcentage de détention du capital était de 9,5 % au 31 décembre 2003 (13,8 % en droits de vote).

⁽⁵⁾ Tesam est déconsolidée depuis le 1^{er} avril 2001.

⁽⁶⁾ La participation dans Atlinks a été cédée à Thomson en février 2003 (cf. note 2).

⁽⁷⁾ Suite à la mise en bourse d'une large part des activités câbles et composants (activités Nexans) décrite en note 2, Nexans a été mise en équivalence entre le 1^{er} janvier 2001 et octobre 2002. Suite à la cession de titres effectuée en octobre 2002, la participation d'Alcatel dans Nexans est passée de 20 % à 15 % et la perte d'influence notable a conduit au reclassement en valeur mobilière de placement des titres restants.

⁽⁸⁾ Concerne la cession en-cours de la SAFT (cf. note 2).

b) Informations caractéristiques sur les sociétés mises en équivalence

Comptes consolidés résumés de Thales au 31 décembre :

(en millions d'euros)	2003*	2002	2001
Bilan			
Actifs immobilisés		4 680	5 114
Actifs circulants		13 529	14 237
Total actif		18 209	19 351
Capitaux propres		2 139	2 146
Intérêts minoritaires		29	28
Dettes financières		2 376	3 317
Provisions & autres dettes		13 665	13 860
Total passif		18 209	19 351
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires		11 105	10 268
Résultat opérationnel		447	471
Résultat net		111	(366)

* Les chiffres de l'exercice 2003 ne sont pas publiés à la date d'arrêt des comptes d'Alcatel.

Comptes consolidés résumés de Nexans au 31 décembre :

(en millions d'euros)	2001
Bilan	
Actifs immobilisés	1 040
Actifs circulants	1 908
Total actif	2 948
Capitaux propres	1 096
Intérêts minoritaires	104
Dettes financières	348
Provisions & autres dettes	1 400
Total passif	2 948
Compte de résultat	
Chiffre d'affaires	4 777
Résultat opérationnel	139
Résultat net	30

Informations combinées à 100 % des autres sociétés mises en équivalence :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Total bilan	712	607	2 998
Capitaux propres	336	151	1 188
Chiffre d'affaires	396	295	1 526
Résultat net	(91)	(70)	(69)

NOTE 13 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES, NETTES

(en millions d'euros)	2003			2002	2001
	Valeur brute	Provision	Net	Net	Net
Titres de participation non consolidés :					
. cotés *	240	(239)	1	22	238
. non cotés	411	(202)	209	245	413
Total	651	(441)	210	267	651
Electro Banque/Créances sur la clientèle**	229	(5)	224	176	384
Autres immobilisations financières***	1 491	(1 103)	388	532	134
Total	2 371	(1 549)	822	975	1 169

* Valeurs boursières 2003 : 8 millions d'euros
2002 : 31 millions d'euros
2001 : 490 millions d'euros

** Voir note 28.

*** L'évolution des autres immobilisations financières nettes entre 2001 et 2002 s'explique principalement par le rachat de créances financières au SVF Trust et la mise en place d'un différé de paiement sur les créances cédées à ce même Trust (cf. note 30b). Dépréciation au 31 décembre 2003 des obligations 360 Networks pour 820 millions d'euros (820 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Les principaux éléments du poste « titres de participation non consolidés cotés » au 31 décembre 2003 sont les suivants :

(en % et millions d'euros)	Pourcentage de détention	Valeur nette	Valeur boursière	Capitaux propres*	Résultat net*
Loral**	2,2 %	-	6	(280)	(1 298)
Autres (montants unitaires inférieurs à 10 millions d'euros en valeur nette)	-	1	2	-	-
Total		1	8		

* Données au 31 décembre 2002, car les données au 31 décembre 2003 ne sont pas publiées à la date d'arrêt des comptes d'Alcatel.

** Actions ordinaires et actions préférentielles.

NOTE 14 - BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)	31/12/2002	Flux de trésorerie	Variation de périmètre	Change et autres	31/12/2003
Stocks et en-cours	3 723	(478)	(215)	(620)	2 410
Clients et comptes rattachés*	5 808	(1 264)	(112)	(632)	3 800
Avances et acomptes versés	147	(33)	(1)	(7)	106
Avances et acomptes reçus	(1 482)	206	11	84	(1 181)
Fournisseurs et comptes rattachés	(4 162)	404	75	66	(3 617)
Besoin en fonds de roulement opérationnel - brut	4 034	(1 165)	(242)	(1 109)	1 518
Dépréciation	(2 486)		94	978	(1 414)
Besoin en fonds de roulement opérationnel - net	1 548	(1 165)	(148)	(131)	104

* Le montant de l'encours des créances clients cédées sans recours est de 898 millions d'euros au 31 décembre 2003 (1 010 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 1 019 millions d'euros au 31 décembre 2001).

NOTE 15 - STOCKS ET EN-COURS, NETS

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Matières premières et marchandises	620	1 181	2 242
En-cours de production industrielle	589	696	1 233
Travaux en cours sur contrats à long terme	221	397	539
Produits finis	980	1 449	2 255
Valeur brute	2 410	3 723	6 269
Dépréciation	(978)	(1 394)	(1 588)
Valeur nette	1 432	2 329	4 681

NOTE 16 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, NETS

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Créances sur contrats à long terme	744	1 268	2 607
Créances portant intérêt	198	462	835
Créances commerciales	2 858	4 078	5 591
Valeur brute	3 800	5 808	9 033
Dépréciation	(436)	(1 092)	(928)
Valeur nette	3 364	4 716	8 105

NOTE 17 - AUTRES CRÉANCES, NETTES

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Avances versées	107	147	223
État (impôts et taxes)	257	351	612
Impôts différés	2 011	2 156	3 099
Charges payées d'avance	234	236	234
Personnel	31	21	35
Autres	626	1 162	2 665
Valeur brute	3 266	4 073	6 868
Dépréciation	(35)	(36)	(17)
Valeur nette	3 231	4 037	6 851

NOTE 18 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT, NETTES

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué essentiellement de SICAV, fonds communs de placement, certificats de dépôt et obligations.

La valeur de marché de ces placements hors titres cotés s'établit à 1 590 millions d'euros au 31 décembre 2003 (675 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 500 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Suite à la cession de 1 500 000 titres Nexans, le 30 octobre 2002, le solde de la participation du Groupe dans cette société a été reclassé en valeurs mobilières de placement cotées, pour sa valeur de marché au jour de cette transaction, soit 44 millions d'euros. Le Groupe considère ne plus avoir d'influence notable dans cette société.

La valeur de marché du solde de la participation dans Nexans s'établit à 92 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre 55 millions d'euros au 31 décembre 2002.

NOTE 19 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2003

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, de ne pas distribuer de dividende au titre de cet exercice. Au titre des exercices antérieurs, l'assemblée avait décidé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2002 et la distribution suivante pour 2001: 0,16 euro par action aux 1 215 254 797 actions A portant jouissance du 1^{er} janvier 2001, soit 194 millions d'euros et 0,10 euro par action aux 25 515 000 actions O, soit 2,6 millions d'euros.

Le conseil d'administration proposera également à l'assemblée générale ordinaire d'affecter la perte de l'exercice ainsi que les pertes antérieures sur les comptes de réserves et primes.

NOTE 20 - CAPITAUX PROPRES

a) Augmentation de capital réservée aux salariés assortie d'options de souscription d'actions

L'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, décidée par le conseil d'administration du 7 mars 2001, a donné lieu à l'émission de 91 926 actions A, au prix unitaire de 50 euros. Chaque action souscrite étant assortie de trois options de souscription d'actions A, il a été attribué 275 778 de ces options qui peuvent être exercées dans le délai d'un an à compter du 1^{er} juillet 2004 ou à l'expiration du délai d'indisponibilité fixé par l'article 163 bis C du code général des impôts (actuellement 4 ans), pour les bénéficiaires qui étaient à la date de l'octroi salariés d'une société du Groupe dont le siège social est situé en France.

b) Capital et primes

Au 31 décembre 2003 et suite à la transformation décidée le 17 avril par l'assemblée générale, des actions de catégorie O en actions de catégorie A sur la base d'une pour une, le capital est composé de 1 284 410 224 actions d'un nominal de 2 euros (1 239 193 498 actions de catégorie A d'un nominal de 2 euros et 25 515 000 actions de catégorie O d'un nominal de 2 euros au 31 décembre 2002, et 1 215 254 797 actions de catégorie A d'un nominal de 2 euros et 25 515 000 actions de catégorie O d'un nominal de 2 euros au 31 décembre 2001).

Au cours de l'exercice 2003, l'augmentation du capital, primes incluses, est de 157 millions d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :

- émission de 108 632 actions pour 0,8 million d'euros correspondant à la levée de 108 632 options (dont primes : 0,6 million d'euros),
- acquisition d'iMagic TV, en avril 2003, qui s'est traduite par l'émission de 3 301 332 actions pour 24 millions d'euros (dont primes : 18 millions d'euros). Sur les 415 922 obligations remboursables en actions Alcatel émises à l'occasion de cette opération par la société Coralec (filiale d'Alcatel) au prix unitaire de 7,44 euros, 230 000 obligations ont fait l'objet d'un remboursement par émission d'un nombre équivalent d'actions Alcatel, générant une augmentation de capital, primes incluses, de 2 millions d'euros (dont primes : 1 million d'euros),
- acquisition de TiMetra, en juillet 2003, qui s'est traduite par l'émission de 14 378 738 actions pour 116,2 millions d'euros (dont primes : 87 millions d'euros). Sur les 3 601 000 obligations remboursables en actions Alcatel émises à l'occasion de cette opération par la société Coralec (filiale d'Alcatel) au prix unitaire de 8,08 euros, 1 156 196 obligations ont fait l'objet d'un remboursement par émission d'un nombre équivalent d'actions Alcatel, générant une augmentation de capital, primes incluses, de 9,3 millions d'euros (dont primes : 7 millions d'euros),
- remboursement d'obligations remboursables en actions émises dans le cadre de l'acquisition d'Astral Point en 2002 et Kymata en 2001 représentant respectivement 40 000 et 485 000 actions Alcatel générant une augmentation de capital de respectivement 0,7 et 3,3 millions d'euros (dont primes : respectivement 0,6 et 2,4 millions d'euros),
- remboursement d'ORANE émises en 2002 représentant 1 828 actions Alcatel et une augmentation de capital de 9 millions d'euros dont 6 millions d'euros de primes.

c) Options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2003, la situation des plans de stock options se présente ainsi :

(en nombre d'options)	Plans 1996		Plans 1997		Plans 1998	Plans 1999	U.S. Plans 1999-2000	Plans 2000			
Prix d'exercice	12,96 €	13,42 €	19,27 €	20,95 €	20,52 €	28,40 €	USD 21,40 USD 84,88	48,00 €	48,00 €	65,00 €	64,00 €
Période d'exercice											
De	01/07/98	01/07/98	01/05/02	11/12/02	09/12/03	08/09/04		01/04/03	01/07/03	13/12/03	13/12/01
À	31/12/03	31/12/03	31/12/04	31/12/04	31/12/05	31/12/05		01/04/05	01/07/05	13/12/05	13/12/04
								31/12/05	30/06/04	31/12/05	12/12/08
								31/12/07	30/06/06	31/12/07	12/12/08
Options restant à lever au 31/01/1996	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribuées	9 069 500	394 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(185 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/1996	8 884 500	394 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribuées	-	-	8 199 500	367 000	-	-	-	-	-	-	-
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(396 000)	(7 500)	(115 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/1997	8 488 500	386 500	8 084 500	367 000	-	-	-	-	-	-	-
Attribuées	-	-	-	-	11 602 500	-	-	-	-	-	-
Exercées	(2 163 950)	(114 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(30 500)	(5 000)	(45 000)	(5 000)	-	-	-	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/1998	6 294 050	267 500	8 039 500	362 000	11 602 500	-	-	-	-	-	-
Attribuées	-	-	-	-	-	545 000	7 866 630	-	-	-	-
Exercées	(1 630 425)	(38 250)	(35 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(5 000)	-	(100 000)	(7 500)	(427 250)	-	(143 650)	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/1999	4 658 625	229 650	7 904 500	354 500	11 175 250	545 000	7 722 980	-	-	-	-
Attribuées	-	-	-	-	-	-	19 407 838	15 239 250	8 905 804	1 235 500	306 700
Exercées	(1 277 690)	(92 750)	(56 000)	-	-	-	(393 296)	(10 000)	-	-	-
Annulées	-	-	(112 500)	(2 500)	(412 000)	(46 250)	(3 060 818)	(923 120)	(47 328)	-	-
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2000	3 380 935	136 500	7 736 000	352 000	10 763 250	498 750	23 676 704	14 306 130	8 858 476	1 235 500	306 700
Exercées	(732 728)	(1 250)	(15 000)	-	-	-	(261 205)	(3 000)	(376)	-	-
Annulées	-	-	(30 000)	-	(60 000)	(5 000)	(3 327 376)	(161 500)	(122 364)	(130 150)	(3 600)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2001	2 648 207	135 250	7 691 000	352 000	10 703 250	493 750	20 088 123	14 141 630	8 735 736	1 105 350	303 100
Exercées	(6 577)	-	(1 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(12 000)	-	(157 500)	(30 000)	(306 000)	(22 500)	(3 871 401)	(581 075)	(37 684)	(40 000)	(5 100)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2002	2 629 630	135 250	7 532 500	322 000	10 397 250	471 250	16 216 722	13 560 555	8 698 052	1 065 350	298 000
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(27 500)	-	(40 000)	(10 000)	(165 000)	(17 500)	(2 797 641)	(320 500)	(6 524)	(32 500)	(86 421)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2003	2 602 130	135 250	7 492 500	312 000	10 232 250	453 750	13 419 081	13 240 055	8 691 528	1 032 850	211 579

(en nombre d'options)

Plans 2001

Prix d'exercice	50,00 €	50,00 €	41,00 €	39,00 €	32,00 €	19,00 €	9,00 €	20,80 €	9,30 €	20,80 €
Période d'exercice										
De	07/03/02	01/07/04	02/04/02	02/04/02	15/06/02	03/09/02	15/11/02	19/12/02	19/12/02	01/01/05
À	07/03/05	01/07/05	01/04/09	01/04/09	15/06/05	03/09/05	15/11/05	19/12/05	19/12/05	01/01/06
	06/03/09	30/06/05			14/06/09	02/09/09	14/11/09	18/12/09	18/12/09	31/12/05
	06/03/09	30/06/06			14/06/09	02/09/09	14/11/09	18/12/09	18/12/09	31/12/06
Attribuées	37 668 588	275 778	48 850	2 500	977 410	138 200	162 000	27 871 925	565 800	935 660
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(1 075 160)	(825)	(7 050)	-	(19 350)	-	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2001	36 593 428	274 953	41 800	2 500	958 060	138 200	162 000	27 871 925	565 800	935 660
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(1 271 749)	(2 343)	(5 500)	-	(21 175)	(10 300)	(30 000)	(2 283 225)	(37 200)	(16 840)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2002	35 321 679	272 610	36 300	2 500	936 885	127 900	132 000	25 588 700	528 600	918 820
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	(64 444)	-
Annulées	(6 345 632)	(150)	(24 050)	-	(119 780)	(13 050)	(23 000)	(2 517 719)	(68 750)	(23 950)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2003	28 976 047	272 460	12 250	2 500	817 105	114 850	109 000	23 070 981	395 406	894 870

(en nombre d'options)

Plans 2002

Prix d'exercice	17,20 €	16,90 €	14,40 €	13,30 €	5,20 €	3,20 €	4,60 €	5,40 €	
Période d'exercice									
De		15/02/03	02/04/03	13/05/03	03/06/03	02/09/03	07/10/03	14/11/03	02/12/03
À		15/02/06	01/04/10	13/05/06	03/06/06	02/09/06	07/10/06	14/11/06	02/12/06
		14/02/10		12/05/10	02/06/10	01/06/10	06/10/10	13/11/10	01/12/10
		14/05/10		12/05/10	02/06/10	01/06/10	06/10/10	13/11/10	01/12/10
Attribuées		123 620	55 750	54 300	281 000	1 181 050	30 500	111 750	54 050
Exercées		-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées		(14 250)	(1 000)	-	(17 660)	(64 250)	-	-	-
Expirées		-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2002		109 370	54 750	54 300	263 340	1 116 800	30 500	111 750	54 050
Exercées		-	-	-	-	(32 182)	(853)	(3 375)	-
Annulées		(20 425)	(13 000)	(5 250)	(14 090)	(165 232)	(9 138)	(4 250)	(10 250)
Expirées		-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2003		88 945	41 750	49 050	249 250	919 386	20 509	104 125	43 800

(en nombre d'options)

Plans 2003

Prix d'exercice	6,70 €	6,70 €	7,60 €	8,10 €	9,30 €	10,90 €	11,20 €	11,10 €	
Période d'exercice									
De	07/03/04	01/07/06	18/06/04	01/07/04	01/09/04	01/10/04	14/11/04	01/12/04	
À	07/03/07	01/07/07	18/06/07	01/07/07	01/09/07	01/10/07	14/11/07	01/12/07	
	06/03/11	30/06/07	17/06/11	30/06/11	31/08/11	30/09/11	13/11/11	30/11/11	
	06/03/11	30/06/08	17/06/11	30/06/11	31/08/11	30/09/11	13/11/11	30/11/11	
Attribuées		25 626 865	827 348	338 200	53 950	149 400	101 350	63 600	201 850
Exercées		(7 750)	(28)	-	-	-	-	-	-
Annulées		(1 583 230)	(17 193)	-	-	-	-	-	-
Expirées		-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2003		24 035 885	810 127	338 200	53 950	149 400	101 350	63 600	201 850

Les plans d'options existant dans les sociétés qui ont fait l'objet d'une acquisition ouvrent droit à l'attribution d'actions ou d'ADS Alcatel en un nombre défini par application du ratio d'échange utilisé lors de l'acquisition au nombre d'actions de la société acquise auxquelles les options donnaient droit (cf. tableau ci-dessous).

Le tableau suivant détaille pour les sociétés américaines et canadiennes émettrices de ces plans le nombre d'options existant et exerçables à la clôture du 31 décembre 2003, leur prix moyen d'exercice, ainsi que la période d'exercice.

Société émettrice	Prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
		Nombre existant au 31/12/2003*	Période d'exercice résiduelle pondérée (nb d'années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre exerçable au 31/12/2003	Prix d'exercice moyen pondéré
Packet Engines	USD 0,29-USD 0,86	14 372	3,89	0,50	14 372	0,50
Xylan	USD 0,05-USD 18,14	2 598 583	4,06	8,69	2 596 207	8,69
Internet Devices Inc.	USD 0,26-USD 1,17	26 480	4,83	0,89	26 480	0,89
DSC	USD 16,57-USD 44,02	113 003	2,67	30,78	113 003	30,78
Genesys	USD 0,01-USD 41,16	4 066 893	5,27	20,41	4 048 505	20,32
Newbridge	USD 11,72-USD 52,48	6 331 420	3,76	33,35	6 331 420	33,35
Astral Point	EUR 0,29-EUR 58,71	439 540	7,44	17,08	308 395	19,57
Telera	EUR 0,43-EUR 6,36	273 596	7,06	5,44	196 757	5,13
iMagic TV	EUR 2,84-EUR 64,68	198 955	3,26	13,35	114 429	14,54
TiMetra	EUR 0,53-EUR 7,97	2 858 957	6,58	4,43	772 715	0,61
Nombre total d'options		16 921 799			14 522 283	

* En nombre d'actions Alcatel.

Lors de l'exercice des options détaillées dans le tableau ci-dessus, il n'est pas émis d'ADS (et en conséquence d'actions) nouveaux, lesdites options donnant droit à des ADS existants détenus par des filiales du Groupe sauf pour les sociétés Astral Point, Telera, iMagic TV et TiMetra.

Les plans d'options existant dans la société Alcatel Optronics UK Ltd (ex : Kymata Ltd), acquise en septembre 2001, ouvraient droit à l'attribution de 402 595 ADS ou actions Alcatel de catégorie O à un prix d'exercice compris entre 0,80 euro et 35,15 euros. Dans le cadre de la cession de ses activités composants optiques, les plans d'options ont été transférés à Avanex.

d) Réserves distribuables

Les réserves consolidées ne sont pas distribuables dans leur intégralité, en raison notamment de l'effet des retraitements et écritures de consolidation. Au 31 décembre 2003, les réserves distribuables d'Alcatel, société mère, s'élevaient à 1 873 millions d'euros, contre 0 million d'euros au 31 décembre 2002 et 5 594 millions d'euros au 31 décembre 2001.

e) Actions détenues par des sociétés consolidées

Un programme de rachat d'actions Alcatel a été autorisé par les assemblées générales des actionnaires des 3 mai 2001, 18 avril 2002 et 17 avril 2003, portant à la fois sur les actions de catégorie A et de catégorie O afin d'optimiser la rentabilité de ses fonds propres et de développer des opérations relatives en terme de bénéfice par action. Les rachats ne peuvent porter que sur un nombre d'actions maximal de 10% du capital sur une période maximale de 18 mois suivant la date de la dernière assemblée. Dans le cadre de ce programme de rachat, aucune action n'a été rachetée au 31 décembre 2003 (aucune action n'a été achetée en 2002 et 30 343 255 actions ont été rachetées au 31 décembre 2001 pour 565 millions d'euros).

Les actions d'Alcatel détenues par des sociétés consolidées représentent une valeur de 1 728 millions d'euros au 31 décembre 2003 (1 734 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 1 842 millions d'euros au 31 décembre 2001) et sont éliminées, pour leur coût d'acquisition, des capitaux propres consolidés.

NOTE 21 - INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en millions d'euros)

31 décembre 2000	435
Autres variations*	(221)
Résultat 2001 revenant aux intérêts minoritaires	5
31 décembre 2001	219
Autres variations**	106
Résultat 2002 revenant aux intérêts minoritaires	18
31 décembre 2002	343
Autres variations	-
Résultat 2003 revenant aux intérêts minoritaires	20
31 décembre 2003	363

* Dont (48) millions d'euros d'impact de la sortie de Nexans et (160) millions d'euros d'impact du rachat des minoritaires d'Alcatel Space.

** Dont 252 millions d'euros d'impact de la consolidation par intégration globale d'Alcatel Shanghai Bell.

NOTE 22 - AUTRES FONDS PROPRES

Le 19 décembre 2002, Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes (ORANE) de catégorie A (une action par obligation), ayant pour échéance le 23 décembre 2005. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 645 millions d'euros et il est représenté par 120 786 517 obligations d'une valeur nominale unitaire de 5,34 euros remboursables en une action par obligation. Les obligations portent intérêt à un taux de 7,917 % l'an. Le 2 janvier 2003, Alcatel a payé la totalité de l'intérêt dû, calculé de la date de règlement à la date de remboursement, rapporté à sa valeur nette actualisée au taux de 7,917 %, soit un montant de 1,09115 euro par obligation.

La société utilisera pour le remboursement des ORANE soit l'émission de nouvelles actions, soit les actions qu'elle détient déjà directement ou indirectement, ou au surplus des titres qui seraient acquis autrement qu'en espèces à l'occasion d'opérations de restructuration.

Au cours de l'exercice 2003, 2 338 obligations ont été remboursées via l'émission de 1 828 actions, la différence correspondant au remboursement par les porteurs des intérêts prépayés.

Le montant de la rémunération due au titre de l'exercice 2003 s'élève à 47 millions d'euros. Les intérêts payés d'avance sont comptabilisés dans les autres créances pour un montant de 83 millions d'euros que l'on retrouve dans le tableau de flux de trésorerie en variation nette de trésorerie d'exploitation (augmentation des autres créances).

NOTE 23 - PENSIONS, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays,

les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et, dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France et en Italie, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État.

Régimes à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit ». Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux appropriés pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'État et les entreprises de premier rang.

Ces régimes sont de différents types :

- rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite. On trouve principalement ces régimes en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis.
- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié : en France, un salarié partant en retraite touche une indemnité de fin de carrière. En Italie, un salarié quittant l'entreprise bénéficie de l'indemnité TFR (« Trattamento di Fine Rapporto »).
- couverture maladie pendant la période de retraite : aux États-Unis, Alcatel contribue financièrement aux régimes de remboursement de frais médicaux pour les employés retraités.

a) Pensions et indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 1i.

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées par les actuaires pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société. Les hypothèses prises en compte pour 2003, 2002 et 2001 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	2003	2002	2001
Taux d'actualisation	4,81 %	5,75 %	5,93 %
Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme	3,55 %	3,72 %	3,89 %
Taux de rendement long terme sur les actifs	4,50 %	4,47 %	5,13 %
Durée d'activité résiduelle moyenne des salariés	15-27 ans	15-27 ans	15-27 ans
Période d'amortissement de la dette actuarielle initiale	15 ans	15 ans	15 ans

Les taux indiqués ci-dessus se décomposent par zone géographique de la manière suivante en 2003 et 2002 :

	Taux d'actualisation	Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme	Taux de rendement long terme attendus sur les actifs
2003			
France	4,30 %	2,25 %	3,42 %
Allemagne	4,80 %	3,00 %	5,81 %
Reste de l'Europe	4,83 %	4,27 %	4,02 %
Amérique du Nord	5,28 %	4,00 %	7,01 %
Autres	5,12 %	4,19 %	4,92 %
2002			
France	5,50 %	2,57 %	5,00 %
Allemagne	6,00 %	2,98 %	7,00 %
Reste de l'Europe	5,36 %	4,64 %	3,59 %
Amérique du Nord	6,50 %	4,93 %	7,40 %
Autres	6,45 %	5,11 %	5,98 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Les taux de rendement des placements dépendent de la composition du portefeuille, de la maturité des actifs et des performances futures attendues.

Les coûts de retraite pris en charge se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Charge normale de l'exercice	96	138	130
Charge d'intérêt	153	180	181
Rendement attendu des fonds	(95)	(110)	(121)
Amortissement de la dette initiale	(2)	(2)	(1)
Amortissement des modifications de régime	5	5	4
Amortissement des pertes et gains actuariels	(19)	(11)	4
Effet des réductions de régime	(55)	(35)	(3)
Effet des liquidations de régime	23	23	41
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	1	(1)	(4)
Coût net sur la période	107	187	231
Dont coût opérationnel	37	117	171
coût financier	70	70	60

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Engagements de retraite		
	2003	2002	2001
ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS			
Valeur actuelle totale des engagements au 1 ^{er} janvier	3 270	3 305	4 080
Charge normale de l'exercice	96	138	131
Charge d'intérêt	153	180	181
Cotisations versées par les salariés	5	8	8
Modifications de régime/Reclassement	23	101	23
Acquisitions d'activité	-	1	8
Cessions d'activité	(36)	(157)	(741)
Réductions de régime	(73)	(73)	-
Liquidations de régime	(65)	(44)	(90)
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	1	(1)	(5)
Pertes et (gains) actuariels	211	139	(143)
Prestations payées	(186)	(250)	(184)
Autres (variations de change)	(117)	(77)	37
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre	3 282	3 270	3 305
COUVERTURE DES ENGAGEMENTS			
Par fonds investis : valeur de marché au 1 ^{er} janvier	2 137	2 281	2 904
Rendement réel des fonds	91	(36)	(47)
Contributions de l'employeur	68	103	81
Contributions des salariés	5	8	8
Modifications de régime/Reclassement	4	78	15
Acquisitions d'activité	-	19	(1)
Cessions d'activité	(5)	(71)	(478)
Réductions de régime	(3)	-	-
Liquidations de régime	(61)	(83)	(100)
Prestations payées/Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(108)	(129)	(133)
Autres (variations de change)	(78)	(33)	32
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	2 050	2 137	2 281
Couverture financière	(1 232)	(1 133)	(1 024)
Pertes et gains actuariels	162	45	(118)
Dette initiale	(3)	2	(6)
Modifications de régime	63	70	28
MONTANT (PROVISIONNÉ)/ACTIVÉ	(1 010)	(1 016)	(1 120)
Dette actuarielle hors effet des augmentations de salaires	2 825	2 852	2 839
Effet des augmentations de salaires	457	418	466
Valeur actuelle totale des engagements	3 282	3 270	3 305

La sous-couverture financière qui s'élève au 31 décembre 2003 à 1 232 millions d'euros (1 133 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 1 024 millions d'euros au 31 décembre 2001) concerne principalement la France et l'Allemagne. Les décisions de couverture des engagements sont prises en fonction des contraintes légales et des conditions de déductibilité de telles couvertures propres à chaque pays. En France et en Allemagne, le financement des retraites repose principalement sur des régimes à cotisations définies et la mise en place d'un financement externe n'est pas la pratique courante. De plus, en Allemagne, les droits acquis par les salariés sont garantis en cas d'insolvabilité par un système de mutualisation commun à toutes les sociétés engagées dans des régimes similaires.

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

(en millions d'euros et pourcentage)	Obligations publiques et privées	Titres de participation	Valeurs mobilières de placement	Actifs immobiliers	Total
2001	912 40 %	950 41 %	201 9 %	218 10 %	2 281 100 %
2002	952 45 %	597 28 %	390 18 %	198 9 %	2 137 100 %
2003	845 41 %	546 27 %	372 18 %	287 14 %	2 050 100 %

La politique de répartition des actifs des fonds de retraites au sein du Groupe dépend des pratiques des pays. Dans tous les cas, la part des titres de participation ne peut pas excéder 80 % des fonds et aucun titre de participation ne peut représenter plus de 5 % des titres de participation totaux du fond. Les titres de participation détenus par le fond doivent être cotés sur un marché organisé.

Les obligations détenues par le fond doivent être au minimum notées "A" selon les critères de notation de Standard & Poor's ou Moody's.

Enfin, au niveau des valeurs mobilières de placement, la notation à long terme minimale requise est également un "A" selon les critères de Standard & Poor's ou Moody's.

b) Autres avantages postérieurs à l'emploi

La comptabilisation d'une provision au titre des avantages postérieurs à l'emploi n'est pas obligatoire selon la réglementation comptable française. Ces engagements concernent essentiellement les salariés d'Amérique du Nord et correspondent à des couvertures médicales et des assurances-vie. Ils sont comptabilisés uniquement dans les comptes arrêtés selon les normes américaines.

Cependant, conformément à la recommandation n° 2003-R1 du Conseil National de la Comptabilité, et dans la perspective du passage en 2005 aux normes IFRS devant être adoptées par toutes les sociétés européennes cotées (référentiel dans lequel la comptabilisation de tels engagements est obligatoire), il est envisagé de comptabiliser de tels engagements à compter du 1^{er} janvier 2004. Une comptabilisation avancée de ces engagements dès 2003 n'a pas été retenue, du fait d'amendements aux accords initiaux significatifs intervenus fin 2003 dont le traitement comptable est en cours d'analyse à la date d'arrêtés des comptes.

Au 31 décembre 2003, ces engagements représentaient un montant net d'impôt différé (avant prise en compte des effets positifs des amendements aux accords initiaux susmentionnés) de 51 millions d'euros (56 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 61 millions d'euros au 31 décembre 2001).

NOTE 24 - AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

a) Solde à la clôture

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Provisions sur affaires	1 203	1 489	1 818
Provisions pour restructuration	1 068	919	1 113
Autres provisions	778	893	1 223
Total	3 049	3 301	4 154

Les risques sur affaires concernent essentiellement les garanties accordées aux clients, les pertes à terminaison et les pénalités liées aux contrats commerciaux.

En 2003 et suite à la recommandation n° 2003-R.01 du CNC, les médailles du travail sont comptabilisées en autres provisions pour risques et charges (cf. note 1). L'impact de cette comptabilisation est une autre charge de 34,2 millions d'euros (impact au 1^{er} janvier 2003) et une diminution de la provision pour 2003 de 0,3 million d'euros (comptabilisée elle en résultat opérationnel).

b) Évolution au cours de l'exercice 2003

(en millions d'euros)	31/12/02	Dotation	Utilisation	Reprise	Variation de périmètre	Autres	31/12/03
Provisions sur affaires	1 489	604	(331)	(453)	(52)	(54)	1 203
Provisions pour restructurations	919	1 181	(980)	(21)	(20)	(11)	1 068
Autres provisions	893	141	(106)	(105)	(91)	46	778
Total	3 301	1 926	(1 417)	(579)	(163)	(19)	3 049
Impact résultat :							
- résultat opérationnel		(619)		475			(144)
- résultat financier		(40)		18			(22)
- coût des restructurations		(1 181)		21			(1 160)
- autres produits et charges		(70)		56			(14)
- impôts		(16)		9			(7)
Total		(1 926)		579			(1 347)

c) Provision pour restructuration

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Provision au début de l'exercice	919	1 113	442
Dépenses de la période	(980)	(1 105)	(665)
Nouveaux plans et ajustements sur estimations antérieures*	1 160	1 081	1 389
Effet des acquisitions (cessions) de sociétés consolidées - net	(20)	(41)	(62)
Écarts de conversion et autres mouvements	(11)	(129)	9
Provision à la fin de l'exercice	1 068	919	1 113

* Le coût total des restructurations s'élève à 1 314 millions d'euros en 2003, dont 154 millions d'euros de dépréciation d'actifs et 1 160 millions d'euros de nouveaux plans et ajustements sur estimations antérieures, contre 1 474 millions d'euros en 2002, dont 393 millions d'euros de dépréciation d'actifs et 1 081 millions d'euros de nouveaux plans et ajustements sur estimations antérieures.

Pour l'exercice 2003, il s'agit essentiellement des coûts liés à la poursuite de la réduction d'effectifs dans les unités françaises, italiennes, espagnoles, allemandes et américaines.

Pour l'exercice 2002, il s'agit essentiellement :

- des coûts liés à la poursuite des plans de restructuration aux États-Unis (activités réseaux) ;
- des coûts liés à la poursuite de la réduction d'effectifs dans les unités européennes (activités réseaux) ;
- des coûts liés à la restructuration des activités optiques, principalement optroniques et fibres optiques.

Pour l'exercice 2001, il s'agit essentiellement :

- des coûts liés à l'externalisation auprès de Flextronics de la production de l'activité "Mobiles" (la créance relative à la cession des stocks à Flextronics figure au 31 décembre 2001 pour 87 millions d'euros dans le poste "autres créances") ;
- des coûts liés aux restructurations effectuées aux États-Unis, constitués de coûts de départs et de dépréciations d'actifs ;
- des coûts de fermeture de l'usine de SAFT de Tijuana au Mexique ;
- des coûts liés aux restructurations annoncées dans les activités optiques ;
- des coûts liés à la réduction d'effectifs dans les unités européennes.

NOTE 25 - DETTES FINANCIÈRES

Le 31 décembre 2003, l'encours des obligations Alcatel s'élevait à 4 804 millions d'euros, contre 5 325 millions un an avant. Ceci est le résultat des opérations suivantes, réalisées en 2003 :

(en millions d'euros)		Échéances 2003	Échéances postérieures
Emprunt obligataire convertible (OCÉANE)	1 022	-	1 022
Offre publique d'achat d'obligations	(342)	-	(342)
Rachat d'obligations sur le marché secondaire	(645)	(287)	(358)
Remboursements	(556)	(556)	-
Total rachat et remboursements	(1 543)	(843)	(700)

a) Analyse de la dette par nature

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Emprunts obligataires convertibles	1 022	–	–
Emprunts obligataires	3 782	5 325	5 969
Emprunts et concours bancaires	313	244	1 454
Obligations de crédit-bail	57	80	105
Intérêts courus non échus	119	134	147
Total	5 293	5 783	7 675

Emprunt obligataire convertible

Le 12 juin 2003, Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCÉANE), ayant pour échéance le 1^{er} janvier 2011. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 1 022 millions d'euros et il est représenté par 63 192 027 obligations d'une valeur nominale unitaire de 16,18 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 4,75 % l'an.

Autres emprunts obligataires

Au cours de l'exercice 2003, des emprunts obligataires ont fait l'objet de rachat et d'annulation pour un montant nominal de 987 millions d'euros. Ces rachats sont détaillés dans les notes suivantes.

Offre publique d'achat d'obligations effectuée en 2003

À la suite de l'émission d'OCÉANE mentionnée ci-dessus, Alcatel a lancé, dans le but d'allonger les échéances de sa dette, une offre publique d'achat auprès des porteurs d'obligations destinée au rachat partiel des obligations de trois emprunts obligataires venant à échéance en 2004 et 2005. Lancée le 16 juin 2003, cette offre a donné lieu à la constitution d'un livre d'ordres auprès des investisseurs institutionnels suivi par une offre à prix fixe réservée aux personnes physiques. Au terme de cette offre, Alcatel a racheté des obligations pour une valeur de 352 millions d'euros, correspondant à un montant nominal de 342 millions d'euros. La différence entre la valeur de rachat et le montant nominal a été comptabilisée dans le résultat financier.

Les résultats de l'offre sont reproduits dans le tableau suivant :

Obligations rachetées	Montant nominal racheté
5,75 % FRF février 2004	72 722 746 €
5 % EUR octobre 2004	108 912 000 €
5,875 % EUR septembre 2005	160 701 000 €

Le règlement livraison de l'offre est intervenu le 7 juillet 2003.

Autres changements intervenus en 2003

En complément à l'offre publique d'achat d'obligations, plusieurs emprunts obligataires ont fait l'objet de rachat et d'annulation sur 2003, pour un montant total de 642 millions d'euros, correspondant à un montant nominal de 645 millions d'euros, dont le détail est donné ci-dessous :

Montant nominal racheté

Échéance septembre 2003	287 167 000 €
Échéance février 2004	30 902 972 €
Échéance octobre 2004	31 855 000 €
Échéance septembre 2005	45 878 000 €
Échéance décembre 2006	110 025 000 €
Échéance mars 2007	35 342 277 €
Échéance février 2009	103 250 000 €

La différence entre la valeur de rachat et le montant nominal a également été comptabilisée dans le résultat financier.

Les autres évolutions pour 2003 s'analysent comme suit :

– le 12 septembre 2003, paiement des 271 millions d'euros restant sur l'emprunt à taux variable de 600 millions d'euros émis par Alcatel en septembre 2000 ;

– le 22 octobre 2003, remboursement des 284 millions d'euros résiduels sur l'emprunt à taux fixe de 6,375 % de 305 millions d'euros émis par Alcatel en octobre 1993.

L'évolution pour 2002 s'analyse essentiellement comme suit :

– le 20 mars 2002, paiement des 28 milliards de yens restant (243 millions d'euros) sur l'emprunt initial de 30 milliards de yens émis par Alcatel en mars 2000 ;

– le 20 juin 2002, remboursement des 315 millions d'euros résiduels sur l'emprunt à taux variable de 600 millions d'euros émis par Alcatel en juin 2000 ;

– rachat et annulation d'emprunts obligataires pour un montant de 86 millions d'euros (dont 41 millions d'euros sur l'emprunt à échéance septembre 2003, 21 millions d'euros sur celui à échéance octobre 2003, 17 millions d'euros sur celui à échéance février 2004 et 7 millions d'euros sur celui à échéance février 2009).

L'évolution pour 2001 s'analyse essentiellement comme suit :

– émission par Alcatel le 7 décembre 2001, d'un emprunt obligataire à taux fixe de 7 % pour un montant de 1,2 milliard d'euros et ayant pour échéance le 7 décembre 2006 ;

– émission par Alcatel le 3 décembre 2001 d'une tranche complémentaire de 120 millions d'euros à l'emprunt obligataire de 1 milliard d'euros émis en février 1999, portant

intérêt au taux de 4,375 % et ayant pour échéance le 17 février 2009 ;

– émission d'un emprunt à hauteur de 40 millions de dollars Singapour (25 millions d'euros) portant intérêt au taux de 4 % et ayant pour échéance le 11 octobre 2004 ;

– rachat, le 31 octobre 2001, de 2 milliards de yens (18 millions d'euros) sur l'emprunt de 30 milliards de yens (280 millions d'euros) émis par Alcatel en mars 2000 et ayant pour échéance le 20 mars 2002 ;

– rachat, le 20 décembre 2001, de 285 millions d'euros sur l'emprunt à taux variable (Eonia capitalisé + 24 points de base) de 600 millions d'euros émis par Alcatel le 20 juin 2000 et ayant pour échéance le 20 juin 2002.

b) Analyse par échéance de remboursement

(en millions d'euros)	2003
Partie remboursable à moins d'un an	883
2005	847
2006	1 308
2007	223
2008	–
2009 et au-delà	2 032
Partie remboursable à plus d'un an	4 410
Total	5 293

c) Analyse de la dette par nature de taux

(en millions d'euros)	2003		2002	
	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture
Total endettement à taux fixe	5 100	1 297	4 927	1 800
Total endettement à taux variable	193	3 996	856	3 983
Total	5 293	5 293	5 783	5 783

Le taux moyen pondéré de la dette avant prise en compte des instruments de couverture s'élève à 5,6 % au 31 décembre 2003.

Le taux moyen pondéré de la dette après prise en compte des instruments de couverture s'élève à 4 % au 31 décembre 2003.

d) Analyse de la dette par devise

(en millions d'euros)	2003		2002	
	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture
Euro	5 143	5 161	5 597	3 530
Dollar US	86	86	90	2 093
Autres	64	46	96	160
Total	5 293	5 293	5 783	5 783

e) Juste valeur de la dette

La juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe des taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe. La juste valeur des dérivés de taux venant en couverture de la dette a également été calculée par actualisation des flux futurs aux taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Pour les concours bancaires, leur valeur nette comptable constitue une estimation satisfaisante de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2003, la juste valeur de la dette avant couverture est de 5 574 millions d'euros.

Après effet des instruments de couverture, cette juste valeur s'élève à 5 409 millions d'euros.

f) Impact de la notation de la dette long terme du Groupe

Au 12 janvier 2004, les notations d'Alcatel étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour
Standard & Poor's	B +	B	Stable	11 août 2003
Moody's	B1	Not Prime	Stable	5 décembre 2003

Le principal changement intervenu en 2003 concernant la notation d'Alcatel a été la décision prise par les agences de faire passer la perspective de leur note de négative à stable.

Historique récent de la notation de la dette à long terme

Date	Standard & Poor's	Date	Moody's
11 août 2003	B + Perspective stable	5 décembre 2003	B1 Perspective stable
4 octobre 2002	B + Perspective négative	20 novembre 2002	B1 Perspective négative
12 juillet 2002	BB + Perspective négative	9 juillet 2002	Ba1 Perspective négative
13 novembre 2001	BBB Perspective négative	18 février 2002	Baa2 Perspective negative

Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel au 31 décembre 2003

La note à court terme d'Alcatel permet un accès très limité au marché des papiers commerciaux.

Les emprunts obligataires en cours ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse des notations. Cependant, l'emprunt obligataire de 1,2 milliard d'euros arrivant à échéance en décembre 2006 comporte une clause "step up rating change" (augmentation du fait de variation de la notation) qui prévoit que le taux d'intérêt est augmenté de 150 points de base si la notation descend en dessous de celle de la valeur d'investissement ("investment grade"). Cette clause a été déclenchée en juillet 2002 lorsque la notation a été abaissée sous celle de la valeur d'investissement, et les 150 points de base d'augmentation sur le taux d'intérêt porté à 8,5 % sont devenus effectifs en décembre 2002 avec un premier coupon ainsi augmenté payé lors de l'échéance de décembre 2003. Cet emprunt obligataire comporte également une clause "step down rating change" (diminution du fait d'une variation de notation), qui prévoit que le taux d'intérêt sera diminué de 150 points de base si la notation revient au niveau de celle de la valeur d'investissement ("investment grade").

Crédits accordés par un pool bancaire

Le 9 avril 2002, Alcatel a clôturé un crédit bancaire syndiqué de 2 075 millions d'euros disponible pour les besoins généraux du Groupe. Parallèlement, les lignes de crédit bilatérales existantes ont été annulées. Le crédit est composé d'une tranche de 3 ans pour 1 375 millions d'euros et d'une tranche de 364 jours pour 700 millions d'euros, qui, non tirée, est arrivée à échéance le 9 avril 2003.

La disponibilité de ce crédit syndiqué d'un montant de 1 375 millions d'euros ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel par les agences de rating. Au 31 décembre 2003, le crédit n'était pas tiré et reste non tiré à la date de l'approbation des comptes 2003 par le conseil d'administration. La capacité d'Alcatel à tirer ce crédit est conditionnée par le respect de certains ratios financiers (qui sont identiques aux ratios financiers du programme SVF Trust). Ces ratios, au nombre de deux, sont d'une part un ratio de dette nette sur capitaux propres consolidés et d'autre part un

ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. Ces ratios étaient respectés au 31 décembre 2003. Le Groupe ayant des disponibilités et valeurs mobilières de placement supérieures à sa dette brute au 31 décembre 2003, les ratios susmentionnés ne sont pas applicables à cette date.

NOTE 26 - RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie dans le but, notamment, de couvrir l'ensemble des risques de marché : risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de contrepartie. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

La quasi-totalité des dettes émises par le Groupe est en euros. Les opérations de dérivés de taux ont pour objet de convertir en taux variable les émissions à long terme effectuées à taux fixe afin de réduire l'exposition nette du Groupe au risque de taux d'intérêt.

Dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales, le Groupe est exposé au risque de change sur les appels d'offres en cours et sur les engagements fermes libellés en devises. Les dérivés de change négociés ont principalement vocation à protéger le Groupe contre les effets défavorables des variations de valeur de ses engagements sous-jacents.

Les contrats commerciaux entrés en vigueur ou autres engagements fermes sont couverts au moyen d'opérations de change à terme, tandis que les offres commerciales dont l'issue est encore inconnue sont couvertes par des options de change. Les offres ont généralement une durée n'excédant pas 18 mois.

Le Groupe contrôle les risques de crédit associés à ces instruments financiers par des mesures d'approbation des crédits, de limites d'investissements et de procédures de trésorerie centralisées, mais ne demande pas de nantissement ou autres garanties pour couvrir les risques liés à ces instruments financiers. En raison de la diversification de ses clients et de leur dispersion géographique, le management estime que le risque de crédit sur les clients est limité et qu'il n'y a pas de risque de concentration de crédit important.

A - Risque de taux

Les instruments financiers dérivés détenus au 31 décembre 2003 ont pour objet de réduire le coût de la dette et de couvrir le risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2003, les dérivés de taux en vie présentent les caractéristiques suivantes :

a) Dérivés de taux en vie au 31 décembre 2003

– Analyse par nature et échéance

(en millions d'euros)	2003			Total	Valeur de marché	2002			
	Montants notionnels des contrats					Total	Valeur de marché	Total	Valeur de marché
	Échéances								
< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans							
Swaps de taux									
– payeur fixe	1 286	326	95	1 707	(42)	4 210	(158)		
– payeur variable	1 449	3 098	1 016	5 563	204	6 127	272		
Caps									
– achats	12 774	1 832	–	14 606	3	23 849	24		
– ventes	12 774	1 050	–	13 824	–	22 814	(24)		
Floors									
– achats	9 056	396	–	9 452	100	18 024	335		
– ventes	9 056	396	–	9 452	(100)	18 069	(335)		
FRA									
– achats	500	100	–	600	(1)	288	–		
– ventes	500	100	–	600	1	238	–		
Options sur swaps de taux Libor USD									
– achats	–	871	–	871	7	1 049	5		
– ventes	–	871	–	871	(7)	954	(5)		

b) Sensibilité au taux d'intérêt

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt, appliquée aux actifs et passifs financiers après prise en compte des instruments de couverture, diminuerait la charge financière de 15 millions d'euros.

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée à la dette financière après prise en compte des instruments de couverture, aurait un effet positif sur sa valeur de marché de 62 millions d'euros.

B - Risque de change

Les instruments financiers détenus au 31 décembre 2003 ont pour objet de couvrir le risque de change résultant de dettes ou créances, d'origine commerciale et financière et de transactions futures connues à la clôture. Ces dernières recouvrent essentiellement des offres commerciales en devises. La majorité des dérivés de change a une maturité à l'origine inférieure à un an.

Au 31 décembre 2003, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture du risque de change présentent les caractéristiques suivantes :

– Dérivé de change en vie au 31 décembre

(en millions d'euros)	2003			Total	Valeur de marché	2002	
	Dollars US	Livre sterling	Autres			Total	Valeur de marché
Achats/Prêts de devises							
Contrat à terme	1 128	246	772	2 146	(74)	2 754	(96)
Swaps cambistes	73	–	90	163	(6)	462	(9)
Swaps de devise	–	–	19	19	(6)	34	(1)
Options de change							
– achat de call	917	889	566	2 372	140	1 502	74
– vente de put	520	151	717	1 388	(55)	755	(50)

(en millions d'euros)	2003				2002		
	Dollars US	Livre sterling	Autres	Total	Valeur de marché	Total	Valeur de marché
Ventes/Emprunts de devises							
Contrat à terme	2 157	456	552	3 165	235	4 041	300
Swaps cambistes	455	142	210	807	27	3 670	133
Swaps de devise	73	-	-	73	27	1 134	214
Options de change							
- vente de call	805	912	587	2 304	(146)	1 802	(74)
- achat de put	1 068	131	718	1 917	73	1 309	71

C - Valeur de marché de la trésorerie excédentaire (dette nette)

(en millions d'euros)	2003	
	Valeur comptable	Juste valeur
Actif		
- Valeurs mobilières de placement, nettes	1 635	1 683
- Disponibilités	4 634	4 634
Passif		
- Emprunts obligataires convertibles	(1 022)	(1 148)
- Emprunts obligataires	(3 782)	(3 929)
Autres dettes financières	(489)	(497)
Dérivés de taux d'intérêt	-	165
Trésorerie excédentaire (dette nette)	976	908

D - Risque sur actions

Alcatel et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives. Sous réserve d'approbation par Alcatel, les filiales peuvent détenir des participations stables non consolidées (voir note 13).

Au 31 décembre 2003, il n'y a aucune opération significative en cours sur des actions Alcatel ou sur d'autres titres détenus par Alcatel.

NOTE 27 - AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Avances et acomptes reçus sur contrats à long terme	842	1 024	1 101
Autres avances et acomptes reçus des clients	339	458	592
Total des avances et acomptes reçus	1 181	1 482	1 693

NOTE 28 - DETTES LIÉES À L'ACTIVITÉ BANCAIRE

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Dettes liées à l'activité bancaire	224	246	660

Correspond au financement par l'activité bancaire des créances sur la clientèle hors Groupe présentés en autres immobilisations financières et en autres créances :

2003 : 224 millions d'euros (note 13).

2002 : 176 millions d'euros (note 13) et en autres créances 70 millions d'euros.

2001 : 384 millions d'euros (note 13) et en autres créances 276 millions d'euros.

NOTE 29 - AUTRES DETTES

L'analyse est la suivante, après répartition :
(en millions d'euros)

	2003	2002	2001
Charges à payer et autres dettes	1 330	2 354	3 983
Dettes sociales	913	1 001	918
Dettes fiscales	361	380	642
Impôts différés	71	112	529
Dividendes à payer	-	-	197
Subventions	45	48	49
Total	2 720	3 895	6 318

NOTE 30 - ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

a) Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente une projection sur les exercices à venir des paiements minimums futurs relatifs aux obligations et engagements fermes et irrévocables du Groupe. Les montants indiqués au titre de la dette financière et des contrats de crédit-bail sont comptabilisés au bilan du Groupe.

(en millions d'euros)

Obligations fermes d'effectuer des paiements	Échéance				Total
	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Dette financière hors crédit-bail	877	2 143	203	2 013	5 236
Crédit-bail	6	12	20	19	57
Sous-total - Comptabilisé au bilan	883	2 155	223	2 032	5 293
Contrats de location simple	115	176	191	130	612
Commandes d'immobilisations	22	-	-	-	22
Autres obligations fermes d'achat*	290	154	-	-	444
Sous-total - Engagements	427	330	191	130	1 078

* Les autres obligations fermes d'achat résultent d'obligations d'achat principalement prises dans le cadre d'accords pluriannuels de fournitures d'équipements conclues lors de la cession d'activités ou de sites à des tiers.

b) Engagements hors bilan

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise sont présentés dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Concernant les engagements de bonne exécution, seuls ceux accordés par l'intermédiaire d'institutions financières sont repris dans le tableau ci-dessous. Les chiffres publiés en 2001 et 2002 incluaient également les engagements donnés par les sociétés mères au titre des contrats de leurs filiales qui, conformément à la pratique courante, ne sont pas analysés comme un engagement hors bilan du Groupe. Ceux-ci représentaient 5 743 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 6 679 millions d'euros au 31 décembre 2001.

(en millions d'euros)

	2003	2002	2001
Garanties données sur contrats Groupe et hors Groupe*	2 106	2 787	3 067
Effets escomptés non échus et assimilés	25	14	63
Autres engagements	702	833	1 004
Sous-total - engagements conditionnels	2 833	3 634	4 134
Sûretés et autres garanties sur la dette	157	262	236
Garanties sur le cash pooling	652	807	1 390
Total	3 642	4 073	5 760

* Montant estimé pour l'exercice 2001.

La présentation des engagements hors bilan faite dans la note 30 n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Engagements conditionnels donnés

(en millions d'euros)

Engagements conditionnels	Échéance				Total
	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Engagements s/contrats du Groupe*	1 181	352	96	152	1 781
Engagements s/contrats hors Groupe	129	130	58	8	325
Effets escomptés non échus et assimilés	25	-	-	-	25
Autres engagements	344	28	26	304	702
Total	1 679	510	180	464	2 833
Contre garanties reçues	199	146	33	51	429
*dont provisionnés					928

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants maximums potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues, dont le montant est indiqué sur une ligne spécifique.

Les engagements donnés en matière de garanties sur les produits, de pensions et d'indemnités de fin de carrière ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus, ceux-ci étant pris en compte dans les provisions pour risques et charges. Les passifs éventuels provenant d'actions de justice et autres litiges ou arbitrages ne sont pas inclus dans les chiffres ci-dessus, à l'exception de ceux liés à des contrats long terme du Groupe. Pour plus de précision sur les litiges, se référer à la note 33.

Les garanties données sur des contrats long terme du Groupe concernent les garanties de bonne exécution données par l'intermédiaire d'institutions financières aux clients et les garanties adossées aux garanties bancaires données en couverture des avances reçues des clients (à l'exclusion des sûretés réelles et autres comptes bloqués qui sont inclus dans le tableau "Garanties données sur la dette, les avances reçues et sûretés réelles" de la présente note). Alcatel, dans le cadre de telles garanties, s'engage à rembourser les avances

reçues ou à indemniser le client dans le cas où les termes du contrat ne seraient pas respectés par la filiale contractante. Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution d'un contrat, rendent probable la réalisation d'un risque, celui-ci fait l'objet d'une provision figurant dans les provisions sur affaires (cf. note 24) ou les provisions sur travaux en cours et dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessus en ligne "*dont provisionnés".

Les engagements pris au titre de contrats annulés ou interrompus à la suite de la défaillance du débiteur, en cas notamment de faillite de ce dernier, sont inclus dans les chiffres ci-dessus tant que la mainlevée de la garantie correspondante n'est pas obtenue.

Enfin, les garanties de bonne exécution consenties par le Groupe à ses clients dans le cadre des contrats commerciaux font, pour la majeure partie d'entre elles, l'objet d'assurances. L'évaluation du risque qui y est relatif doit tenir compte de l'indemnité qui sera reçue en cas de sinistre.

Les garanties données sur des contrats long terme hors Groupe peuvent éventuellement aboutir à ce que le Groupe soit amené à dédommager le bénéficiaire de la garantie au titre de la défaillance du cocontractant (société non consolidée). La juste valeur de ces engagements, représentative des primes perçues en rémunération de la garantie donnée, s'élève au 31 décembre 2003 à 3 millions d'euros (5 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Garanties données sur la dette, les avances reçues et sûretés réelles

(en millions d'euros)

Garanties données sur dette et avances reçues	Échéance				Total
	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Sûretés réelles accordées	28	11	32	5	76
Autres garanties données	67	-	-	14	81
Total	95	11	32	19	157
Valeur nette comptable des actifs donnés en garantie :					
- immobilisations financières	24	11	32	5	72
- autres actifs	4	-	-	-	4

Garantie sur le cash pooling

Il existe par ailleurs une garantie donnée aux banques assurant le cash pooling. Elle couvre le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel et ceux des filiales. Cette garantie s'élevait au 31 décembre 2003 à 0,7 milliard d'euros (0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2002 et 1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2001).

Autres engagements spécifiques liés à des opérations significatives

> Programme SVF

En 1999, Alcatel a lancé un programme de titrisation de crédits fournisseurs, dénommé SVF, qui a été modifié une première fois en juin 2000 puis de nouveau en mai 2002 et en mai 2003.

Les principales modifications faites en mai 2003 sont les suivantes :

- La période de renouvellement du programme a été prolongée jusqu'au 16 avril 2007, ce qui signifie qu'Alcatel est en mesure de céder de nouvelles créances au Trust jusqu'à cette date, à comparer avec une date limite fixée au 14 mai 2004 précédemment. Comme précédemment, le programme devrait être totalement remboursé par Alcatel (par le rachat des crédits fournisseurs résiduels) à la fin de la cinquième année (à compter du 14 mai 2002). Le remboursement notionnel du montant cédé, prévu initialement comme devant intervenir à compter du 14 mai 2004, a été remplacé par une réduction de la taille du programme, comme décrite ci-après et par une période de remboursement d'un mois qui sera désormais calculé du 16 avril au 14 mai 2007.
- L'encours maximal du programme a été réduit à 698,4 millions d'USD à compter du 14 mai 2003 et il est prévu de le réduire à nouveau dans le futur selon les modalités suivantes :
 - Mai 2004 : 575 millions d'USD
 - Mai 2005 : 450 millions d'USD
 - Mai 2006 : 350 millions d'USD.

Postérieurement à la modification du programme, Alcatel a volontairement réduit l'encours maximal à 575 millions d'USD à compter du 31 décembre 2003. Les réductions futures planifiées pour mai 2005 et 2006 restent inchangées.

Dans le cas où l'encours cédé excéderait ce plafond à chaque date anniversaire, Alcatel serait contraint à acheter une part subordonnée au SVF Trust à hauteur de la différence.

Les autres caractéristiques du programme restent inchangées, à savoir :

- Le programme repose sur une facilité de 364 jours accordée par un syndicat bancaire comprenant 13 banques. Avant le 7 octobre 2002, le programme était financé via un véhicule de la Citibank émettant du papier commercial. À la suite de la diminution de la notation de la dette d'Alcatel par Standards & Poor's le 4 octobre 2002, le Trust ne pouvait plus se financer par émission de papier commercial et la ligne de crédit fournie par les banques a été tirée le 7 octobre 2002 à hauteur du montant de finan-

cement à rembourser par le Trust. Il en résulte une augmentation du coût du financement à Libor + 300 points de base. Par ailleurs, le fonctionnement du programme n'est pas affecté par la baisse de notation du 4 octobre et Alcatel peut continuer à vendre de nouvelles créances au Trust, qui seront financées par les banques à hauteur du crédit accordé.

- Le syndicat bancaire a renouvelé la ligne de crédit accordée pour 364 jours à compter du 14 mai 2003. Dans le cas où les banques choisiraient de ne pas renouveler la ligne de crédit accordée au Trust aux dates de renouvellement, Alcatel a le droit de tirer le montant total de cette ligne de crédit pour assurer la continuité du programme. Dans ces circonstances, à tout moment au cours de la période renouvelable, les fonds non immédiatement nécessaires au Trust pour le financement des créances seraient mis en dépôt par le Trust et disponibles pour financer de futures ventes de créances par Alcatel.
- Avant la diminution de la notation effectuée par Moody's à Ba1 le 9 juillet 2002, Alcatel a vendu des créances au Trust sans le notifier aux débiteurs. À la suite de cette diminution, Alcatel a désormais l'obligation de notifier la cession aux débiteurs des créances détenues par le programme.
- Alcatel apporte son support financier au programme par le biais d'un surdimensionnement et de l'octroi de certaines garanties. Le niveau de surdimensionnement requis est de 15 %, ce qui signifie qu'Alcatel reçoit 85 % du montant nominal des crédits fournisseurs cédés, les 15 % restants du prix d'achat sont différés et représentent une créance subordonnée due par le programme. Ce surdimensionnement a été mis en place à compter du 14 mai 2002 et finalisé le 31 juillet 2002. Le montant du prix d'achat différé est comptabilisé en "autres immobilisations financières".
- Le programme bénéficie de diverses garanties apportées par Alcatel, les principales étant les suivantes :
 - Une garantie de défaut de paiement ("first loss guarantee") limitée à 30 % :
 - du montant du programme pendant la période renouvelable, et
 - de la partie financée du programme pendant la période de remboursement (qui est désormais d'une durée inférieure à un mois).
 - deux garanties relatives à la diversification du portefeuille. La garantie d'Alcatel excédera les 30 % susmentionnés dans la mesure où le portefeuille d'actifs ne respecterait pas certains critères de diversification préétablis. Cette garantie ne peut pas être supérieure à 100 %. Le non-respect de ces critères emporte la constitution d'une garantie générale. Alcatel a le choix d'inclure les créances ne respectant pas ces critères dans la garantie générale ou de les exclure et alors de les garantir à 100 %. Ces garanties ne sont valides qu'à la fin de la période renouvelable ou en cas de résolution du programme.
 - une garantie au titre des risques politiques qui couvre toutes les créances, à certaines exceptions près, jusqu'à 100 % du principal et des intérêts, couvrant des risques politiques comprenant les cas d'expropriation, de violence politique, de non-convertibilité ou de risque de transfert ;

- d'autres garanties spécifiques concernant notamment les risques de change (pour les créances non libellées en USD), la garantie sur le remboursement du programme et une garantie de bonne fin.
- Le programme prévoit certains cas de résolution anticipée. L'un de ces cas est le non-respect d'Alcatel de certains engagements financiers ("covenants"). Ces clauses sont identiques à celles négociées par Alcatel lors de la mise en place en

avril 2002 d'une ligne de crédit auprès d'un pool bancaire de 2,1 milliards d'euros qui a été ramenée à 1,4 milliard d'euros à fin mars 2003 (cf. note 25f). Le respect de ces clauses est contrôlé trimestriellement. En cas de résolution anticipée, Alcatel devra s'acquitter des montants dus au titre des garanties octroyées dans un délai de trois jours.

Le bilan résumé du SVF Trust au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002 (en millions d'USD) se présente de la façon suivante :

(en millions d'USD)	31/12/03	31/12/02		31/12/03	31/12/02
Prêts et créances	345	428	Certificats d'intérêts	25	43
Autres actifs	9		Dette (Trust A Notes)	276	321
			Différé de paiement	53	64
Total	354	428	Total	354	428

Au 31 décembre 2003, les prêts et créances détenus par le SVF Trust s'élevaient à 345 millions d'USD (428 millions d'USD au 31 décembre 2002 et 700 millions d'USD au 31 décembre 2001). L'évolution de ces prêts et créances au cours de l'exercice 2003 s'explique par la cession de nouvelles créances pour un montant de 100 millions d'USD, la cession d'une créance détenue par le SVF Trust hors du Groupe (108 millions d'USD et le remboursement de créances pour (75) millions d'USD.

Le différé de paiement représentant la différence entre le montant encaissé sur les créances cédées au Trust et leur valeur nominale est comptabilisé en autres immobilisations financières dans les comptes consolidés du Groupe et s'élevait au 31 décembre 2003 à 53 millions d'USD (64 millions d'USD au 31 décembre 2002 et 0 million d'USD au 31 décembre 2001).

Au 31 décembre 2003, une provision de 42 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes consolidés au titre des garanties données au SVF Trust (24 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 60 millions d'euros au 31 décembre 2001). Le Groupe Alcatel ne possédant aucune part dans le Trust, cette structure n'est donc pas consolidée conformément au règlement CRC n° 99-02. Elle sera consolidée à compter du 1^{er} janvier 2004, suite aux nouvelles dispositions de la loi de sécurité financière en la matière qui sont applicables à compter du 1^{er} exercice ouvert après le 2 août 2003. L'impact estimé de cette consolidation est une augmentation de la dette nette du Groupe au 1^{er} janvier 2004 d'un montant de 215 millions d'euros (correspondant pour l'essentiel aux 276 millions d'USD de dette Trust A notes), des intérêts minoritaires de 17 millions d'euros et des autres immobilisations financières de 232 millions d'euros.

> Titrisation de créances financières

Le 31 mai 2002, Alcatel avait signé avec un fonds de titrisation organisé par une institution financière de premier rang un contrat de 480 millions d'euros (la "Titrisation") pour la vente de certaines créances financières afférentes à certains contrats de fourniture d'infrastructures de téléphonie mobile.

Ce fonds de titrisation a été clôturé en décembre 2003 et les créances cédées par Alcatel ont été totalement remboursées à cette date.

> Cession d'une créance de carry-back

En mai 2002, Alcatel a cédé à une institution financière une créance de carry-back d'un montant nominal de 200 millions d'euros provenant de l'option prise de reporter en arrière les déficits fiscaux de l'exercice 2001. Le produit de la cession s'élève à 149 millions d'euros correspondant à la valeur actualisée sur cinq ans de cette créance. La différence entre le prix de cession et le montant nominal est étalée sur cinq ans en charges financières. Cela représente une charge de 10,5 millions d'euros sur 2003.

Alcatel est engagé à indemniser le cessionnaire de tout préjudice résultant de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans le montant ou la nature de la créance cédée. La cession fera l'objet d'une résolution en cas de modification d'une loi ou d'un règlement ayant pour effet de changer substantiellement les droits attachés à cette créance.

> Titrisation de créances commerciales

En décembre 2003, le Groupe a lancé un programme de titrisation de créances commerciales, sans recours. Les créances éligibles sont cédées à une structure *ad hoc* bénéficiant d'un prêt subordonné représentant un surdimensionnement déterminé en fonction du risque lié au portefeuille cédé. Le Groupe étant actionnaire au 31 décembre 2003 de l'entité *ad hoc*, celle-ci est consolidée par intégration globale conformément au paragraphe 10052 du Règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable. Les créances cédées, qui représentaient au 31 décembre 2003 un montant de 54 millions d'euros, sont donc maintenues dans le bilan consolidé. L'encours maximal cessible, représentant une ligne de crédit mobilisable pour le Groupe, était au 31 décembre 2003 de 150 millions et peut être porté ultérieurement à 250 millions d'euros. L'objectif de cette titrisation, outre le financement supplémentaire qu'il représente, est d'optimiser la gestion des créances et de leur recouvrement.

NOTE 31- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La définition des parties liées retenue par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2003 est celle de la norme IAS 24 (révisée en décembre 2003).

À la connaissance du Groupe, aucun actionnaire ne détient plus de 5,79% du capital de la société mère.

Les transactions avec les parties liées intervenues en 2003 sont détaillées comme suit :

(en millions d'euros)	2003
Ventes nettes de biens et services	
– Sociétés non consolidées	47
– Sociétés mises en équivalence	10
Coût des ventes	
– Sociétés non consolidées	29
– Sociétés mises en équivalence	6

Les créances et dettes inscrites au bilan 2003 relatives aux parties liées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2003
Actifs	
– Sociétés non consolidées	23
– Sociétés mises en équivalence	4
– Provisions pour dépréciation d'actifs	(5)
Autres dettes	
– Sociétés non consolidées	56
– Sociétés mises en équivalence	7
Dettes financières	
– Sociétés non consolidées	5
– Sociétés mises en équivalence	17

Les membres du comité exécutif sont listés dans la partie gouvernement d'entreprise du document de référence. En 2003, les avantages et rémunérations attribués aux membres du comité exécutif se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2003
Salaires et avantages en nature versés en 2003	7

(en nombre d'options)	2003
Stocks options attribués en 2003	1 396 256

NOTE 32 - FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

(en millions d'euros et nombre de salariés)	2003	2002	2001
Frais de personnel (charges sociales incluses)	4 004	5 488	6 937
<i>Dont rémunération allouée aux membres des organes de direction en raison de leurs fonctions chez Alcatel ou dans les entreprises consolidées *</i>	7,5	7,7	8,6
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	60 486	75 940	99 314
<i>Dont : cadres et ingénieurs **</i>	55%	53%	51%

* Le montant global des rémunérations perçues par les 11 personnes composant la Direction générale au 31 décembre 2003, en raison de leurs fonctions chez Alcatel ou dans les entreprises consolidées, s'est élevé en 2003 à 7,5 millions d'euros (7,7 millions d'euros en 2002 et 8,6 millions d'euros en 2001).

** Postes de direction, d'ingénieurs et fonctions requérant usuellement trois années minimum d'études supérieures.

NOTE 33 - LITIGES

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche normale des affaires et dont il est permis de penser qu'ils n'engendreront aucun coût significatif pour le Groupe, il existe d'autres différends ci-après exposés pour lesquels il n'a pas été jugé nécessaire de constituer de provisions sans pour autant exclure totalement que ces procédures puissent avoir un jour un impact sur les comptes.

France Télécom

Depuis 1993, une information pénale a été ouverte concernant des surfacturations qui auraient été commises au sein d'Alcatel CIT au préjudice de son principal client, France Télécom, à la suite de contrôles de coûts de revient effectués, le premier en 1989 dans le secteur de la transmission, le second en 1992 dans la branche commutation. En ce qui concerne le différend relatif aux activités de transmission, un protocole transactionnel a été signé avec France Télécom en 1993. En revanche, cette dernière s'est constituée partie civile au titre du dossier concernant la branche commutation auprès du magistrat instructeur, sans pour autant exprimer le montant des dommages prétendument subis. En avril 1999, Alcatel a appris que l'enquête était étendue à la recherche d'éventuels abus de biens sociaux chez Alcatel CIT et Alcatel. Ces deux sociétés se sont, en conséquence, constituées parties civiles afin de préserver leurs droits.

En janvier 2000, le magistrat instructeur a considéré comme terminée (sans qu'il soit clair si c'est en tout ou en partie) son information judiciaire. Depuis cette date, la procédure a connu plusieurs développements, dont un arrêt de la Cour de cassation en date du 29 mai 2002 qui a rejeté l'essentiel des demandes de nullités portant notamment sur la validité des rapports d'expertise, et divers recours et pourvois concernant la clôture de l'instruction en ce qu'elle affecte un ancien salarié d'Alcatel CIT mis en examen. Cet aspect de la procédure est toujours en cours, et il est dès lors peu probable que le juge d'instruction puisse procéder à la clôture de son information judiciaire avant le dernier trimestre 2004 au plus tôt.

Actions de catégorie A et de catégorie O

Depuis mai 2002, Alcatel fait l'objet aux États-Unis de plusieurs procédures (dénommées "class actions") tendant à mettre en cause l'exactitude des informations publiées dans le prospectus lors de l'introduction en bourse des actions de catégorie O et celle de diverses déclarations relatives au marché des produits de la Division Optronics.

Ces actions sont intentées pour le compte de personnes qui ont acquis des actions de catégorie O, lors ou à la suite de l'introduction en bourse des ADS effectuée par Alcatel en octobre 2000, ainsi que de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A et de catégorie O sous forme d'ADS, entre le 20 octobre 2000 et le 29 mai 2001, et de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A sous forme d'ADS entre le 1^{er} mai 2000 et le 29 mai 2001.

Ces demandes ont été regroupées devant le tribunal fédéral du Southern District of New York. Alcatel a l'intention de se défendre avec fermeté et de contester toute responsabilité.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences des litiges ci-dessus, Alcatel estime que leur issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée. À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige ayant eu, dans un passé récent, ou étant susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la société ou de son Groupe.

NOTE 34 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 14 janvier 2004, Alcatel, suite à son annonce d'octobre 2003, a finalisé la vente de ses activités batteries à Doughty Hanson pour la somme de 390 millions d'euros. Les activités batteries ont été comptabilisées dans les activités en cours de cession du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003 (voir note 2 aux états financiers).

Le 10 février 2004, Alcatel et Draka Holding N.V., une société hollandaise de câbles et systèmes de câbles, ont annoncé leur intention de regrouper leurs activités câbles de communication et fibres optiques au sein d'une nouvelle entité, dont Draka détiendrait 50,1 % et Alcatel 49,9 % des parts. Cette société sera un acteur de tout premier plan en Chine mais également en Europe et un fournisseur majeur en Amérique du Nord.

Alcatel a l'intention de mettre en équivalence les activités fibres optiques en conséquence à la date de finalisation de l'accord.

Le 10 mars 2004, l'agence de notation Standard & Poor's a relevé sa note de crédit à long terme d'Alcatel de B+ à BB-, perspective stable. La décision de Standard & Poor's reflète principalement l'amélioration continue des résultats et de la structure financière du Groupe. La note à court terme B a été confirmée.

Le 17 mars 2004, Alcatel a lancé une offre d'échange obligataire dans le principal but d'allonger la maturité moyenne de son endettement. Le 30 mars 2004, Alcatel a annoncé que des obligations, d'un montant nominal total de 365 millions d'euros, de l'emprunt Alcatel de 1,2 milliard d'euros 7 % à échéance 2006, avaient ainsi été échangées par les porteurs contre un montant nominal de 412 millions d'euros de nouvelles obligations, émises en euro, arrivant à échéance en 2014 et offrant un coupon de 6,375 % payable annuellement produisant un taux de rendement de 6,49 %. Ainsi, en tenant compte des obligations additionnelles d'un montant nominal de 50 millions d'euros émises en même temps, le montant nominal total de la nouvelle émission à échéance 2014 est de 462 millions d'euros.

NOTE 35 - LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Société	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Alcatel ** et ***	France			Consolidante
SOCIÉTÉS OPÉRATIONNELLES*				
Alcatel Australia Limited	Australie			Globale
Alcatel Austria A.G.	Autriche			Globale
Alcatel Bell NV	Belgique			Globale
Alcatel Business Systems S.A.	France			Globale
Alcatel Canada Inc.	Canada			Globale
Alcatel Cable France	France			Globale
Alcatel CIT	France			Globale
Alcatel China Investment CO. Ltd.	R.P.C.			Globale
Alcatel Contracting GmbH	Allemagne			Globale
Alcatel España S.A.	Espagne			Globale
Alcatel Indetel S.A. de C.V.	Mexique			Globale
Alcatel Italia S.p.A.	Italie			Globale
Alcatel Optical Fiber GmbH	Allemagne			Globale
Alcatel Polska SA	Pologne			Globale
Alcatel Portugal SA	Portugal			Globale
Alcatel Schweiz AG	Suisse			Globale
Alcatel SEL A.G.	Allemagne			Globale
Alcatel Shanghai Bell	R.P.C.	50	50	Globale
Alcatel Space	France			Globale
Alcatel Submarine Networks Limited	Royaume-Uni			Globale
Alcatel Submarine Networks S.A.	France			Globale
Alcatel Suzhou Telecommunications CO. Ltd.	R.P.C.			Globale
Alcatel Telecom Limited	Royaume-Uni			Globale
Alcatel Telecom Nederland BV	Pays-Bas			Globale
Alcatel Telecom Norway A/S	Norvège			Globale
Alcatel Telecommunicacoes SA	Brésil			Globale
Alcatel USA Inc.	États-Unis			Globale
Radio Frequency Systems GmbH	Allemagne			Globale
Radio Frequency Systems Inc.	États-Unis			Globale
Shanghai Bell Alcatel Mobile Communication System CO. Ltd.	R.P.C.	50	50	Globale
Taiwan International Standard Electronic Ltd. (Taisel)	Taiwan	60	60	Globale
Alda Marine	France	51	51	Proportionnelle
Evolium Holding SAS	France	66	66	Proportionnelle
	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
HOLDING ET AUTRES***				
Électronique de défense				
Thales (ex-Thomson-CSF)**	France	9,5	9,5	Équivalence
Holdings financières				
Alcatel Holding Canada Corp.	Canada			Globale
Alcatel NV	Pays-Bas			Globale
Alcatel Participations	France			Globale
Alcatel UK Ltd.	Royaume-Uni			Globale
Compagnie Financière Alcatel	France			Globale
Coralec	France			Globale
Lubelec	France			Globale
SAFT Participations	France			Globale
Services financiers et réassurance				
Électro Banque	France			Globale
Électro Ré	Luxembourg			Globale

* Les pourcentages de contrôle et d'intérêt sont de 100 % sauf indication différente.

** Société cotée sur une bourse de valeurs.

*** Les données d'Alcatel, société mère, sont incluses dans le secteur "Autres".

NOTE 36 - INFORMATION TRIMESTRIELLE (NON AUDITÉE)

a) Comptes de résultat

2003 (en millions d'euros)	Q1 Retraité	Q2 Retraité	Q3 Retraité	Q4	Total
Chiffre d'affaires net	2 828	3 011	2 909	3 765	12 513
Coût des ventes	(1 971)	(2 064)	(1 863)	(2 517)	(8 415)
Marge brute	857	947	1 046	1 248	4 098
Charges administratives et commerciales	(586)	(547)	(516)	(524)	(2 173)
Frais de R&D	(421)	(395)	(384)	(393)	(1 593)
Résultat opérationnel	(150)	5	146	331	332
Rémunération des obligations remboursables en actions	(12)	(12)	(11)	(12)	(47)
Résultat financier (net)	(26)	(67)	(71)	(78)	(242)
Coûts de restructuration	(273)	(305)	(212)	(524)	(1 314)
Autres produits et charges	206	(86)	(11)	11	120
Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition et impôt	(255)	(465)	(159)	(272)	(1 151)
Impôt sur les bénéfices	(28)	(13)	(20)	(21)	(82)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence et des activités en cours de cession	(31)	(91)	2	7	(113)
Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&D en cours	(314)	(569)	(177)	(286)	(1 346)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(152)	(114)	(102)	(210)	(578)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions	-	-	-	-	-
Part revenant aux intérêts minoritaires	5	8	(5)	(28)	(20)
Résultat net	(461)	(675)	(284)	(524)	(1 944)
<i>Résultat net par action</i>					
<i>Résultat net par action (en euros)</i>	<i>(0,35)</i>	<i>(0,51)</i>	<i>(0,21)</i>	<i>(0,39)</i>	<i>(1,46)</i>
<i>Résultat net par action dilué (en euros)</i>	<i>(0,35)</i>	<i>(0,51)</i>	<i>(0,21)</i>	<i>(0,39)</i>	<i>(1,46)</i>

Les informations relatives aux trimestres Q1, Q2 et Q3 ont été retraitées afin de tenir compte des principales variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2003, telles que décrites dans la note 2. Les cessions d'activités suivantes ont été retraitées :

- cession des activités de composants optiques,
- cession en cours de SAFT.

2002 retraité (en millions d'euros)	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Chiffre d'affaires net	4 144	4 094	3 399	4 377	16 014
Coût des ventes	(3 077)	(3 021)	(2 444)	(3 166)	(11 708)
Marge brute	1 067	1 073	955	1 211	4 306
Charges administratives et commerciales	(789)	(701)	(643)	(624)	(2 757)
Frais de R&D	(589)	(513)	(506)	(547)	(2 155)
Résultat opérationnel	(311)	(141)	(194)	40	(606)
Rémunération des obligations remboursables en actions	-	-	-	(1)	(1)
Résultat financier (net)	(66)	(289)	(518)	(135)	(1 008)
Coûts de restructuration	(136)	(428)	(318)	(497)	(1 379)
Autres produits et charges	(246)	(251)	(38)	(202)	(737)
Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition et impôt	(759)	(1 109)	(1 068)	(795)	(3 731)
Impôt sur les bénéfices	177	(4)	(58)	(66)	49
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence et des activités en cours de cession	(139)	(204)	(84)	(86)	(513)
Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&D en cours	(721)	(1 317)	(1 210)	(947)	(4 195)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(112)	(121)	(152)	(147)	(532)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions	-	-	-	-	-
Part revenant aux intérêts minoritaires	(3)	-	10	(25)	(18)
Résultat net	(836)	(1 438)	(1 352)	(1 119)	(4 745)
Actions ordinaires A					
Résultat net par action (en euros)	(0,71)	(1,21)	(1,13)	(0,93)	(3,99)
Résultat net par action dilué (en euros)	(0,71)	(1,21)	(1,13)	(0,93)	(3,99)

b) Information par segment

2003 retraité (en millions d'euros)	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Chiffre d'affaires					
Communications fixes	1 315	1 405	1 341	1 647	5 708
Communications mobiles	798	834	815	1 092	3 539
Communications privées	817	868	839	1 103	3 627
Autres	3	4	4	5	16
Éliminations	(105)	(100)	(90)	(82)	(377)
Total	2 828	3 011	2 909	3 765	12 513
Résultat opérationnel					
Communications fixes	(81)	0	66	142	127
Communications mobiles	15	10	79	122	226
Communications privées	(34)	21	41	95	123
Autres	(50)	(26)	(40)	(28)	(144)
Total	(150)	5	146	331	332

2002 retraité (en millions d'euros)	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Chiffre d'affaires					
Communications fixes	2 127	2 095	1 592	2 012	7 826
Communications mobiles	1 176	1 110	973	1 283	4 542
Communications privées	989	1 007	919	1 194	4 109
Autres	–	9	7	5	21
Éliminations	(148)	(127)	(92)	(117)	(484)
Total	4 144	4 094	3 399	4 377	16 014
Résultat opérationnel					
Communications fixes	(228)	(153)	(248)	(155)	(784)
Communications mobiles	(5)	28	50	131	204
Communications privées	(22)	21	23	93	115
Autres	(56)	(37)	(19)	(29)	(141)
Total	(311)	(141)	(194)	40	(606)

c) Résultat par action

Le résultat par action est déterminé selon la méthode décrite en note 8. Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre les résultats nets par action et les résultats nets par action dilués pour Q4 2003 et Q4 2002.

Q4 2003 (en millions d'euros)	Action ordinaire		
	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat net par action
Résultat par action	(524)	1 342 366 503	(0,39)€
Options	–	–	–
Obligations convertibles et échangeables en actions	–	–	–
Résultat net par action dilué	(524)	1 342 366 503	(0,39)€

Actions ordinaires :

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 62 789 755 et zéro. Il n'a pas été tenu compte des actions potentielles dans le calcul du résultat net dilué par action du fait de leur effet relatif. De même, il n'a pas été tenu compte des OCÉANE dans le calcul du résultat net dilué par action du fait de leur effet relatif.

Q4 2002 retraité (en millions d'euros)	Action ordinaire		
	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat net par action
Résultat net par action	(1 119)	1 201 979 168	(0,93)€
Options	–	–	–
Résultat net par action dilué	(1 119)	1 201 979 168	(0,93)€

Actions ordinaires :

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 62 729 430 et zéro. Il n'a pas été tenu compte des actions potentielles dans le calcul du résultat net dilué par action du fait de leur effet relatif.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Alcatel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les

accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition, les immobilisations corporelles et les provisions pour risques et charges

– Votre société présente à l'actif de son bilan des impôts différés actifs de 2 011 millions d'euros, des écarts d'acquisition de 3 839 millions d'euros et des immobilisations corporelles de 1 500 millions d'euros, tels que décrits en notes 7,9,11,1 f) et 1 k) de l'annexe

– Votre société dispose d'outils de planification pour élaborer des plans financiers pluriannuels, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultats taxables prévisionnels notamment sont utilisées pour s'assurer le cas échéant, de la juste valeur des actifs immobilisés et de la valeur recouvrable des impôts différés actifs.

Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie précisée en notes 1 f) et 1 k) de l'annexe et examiné les données et hypothèses utilisées pour sa mise en oeuvre.

– Votre société présente au passif de son bilan des autres provisions pour risques et charges à hauteur de 3 049 millions d'euros. Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction, et revu la documentation préparée dans ce cadre.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Alain Pons

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Christian Chiarasini

COMPTES SOCIAUX

RÉSULTATS

Le résultat net d'Alcatel (société mère) s'établit en 2003 à (3 255,4) millions d'euros, à comparer à (14 710,5) millions d'euros en 2002.

Le total du bilan, de son côté, passe de 31,7 milliards d'euros en 2002 à 27,4 milliards d'euros en 2003, et les capitaux propres après répartition de 15,3 milliards d'euros à 12,3 milliards d'euros.

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes sociaux d'Alcatel pour 2003 font ressortir un déficit de 3 255 425 911,04 euros.

Compte tenu de ce déficit et du report à nouveau débiteur, aucun dividende ne sera distribué au titre de l'exercice 2003.

Il est par ailleurs proposé à l'assemblée générale d'imputer la perte de l'exercice et les pertes antérieures sur les comptes de réserves et primes d'émission, fusion, apport.

En conséquence, l'affectation proposée à l'assemblée générale du 4 juin 2004 sera la suivante :

(en euros)

Origines	
Perte de l'exercice	(3 255 425 911,04)
Report à nouveau	(11 066 369 514,06)
Prélèvement sur les primes d'émission	-
Total	(14 321 795 425,10)
Affectations	
Dotation à la réserve légale	-
Dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	-
Imputation sur les réserves	(165 120 200,99)
Imputation sur les primes d'émission, fusion apport	(14 156 675 224,11)
Dividende	-
Précompte mobilier	-
Report à nouveau	-
Total	(14 321 795 425,10)

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2003 (proposition)	2002	2001	2000
Nombre d'actions A rémunérées	1 284 410 224	1 239 193 498	1 215 254 797	1 212 210 685
Nombre d'actions O rémunérées	- *	25 515 000	25 515 000	16 500 000
Valeur nominale de l'action	2,00	2,00	2,00	2,00
Nombre total d'actions	1 284 410 224	1 264 708 498	1 240 769 797	1 228 710 685
Actions A :				
Revenu global par action	-	-	0,24	0,72
Dividende distribué par action	-	-	0,16	0,48
Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) par action	-	-	0,08	0,24
Actions O :				
Revenu global par action	-	-	0,15	0,15
Dividende distribué par action	-	-	0,10	0,10
Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) par action	-	-	0,05	0,05

* L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2003 a décidé la suppression des droits particuliers attachés aux actions O et par conséquent leur transformation en actions ordinaires.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires net		747,7	852,4	1 249,9
Autres produits		38,3	42,0	40,2
Produits d'exploitation		786,0	894,4	1 290,1
Services extérieurs et autres charges		(783,7)	(906,3)	(1 239,4)
Impôts, taxes et versements assimilés		(41,3)	(44,7)	(77,8)
Frais de personnel		(4,8)	(3,0)	(4,3)
Charges d'exploitation		(829,8)	(954,0)	(1 321,5)
Résultat d'exploitation	(2)	(43,8)	(59,6)	(31,4)
Rémunération des ORANE		(47,2)	(1,2)	-
Rémunération des autres fonds propres	(13)	(47,2)	(1,2)	-
Produits de participations	(3)	103,1	280,5	393,5
Intérêts et produits assimilés		1 315,0	2 171,1	2 476,4
Intérêts et charges assimilées		(1 414,8)	(2 001,0)	(2 252,6)
Mouvement net des provisions et amortissements financiers	(4)	5 018,3	(15 471,0)	(3 722,0)
Autres produits et charges financières		69,2	87,4	286,4
Résultat financier	(2)	5 090,8	(14 933,0)	(2 818,3)
Résultat courant avant impôt	(2)	4 999,8	(14 993,8)	(2 849,7)
Produits exceptionnels*		2 968,1	440,7	3 671,0
Charges exceptionnelles**		(11 057,9)	(511,4)	(3 884,9)
Résultat exceptionnel	(2)	(8 089,8)	(70,7)	(213,9)
Impôt sur les bénéfices	(2)/(5)	(165,4)	354,0	97,5
Résultat net		(3 255,4)	(14 710,5)	(2 966,1)

* Comprend le produit des cessions ou apports d'immobilisations (prix de cession ou valeur d'apport).

** Comprend la valeur comptable des immobilisations cédées ou apportées.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	2003			2002	2001
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles		20,3	(16,8)	3,5	4,0	4,6
Terrains		–	–	–	–	–
Constructions		0,3	(0,3)	–	–	–
Autres immobilisations corporelles		0,4	(0,3)	0,1	0,1	0,2
Immobilisations corporelles		0,7	(0,6)	0,1	0,1	0,2
Titres de participations	(7)	20 869,2	(11 130,3)	9 738,9	13 659,6	25 735,3
Créances rattachées à des participations	(8)	1,1	(0,6)	0,5	0,5	0,5
Autres immobilisations financières	(8)	2 266,0	(236,9)	2 029,1	2 374,8	2 735,6
Immobilisations financières		23 136,3	(11 367,8)	11 768,5	16 034,9	28 471,4
ACTIF IMMOBILISÉ		23 157,3	(11 385,2)	11 772,1	16 039,0	28 476,2
Créances	(9)/(16)	10 767,9	–	10 767,9	11 330,8	11 867,5
Valeurs mobilières de placement	(9)	1 330,7	(55,0)	1 275,7	497,4	304,1
Disponibilités	(9)	3 034,7	–	3 034,7	3 584,0	3 439,3
ACTIF CIRCULANT		15 133,3	(55,0)	15 078,3	15 412,2	15 610,9
Comptes de régularisation		587,7	–	587,7	257,5	128,8
TOTAL	(6)	38 878,3	(11 440,2)	27 438,1	31 708,7	44 215,9

PASSIF (en millions d'euros)

Notes

	Notes	2003		2002	2001
		Avant répartition	Après répartition*	Après répartition	Après répartition
Capital	(11)	2 568,8	2 568,8	2 529,4	2 481,5
Primes d'émission, de fusion, d'apport	(12)	21 719,1	7 562,4	21 601,8	21 425,8
Réserves	(12)	2 284,1	2 119,0	2 284,1	2 284,1
Report à nouveau		(11 066,4)	–	(11 066,3)	3 555,5
Résultat de l'exercice		(3 255,4)	–	–	–
Provisions réglementées		–	–	–	–
CAPITAUX PROPRES	(12)	12 250,2	12 250,2	15 349,0	29 746,9
AUTRES FONDS PROPRES	(13)	645,0	645,0	645,0	–
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(14)	3 485,9	3 485,9	3 467,8	404,5
Emprunt obligataire convertible en actions nouvelles ou existantes (OCÉANE)	(15)/(16)	1 022,4	1 022,4	–	–
Autres emprunts obligataires	(15)/(16)	3 782,1	3 782,1	5 324,7	5 968,7
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(16)	198,8	198,8	297,4	673,0
Emprunts et dettes financières divers	(16)	244,7	244,7	190,5	898,4
DETTES FINANCIÈRES		5 248,0	5 248,0	5 812,6	7 540,1
Dettes fiscales et sociales	(16)	4,8	4,8	3,0	6,0
Autres dettes	(16)	5 794,9	5 794,9	6 431,2	6 472,3
DETTES		5 799,7	5 799,7	6 434,2	6 478,3
Écarts de conversion passif		9,3	9,3	0,1	46,1
TOTAL		27 438,1	27 438,1	31 708,7	44 215,9

* Proposition.

TABLEAU DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Ressources durables			
Résultat net	(3 255,4)	(14 710,5)	(2 966,1)
Dotation aux amortissements	0,5	0,7	0,3
Dotation/(reprise) nette de provisions	(5 169,8)	15 234,9	3 762,8
Résultat sur cessions d'actif long terme	8 171,1	111,5	159,7
Capacité d'autofinancement	(253,6)	636,6	956,7
Augmentations de capital	156,7	223,9	108,0
Émission d'autres fonds propres	-	645,0	-
Émission d'emprunts obligataires convertibles (OCÉANE)	1 022,4	-	-
Nouvelles dettes financières à long terme	-	7,8	1 744,8
Cessions d'immobilisations corporelles	-	-	-
Cessions de titres	4 047,8	375,7	3 397,4
Autres ressources durables	-	-	-
Total des ressources durables	4 973,3	1 889,0	6 206,9
Emplois durables			
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	3,1
Acquisitions de titres	3 585,3	301,7	1 155,1
Dividende à verser au titre de l'exercice**	-	-	197,0
Conversion d'obligations en actions	-	-	-
Autres emplois à long terme	1 586,2	1 040,5	547,1
Total des emplois durables	5 171,5	1 342,2	1 902,3
Variation du fonds de roulement			
Créances d'exploitation et autres créances	(130,0)	117,2	(322,7)
Fournisseurs et autres dettes*	(185,2)	462,3	841,0
Trésorerie	-	-	-
- dettes financières à court terme	764,3	270,2	866,6
- disponibilités	(1 425,6)	(348,8)	2 756,7
- valeurs mobilières de placement	778,3	45,9	163,0
Total des variations du fonds de roulement	(198,2)	546,8	4 304,6

* La variation de la provision pour impôt est incluse dans la ligne "Fournisseurs et autres dettes".

** Actions A et actions O pour le dividende versé au titre de l'exercice 2001.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles ayant fait l'objet de réévaluations légales (dernière en date : 1976). L'amortissement pour dépréciation est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif, permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- constructions : 40 ans (linéaire) ;
- autres immobilisations : de 5 à 10 ans (linéaire ou dégressif).

b) Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte notamment de la juste valeur des actifs du Groupe, de l'actif net réestimé, de la valeur probable de négociation et, en outre, pour les sociétés cotées, des cours de Bourse ;
- pour les participations susceptibles d'être vendues en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont provisionnés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cessions sont calculées selon la méthode dite du "coût moyen pondéré".

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

c) Actions d'autodétention

Les actions propres détenues ne répondant pas à une affectation explicite particulière sont classées à l'actif du bilan en titres immobilisés dans la rubrique "Autres immobilisations financières".

Elles sont évaluées à la date de clôture en fonction de la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes et une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

d) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

e) Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

f) Règlement du Comité de la réglementation comptable sur les passifs

Le Comité de la réglementation comptable a adopté le règlement du CNC n° 00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs. Après homologation par arrêté ministériel, ce nouveau règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002, une application anticipée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000 étant possible. Ce texte prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée. Alcatel a appliqué cette norme à partir du 1^{er} janvier 2002. Selon les dispositions de cette norme, toutes les provisions non conformes, à l'exception des provisions relatives au passage à l'euro, ont été reprises et imputées sur les capitaux propres ; l'effet de l'application de cette nouvelle règle comptable par Alcatel a été de 84,6 millions d'euros sur l'exercice 2002.

g) Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires assortis d'une prime d'émission ou de remboursement sont inscrits au passif pour leur valeur totale, primes incluses, la contrepartie de ces primes étant enregistrée à l'actif. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent. Cet amortissement est accéléré dans les cas de rachat d'une portion d'emprunt obligataire.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont étalés comptablement en résultat sur la durée des emprunts correspondants.

NOTE 2 - ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat 2003 s'établit à (3 255,4) millions d'euros, à comparer à (14 710,5) millions d'euros en 2002. Cette variation résulte des évolutions suivantes :

(en millions d'euros)	2003	2002
Résultat d'exploitation	(43,8)	(59,6)
Rémunération des autres fonds propres	(47,2)	(1,2)
Résultat financier	5 090,8	(14 933,0)
Résultat courant avant impôt	4 999,8	(14 993,8)
Résultat exceptionnel	(8 089,8)	(70,7)
Impôt	(165,4)	354,0
Résultat net	(3 255,4)	(14 710,5)

1) Le résultat d'exploitation s'élève à (43,8) millions d'euros en 2003 contre (59,6) millions d'euros en 2002.

– Cette amélioration résulte principalement des charges de services bancaires et commissions non récurrentes encourues en 2002 et relatives à des opérations de financement.

– Les recettes, pour l'essentiel en provenance des filiales, dans le cadre du système de mutualisation des frais de recherche du Groupe, sont passées de 834,1 millions d'euros en 2002 à 690,1 millions d'euros en 2003 ; les versements en faveur des entités de recherche ont diminué dans les mêmes proportions.

2) La rémunération des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en décembre 2002 porte sur une année pleine en 2003 pour atteindre 47,2 millions d'euros (contre 1,2 million d'euros *pro rata temporis* en 2002).

3) Le résultat financier passe de (14 933,0) millions d'euros en 2002 à 5 090,8 millions d'euros en 2003 ; cette évolution tient compte de quatre éléments principaux :

- le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage en 2003 un produit de 5 018,3 millions d'euros, contre une charge de 15 471,0 millions d'euros en 2002.

Ce mouvement s'explique principalement par la reprise en 2003 de la provision pour dépréciation des titres Alcatel USA Inc. qui s'élevait à 7 058,2 millions d'euros, du fait de l'apport de ces titres à la Compagnie Financière Alcatel. La moins-value de cession correspondante est, conformément aux principes comptables, enregistrée en résultat exceptionnel. Par ailleurs, une provision complémentaire sur les titres Compagnie Financière Alcatel, à hauteur de 1 405,9 millions d'euros, a été dotée en 2003 (ces titres avaient fait l'objet d'une provision de 2 757,3 millions d'euros en 2002).

Des provisions pour dépréciation des titres Alcatel Submarine Networks (920,8 millions d'euros en 2003), Alcatel Space (286,6 millions d'euros en 2003 pour 267,2 millions d'euros en 2002), Coralec (détenant indirectement l'investissement du Groupe dans Alcatel Canada Inc. 12,2 millions d'euros en 2003, contre 5 182,4 millions d'euros en 2002), ainsi que des provisions pour risques financiers sur l'investissement dans Alcatel Canada Inc. (30 millions d'euros en 2003, contre 2 630,0 millions d'euros en 2002) ont été dotées.

La provision comptabilisée en 2002 au titre des garanties données (521,4 millions d'euros) a été utilisée en 2003, à hauteur de 337,9 millions d'euros et complétée par de nouvelles dotations s'élevant à 33,0 millions d'euros ;

- les produits de participations passent de 280,5 millions d'euros en 2002 à 103,1 millions d'euros en 2003 (voir note 3) ;
- les intérêts payés sur l'endettement à long terme sont stables (251,0 millions d'euros en 2003, contre 270,7 millions d'euros en 2002). Le résultat de la gestion à court terme, incluant le système de garantie de change sur les offres commerciales en devises des filiales, est en diminution de l'ordre de 55 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent ;
- enfin, l'exercice 2003 a enregistré une charge de 340,0 millions d'euros (122,3 millions d'euros en 2002), suite à des appels de garanties données.

4) Le résultat exceptionnel est une perte de 8 089,8 millions d'euros, contre 70,7 millions d'euros en 2002.

Ce résultat tient compte notamment de moins-values dégagées lors de l'apport des titres Alcatel USA Inc. à la Compagnie Financière Alcatel (7 526,0 millions d'euros), lors de la cession de titres Alcatel Cable France (507,6 millions d'euros) à Alcatel Participations et Florelec (67,6 millions d'euros) à Coralec.

Il intègre également les boni et mali issus des transmissions universelles de patrimoine des sociétés Générale Occidentale (boni de 12,3 millions d'euros), Codelec (mali de 69,2 millions d'euros) et Société Immobilière La Boétie (mali de 11,7 millions d'euros, compensé par ailleurs par la plus-value de cession de l'immeuble du siège social "La Boétie" réalisée par cette dernière pour un montant de 62,2 millions d'euros).

5) L'impôt représente une charge nette de 165,4 millions d'euros dégagee par l'intégration fiscale (voir note 5). Les bases fiscales de la société mère, au taux de droit commun et au taux des plus-values à long terme, sont quant à elles négatives.

NOTE 3 - PRODUITS DES PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)	2003	2002
Filiales		
Electro Banque	99,9	19,9
Société Immobilière Nieuport	2,3	0,2
Sofinel	0,1	26,6
Alcatel Norway	-	115,8
Codelec	-	82,8
Alcatel Cable France	-	18,5
Alcatel Contracting	-	14,4
Autres	0,1	0,2
Participations		
Nexans	0,7	2,1
Total	103,1	280,5

NOTE 4 - MOUVEMENTS NETS DES PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2003		2002	
	Dotations	(Reprises)	Dotations	(Reprises)
Provisions pour dépréciation des participations	2 654,6	(7 546,2)	12 089,3	(254,6)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés et autres immobilisations financières	14,0	(140,4)	346,7	-
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	(36,9)	91,9	-
Provisions pour risques financiers	487,4	(456,9)	3 261,4	(69,8)
Amortissement des primes de remboursement des obligations	6,1	-	6,1	-
Total	3 162,1	(8 180,4)	15 795,4	(324,4)

Les reprises de provisions pour dépréciation des participations portent principalement sur Alcatel USA (7 058,2 millions d'euros), suite à l'apport de ces titres à la Compagnie Financière Alcatel, Alcatel Cable France (237,6 millions d'euros), et Florelec (178,7 millions d'euros) cédés au cours de l'exercice 2003, et Codelec fusionné par voie de transmission universelle de patrimoine en 2003 (69,2 millions d'euros).

Les dotations aux provisions pour dépréciation des participations portent principalement sur la Compagnie Financière Alcatel (1 405,9 millions d'euros), Alcatel Submarine Networks (920,8 millions d'euros) et Alcatel Space (286,6 millions d'euros).

Les provisions constatées sur le portefeuille titres reposent sur une valorisation du Groupe Alcatel, basée sur la juste valeur des différentes divisions opérationnelles. La démarche a consisté à calculer pour chaque division opérationnelle une valeur hors dette et impôt à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de 2004 à 2008 et d'une valeur terminale en 2008 également actualisée, le taux d'actualisation retenu étant le coût moyen pondéré du capital du Groupe (10,6% en 2003). La somme de ces justes valeurs, ajustée de la trésorerie nette consolidée et d'autres éléments bilantiels tels que créances et dettes d'impôt, immobilisations

financières, autres créances et dettes non opérationnelles, aboutit à la valeur du Groupe retenue comme référence.

Cette juste valeur a ensuite été répartie sur l'ensemble des entités légales constituant le Groupe, généralement au prorata de leur contribution à la marge brute totale. Les autres éléments d'actifs et de passifs ainsi que la trésorerie nette ont été alloués société par société. La valeur de chaque société ainsi obtenue a été comparée à la valeur comptable historique de chaque ligne du portefeuille et une provision pour dépréciation a été constituée lorsque nécessaire.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres immobilisés portent principalement sur les titres d'autodétention (reprise de 140,4 millions d'euros en 2003, contre une dotation de 345,5 millions d'euros en 2002).

Les provisions pour risques financiers couvrent l'engagement de rachat par Alcatel d'une partie des titres dans la structure canadienne du Groupe (2 660,0 millions d'euros au bilan, dont 2 630,0 millions d'euros dotés en 2002 et 30,0 millions d'euros dotés en 2003 - voir note 18a), ainsi que les risques liés aux garanties données (dotation de 521,4 millions d'euros en 2002, utilisée à hauteur de 337,9 millions d'euros en 2003 et complétée de 33,0 millions d'euros sur des risques nés en 2003) et les pertes de change latentes.

NOTE 5 - IMPÔT

1) Intégration fiscale française

a) Le nombre de sociétés intégrées fiscalement est passé de 67 en 2002 à 55 en 2003. Chaque société a calculé sa provision pour impôt sur la base de ses résultats fiscaux propres, et Alcatel a tenu compte de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale. La liste des principales filiales intégrées fiscalement figure dans le tableau de composition du portefeuille des titres détenus.

b) Comme les années précédentes, l'excédent des versements reçus des filiales ou à recevoir au titre de 2003 sur l'impôt effectivement payé ou à prévoir au titre de 2003 a été conservé en compte d'attente. Une partie du compte d'attente, correspondant à une évaluation du gain fiscal définitivement acquis, a été prise en compte dans le résultat de l'exercice 2003. Il s'agit des cas où la situation de la société considérée ne permettait pas d'espérer une imputation ultérieure de résultats positifs de cette dernière sur ses déficits cumulés, et notamment chaque fois qu'une prescription ou tout autre événement a eu pour effet de faire perdre la capacité future d'imputation de bénéfices fiscaux sur des pertes fiscales antérieures. Compte tenu de ces affectations, le solde du compte d'attente résultant de l'intégration fiscale s'élève à 1 195,6 millions d'euros au 31 décembre 2003.

2) Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

(en millions d'euros)	2003		2002	
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat d'exploitation	(43,8)	(71,2)	(59,6)	43,8
Rémunération des autres fonds propres	(47,2)	-	(1,2)	-
Résultat financier	5 090,8	(149,3)	(14 933,0)	310,4
Résultat courant avant impôt	4 999,8	(220,5)	(14 993,8)	354,2
Résultat exceptionnel	(8 089,8)	55,1	(70,7)	(0,2)
Impôt total	(165,4)	(165,4)	354,0	354,0
Résultat net	(3 255,4)	-	(14 710,5)	-

Pour mémoire : le montant des charges non déductibles visées à l'article 39,4 du Code général des impôts est de 0,3 million d'euros.

NOTE 6 - BILAN ET FINANCEMENT

Le total du bilan passe de 31,7 milliards d'euros à fin 2002 à 27,4 milliards d'euros à fin 2003. Les principales évolutions de 2003 sont indiquées ci-après :

- les titres de participation passent de 13,7 milliards d'euros à fin 2002 à 9,7 milliards d'euros à fin 2003 (voir notes 4 et 7) ;
- les autres postes d'actif diminuent de 0,3 milliard d'euros (17,7 milliards d'euros à fin 2003 pour 18,0 milliards d'euros à fin 2002) ; les autres postes d'actif comprennent principalement les avances à court terme faites aux filiales dans le cadre de la convention de trésorerie du Groupe et la trésorerie (voir note 9) ;
- les capitaux propres après répartition passent de 15,3 milliards d'euros à 12,3 milliards d'euros, principalement du fait de la perte de l'exercice 2003 ; les principales augmentations de capital survenues sur l'exercice 2003 sont liées aux acquisitions d'iMagic TV et de TiMetra (voir notes 11 et 12) ;
- les dettes financières sont passées de 5,8 milliards d'euros à fin 2002 à 5,2 milliards d'euros à fin 2003 ;
- les autres dettes diminuent de 0,6 milliard d'euros (5,8 milliards d'euros à fin 2003 pour 6,4 milliards d'euros à fin 2002) ; les autres dettes comprennent principalement les avances à court terme reçues des filiales dans le cadre de la convention de trésorerie du Groupe (voir note 9).

NOTE 7 - TITRES DE PARTICIPATION

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
31 décembre 2002			
Filiales	28 409,3	(15 573,6)	12 835,7
Participations	1 093,5	(269,6)	823,9
Total	29 502,8	(15 843,2)	13 659,6
Augmentation du portefeuille	3 585,4		3 585,4
Diminution du portefeuille	(12 219,0)		(12 219,0)
Dotations/reprises de provisions		4 712,9	4 712,9
31 décembre 2003			
Filiales	19 776,6	(10 574,9)	9 201,7
Participations	1 092,6	(555,4)	537,2
Total	20 869,2	(11 130,3)	9 738,9

L'évolution du portefeuille en 2003 résulte notamment de :

- l'apport à la Compagnie Financière Alcatel des titres Alcatel USA Inc., Alcatel NA Cable Systems et Alcatel USA Holding (9 131,7 millions d'euros), dont certains ont été rachetés à SAFT Participations préalablement (286,6 millions d'euros), apport rémunéré par une augmentation de capital de la Compagnie Financière Alcatel (1 605,7 millions d'euros) ;
- la cession d'Alcatel Cable France à Alcatel Participations (585,2 millions d'euros) ;
- la cession des titres Floelec, entrés en portefeuille suite à la transmission universelle de patrimoine de la société Codelec, à Coralec (664,2 millions d'euros) ;
- la souscription à une augmentation de capital d'Alcatel Submarine Networks (773,9 millions d'euros) ;
- l'acquisition de TiMetra, apportée ultérieurement à Alcatel USA Inc. (145,5 millions d'euros) ;
- la sortie du portefeuille des titres de sociétés ayant fait l'objet d'une dissolution par transmission universelle de patrimoine au cours de l'exercice 2003 (Générale Occidentale (1 099,5 millions d'euros), Codelec (664,2 millions d'euros) et Société Immobilière La Boétie (72,5 millions d'euros).

NOTE 8 - CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
31 décembre 2002	2 739,2	(363,9)	2 375,3
Augmentations	107,2		107,2
Diminutions	(579,4)		(579,4)
Dotations/reprises de provisions		126,5	126,5
31 décembre 2003	2 267,0	(237,4)	2 029,6
Titres d'autodétention	471,9	(205,0)	266,9
Prêts à long terme aux filiales	1 760,1	(0,6)	1 759,5
Autres immobilisations financières	35,0	(31,8)	3,2
31 décembre 2003	2 267,0	(237,4)	2 029,6

La valeur de marché des titres d'autodétention à la date de clôture, évaluée par référence à la moyenne des cours de Bourse de décembre 2003, s'élève à 266,9 millions d'euros. Aucun mouvement n'est intervenu sur ces titres au cours de l'exercice 2003.

NOTE 9 - TRÉSORERIE À COURT TERME

L'évolution des postes de trésorerie à court terme (excluant les intérêts courus, mais incluant les soldes débiteurs ou créditeurs avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie conclue avec ces dernières et qui ont au bilan la qualification de "Créances" ou d'"Autres dettes") a été la suivante :

(en millions d'euros)	2003	2002
Disponibilités *	13 503,8	14 419,3
Valeurs mobilières de placement **	1 275,7	497,4
Dettes financières à court terme ***	(4 398,6)	(5 103,8)
Total	10 380,9	9 812,9

* Dépôts bancaires et soldes débiteurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie.

** Essentiellement des certificats de dépôts libellés en euros, dont, après prise en compte des intérêts courus, la valeur de marché n'est pas significativement différente de leur valeur au bilan. Cette rubrique comprend également les titres Nexans détenus par Alcatel.

*** Billets de trésorerie français ou étrangers ("papier commercial"), emprunts à court terme auprès des banques et soldes créditeurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie.

L'évolution de la trésorerie d'Alcatel tient compte d'un important volume d'opérations réalisées par la société mère pour le compte des filiales.

NOTE 10 - RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de change et de taux sont analysés ci-après.

a) Risque de change

Au 31 décembre 2003, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture de risque de change présentent les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Acheteur/prêteur		Vendeur/emprunteur	
	Montants nominaux	Valeur de marché	Montants nominaux	Valeur de marché
Contrats à terme	2 109,6	(73,7)	3 095,4	234,8
Swaps de change à long terme	-	-	-	-
Swaps de change à court terme	137,2	(6,1)	698,2	20,2
Swaps de devises à long terme	18,6	(6,2)	73,4	27,0
Swaps de devises à court terme	-	-	-	-
Options de change :				
- call	2 372,7	140,1	2 304,1	(145,9)
- put	1 917,1	73,3	1 386,8	(55,0)

Les dates d'échéance minimales et maximales des instruments financiers hors bilan sont les suivantes :

	Dates d'échéance	
	Minimum	Maximum
Contrats à terme	2.01.2004	22.09.2005
Swaps de change à long terme	-	-
Swaps de change à court terme	5.01.2004	12.10.2004
Swaps de devises à long terme	11.10.2004	12.10.2004
Swaps de devises à court terme	-	-
Options de change :		
- call	6.01.2004	21.12.2004
- put	2.01.2004	21.12.2005

b) Risque de taux

Au 31 décembre 2003, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture de risque de taux présentent les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Acheteur/prêteur		Vendeur/emprunteur	
	Montants nominaux	Valeur de marché	Montants nominaux	Valeur de marché
Swaps de taux à long terme	5 472,5	199,0	1 430,9	(39,2)
Swaps de taux à court terme	-	-	-	-
FRA	600,0	(0,8)	600,0	0,8
CAPS	14 601,6	3,3	13 824,4	-
Floors	9 451,9	99,7	9 451,9	(99,7)
Options sur swaps de taux :				
- call	475,1	5,6	475,1	(5,6)
- put	395,9	1,6	395,9	(1,6)

Les dates d'échéance minimum et maximum des instruments financiers hors bilan sont les suivantes :

	Dates d'échéance		Taux d'intérêt	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Swaps de taux à long terme	12.01.2004	31.10.2011	1,130 %	7,685 %
Swaps de taux à court terme	-	-	-	-
FRA	12.01.2004	12.07.2004	2,185 %	2,910 %
CAPS	12.01.2004	7.12.2006	3,000 %	5,000 %
Floors	12.01.2004	10.02.2005	2,500 %	4,500 %
Options sur swaps de taux :				
- call	28.06.2004	16.07.2004	2,500 %	3,750 %
- put	8.06.2004	12.08.2004	3,250 %	4,750 %

c) Effet des notations sur la dette d'Alcatel

Au 10 janvier 2004, les notations d'Alcatel étaient les suivantes :

Agence de notation	Dettes à long terme	Dettes à court terme	Perspective	Dernière mise à jour
Standard & Poor's	B+	B	Stable	11 août 2003
Moody's	B1	Not Prime	Stable	5 décembre 2003

Le principal changement intervenu en 2003 concernant la notation d'Alcatel a été la décision prise par les agences de faire passer la perspective de leur note de négative à stable.

Historique récent de la notation de la dette long-terme :

Date	Standard & Poor's	Date	Moody's
11 août 2003	B+ Perspective stable	5 décembre 2003	B1 Perspective stable
4 octobre 2002	B+ Perspective négative	20 novembre 2002	B1 Perspective négative
12 juillet 2002	BB+ Perspective négative	9 juillet 2002	Ba1 Perspective négative
13 novembre 2001	BBB Perspective négative	18 février 2002	Baa2 Perspective négative

Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel

La note à court terme d'Alcatel permet un accès très limité au marché des papiers commerciaux.

Les emprunts obligataires en cours ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse des notations. Cependant, l'emprunt obligataire de 1,2 milliard d'euros arrivant à échéance en décembre 2006 comporte une clause *step up rating change* (augmentation du fait de variation de la notation), qui prévoit que le taux d'intérêt doit augmenter de 150 points de base si la notation descend en dessous de celle de la valeur d'investissement (*investment grade*). Cette clause a été déclenchée en juillet 2002, lorsque la notation a été abaissée sous celle de la valeur d'investissement, et les 150 points de base d'augmentation sur le taux d'intérêt porté à 8,5 % sont devenus effectifs en décembre 2002 avec un premier coupon ainsi augmenté payé lors de l'échéance de décembre 2003. Cet emprunt obligataire comporte également une clause *step down rating change* (diminution du fait d'une variation de notation), qui prévoit que le taux d'intérêt sera diminué de 150 points de base si la notation revient au niveau de celle de la valeur d'investissement.

Crédits accordés par un pool bancaire

Le 9 avril 2002, Alcatel a clôturé un crédit bancaire syndiqué de 2 075 millions d'euros disponible pour les besoins généraux du Groupe. Parallèlement, les lignes de crédit bilatérales existantes ont été annulées. Le crédit est composé d'une tranche de 3 ans pour 1 375 millions d'euros et d'une tranche de 364 jours pour 700 millions d'euros qui est arrivée à échéance le 9 avril 2003.

La disponibilité de ce crédit syndiqué ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel par les agences de rating. Au 31 décembre 2003, le crédit n'était pas tiré et reste non tiré à la date de l'approbation des comptes 2003 par le conseil d'administration. La capacité d'Alcatel à tirer ce crédit est conditionnée par le respect de certains ratios financiers (qui sont identiques aux ratios financiers du programme SVF Trust). Ces ratios, au nombre de deux, sont, d'une part, un ratio de dette nette sur capitaux propres consolidés et, d'autre part, un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. Le Groupe ayant des disponibilités et des valeurs mobilières de placement supérieures à sa dette brute au 31 décembre 2003, les ratios susmentionnés ne sont pas applicables à cette date.

NOTE 11 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'Alcatel a été porté de 2 529,4 millions d'euros à fin 2002 à 2 568,8 millions d'euros à fin 2003, se répartissant en 1 284 410 224 titres d'une valeur nominale de 2 euros. Toutes les actions émises par la société

sont désormais de même catégorie, suite à la décision de l'assemblée générale mixte du 17 avril 2003 quant à la suppression des droits particuliers attachés aux actions de catégorie O et leur transformation en conséquence en actions ordinaires.

(en nombre de titres)

Situation au 31 décembre 2002	1 264 708 498
Augmentations de capital :	
– remboursement d'obligations remboursables en actions :	
– émises en 2003 – Acquisition de TiMetra *	15 534 934
– émises en 2003 – Acquisition d'iMagic TV *	3 531 332
– émises en 2002 – Acquisition d'Astral Point *	40 000
– émises en 2001 – Acquisition de Kymata *	485 000
– remboursement d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes 7,91 % 2002–2005	1 828
– levées d'options de souscriptions	108 632
Situation au 31 décembre 2003	1 284 410 224

* Ces augmentations de capital ont été effectuées lors du remboursement des obligations remboursables en actions (ORA) qui avaient été émises par une structure intermédiaire destinée à financer l'acquisition des sociétés Kymata, Astral Point, iMagic TV et TiMetra.

NOTE 12 - CAPITAUX PROPRES

L'évolution des capitaux propres résulte des augmentations du capital social (voir note 11) et de l'évolution simultanée des primes d'émission, qui a été la suivante :

(en millions d'euros)

Situation au 31 décembre 2002	21 601,8
– remboursement d'obligations remboursables en actions :	
– émises en 2003 – Acquisition de TiMetra *	94,5
– émises en 2003 – Acquisition d'iMagic TV *	19,2
– émises en 2002 – Acquisition d'Astral Point *	0,6
– émises en 2001 – Acquisition de Kymata *	2,4
– remboursement d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes 7,91 % 2002–2005	–
– levées d'options de souscriptions	0,6
Situation au 31 décembre 2003	21 719,1

* Augmentations de capital effectuées lors du remboursement des obligations remboursables en actions (ORA) qui avaient été émises par une structure intermédiaire destinée à financer l'acquisition des sociétés Kymata, Astral Point, iMagic TV et TiMetra.

Compte tenu de ce qui précède et de la proposition d'affectation des pertes faite à l'assemblée générale du 4 juin 2004, l'évolution des réserves et primes s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	2003		2002
	Avant répartition	Après répartition	Après répartition
Primes d'émission, de fusion et d'apport	21 719,1	7 562,4	21 601,8
Réserve légale	245,7	245,7	245,7
Réserves réglementées	1 873,3	1 873,3	1 873,3
Autres réserves	165,1	-	165,1
Total	24 003,2	9 681,4	23 885,9

Les réserves distribuables d'Alcatel, compte tenu de la proposition d'affectation ci-dessus, s'élèvent à 1 873,3 millions d'euros.

NOTE 13 - AUTRES FONDS PROPRES

Le 19 décembre 2002, Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes de catégorie A (une action par obligation), ayant pour échéance le 23 décembre 2005. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 645 millions d'euros et il est représenté par 120 786 517 obligations d'une valeur nominale unitaire de 5,34 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 7,917 % l'an. Le 2 janvier 2003, Alcatel a payé la totalité de l'intérêt dû, calculé de la date de règlement à la date de remboursement, rapporté à sa date actualisée nette, au taux de 7,917 %, soit un montant de 1,09115 euro par obligation.

La société utilisera pour le remboursement des ORANE soit l'émission de nouvelles actions, soit les actions qu'elle détient déjà directement ou indirectement, ou au surplus des titres qui seraient acquis autrement qu'en espèces à l'occasion d'opérations de restructuration.

Au cours de l'exercice 2003, 2 338 obligations ont été remboursées via l'émission de 1 828 actions nouvelles, la différence correspondant au remboursement par les porteurs des intérêts prépayés.

Le montant de la rémunération due au titre de 2003 s'élève à 47,2 millions d'euros. Les intérêts payés d'avance sont comptabilisés dans les autres créances pour un montant de 83,4 millions d'euros.

NOTE 14 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2003 a été la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2002	Dotations	(Reprise)	(Utilisation)	31.12.2003
Provisions pour perte de change	110,0	419,7	(110,0)	-	419,7
Provisions pour risques financiers (voir note 4)	3 151,4	67,7	(9,0)	(337,9)	2 872,2
Provisions pour litiges, garantie de passif et autres	186,8	9,4	(20,5)	-	175,7
Provisions pour engagements de retraites	19,1	-	-	(1,3)	17,8
Autres provisions pour charges	0,5	-	-	-	0,5
Total	3 467,8	496,8	(139,5)	(339,2)	3 485,9
Effet enregistré en résultat d'exploitation		-	-		-
Effet enregistré en résultat financier		487,4	(119,0)		368,4
Effet enregistré en résultat exceptionnel		9,4	(20,5)		(11,1)
Total effet résultat		496,8	(139,5)		357,3

NOTE 15 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2003, l'encours des obligations Alcatel s'élevait à 4 804,5 millions d'euros contre 5 324,7 au 31 décembre 2002. Cet encours se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2002	Remboursement échéance 2003	Rachats et annulations	Nouvelles émissions	2003
Emprunts obligataires convertibles					
- obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes 2003-2011	-	-	-	1 022,4	1 022,4
Total emprunts obligataires convertibles	-	-	-	1 022,4	1 022,4
Autres emprunts obligataires					
- 2 milliards de FRF 6,375 % 1993-2003	284,4	(284,4)	-	-	-
- 2 milliards de FRF 5,75 % 1994-2004	287,5	-	(103,6)	-	183,9
- 1,5 milliard de FRF 5,625 % 1997-2007	228,7	-	(35,3)	-	193,4
- zéro coupon 1 milliard de FRF 2006	152,4	-	-	-	152,4
- 1 120 millions d'euros 1999-2009	1 113,0	-	(103,2)	-	1 009,8
- 500 millions d'euros 1999-2004	500,0	-	(140,8)	-	359,2
- 600 millions d'euros 2000-2003	558,7	(271,5)	(287,2)	-	-
- 1 000 millions d'euros 2000-2005	1 000,0	-	(206,6)	-	793,4
- 1 200 millions d'euros 2001-2006	1 200,0	-	(110,0)	-	1 090,0
Total autres emprunts obligataires	5 324,7	(555,9)	(986,7)	-	3 782,1
Total	5 324,7	(555,9)	(986,7)	1 022,4	4 804,5

Émission d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCÉANE)

Le 12 juin 2003, Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCÉANE), ayant pour échéance le 1^{er} janvier 2011. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 1 022,4 millions d'euros et il est représenté par 63 192 027 obligations d'une valeur nominale unitaire de 16,18 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 4,75 % l'an.

Offre publique d'achat d'obligations effectuée en 2003

À la suite de l'émission d'OCÉANE mentionnée ci-dessus, Alcatel a lancé, dans le but d'allonger les échéances de sa dette, une offre publique d'achat auprès des porteurs d'obligations destinée au rachat partiel des obligations de trois emprunts obligataires venant à échéance en 2004 et 2005. Lancée le 16 juin 2003, cette offre a donné lieu à la constitution d'un livre d'ordres auprès des investisseurs institutionnels suivi par une offre à prix fixe réservée aux personnes physiques. Au terme de cette offre, Alcatel a racheté des obligations pour une valeur de 352 millions d'euros correspondant à un montant nominal de 342,3 millions d'euros. La différence entre la valeur de rachat et le montant nominal a été comptabilisée dans le résultat exceptionnel.

Les résultats de l'offre sont reproduits dans le tableau suivant :

(en euros)	Montant nominal racheté
5,75 % FRF février 2004	72 722 746
5 % EUR octobre 2004	108 912 000
5,875 % EUR septembre 2004	160 701 000
Total	342 335 746

Le règlement livraison de l'offre est intervenu le 7 juillet 2003.

Autres rachats intervenus en 2003

En complément à l'offre publique d'achat d'obligations, plusieurs emprunts obligataires ont fait l'objet de rachat et d'annulation sur 2003, pour un montant total de 642 millions d'euros correspondant à un montant nominal de 644,4 millions d'euros, dont le détail est donné ci-dessous. La différence entre la valeur de rachat et le montant nominal a également été comptabilisée dans le résultat exceptionnel.

(en euros)	Montant nominal racheté
Échéance septembre 2003	287 167 000
Échéance février 2004	30 902 972
Échéance octobre 2004	31 855 000
Échéance septembre 2005	45 878 000
Échéance décembre 2006	110 025 000
Échéance mars 2007	35 342 277
Échéance février 2009	103 250 000
	644 420 249

NOTE 16 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES ET CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Montant au 31.12.2003	Moins d'un an	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Dont charges à payer
Dettes financières (*)					
- emprunts obligataires convertibles (OCÉANE)	1 022,4	-	-	1 022,4	-
- autres emprunts obligataires	3 782,1	543,1	2 229,2	1 009,8	-
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	198,8	49,2	149,6	-	13,6
- emprunts et dettes financières divers	244,7	241,8	-	2,9	109,1
Dettes fiscales et sociales	4,8	4,8	-	-	2,1
Autres dettes (après répartition)	5 794,9	4 550,8	1 244,1	-	204,1
Total dettes	11 047,7	5 389,7	3 622,9	2 035,1	328,9

Détail des autres dettes au 31 décembre 2003

Avances reçues des filiales – convention de trésorerie	4 265,0
Compte d'attente d'intégration fiscale (voir note 5)	1 195,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220,5
Autres	113,8
	<u>5 794,9</u>

(en millions d'euros)	Montant au 31.12.2003	Moins d'un an	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Dont produits à recevoir
Créances fiscales et sociales	14,2	14,2	-	-	-
Autres créances	10 753,7	10 669,0	84,7	-	77,6
Total créances	10 767,9	10 683,2	84,7	-	77,6

Détail des autres créances au 31 décembre 2003

Avances versées aux filiales – convention de trésorerie	10 564,2
Clients et comptes rattachés	68,5
Autres	121,0
	<u>10 753,7</u>

NOTE 17 - INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

(en millions d'euros)	Montant net au bilan	Dont entreprises liées
Immobilisations financières		
– titres de participation	9 738,9	9 727,6
– créances rattachées à des participations	0,5	–
– autres immobilisations financières	1 760,1	1 759,0
– autres titres immobilisés	269,0	266,8
Créances de l'actif circulant	10 767,9	10 604,4
Valeurs mobilières de placement	1 275,7	–
Dettes financières		
– emprunts obligataires	4 804,5	–
– emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	198,8	–
– emprunts et dettes financières divers	244,7	34,4
(en millions d'euros)	Montant net en résultat	Dont entreprises liées
Produits et charges financiers		
– produits de participations	103,1	102,2
– intérêts et produits assimilés	1 315,0	468,5
– intérêts et charges assimilées	(1 414,8)	(471,2)
– autres	5 087,5	5 338,0

NOTE 18 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

À la fin de 2003, les engagements d'Alcatel (société mère) au titre des indemnités de départ à la retraite et compléments de retraite sont provisionnés à hauteur de 17,8 millions d'euros (voir note 14) ou couverts par des contrats d'assurance.

NOTE 19 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET DIVERS

a) Engagements d'achats de titres de participation

Dans le cadre de l'acquisition de Newbridge (devenue ultérieurement Alcatel Networks Corporation) par le Groupe Alcatel en mai 2000, et compte tenu du protocole d'accord intervenu le 25 mai 2000 entre Alcatel et Lubelec (filiale de Coralec), Alcatel s'est engagé à acheter au plus tard le 30 mai 2005 à Lubelec sa participation dans Alcatel Holdings Canada Corporation, obtenue en rémunération d'apport d'actions Alcatel destinées à la conversion d'*exchangeable shares* (actions échangeables) de Newbridge, détenues par les anciens actionnaires de cette dernière, à un prix déterminé en fonction du prix d'émission initial des ORA (obligations remboursables en actions), soit un prix unitaire de 50,16 euros, et du ratio d'échange des actions Alcatel contre les actions Alcatel Holdings Canada Corporation. Le risque correspondant à cet engagement est provisionné dans les comptes d'Alcatel au 31 décembre 2003 pour un montant de 2,6 milliards d'euros.

b) Cession d'une créance de carry-back

En mai 2002, Alcatel a cédé à une institution financière une créance de carry-back d'un montant nominal de 200,6 millions d'euros provenant de l'option prise de reporter en arrière les déficits fiscaux de l'exercice 2001 (voir note 5). Le produit de la cession s'élève à 149,3 millions d'euros, correspondant à la valeur actualisée sur cinq ans de cette créance. La différence entre le prix de cession et le montant nominal est étalée sur cinq ans en charges financières. Cela représente une charge de 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Alcatel est engagé à indemniser le cessionnaire de tout préjudice résultant de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans le montant ou la nature de la créance cédée. La cession fera l'objet d'une résolution en cas de modification d'une loi ou d'un règlement ayant pour effet de changer substantiellement les droits attachés à cette créance.

c) Engagements donnés dans le cadre du programme de titrisation de crédits fournisseurs

En 1999, Alcatel a lancé un programme de titrisation de crédits fournisseurs octroyés par le Groupe, dénommé SVF, qui a été modifié une première fois en juin 2000 puis de nouveau en mai 2002 et en mai 2003.

Les principales modifications faites en mai 2003 sont les suivantes :

- la période de renouvellement du programme a été prolongée jusqu'au 16 avril 2007 à comparer avec une date limite fixée au 14 mai 2004 précédemment,

- l'encours maximal du programme a été réduit à 698,4 millions d'USD à compter du 14 mai 2003 et il est prévu de le réduire à nouveau dans le futur selon les modalités suivantes :
 - Mai 2004 575 millions d'USD
 - Mai 2005 450 millions d'USD
 - Mai 2006 350 millions d'USD.

Postérieurement à la modification du programme, Alcatel a volontairement réduit l'encours maximal à 575 millions d'USD à compter du 31 décembre 2003. Les réductions futures planifiées pour mai 2005 et mai 2006 restent inchangées.

Le programme bénéficie de diverses garanties apportées par Alcatel, les principales étant les suivantes :

- une garantie de défaut de paiement (*first loss guarantee*) limitée à 30 % :
 - du montant du programme pendant la période renouvelable ;
 - de la partie financée du programme pendant la période de remboursement (qui est désormais d'une durée inférieure à un mois),
- deux garanties relatives à la diversification du portefeuille. La garantie d'Alcatel excédera les 30 % susmentionnés dans la mesure où le portefeuille d'actifs ne respecterait pas certains critères de diversification préétablis. Cette garantie ne peut pas être supérieure à 100 %. Le non-respect de ces critères emporte la constitution d'une garantie générale. Alcatel a le choix d'inclure les créances ne respectant pas ces critères dans la garantie générale ou de les exclure et alors de les garantir à 100 %. Ces garanties ne sont valides qu'à compter de la période renouvelable ou en cas de résolution du programme,
- une garantie au titre des risques politiques qui couvre toutes les créances, à certaines exceptions près, jusqu'à 100 % du principal et des intérêts, couvrant des risques politiques comprenant les cas d'expropriation, de violence politique, de non-convertibilité ou de risque de transfert,

- d'autres garanties spécifiques concernant notamment les risques de change (pour les créances non libellées en USD), la garantie sur le remboursement du programme et une garantie de bonne fin.

Le programme prévoit certains cas de résolution anticipée. L'un de ces cas est le non-respect par Alcatel de certains engagements financiers (*covenants*). Ces clauses sont identiques à celles négociées par Alcatel lors de la mise en place en avril 2002 d'une ligne de crédit auprès d'un pool bancaire de 2,1 milliards d'euros qui a été ramenée à 1,4 milliard d'euros à fin mars 2003 (voir note 10c). Le respect de ces clauses est contrôlé trimestriellement. En cas de résolution anticipée, Alcatel devra s'acquitter des montants dus au titre des garanties octroyées dans un délai de trois jours.

Au 31 décembre 2003, les prêts et créances détenus par le SVF Trust s'élevaient à 345 millions d'USD (428 millions d'USD au 31 décembre 2002).

Au 31 décembre 2003, Alcatel SA a comptabilisé des provisions au titre des garanties accordées au SVF Trust pour un montant de 42 millions d'euros.

d) Engagements donnés dans le cadre de la gestion de trésorerie

Les garanties données dans le cadre de la gestion de trésorerie d'Alcatel ont continué à produire leurs effets : les garanties de toutes natures données dans le cadre de la gestion de trésorerie portaient à fin 2003 sur un montant de l'ordre de 652 millions d'euros. Ce montant correspond principalement à une garantie donnée aux banques assurant le cash pooling. Elle couvre le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la trésorerie centrale d'Alcatel et ceux des filiales. Enfin, les opérations courantes de swaps de taux d'intérêt ou de devises génèrent en permanence un portefeuille d'engagements donnés et reçus (voir note 10).

e) Autres engagements donnés

Enfin, Alcatel a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes :

(en millions d'euros)	Montant total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Cautions accordées au profit de filiales, ou autres sociétés du Groupe *	199,7	199,7	-	-
Sûretés réelles accordées sur l'endettement d'Alcatel SA	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties donnés				
- sur contrats commerciaux	2 649,8	383,5	1 321,7	944,6
- sur emprunts	40,5	40,5	-	-
- autres engagements donnés	739,6	221,7	190,2	327,7
Effets escomptés non échus	-	-	-	-
TOTAL	3 629,6	845,4	1 511,9	1 272,3

* dont 175,6 millions d'euros provisionnés au 31 décembre 2003.

NOTE 20 - LITIGES

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche normale des affaires et dont il est permis de penser qu'ils n'engendreront aucun coût significatif pour la société, il existe d'autres différends ci-après exposés pour lesquels il n'a pas été jugé nécessaire de constituer de provisions sans pour autant exclure totalement que ces procédures puissent avoir un jour un impact sur les comptes.

France Télécom

Depuis 1993, une information pénale a été ouverte concernant des surfacturations qui auraient été commises au sein d'Alcatel CIT au préjudice de son principal client, France Télécom, à la suite de contrôles de coûts de revient effectués, le premier en 1989 dans le secteur de la transmission, le second en 1992 dans la branche commutation. En ce qui concerne le différend relatif aux activités de transmission, un protocole transactionnel a été signé avec France Télécom en 1993. En revanche, cette dernière s'est constituée partie civile au titre du dossier concernant la branche commutation auprès du magistrat instructeur, sans pour autant exprimer le montant des dommages prétendument subis. En avril 1999, Alcatel a appris que l'enquête était étendue à la recherche d'éventuels abus de biens sociaux chez Alcatel CIT et Alcatel. Ces deux sociétés se sont, en conséquence, constituées parties civiles afin de préserver leurs droits.

En janvier 2000, le magistrat instructeur a considéré comme terminée (sans qu'il soit clair si c'est en tout ou en partie) son information judiciaire. Depuis cette date, la procédure a connu plusieurs développements, dont un arrêt de la Cour de cassation en date du 29 mai 2002 qui a rejeté l'essentiel des demandes de nullités portant notamment sur la validité des rapports d'expertise, et divers recours et pourvois concernant la clôture de l'instruction en ce qu'elle affecte un ancien salarié d'Alcatel CIT mis en examen. Cet aspect de la procédure est toujours en cours, et il est dès lors peu probable que le juge d'instruction puisse procéder à la clôture de son information judiciaire avant le dernier trimestre 2004 au plus tôt.

Actions de catégorie A et de catégorie O

Depuis mai 2002, Alcatel fait l'objet aux États-Unis de plusieurs procédures (dénommées "class actions") tendant à mettre en cause l'exactitude des informations publiées dans le prospectus lors de l'introduction en Bourse des actions de catégorie O et celle de diverses déclarations relatives au marché des produits de la Division Optronics.

Ces actions sont intentées pour le compte de personnes qui ont acquis des actions de catégorie O, lors ou à la suite de l'introduction en Bourse des ADS effectuée par Alcatel en octobre 2000, ainsi que de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A et de catégorie O sous forme d'ADS, entre le 20 octobre 2000 et le 29 mai 2001, et de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A sous forme d'ADS entre le 1^{er} mai 2000 et le 29 mai 2001.

Ces demandes ont été regroupées devant le tribunal fédéral du Southern District of New York. Alcatel a l'intention de se défendre avec fermeté et de contester toute responsabilité.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences des litiges ci-dessus, Alcatel estime que leur issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière. À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige ayant eu, dans un passé récent, ou étant susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la société ou de son Groupe.

NOTE 21 - RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2003 est stable par rapport à 2002 et s'élève à 0,6 million d'euros.

Durant l'année 2003, le montant global des rémunérations perçues par les onze personnes composant le comité exécutif au 31 décembre 2003, à raison de leurs fonctions chez Alcatel ou dans les entreprises consolidées, s'est élevé à 7,5 millions d'euros (comparé à 7,7 millions d'euros pour 2002).

NOTE 22 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue par Alcatel (en %)
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Alcatel			
A – Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel)			
CFA – Compagnie Financière Alcatel 54, rue La Boétie - 75008 Paris	4 426,8	1 161,0	100,0
Coralec – 12, rue de la Baume – 75008 Paris	8 586,4	(5 184,2)	100,0
Electro Banque – 12, rue de la Baume – 75008 Paris	106,0	664,0	99,9
SAFT Participations – 12, rue de la Baume – 75008 Paris	196,8	268,7	100,0
Alcatel Submarine Networks – Route de Nozay 91625 La Ville-du-Bois Cedex	106,4	19,4	100,0
Alcatel Norway A/S – Ostre Aker vei 33 Oker 0508 Oslo (Norway)	215,0	1 668,1	100,0
SIKL – Société Immobilière Kléber Lauriston 12, rue de la Baume – 75008 Paris	16,3	29,6	100,0
B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par Alcatel)			
Alcatel Space – 12, rue de la Baume – 75008 Paris	1 200,0	57,1	48,8
Alcatel Deutschland – Lorenzstrasse 10 – 70435 Stuttgart (Germany)	235,2	27,3	25,0
Renseignements concernant les autres filiales et participations			
A – Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel)			
a – Filiales françaises	–	–	–
b – Filiales étrangères	–	–	–
B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par Alcatel)			
a – Filiales françaises	–	–	–
b – Filiales étrangères	–	–	–

⁽¹⁾ Avant répartition.

⁽²⁾ Dernier exercice clos.

Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires hors taxes (2)	Bénéfice ou perte (2)	Dividendes encaissés en 2003 par Alcatel
8 274,0	4 110,7	982,1	-	275,8	(1 789,7)	-
8 726,6	3 390,0	707,9	-	-	(12,2)	-
581,3	581,3	-	1,0	41,3	21,8	99,9
539,9	539,9	-	-	-	6,0	-
1 282,6	361,8	-	-	205,3	(40,3)	-
164,8	121,9	-	-	775,0	(141,0)	-
155,1	48,0	-	-	-	1,9	-
795,0	241,2	476,4	-	1 079,1	(107,1)	-
295,9	295,9	-	-	-	(88,3)	-
47,2	43,1	-	-	-	-	2,3
5,1	5,1	-	-	-	-	0,1
-	-	-	-	-	-	0,7
-	-	-	-	-	-	0,1

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2003

		Nombre de titres en portefeuille	Valeur d'inventaire nette (en milliers d'euros)	Pourcentage de participation d'Alcatel	Pourcentage de participation du Groupe
I - Participations					
Compagnie Financière Alcatel	(IF)	632 395 681	4 110 698	100,0	100,0
Coralec	(IF)	572 428 045	3 390 000	100,0	100,0
Electro Banque	(IF)	10 592 213	581 303	99,9	100,0
SAFT Participations	(IF)	13 121 159	539 842	100,0	100,0
Alcatel Submarine Network	(IF)	35 470 935	361 807	100,0	100,0
Alcatel Deutschland		1	295 926	25,0	100,0
Alcatel Space	(IF)	39 077 462	241 228	48,8	100,0
Alcatel Norway		8 400 000	121 883	100,0	100,0
SIKL	(IF)	214 623	47 983	100,0	100,0
Eurelec	(IF)	99 993	12 234	100,0	100,0
Radio Frequency Systems France	(IF)	15 351	7 560	100,0	100,0
Electro Re		6 650	5 100	95,0	100,0
Sardelec	(IF)	152 499	1 373	100,0	100,0
CGE	(IF)	29 874	455	99,6	100,0
FIPP		81 044	200	74,6	74,6
Autres sociétés			449		
II - Autres titres immobilisés					
Alcatel		25 343 255	266 864	2,0	5,4
III - Participations dans les sociétés immobilières					
			20 820		

(IF) filiale intégrée fiscalement

Parmi les filiales intégrées fiscalement se trouvent également les sociétés suivantes :

- Alcatel Participations (filiale de la Compagnie Financière Alcatel)
- Alcatel Business Systems (filiale d'Alcatel Participations)
- Alcatel CIT (filiale d'Alcatel Participations)
- Nextenso (filiale indirecte d'Alcatel Participations)
- SAFT (filiale de SAFT Participations)
- SAFT Power Systems (filiale de SAFT Participations)

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Nature des indications	2003	2002	2001	2000	1999
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en milliers d'euros)	2 568 820	2 529 417	2 481 540	2 457 421	1 998 952
b) Nombre d'actions A	1 284 410 224	1 239 193 498	1 215 254 797	1 212 210 685	199 895 247
c) Nombre d'actions O	-	25 515 000	25 515 000	16 500 000	-
d) Nombre total d'actions après division	1 284 410 224	1 264 708 498	1 240 769 797	1 228 710 685	999 476 235
Capital potentiel					
a) Capital social (en milliers d'euros)	3 170 035	2 974 011	2 688 391	2 530 046	2 028 211
b) Nombre total d'actions	1 585 017 673	1 487 005 573	1 344 195 736	1 265 022 926	202 821 086
Opérations et résultats en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
a) Revenus du portefeuille	103 101	280 502	393 542	1 077 056	810 223
b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	(8 126 141)	379 442	697 755	1 647 969	1 883 425
c) Impôt sur les bénéfices	165 356	(353 964)	(97 504)	95 420	215 815
d) Participation/intéressement aux résultats de l'entreprise	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	(3 255 426)	(14 710 546)	(2 966 106)	1 395 711	2 229 003
f) Résultat distribué (dont précompte)	- (1)	-	196 993	583 511	503 397
Résultat par action (en euros)					
a) Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	(2) (6,46)	0,58	0,64	1,26	8,34
b) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	(2) (2,53)	(11,63)	(2,39)	1,14	11,07
c) Dividende attribué par action A d'une valeur nominale de 2 euros	- (1)	-	0,16	0,48	2,20
d) Dividende attribué par action O d'une valeur nominale de 2 euros	- (1)	-	0,10	0,10	-
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	4	5	5	5
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	2 911	1 889	3 343	3 655	3 558
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	1 662	955	779	933	829

(1) Proposition.

(2) Ce résultat tient compte du nombre total d'actions Alcatel (actions A et actions O pour les exercices 2000 à 2002).

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alcatel, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment les titres de participation présentés à l'actif du bilan de votre société pour 9738 millions d'euros tels que décrits en note 7 de l'annexe.

Votre société dispose d'outils de planification pour élaborer des plans financiers pluriannuels, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultats prévisionnels notamment sont utilisées pour s'assurer, le cas échéant, de la juste valeur des actifs immobilisés.

Nous avons, vérifié le caractère approprié de la méthodologie précisée en note 1b et 4 de l'annexe, examiné les données et hypothèses utilisées pour sa mise en œuvre et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2004
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Alain Pons

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Christian Chiarasini

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Accords conclus avec Thales (ex-Thomson-CSF)

Les accords décidés en 1998 et renforcés en 1999, à l'occasion de l'augmentation par Alcatel de sa participation dans Thales (ex-Thomson-CSF) en décembre 1999, portent principalement sur les modalités de renforcement de coopération entre Alcatel et Thales dans des domaines communs aux deux Groupes, tels que les domaines stratégiques ou les domaines opérationnels (coopération commerciale, achats, capital-risque ou gestion du parc immobilier, etc.).

Convention d'assistance aux filiales au titre de frais de recherche et développement et de la propriété industrielle

Bien que n'entrant pas formellement dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce et par souci de bonne information des actionnaires, le conseil d'administration a autorisé la contribution des sociétés du Groupe aux frais de recherche et développement et de propriété industrielle. Les sommes dues sont versées intégralement à Alcatel, à charge pour cette dernière de les répartir entre ses filiales en fonction de leurs besoins de financement. Au titre de l'exercice 2003, les produits enregistrés par Alcatel se sont élevés à 690 061 KEUR Les charges dont Alcatel est redevable aux filiales se sont, quant à elles, élevées à 727 879 KEUR.

Convention intervenue entre Alcatel et un de ses administrateurs

Un contrat de consultant a été signé entre Alcatel et M. Werner aux termes duquel M. Werner s'est vu confier, à compter du 1^{er} août 2001, une mission d'assistance à la Direction Générale d'Alcatel dans les domaines stratégique, économique et industriel, en particulier en matière de communication externe et d'image de marque visant à promouvoir le Groupe en Europe et plus particulièrement en Allemagne. Au titre de ce contrat, lequel a pris fin au cours de l'année 2003, M. Werner a bénéficié d'une rémunération de 51 000 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2004
Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Christian Chiarasini

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Alain Pons

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Identité de la société

Dénomination et siège social

Alcatel

54, rue La Boétie – 75008 Paris.

Forme juridique et législation applicable

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce.

Date de constitution et d'expiration

La société a été constituée le 18 juin 1898 et expire le 30 juin 2086, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)

La société a pour objet en tout pays :

L'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres, de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés.

La prise de participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme, associations, groupements français ou étrangers, quels que soient leur objet social et leur activité et d'une façon générale toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

Numéro d'inscription au Registre du Commerce

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 019 096. Son code APE est 741 J.

Documents sociaux

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège social de la société situé 54, rue La Boétie – 75008 Paris.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Dispositions particulières des statuts

Forme et inscription des actions et seuils statutaires – Franchissements de seuils – Identification des détenteurs (Article 7 des statuts modifiés par l'assemblée générale mixte du 20 juin 1989)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve des dispositions prévues au (2) de l'alinéa suivant. Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale et/ou tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la société égal ou supérieur à :

1- 0,5 % du nombre total des actions doit, dans un délai de cinq jours de bourse (Loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière) à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la société du nombre total des actions qu'il possède, par lettre, télécopie ou télex. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est franchi jusqu'à 2,5 % inclus.

2- 3 % du nombre total des actions doit, dans les cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, demander l'inscription de ses actions sous la forme nominative. Cette obligation de mise au nominatif s'applique à toutes les actions déjà détenues ainsi qu'à celles qui viendraient à être acquises au-delà de ce seuil. La copie de la demande de mise au nominatif, envoyée par lettre ou télécopie à la société dans les quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, vaut déclaration de franchissement de seuil statutaire. Cet envoi est renouvelé dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil de 0,5 % est franchi jusqu'à 50 %.

Pour la détermination des seuils prévus aux (1) et (2), il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

En cas d'inobservation des dispositions prévues aux (1) et (2) ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction de capital au moins égale à 3 %.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus aux (1) et (2) ci-dessus est également tenu d'en informer la société dans le même délai de cinq jours et selon les mêmes modalités.

Les actions sont représentées par des inscriptions en compte au nom de leur propriétaire sur les livres de la société émettrice ou auprès d'un intermédiaire habilité.

Les titres inscrits en compte se transmettront par virement de compte à compte. Les inscriptions en compte, virements et cessions s'opéreront dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Dans le cas où les parties ne sont pas dispensées de ces formalités par la législation en vigueur, la société peut exiger que la signature des déclarations ou ordres de mouvement ou virements soit certifiée dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Dans les conditions et sous les sanctions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, la société

pourra demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Assemblées d'actionnaires (Article 21 des statuts modifiés lors de l'assemblée générale mixte du 3 mai 2001)

1- Les assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents.

2- La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

3- Tout actionnaire peut participer personnellement, par mandataire, ou par correspondance aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt de ses titres au porteur au lieu mentionné dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire trois jours avant la date de réunion de l'assemblée et peut être abrégé par décision du conseil d'administration.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes assemblées générales ou spéciales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.

4- Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toutes assemblées générales ou spéciales, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du conseil d'administration. Les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par la société dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

5- Le déroulement de l'assemblée peut être retransmis par visioconférence et/ou télétransmission. Le cas échéant, il en est fait mention dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

6- Tout actionnaire ayant manifesté son intention d'assister à l'assemblée générale, émis un vote par correspondance, ou donné une procuration, en produisant un certificat d'immobilisation délivré par le depositaire des actions, pourra néanmoins céder tout ou partie des actions au titre des-

quelles il a fait connaître son intention d'assister à l'assemblée, transmis son vote ou son pouvoir, à condition de notifier, à l'intermédiaire habilité par la société, les éléments permettant d'annuler son vote ou son pouvoir ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant, dans les conditions et délais fixés par la loi et les règlements.

7- L'assemblée générale est présidée, soit par le Président ou l'un des Vice-présidents du conseil d'administration, soit par un administrateur désigné par le conseil d'administration ou par le Président.

L'assemblée désigne un bureau composé du Président de séance, de deux scrutateurs et d'un secrétaire.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée représentant le plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après jusqu'à acceptation.

8- Les copies ou extraits des procès-verbaux sont valablement certifiés, soit par le Président du conseil d'administration, soit par le secrétaire de l'assemblée, soit enfin par l'administrateur désigné pour présider l'assemblée.

Droit de vote (Article 22 des statuts modifiés lors de l'assemblée générale mixte du 20 juin 1989)

Sous réserve des dispositions ci-après, chaque membre de toute assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis trois ans au moins.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Quel que soit le nombre d'actions possédées par lui directement et/ou indirectement, un actionnaire ne pourra exprimer, au titre des votes simples qu'il émet, en assemblée générale ou en assemblée spéciale, tant en son nom personnel que comme mandataire, plus de 8 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une assemblée générale ; s'il dispose en outre, tant en son nom personnel que comme mandataire, de votes doubles, la limite ainsi fixée pourra être dépassée, en tenant exclusivement compte de ces droits de vote supplémentaires, sans toutefois pouvoir en aucun cas excéder 16 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées. Pour l'application de cette limitation, il sera tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées, définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du code de commerce.

La limitation instituée à l'alinéa précédent devient caduque de plein droit dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins 66,66 % du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure d'offre publique d'achat ou d'échange visant la totalité des actions de la société. Le conseil d'administration

constate la réalisation de la caducité dès la publication des résultats de la procédure.

La limitation instituée au quatrième alinéa du présent article ne concerne pas le Président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106, alinéa 7 du code de commerce.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales.

Affectation du résultat (Article 24 des statuts modifiés lors de l'assemblée générale mixte du 17 avril 2003 ayant décidé la suppression des droits particuliers attachés aux actions de catégorie O)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'assemblée générale ou le conseil d'administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2003 est de 2 568 820 448 euros, représenté par 1 284 410 224 actions de 2 euros nominal chacune. Les actions composant le capital sont des actions d'une seule et même catégorie depuis la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2003 ayant décidé la suppression des droits particuliers des actions de catégorie O. Le nombre total de droits de vote tel que publié par Alcatel au Bulletin des annonces légales obligatoires du 30 avril 2003 s'élevait à 1 223 412 772.

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date et nature de l'opération	Nombre d'actions		Montant du capital	Primes d'émissions et de conversions
	Actions A	Actions O		
CAPITAL AU 31.12.1998	198 710 296		1 211 727 574	10 800 043 010,49
Levées de stock-options	4 300			252 379,35
Conversion du capital en euros par élévation du nominal des actions et incorporation de réserves				(766 868 677,93)
CAPITAL AU 27.01.1999	198 714 596		1 987 145 960	10 033 426 711,91
Levées de stock-options	1 180 651			100 289 835,51
CAPITAL AU 31.12.1999	199 895 247		1 998 952 470	10 133 716 547,42
Après division par 5 du nominal*	999 476 235			
Levées de stock-options	2 849 428			43 608 924,84
Actions émises pour rémunérer les porteurs d'actions Genesys dans le cadre de l'OPE	33 683 865			1 367 564 919,00
Émission d'actions réservées aux salariés	2 226 451			102 416 746,00
Remboursement d'obligations Coralec	173 974 706			8 378 621 840,96
Émission d'actions de catégorie O		16 500 000		1 315 936 118,76
CAPITAL AU 31.12.2000	1 212 210 685	16 500 000	2 457 421 370	21 341 865 096,98
Levées de stock-options	752 186			8 450 266,69
Émission d'actions réservées aux salariés	91 926			4 412 448,00
Remboursement d'obligations Deborah Acquisition Ltd (acquisition de Kymata Ltd)	2 200 000	9 015 000		72 332 590,00
Frais d'augmentation de capital				(1 256 615,26)
CAPITAL AU 31.12.2001	1 215 254 797	25 515 000	2 481 539 594	21 425 803 786,43
Levées de stock-options	7 577			89 353,92
Remboursement d'obligations Coralec :				
- acquisition d'Astral Point Communication Inc.	8 783 396			126 568 736,36
- acquisition de Telera Inc.	15 147 728			49 381 593,28
CAPITAL AU 31.12.2002	1 239 193 498	25 515 000	2 529 416 996	21 601 843 469,99
Levées de stock-options	108 632			619 778,80
Remboursement d'obligations Deborah Acquisition :				
- acquisition de Kymata Ltd		485 000		2 379 410,00
Remboursement d'obligations Coralec :				
- acquisition d'iMagic TV Inc.	3 531 332			19 210 446,08
- acquisition de TiMetra Inc.	15 534 934			94 452 398,72
- acquisition d'Astral Point Communications Inc.	40 000			576 400,00
Remboursement d'obligations Alcatel/emprunt 7,917%	1 828			6 105,52
Transformation des actions de catégorie O en actions ordinaires	26 000 000	(26 000 000)		
CAPITAL AU 31.12.2003	1 284 410 224	-	2 568 820 448	21 719 088 009,11

*La division du nominal par 5 a été décidée par l'assemblée générale mixte du 16 mai 2000.

MARCHÉ DE L'ACTION

À la connaissance de la société, les principaux actionnaires au 31 décembre 2003 étaient les suivants :

Situation en capital et en droits de vote	Actions		Voix	
	Nombre	%	Nombre	%
Caisse des Dépôts et Consignations	74 340 807	5,79	74 627 757	5,99
Fonds commun de placement des salariés du Groupe (FCP 3A)	24 967 354	1,94	39 529 274	3,17
Groupe Société Générale	11 672 805	0,91	18 955 310	1,52
Auto-détention	25 343 255	1,97	—	—
Auto-contrôle	41 334 089	3,22	—	—
Public ⁽¹⁾	1 106 751 914	86,17	1 112 727 350	89,32
Total	1 284 410 224	100,00	1 245 839 691	100,00

(1) Dont 0,03 % détenus par les membres du conseil d'administration et de la Direction Générale réunis.

Au 31 décembre 2003, un nombre total de 28 106 811 actions donne droit à un droit de vote double, représentant 2,2 % du capital et 4,51 % des droits de vote.

Au cours de l'année 2003, la société a enregistré des déclarations de franchissements de seuils légaux émanant de certains intermédiaires inscrits agissant essentiellement pour le compte de leurs clients :

- Brandes Investment Partners LLC a déclaré, en qualité de société de conseil en investissements, avoir franchi à la baisse, le 4 avril 2003, le seuil de 10 % du capital et des droits de vote existants, et précisé qu'aucun de ses clients ne détenait individuellement 5 % ou plus du capital de la société.
- JP Morgan Chase Investor Services, agissant en qualité d'intermédiaire inscrit, a déclaré avoir franchi le seuil de 5 % du capital et des droits de vote à la hausse puis à la baisse en janvier 2003 et le seuil de 5 % du capital et des droits de vote à la hausse le 4 février 2003.

Par ailleurs, des intermédiaires inscrits ou gestionnaires de fonds, tels que Crédit Agricole Asset Management, Northern Trust, Compagnie d'Investissement de Paris et Atout France, ont informé la société qu'ils avaient franchi les seuils statutaires de 1 % et 0,50 %, à la baisse et/ou à la hausse, au cours de l'année 2003.

Depuis le début de l'année 2004, la Caisse des Dépôts et Consignations a informé la société qu'elle avait franchi à la baisse le seuil statutaire de 5,5 % du capital et ne détenait plus que 5,27 % du capital et 5,51 % des droits de vote.

À la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que celui indiqué dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Alcatel n'a pas connaissance d'une déclaration de pacte entre ses actionnaires.

La société estime le nombre total de ses actionnaires à environ 500 000. Aucun élément porté à la connaissance du Groupe n'a modifié cette estimation au cours de l'année 2003.

Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

Situation en capital en %	2003	2002	2001
Caisse des dépôts et consignations*	5,79	5,91	2,66
Fonds commun de placement des salariés du Groupe (FCP 3A)	1,94	1,36	1,39
Groupe Société Générale	0,91	0,90	0,92
Auto-détention	1,97	2,00	2,44
Auto-contrôle	3,22	3,35	4,39
Public	86,17	86,48	88,20
Total	100,00	100,00	100,00

* La Caisse des dépôts et consignations a déclaré avoir franchi, le 16 septembre 2002, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société.

Dividendes des cinq derniers exercices

Exercices	Titres	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
2003 ⁽¹⁾	Action ordinaire	–	–	–
2002	Action O Action A	–	–	–
2001	Action O Action A	0,10 € 0,16 €	0,05 € 0,08 €	0,15 € 0,24 €
2000 ⁽²⁾	Action O Action A	0,10 € 0,48 €	0,05 € 0,24 €	0,15 € 0,72 €
1999	Action ordinaire	2,20 €	1,10 €	3,30 €

(1) Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2004 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2003.

(2) Division du nominal de l'action par 5 lors de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2000.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans font l'objet d'un versement au Trésor public.

Opérations de la société sur ses actions propres

Alcatel n'a procédé à aucune opération dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Une nouvelle autorisation de rachat d'actions sera demandée à la prochaine assemblée générale.

Au 31 décembre 2003, le nombre d'actions détenues par Alcatel s'élève à 25 343 255, représentant 1,97 % du capital social. Ces actions sont inscrites au 31 décembre 2003 en déduction des capitaux propres consolidés.

Titres et droits émis donnant accès au capital

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par Alcatel

Le conseil d'administration du 7 mars 2003 a décidé l'allocation d'options de souscription d'actions à des salariés et dirigeants, au titre de deux plans, respectivement à hauteur de 25 626 865 options pour 23 650 bénéficiaires et de 827 348 options pour 31 600 bénéficiaires.

Le conseil a, par ailleurs, renouvelé au Président les pouvoirs nécessaires à l'octroi, dans des conditions strictement déterminées, d'options de souscription d'actions, en vue de permettre le respect de promesses consenties lors de l'embauche de nouveaux talents ou la reconnaissance de situations exceptionnelles.

Au cours de l'exercice 2003, entre le 18 juin 2003 et le 1^{er} décembre 2003, le Président, faisant usage de cette délégation de pouvoirs, a attribué à certains salariés du Groupe 908 350 options de souscription d'actions exerçables à des prix fixés en fonction de la valeur de l'action dans les vingt jours précédant sa décision, en l'occurrence compris dans une fourchette allant de 7,60 euros à 11,20 euros.

Les options de souscription d'actions de catégorie O, qui ont été attribuées par la société depuis la création de cette catégorie d'action, ont été transformées en options de souscription d'actions ordinaires à l'issue de l'assemblée

générale du 17 avril 2003 qui a décidé la suppression des droits particuliers des actions de catégorie O.

Elles représentaient, au 31 décembre 2003, 718 485 options de souscription.

Au 31 décembre 2003, 115 654 538 options de souscription d'actions et 10 686 000 options d'achat d'actions restent en circulation, chacune d'elles donnant droit à une action Alcatel.

Compte tenu de l'expiration de la période d'exercice des plans d'options en date des 24 janvier 1996 et 11 décembre 1996, les options restant à lever par les bénéficiaires, soit 2 737 380 options, sont devenues caduques au 1^{er} janvier 2004. En conséquence, le nombre total d'options en circulation au 1^{er} janvier 2004 s'élève à 123 603 158.

Toutefois, au 31 décembre 2003, seules 27 282 988 options de souscription d'actions avaient un prix d'exercice inférieur au cours de bourse de l'action Alcatel à Euronext Paris sur la base du cours le plus haut constaté en décembre 2003 (11,20 euros) et présentaient donc une possibilité de gain pour leurs bénéficiaires.

Le conseil d'administration du 10 mars 2004 a décidé l'allocation d'un nombre de 18 094 315 options de souscription d'actions à 14 810 salariés et dirigeants du Groupe, leur donnant droit de souscrire à des actions Alcatel nouvelles au prix d'exercice de 13,20 euros, correspondant à la moyenne des premiers cours de bourse pendant les 20 séances de bourse précédant la réunion du conseil (sans décote).

Ces options seront exerçables à l'issue d'un délai d'indisponibilité, variable selon les pays dans lesquels est situé le siège social de l'employeur des bénéficiaires (de quatre ans pour les bénéficiaires salariés d'une société ayant son siège social en France) et jusqu'au 9 mars 2012.

Les dix membres composant la direction générale au 1^{er} janvier 2004 ont bénéficié, lors de cette décision, de 955 000 options et le Président et Directeur Général s'est vu octroyer 400 000 options dans les mêmes conditions.

Les principales caractéristiques des options octroyées et valables au 31 décembre 2003 sont décrites page suivante.

Plans d'options de souscription et d'achat d'actions au 31 décembre 2003

Création du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options créées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options radiées	Nombre d'options restant à lever		Période d'exercice des options ⁽¹⁾		Prix d'exercice (en euros)	Décote	Options levées en 2003
					par l'ensemble des salariés et dirigeants	dont la Direction Générale ⁽⁴⁾	Du	Au			
OPTIONS D'ACHAT											
09.12.1998	2 025	11 602 500	0	1 370 250	10 232 250	485 000	09.12.2003	31.12.2005	20,52	0 %	
08.09.1999	141	545 000	0	91 250	453 750		08.09.2004	31.12.2005	28,4	0 %	
OPTIONS DE SOUSCRIPTION											
24.01.1996	998	9 069 500	5 811 370	656 000	2 602 130	60 500	01.07.1998	31.12.2003	12,96	0,92 %	
11.12.1996	48	394 000	246 250	12 500	135 250	15 000	01.07.1998	31.12.2003	13,42	3,99 %	
17.04.1997	961	8 199 500	107 000	600 000	7 492 500	450 000	01.05.2002	31.12.2004	19,27	4,97 %	
10.12.1997	61	367 000	0	55 000	312 000	20 000	11.12.2002	31.12.2004	20,95	4,93 %	
29.03.2000	3 887	15 239 250	13 000	1 986 195	13 240 055	880 000	01.04.2003	31.12.2005	48	0 %	
							01.04.2005	31.12.2007			
29.03.2000 ⁽³⁾	58 957	8 905 804	376	213 900	8 691 528	1 176	01.07.2003	30.06.2004	48	0 %	
							01.07.2005	30.06.2006			
13.12.2000	478	1 235 500	0	202 650	1 032 850	15 000	13.12.2003	13.12.2005	65	0 %	
							13.12.2005	31.12.2007			
13.12.2000 ^{(2) (5)}	340	306 700	0	95 121	211 579		13.12.2001	13.12.2008	64	0 %	
							13.12.2004	12.12.2008			
07.03.2001 ⁽²⁾	30 790	37 668 588	0	8 692 541	28 976 047	786 000	07.03.2002	06.03.2009	50	0 %	
							07.03.2005	06.03.2009			
07.03.2001 ⁽³⁾	2 024	275 778	0	3 318	272 460	300	01.07.2004	30.06.2005	50	0 %	
							01.07.2005	30.06.2006			
02.04.2001 ⁽²⁾	13	48 850	0	36 600	12 250		02.04.2002	01.04.2009	41	0 %	
02.04.2001 ^{(2) (5)}	1	2 500	0	0	2 500		02.04.2002	01.04.2009	39	0 %	
15.06.2001 ⁽²⁾	627	977 410	0	160 305	817 105		15.06.2002	14.06.2009	32	0 %	
							15.06.2005	14.06.2009			
03.09.2001 ⁽²⁾	58	138 200	0	23 350	114 850		03.09.2002	02.09.2009	19	0 %	
							03.09.2005	02.09.2009			
15.11.2001 ^{(2) (5)}	16	162 000	0	53 000	109 000		15.11.2002	14.11.2009	9	0 %	
19.12.2001 ⁽²⁾	25 192	27 871 925	0	4 800 944	23 070 981	1 025 000	19.12.2002	18.12.2009	20,8	0 %	
							19.12.2005	18.12.2009			
19.12.2001 ⁽³⁾	45 575	935 660	0	40 790	894 870	180	01.01.2005	31.12.2005	20,8	0 %	
							01.01.2006	31.12.2006			
19.12.2001 ^{(2) (5)}	521	565 800	64 444	105 950	395 406		19.12.2002	18.12.2009	9,3	0 %	64 444
							19.12.2005	18.12.2009			
15.02.2002	37	123 620	0	34 675	88 945	15 000	15.02.2003	14.02.2010	17,2	0 %	
							15.02.2006	14.02.2010			
02.04.2002	24	55 750	0	14 000	41 750		02.04.2003	01.04.2010	16,9	0 %	
13.05.2002	23	54 300	0	5 250	49 050		13.05.2003	12.05.2010	14,4	0 %	
							13.05.2006	12.05.2010			

Création du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options créées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options radiées	Nombre d'options restant à lever		Période d'exercice des options ⁽¹⁾		Prix d'exercice (en euros)	Décote	Options levées en 2003
					par l'ensemble des salariés et dirigeants	dont la Direction Générale ⁽⁴⁾	Du	Au			
03.06.2002	176	281 000	0	31 750	249 250		03.06.2003 03.06.2006	02.06.2010 02.06.2010	13,3	0%	
02.09.2002	226	1 181 050	32 182	229 482	919 386		02.09.2003 02.09.2006	01.09.2010	5,2	0%	32 182
07.10.2002	16	30 500	853	9 138	20 509		07.10.2003 07.10.2006	06.10.2010 06.10.2010	3,2	0%	853
14.11.2002	26	111 750	3 375	4 250	104 125		14.11.2003 14.11.2006	13.11.2010 13.11.2010	4,6	0%	3 375
02.12.2002	16	54 050	0	10 250	43 800		02.12.2003 02.12.2006	01.12.2010 01.12.2010	5,4	0%	
07.03.2003	23 650	25 626 865	7 750	1 583 230	24 035 885	1 340 000	07.03.2004 07.03.2007	06.03.2011 06.03.2011	6,7	0%	7 750
07.03.2003 Plan AL	31 600	827 348	28	17 193	810 127		01.07.2006 01.07.2007	30.06.2007 30.06.2008	6,7	0%	28
18.06.2003	193	338 200	0	0	338 200	5 000	18.06.2004 18.06.2007	17.06.2011	7,6	0%	
01.07.2003	19	53 950	0	0	53 950		01.07.2004 01.07.2007	30.06.2011	8,1	0%	
01.09.2003	77	149 400	0	0	149 400	50 000	01.09.2004 01.09.2007	31.08.2011	9,3	0%	
01.10.2003	37	101 350	0	0	101 350		01.10.2004 01.10.2007	30.09.2011	10,9	0%	
14.11.2003	9	63 600	0	0	63 600		14.11.2004 14.11.2007	13.11.2011	11,2	0%	
01.12.2003	64	201 850	0	0	201 850		01.12.2004 01.12.2007	30.11.2011	11,1	0%	
Total	228 906	153 766 048	6 286 628	21 138 882	126 340 538	5 148 156					108 632

(1) Délai d'indisponibilité de quatre ans pour les bénéficiaires salariés d'une société dont le siège social est situé en France (cinq ans pour les options consenties avant le 27 avril 2000).

(2) Nouvelles règles de vesting : droits acquis par tranches successives sur quatre ans à raison de 25 % après un délai d'un an à compter de la date du conseil et de 1/48^e à la fin de chaque mois suivant.

(3) Options créées dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

(4) Membres composant la Direction Générale au 31 décembre 2003.

(5) Options de souscription d'actions de catégorie O devenues des actions ordinaires.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par des filiales à l'étranger

Des options ont été consenties par Alcatel USA Inc., en 2000 et 2001, au profit des cadres des sociétés américaines et canadiennes, leur permettant d'acheter des ADS Alcatel. Ces plans portent sur 25,7 millions d'ADS en 2000 et 20,1 millions d'ADS en 2001, soit 45,8 millions d'actions. Au titre de ces plans, restent non exercées au 31 décembre 2003, 13 419 081 options.

Les plans d'options consenties par les sociétés étrangères qui ont fait l'objet d'une acquisition par Alcatel ouvrent droit à l'attribution d'actions ou d'ADS Alcatel en un nombre défini par application du ratio d'échange utilisé lors de l'acquisition au nombre d'actions de la société acquise auxquelles les options donnaient droit.

Le tableau suivant détaille, pour les sociétés américaines et canadiennes émettrices de ces plans, le nombre d'options existantes et exerçables à la clôture du 31 décembre 2003, leur prix moyen d'exercice, ainsi que la période d'exercice.

Société émettrice	Prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
		Nombre existant au 31/12/2003*	Période d'exercice résiduelle pondérée (nb d'années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre exerçable au 31/12/2003	Prix d'exercice moyen pondéré
Packet Engines	0,29 USD-0,86 USD	14 372	3,89	0,50	14 372	0,50
Xylan	0,05 USD-18,14 USD	2 598 583	4,06	8,69	2 596 207	8,69
Internet Devices Inc.	0,26 USD-1,17 USD	26 480	4,83	0,89	26 480	0,89
DSC	16,57 USD-44,02 USD	113 003	2,67	30,78	113 003	30,78
Genesys	0,01 USD-41,16 USD	4 066 893	5,27	20,41	4 048 505	20,32
Newbridge	11,72 USD-52,48 USD	6 331 420	3,76	33,35	6 331 420	33,35
Astral Point	0,29 EUR-58,71 EUR	439 540	7,44	17,08	308 395	19,57
Telera	0,43 EUR-6,36 EUR	273 596	7,06	5,44	196 757	5,13
iMagic TV	2,84 EUR-64,68 EUR	198 955	3,26	13,35	114 429	14,54
TiMetra	0,53 EUR-7,97 EUR	2 858 957	6,58	4,43	772 715	0,61
Nombre total d'options		16 921 799			14 522 283	

* En nombre d'actions Alcatel.

Au total, les plans d'options d'achat d'actions consentis aux États-Unis et au Canada qui constituent un engagement d'Alcatel USA Inc. vis-à-vis des bénéficiaires portent sur 30 340 880 options non encore exercées au 31 décembre 2003. Lors de l'exercice des options, il n'est pas émis d'ADS (et en conséquence d'actions) nouveaux, lesdites options donnant droit à des ADS existants, sauf pour les sociétés Astral Point, Telera, iMagic TV et TiMetra.

Les plans d'options existants dans la société Alcatel Optronics UK Ltd (ex-Kymata Ltd), acquise en septembre 2001, ouvraient droit à l'attribution de 402 595 actions Alcatel de catégorie O à un prix d'exercice compris entre 0,80 euro et 35,15 euros. Dans le cadre de la cession des activités composants optiques, les plans d'options ont été transférés à l'acquéreur, la société Avanex.

Obligations remboursables en actions

■ Émissions dans le cadre d'acquisitions

Au cours de l'exercice 2003, Alcatel avait autorisé l'émission de deux emprunts par sa filiale Coralec, représentés par des obligations remboursables en actions Alcatel afin de permettre l'acquisition des sociétés iMagic TV Inc. (Canada) et TiMetra Ltd (États-Unis).

Dans le cadre de l'acquisition de la société iMagic TV Inc., 3 717 254 obligations remboursables en actions ordinaires

Alcatel ont été émises au prix unitaire de 7,44 euros et ont donné lieu, depuis leur date de création et jusqu'au 31 décembre 2003, à l'émission de 3 531 332 actions Alcatel, de 2 euros de valeur nominale.

Dans le cadre de l'acquisition de la société TiMetra Ltd, 17 979 738 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel ont été émises au prix unitaire de 8,08 euros et ont donné lieu, depuis leur date de création et jusqu'au 31 décembre 2003, à l'émission de 15 534 934 actions Alcatel, de 2 euros de valeur nominale.

Au cours de l'exercice 2002, Alcatel avait autorisé l'émission de deux emprunts par sa filiale Coralec, représentés par des obligations remboursables en actions Alcatel afin de permettre l'acquisition des sociétés Astral Point Communications Inc. (États-Unis) et Telera Inc. (États-Unis).

Dans le cadre de l'acquisition de la société Astral Point Communications Inc., 9 506 763 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel (ORA) ont été émises au prix unitaire de 16,41 euros, et ont donné lieu, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2003, à l'émission de 40 000 actions, de 2 euros de valeur nominale, portant ainsi le nombre d'actions émises depuis leur date de création en remboursement de ces ORA à 8 823 396 actions Alcatel.

Dans le cadre de l'acquisition de la société Telera Inc., 15 547 728 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel ont été émises au prix unitaire de 5,26 euros et ont donné lieu, depuis leur date de création et jusqu'au 31 décembre 2003, à l'émission de 15 147 728 actions ordinaires Alcatel, de 2 euros de valeur nominale, aucune obligation n'ayant été remboursée au cours de l'exercice 2003.

Au cours de l'exercice 2001, Alcatel avait autorisé l'émission d'un emprunt par sa filiale, la société Deborah Acquisition Ltd, représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel pour permettre l'acquisition de la société Alcatel Optronics UK Ltd (exKymata Ltd).

Dans le cadre de cette acquisition, 9 500 000 obligations remboursables en actions Alcatel de catégorie O et 2 200 000 obligations remboursables en actions Alcatel de catégorie A ont été émises, respectivement, au prix unitaire de 6,9060 euros et de 14,7750 euros. Elles ont donné lieu, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2003, à l'émission de 485 000 actions Alcatel de catégorie O devenues des actions ordinaires Alcatel depuis le 17 avril 2003, de 2 euros de valeur nominale. Au 31 décembre 2003, la totalité de ces obligations était remboursée.

À la date du 31 décembre 2003, un nombre total de 3 714 093 obligations remboursables en actions Alcatel était en circulation. Ces obligations ne sont cotées sur aucun marché.

■ Émissions dans le cadre d'opérations financières

> ORANE décembre 2002

Dans le cadre de l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Alcatel du 18 avril 2002, et suite à la délégation consentie au Président par le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2002, Alcatel a procédé, le 19 décembre 2002, à l'émission d'un emprunt représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel nouvelles ou existantes. L'émission a porté sur un montant nominal de 645 millions d'euros, représenté par un nombre de 120 786 517 obligations remboursables en actions Alcatel nouvelles ou existantes, d'une valeur unitaire de 5,34 euros. Au 31 décembre 2003, 2 338 obligations

ont été remboursées et ont donné lieu à la création de 1 828 actions Alcatel de 2 euros de valeur nominale.

Les obligations, d'une durée de trois ans, portent intérêt au taux annuel de 7,917%. L'intérêt dû a été intégralement versé aux porteurs d'obligations à la date du 2 janvier 2003.

> OCÉANE juin 2003

En vertu de la délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Alcatel du 17 avril 2003, et suite à la délégation consentie au Président par le conseil d'administration réuni le 2 juin 2003, Alcatel a procédé, le 12 juin 2003, à l'émission d'un emprunt représenté par des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes. L'émission a porté sur un montant nominal de 1 022 millions d'euros, représenté par un nombre de 63 192 019 obligations remboursables en actions Alcatel nouvelles ou existantes, d'une valeur unitaire de 16,18 euros.

Les obligations, d'une durée de sept ans et demi, portent intérêt au taux annuel de 4,75%.

Le produit de cette émission était destiné en priorité au rachat partiel, par voie d'offre publique, de trois emprunts obligataires venant à échéance en 2004 et 2005.

À la date du 31 décembre 2003, un nombre total de 183 976 198 ORANE et OCÉANE, cotées au Premier marché d'Euronext Paris SA, étaient en circulation.

Warrants (donnant droit à des titres existants)

La société Genesys, acquise en janvier 2000 par Alcatel, avait émis, avant son acquisition, des warrants au profit des sociétés Intel et MCI, conformément à deux accords distincts. Ces warrants donnaient droit à leurs porteurs à des actions Genesys. Les warrants émis au profit d'Intel ont été exercés dans leur totalité le 25 février 2000. Les warrants émis au profit de MCI, soit un nombre de 449 664 warrants, n'ont pas été exercés à leur date d'échéance (21 janvier 2003) et sont donc devenus caducs.

La société Newbridge, acquise en mai 2000 par Alcatel, avait émis 285 000 warrants donnant droit, selon la parité d'échange, à la livraison d'un maximum de 230 850 ADS Alcatel. Aucun warrant n'a été exercé au cours de l'exercice 2003.

Augmentations de capital autorisées

La société dispose, à ce jour, des autorisations suivantes qui lui ont été accordées par l'assemblée générale des actionnaires lors de ses réunions du 18 avril 2002 et du 17 avril 2003 :

Autorisations d'augmentation de capital (en millions d'euros)	Montant maximal	Solde disponible ⁽¹⁾	Date d'autorisation	Date limite de validité
I – AUTORISATION AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL				
Actions seules ou toutes valeurs mobilières ou titres ⁽³⁾ donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social et incorporation de réserves ⁽²⁾	750 ⁽¹⁾	580	18.04.2002	17.06.2004
II – AUTORISATION SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL				
Actions seules ou toutes valeurs mobilières ou titres ⁽³⁾ donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social (y compris titres remis dans le cadre d'une OPE initiée par la société)	750 ⁽¹⁾	580	17.04.2003	17.06.2004
III – AUTORISATIONS EN FAVEUR DES SALARIÉS				
Émission d'actions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ou d'un P.P.E.S.V ⁽⁵⁾ (art L.443.1 et s. code du travail)	3 % du capital social	3 %	18.04.2002	17.06.2004
Émission d'action réservées aux salariés adhérents d'un PEE ou d'un P.P.E.S.V.	3 % de l'augmentation de capital réalisée en vertu des autorisations I et II	3 %	18.04.2002	17.06.2004
Options de souscription ⁽⁴⁾ ou d'achat d'actions	15 % du nombre total d'actions	6 %	18.04.2002	17.06.2005

(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription confondues, de 750 millions d'euros. Lors de l'assemblée générale du 17 avril 2003, le plafond des émissions sans droit préférentiel de souscription avait été porté à 1 milliard d'euros avec l'engagement du conseil d'administration de limiter ces émissions à 750 millions d'euros.

(2) Le montant nominal maximal d'une augmentation de capital par incorporation de réserves est limité au montant global des sommes pouvant être incorporées au capital.

(3) Émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit ou attachées à un titre de capital et dont le montant nominal maximal est limité à 6 milliards d'euros.

(4) Limite de 15 % applicable aux options de souscription.

(5) Plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

Titres non représentatifs du capital

Ces titres concernent les emprunts obligataires ordinaires : le solde de ces emprunts s'élevait au 31 décembre 2003 à 3 782 millions d'euros.

Neuf de ces emprunts sont admis sur le Premier marché de la Bourse de Paris :

- l'emprunt 6,375 % émis en 1993,
- l'emprunt 5,625 % émis en 1997,
- l'emprunt zéro coupon émis en 1998,
- l'emprunt 4,375 % émis en 1999,
- l'emprunt à taux variable (Euribor 3 mois + 15 pts de base ; émission 2000),
- l'emprunt à taux fixe de 4,375 % émission 2001,
- l'emprunt 5,75 % émis en 1994 (échéance février 2004),
- l'emprunt 5 % émis en 1999 (échéance octobre 2004),
- l'emprunt à taux fixe de 5,875 % émission 2000 (échéance septembre 2005).

Afin d'allonger les échéances de sa dette, Alcatel a procédé au rachat partiel, par voie d'offre publique, des obligations antérieurement émises à l'occasion des trois derniers emprunts ci-dessus à échéance 2004 et 2005. Au terme de cette offre, ouverte entre le 17 juin et le 2 juillet 2003, Alcatel a racheté des obligations pour un montant nominal de 342,4 millions d'euros. Le règlement livraison de l'offre est intervenu le 7 juillet 2003.

Deux emprunts émis au cours de l'année 2001 dans le cadre du programme d'Euro Medium Term Notes mis en place le 27 juillet 2001, sont cotés à la Bourse du Luxembourg :

- l'emprunt à taux fixe de 4 % émission 2001,
- l'emprunt à taux fixe de 7 % émission 2001.

Alcatel n'a pas émis d'emprunt obligataire ordinaire au cours de l'exercice 2003.

Le 17 mars 2004, Alcatel a lancé une offre d'échange obligataire dans le principal but d'allonger la maturité moyenne de son endettement. Le 30 mars 2004, Alcatel a annoncé que des obligations, d'un montant nominal total de 365 millions d'euros, de l'emprunt Alcatel de 1,2 milliard d'euros 7 % à échéance 2006, avaient ainsi été échangées par les porteurs contre un montant nominal de 412 millions d'euros de nouvelles obligations, émises en euro, arrivant à échéance en 2014 et offrant un coupon de 6,375 % payable annuellement produisant un taux de rendement de 6,49 %. Ainsi, en tenant compte des obligations additionnelles d'un montant nominal de 50 millions d'euros émises en même temps, le montant nominal total de la nouvelle émission à échéance 2014 est de 462 millions d'euros.

Cette émission est réalisée en vertu de l'autorisation reçue par l'assemblée générale du 18 avril 2002 pour émettre des emprunts obligataires à hauteur d'un montant nominal maximum de 10 milliards d'euros.

Le renouvellement de cette autorisation sera proposé à la prochaine assemblée.

ALCATEL EN BOURSE

Actionnariat

Nature des titres en 2003

Nominatif 8 %

Porteur 92 %

Évolution du dividende par action sur 5 ans

Alcatel (en euros)	2003*	2002	2001	2000**	1999
Dividende distribué	-	-	0,16	0,48	0,44
Avoir fiscal	-	-	0,08	0,24	0,22
Dividende global	-	-	0,24	0,72	0,66

* Il est proposé à l'assemblée générale du 4 juin 2004 de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2003.

** Division du nominal de l'action par 5 lors de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2000.

Alcatel O (en euros)	2003*	2002	2001	2000
Dividende distribué	-	-	0,10	0,10
Avoir fiscal	-	-	0,05	0,05
Dividende global	-	-	0,15	0,15

* Suite à la décision de l'assemblée générale du 17 avril 2003, les actions O ont été transformées en actions ordinaires.

Les places de cotation

L'action Alcatel est cotée sur le Premier marché de la Bourse de Paris – code ISIN 130007 et code Reuters CGEP.PA –, sur les autres places financières d'Euronext d'Amsterdam et Bruxelles, au SWX Swiss Exchange (Bâle, Genève, Zurich), Francfort et Tokyo, ainsi que sur le SEAQ à Londres. Le titre est également coté au New York Stock Exchange (code ALA) sous forme d'American Depositary Shares (ADS).

Chaque ADS (American Depositary Share) Alcatel coté aux États-Unis sur le New York Stock Exchange représente une action Alcatel ordinaire.

Par ailleurs, les actions composant le capital sont des actions d'une seule et même catégorie depuis la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2003 qui a décidé la suppression des droits particuliers des actions de catégorie O. En conséquence de leur transformation en actions ordinaires, il n'existe plus qu'une seule ligne de cotation correspondant aux actions ordinaires.

L'action Alcatel fait partie de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris et du DJ Euro Stoxx 50.

Transactions à la Bourse de Paris (Action Alcatel ordinaire, en euros) et au New York Stock Exchange (ADS, en dollars)

	Cours le plus haut		Cours le plus bas		Cours de clôture		Nombre de titres échangés sur le mois	
	Paris	New York	Paris	New York	Paris	New York	Paris	New York
2003								
Janvier	7,25	7,45	4,16	4,60	6,74	7,26	568 239 000	74 901 800
Février	7,59	8,09	5,79	6,48	6,69	7,09	367 008 000	31 827 300
Mars	7,31	7,75	5,42	6,09	6,27	6,89	296 892 000	25 484 000
Avril	8,10	8,75	6,10	6,82	7,34	8,06	342 155 000	28 470 700
Mai	7,90	9,35	6,52	7,65	7,79	9,24	247 671 000	45 479 800
Juin	8,54	10,15	7,53	8,72	7,85	8,95	345 217 000	44 698 400
Juillet	8,94	10,04	7,56	8,27	8,92	9,85	283 815 000	41 235 700
Août	10,12	10,96	8,50	9,65	9,90	10,89	185 908 000	24 240 800
Septembre	11,89	13,20	9,80	11,16	10,17	11,83	372 241 000	48 263 000
Octobre	11,67	13,68	9,89	11,78	11,35	13,18	307 206 000	40 444 600
Novembre	11,62	13,42	10,24	12,21	10,89	13,02	204 465 000	22 702 600
Décembre	11,20	13,45	9,95	12,27	10,21	12,85	181 239 000	19 588 100
2002								
Janvier	21,62	19,15	16,46	14,45	17,60	15,39	234 940 000	19 342 700
Février	18,18	15,48	14,62	12,88	16,05	13,69	209 180 000	17 228 400
Mars	18,72	16,37	15,63	13,55	16,36	14,17	186 540 000	17 997 800
Avril	16,58	14,70	13,33	12,26	13,88	12,61	198 530 000	21 098 400
Mai	14,60	13,25	11,95	11,08	12,70	11,51	185 100 000	16 440 300
Juin	12,78	12,00	6,80	6,82	7,04	7,11	243 300 000	35 432 100
Juillet	7,68	7,48	4,70	4,44	5,36	5,21	399 970 000	30 442 600
Août	6,30	6,00	4,32	4,25	5,18	5,03	224 220 000	14 602 000
Septembre	5,23	4,82	2,05	2,03	2,35	2,33	452 380 000	19 075 100
Octobre	5,54	5,44	2,28	2,20	5,04	4,89	537 770 000	26 424 300
Novembre	6,00	5,92	4,40	4,56	5,75	5,71	382 770 000	29 133 100
Décembre	6,65	6,44	4,14	4,30	4,18	4,44	358 830 000	49 578 100

Source : REUTERS

Transactions à la Bourse de Paris (Action Alcatel O, en euros) et sur le Nasdaq (ADS, en dollars)

	Cours le plus haut		Cours le plus bas		Cours de clôture		Nombre de titres échangés sur le mois	
	Paris	New York	Paris	New York	Paris	New York	Paris	New York
2003								
Janvier	4,44	4,75	3,13	3,25	4,04	4,59	2 910 626	162 105
Février	7,58	8,10	4,01	4,23	6,67	7,07	16 459 254	465 702
Mars	7,26	7,61	5,40	5,94	6,32	6,79	3 794 878	100 068
Avril	7,81	8,30	6,10	6,66	7,52	8,25	2 250 998	1 005 617
2002								
Janvier	9,62	8,70	7,71	6,57	7,85	6,95	1 008 430	217 400
Février	8,00	6,95	5,00	4,35	5,91	5,22	1 880 511	436 000
Mars	7,41	6,50	5,90	5,05	6,20	5,31	1 181 082	168 400
Avril	6,20	5,59	4,89	4,35	4,95	4,38	1 489 848	256 800
Mai	5,44	4,76	4,05	3,77	4,07	3,77	937 678	420 500
Juin	4,15	3,87	1,71	1,75	1,85	1,80	2 233 987	244 100
Juillet	2,65	2,30	1,61	1,50	2,33	2,05	3 136 349	224 350
Août	3,20	3,00	2,40	2,20	2,81	2,60	2 572 351	134 300
Septembre	2,85	2,70	1,63	1,62	1,96	2,15	2 235 826	73 700
Octobre	3,09	2,95	1,70	1,62	2,90	2,81	3 130 849	430 400
Novembre	4,44	4,35	2,83	2,85	3,90	4,03	4 081 984	143 990
Décembre	4,45	4,60	3,05	2,85	3,15	3,21	2 045 245	106 140

Source : Cotation Paris - REUTERS/Cotation New York - Bank of New York.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN ENGAGEMENT PARTAGÉ

Alcatel a mis en œuvre une stratégie Développement Durable qui s'inscrit dans une démarche de progrès. Cette stratégie implique ses principales parties prenantes que sont les salariés, ses partenaires et ses clients, et s'applique également aux trois grandes composantes du développement durable : économique, sociale et environnementale. Elle est encadrée par les documents mentionnés ci-après. Le Code de bonne conduite fixe depuis 1997 les règles d'éthique du Groupe. Il a été complété en 2003 par une charte qui définit les règles que s'impose le Groupe en matière sociale. Par ailleurs, depuis 1992, une charte Environnement comprend l'ensemble des engagements en matière de préservation de l'environnement et une charte Clients formalise l'engagement collectif d'Alcatel vis-à-vis de ses clients. En 2003, le Groupe a adhéré à l'initiative Global Compact des Nations Unies, renouvelant son engagement dans la démarche développement durable et s'engageant à respecter neuf principes liés aux droits de l'homme, au droit du travail et à l'environnement.

Environnement : une démarche de progrès

Alcatel s'est doté, il y a dix ans, d'un système de management environnemental de ses sites qui a évolué vers une certification par des tiers, obtenue par la plupart des usines du Groupe. En 2003, tous les sites cédés par le Groupe étaient certifiés ISO 14001. Parallèlement à cette démarche, Alcatel s'est engagé à mieux intégrer les contraintes environnementales dans la conception de ses produits et à en informer ses clients en établissant des écodéclarations. En 2003, Alcatel a entrepris de préparer la mise en conformité de ses produits aux directives européennes sur les déchets et les substances dangereuses. Comme le Groupe s'y était engagé, les nouveaux produits consomment également de moins en moins d'énergie.

Fracture numérique : les télécommunications au service du développement

Les technologies de l'information sont intimement liées au développement social et économique. Alcatel est conscient de ses responsabilités dans ce domaine comme en témoigne son initiative "Digital Bridge" lancée en 2001 pour réduire la fracture numérique. Celle-ci peut provenir d'inégalités entre pays développés et pays émergents ; elle existe également au cœur des pays développés dans les régions isolées où l'habitat est dispersé.

Satellites, réseaux mobiles, fibre optique, ADSL, services : le portefeuille de technologies d'Alcatel, l'un des plus larges parmi les équipementiers, permet de proposer les solutions les mieux adaptées à chaque problématique et aux financements disponibles. Force de proposition, expertise technique, Alcatel travaille de plus en plus en partenariat avec des acteurs privés, publics et des organismes non gouvernementaux pour concrétiser sur tous les continents les projets indispensables au développement. Extension de réseaux, accès large bande, accès satellitaire, e-éducation, e-administration, télé-médecine : de nombreuses réalisations en 2003 témoignent de la vigueur de cette démarche.

Une nouvelle organisation

En 2003, le Groupe s'est doté d'une organisation dédiée pour accompagner son engagement en matière de développement durable. La Direction de la Communication du Groupe définit et coordonne la politique de développement durable d'Alcatel et les plans d'actions. Ses travaux sont encadrés par un comité de pilotage où sont représentées toutes les directions fonctionnelles du Groupe. Un réseau de correspondants "développement durable", d'une quarantaine de personnes, a été constitué à travers le monde.

Alcatel publie, pour la deuxième année consécutive un rapport "développement durable", qui permet de faire le point sur les progrès accomplis. Il est consultable en ligne sur le site www.alcatel.fr ou sur simple demande auprès du service des relations avec les actionnaires.

DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les données sociales

Les données présentées ci-dessous conformément à l'article L.225-102-1 al.4 du code du commerce couvrent les unités françaises d'Alcatel, représentant 95 % des effectifs du Groupe à fin décembre 2002 et 98 % des effectifs à fin 2003 en France. Les données 2002 comprennent les entités suivantes : SAFT, Optronics Coutances et Saintes. Ces entités ont été cédées au cours de l'année 2003 et ne sont donc pas prises en compte dans les données sociales relatives à 2003. Elles représentaient 12 % des employés en France à fin 2002. Cela peut expliquer des variations parfois significatives sur certaines données entre 2002 et 2003.

1. Emploi

1.a) Effectifs

	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Effectifs inscrits	18 519	24 229	27 050
Effectifs permanents	17 222	22 703	23 215
Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) au 31 décembre	279	124	88
Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée (CDI)	205	1 186	3 263
Nombre d'embauches en contrats à durée déterminée	224	96	66
Dont mutations au sein du Groupe	175	1 065	1 071

L'essentiel des embauches en 2002 et en 2003 est constitué de mobilités entre les entités du Groupe.

1.b) Départs

	2003	2002	2001
Démissions et fin de période d'essai	122	272	632
Fin de CDD	64	232	276
Dont CDD transformés en CDI	3	29	61
Autres départs dont cessions, transferts et licenciements	5 521	2 288	744
Total	5 710	2 821	1 713

La réduction des effectifs en France résulte des actions suivantes :

La cession d'activité et de sites

- Vente de l'activité batterie, SAFT, à Doughty Hanson, société d'investissement européenne spécialisée dans l'acquisition et le développement de sociétés industrielles.
- Vente des activités de composant opto-électroniques à Avanex en mai 2003, société industrielle spécialisée dans cette activité.
- Cession de l'usine de Saintes à GMD en juin 2001.
- Cession de l'usine de Coutances dans le cadre d'un LMBO (Leverage Management Buyout) en avril 2002.

Les mesures de réduction des effectifs ont été mises en œuvre de façon concertée avec les représentants du personnel des sites des unités concernés.

- Le reclassement individuel ou collectif.

Alcatel favorise les solutions de reclassement telles que par exemple celle mise en œuvre pour 115 salariés du site d'Alcatel Optronics à Lannion, basée sur le volontariat, avec l'entreprise Solutions Plastiques.

- Le gel des embauches depuis début 2001.
- Le non-renouvellement des contrats temporaires d'intérimaires ou à durée déterminée.
- L'arrêt des contrats de sous-traitance (SSII) ou de consultants.
- Les préretraites.

2. Organisation du temps de travail

■ Durée du temps de travail

La loi des 35 heures est appliquée dans tous les sites d'Alcatel en France suivant les modalités négociées avec chaque entité.

	2003	2002	2001
Nombre de salariés travaillant à temps partiel	1 207	1 129	1 209

■ Absentéisme

En jours	2003	2002	2001
Absences pour maladie	100 579	130 255	131 385
Absences à la suite d'accident du travail	4 593	6 889	5 942
Absences à la suite d'accident de trajet	1 487	1 399	1 666
Absences pour maternité	31 366	25 050	29 741
Absences pour grève	1 287	446	546
Autres absences	17 314	22 104	23 138
TOTAL DES JOURS	156 626	186 143	192 418

La baisse du nombre de jours totaux liés à l'absentéisme est essentiellement due à la modification du périmètre du Groupe.

■ Chômage partiel

	2003	2002	2001
Nombre de salariés mis en chômage partiel	565	1 786	629
Nombre de jours de chômage partiel indemnités	10 499	67 952	5 002

3. Rémunérations

La croissance de la rémunération mensuelle moyenne entre 2002 et 2003 résulte principalement de la modification dans le poids relatif des catégories de personnel suite à la modification du périmètre du Groupe.

En matière de recrutement et de rémunération, Alcatel mène une politique équitable fondée sur le mérite des salariés sans

distinction de sexes, de cultures ou d'origines. Malgré la crise des télécoms, Alcatel s'efforce de garantir à ses salariés des conditions de rémunérations compétitives. Gérée de façon décentralisée, la politique de rémunération tient compte des spécificités locales de chaque unité. Elle vise notamment à maintenir une attractivité suffisante pour recruter des spécialistes de haut niveau.

(en euros)	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Rémunérations mensuelles moyennes	3 655	3 365	3 317

4. Relations sociales

■ Le comité de Groupe européen

Le Comité européen pour la formation et le dialogue (ECID), mis en place en 1996, a pour vocation de faciliter l'échange d'information, sur la stratégie du Groupe, son organisation et sa situation économique et sociale. Comptant 30 représentants du personnel issus de 15 pays, l'ECID se réunit en session plénière 2 fois par an.

■ Le comité de Groupe France

Le Comité de Groupe France d'Alcatel, créé en 1983, est l'instance représentative du personnel de l'ensemble des activités d'Alcatel en France. Il est composé de 35 membres titulaires et d'autant de suppléants désignés par les organisations syndicales parmi les élus de CE. Le nombre de délé-

gués de chaque syndicat est proportionnel au nombre de voix obtenues aux élections CE selon les trois collèges électoraux. En 2003, il s'est réuni en septembre et en décembre.

5. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Dans les entreprises de haute technologie électronique, les problématiques de sécurité au travail sont relativement limitées. Cependant, certains risques spécifiques demandent une attention particulière dans le secteur des télécoms. Avec des partenaires français, comme EDF, RTE, TDF et les opérateurs de réseaux mobiles, Alcatel met ainsi son expérience en commun pour harmoniser les recommandations concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques. Cette collaboration a donné naissance à un guide de recommandations professionnelles approuvées par l'Union Technique de l'Électricité et de la Communication (UTE).

6. Formation

	2003	2002	2001
Nombre de salariés formés	11 172	16 254	18 967
Nombre d'heures de stages rémunérées	429 243	564 678	773 294

7. Handicapés

	2003	2002	2001
Nombre de personnels handicapés	301	405	387

La diminution du nombre de personnels handicapés s'explique par la cession d'entités qui comptaient 99 salariés handicapés.

8. Importance de la sous-traitance

	2003	2002	2001
Nombre de travailleurs temporaires moyen par mois	183	545	1 583
Nombre de stagiaires (conventions de stage)	1 193	1 601	1 959

Le nombre de travailleurs temporaires a diminué fortement en 2003.

■ Données environnementales

Indicateurs environnementaux	Unités	2003	2002
		Périmètre 100% (1)	Périmètre Europe, États-Unis
Consommations d'énergie électrique (achat d'électricité)	GWh MWh/salarié	747 12,3	1 118 18,1
Consommations d'énergie autre (énergie fossile)	GWh MWh/salarié	310 5,1	577 9,4
Consommations d'énergie totale	GWh MWh/salarié	1 056 17,5	1 695 27,5
CO2 émis (seulement pour les activités exercées par Alcatel et les salariés) calculé ou estimé selon la méthodologie de reporting préconisée par le Protocole GHG* :			
– émissions indirectes de CO2 liées à l'achat d'électricité	Tonne Tonne/salarié	264 000 4,36	329 710 5,3
– émissions directes de CO2 liées aux énergies fossiles	Tonne Tonne/salarié	83 000 1,37	123 617 2
Consommation d'eau potable	m ³ m ³ /salarié	2 356 000 39	3 644 000 59,1
Production de déchets dangereux	Tonne Kg/salarié	3 090 51	7 264 118
% des déchets dangereux valorisés (valorisation énergétique ou matière), c'est-à-dire n'allant pas en décharge et n'étant pas incinéré sans récupération d'énergie	%	85,7 %	51 %
Production de déchets non dangereux	Tonne Kg/salarié	24 620 407	35 894 582
% des déchets non dangereux valorisés	%	65 %	53 %
% de sites de production certifiés ISO 14001	%	50 %	70 %
Tonnes de solvants rejetés dans l'air	Les solvants ne sont plus utilisés de façon significative par Alcatel comme produits de nettoyage, en particulier pour l'assemblage final et le test des équipements (comme dans l'ensemble de l'industrie des télécoms).		
Autres rejets dans l'air (hydrocarbure halogéné...)	Les hydrocarbures halogénés ont été éliminés de la production depuis 1996. Les émissions restantes sont celles des équipements de réfrigération, non significatives car fugitives (fuites), et ne dépendent pas directement du métier et des activités d'Alcatel. Elles font l'objet d'un suivi réglementaire local.		
Rejets dans l'eau (métaux lourds)	Les rejets de métaux lourds dans l'eau ne sont pas significatifs pour les activités d'Alcatel d'assemblage final et de test des équipements télécoms.		
% de nouveaux produits objets d'écodéclaration (95 % fin 2005)	Périmètre 100%	83 %	20 %
% du volume achat – pour la production – couvert par écodéclarations ou questionnaires	Périmètre Europe	65 %	30 %

(1) Changements du périmètre de reporting : mondial en 2003 et limité à l'Europe et aux États-Unis en 2002.

* GHG : Greenhouse Gas Protocol.

CONTRÔLE INTERNE

En matière de contrôle interne, les procédures mises en place par la société au niveau du Groupe afin de respecter les objectifs qu'elle s'est fixés, les responsabilités au sein du Groupe et les normes qui ont été suivies, font l'objet, conformément à l'article L. 225-37 du code de commerce, d'un rapport du Président repris ci-après.

Le dispositif global de contrôle interne

Les objectifs

Le Groupe dispose d'un système de contrôle interne ayant pour finalité l'optimisation du contrôle à l'intérieur du Groupe, en veillant notamment à ce qu'il n'existe pas d'éléments matériels de nature à remettre en cause la fiabilité des comptes sociaux et consolidés.

L'un des objectifs est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Présent dans 130 pays, Alcatel s'organise en trois groupes d'activité définis par type de marché. Son unité est assurée par la coordination et le pilotage exercés par la Direction Générale et les fonctions *Corporate* et par un dispositif de contrôle interne utilisant un référentiel établi par un organisme reconnu, le COSO (Committee of Sponsoring Organizations). Ce dispositif, mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel, est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le système repose sur trois grands principes :

- la responsabilité partagée : le contrôle interne s'appuie sur les ressources des unités et la responsabilité de chaque salarié à son niveau, renforcée par un système de délégation qui permet la mise en œuvre des politiques du Groupe. Chaque responsable a le devoir de contrôler efficacement les activités placées sous sa responsabilité,
- la définition et le respect de normes et de procédures communes : la formalisation des normes et procédures et la communication du référentiel au sein du Groupe est une étape essentielle du processus de contrôle interne,
- la séparation des fonctions : l'architecture générale du dispositif doit refléter la distinction qui existe entre les responsables des opérations et les personnes qui les valident.

La responsabilité du dispositif

■ La Direction Générale

La Direction Générale est directement responsable du système de contrôle interne. Le Président et Directeur Général s'assure à ce titre de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein du Groupe. Il définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble

des éléments le composant. Au sein de chaque unité, cette responsabilité est déléguée aux dirigeants.

■ Le comité des comptes

Le comité des comptes, composé de quatre membres du conseil d'administration, tous indépendants, vérifie que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières visant à en conforter la fiabilité. Deux fois par an, il examine le plan d'audit interne du Groupe ainsi que le fonctionnement et l'organisation du département d'audit. Ce comité examine également les risques auxquels le Groupe peut être exposé et en apprécie le suivi.

■ La Direction de l'audit interne

La mission de l'audit interne est d'assister la Direction Générale dans l'évaluation de l'efficacité des systèmes de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise. La fonction, assurée par une équipe de 50 auditeurs, est centralisée au niveau Groupe et directement rattachée au Président et Directeur Général. Le plan d'audit interne est défini semestriellement avec l'approbation du Président et Directeur Général et du comité des comptes. Le Directeur de l'audit interne leur rend compte de ses travaux et recommandations, ainsi qu'au comité de l'information financière, pour ce qui le concerne.

La direction poursuit un objectif d'amélioration constante de la qualité de service reconnu par la certification "ISO 9001 : 2000" en 2001, et par le prix "Commitment to Quality Improvement" (Engagement pour l'amélioration de la qualité) décerné à deux reprises en 1999 et 2002 par l'Institut des Auditeurs Internes Inc. (IIA).

■ La Direction Financière

Au sein de la Direction Financière, les départements Contrôle Financier et Consolidation & Procédures Comptables participent au dispositif de contrôle interne.

Le département Contrôle Financier est en charge de l'établissement du budget, des comptes consolidés mensuels, trimestriels et annuels, ainsi que des comptes prévisionnels. Il assure, en liaison avec les directions opérationnelles et financières des *business divisions* et des filiales, un suivi régulier des opérations réalisées par le Groupe.

Le département Consolidation & Procédures Comptables a notamment pour mission d'élaborer et de diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe, de veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur relatives à l'établissement et à la publication des comptes et d'assurer la publication des comptes sociaux et consolidés.

Le Risk Assessment Committee (RAC), placé sous la responsabilité du Directeur Financier et organisé à la fois de manière centralisée au siège de la société et aussi dans chaque région, regroupe le Directeur Juridique, le Directeur du Contrôle Financier et le Directeur du Financement des Projets, sous la présidence du Directeur des Projets et Contrats. Il a pour mission d'analyser tout contrat et tout engagement significatif qu'une des sociétés du Groupe envisage de signer et de vérifier que les conditions en sont acceptables. Ainsi, le RAC central est-il compétent pour tout engagement supérieur à 30 millions d'euros, les autres contrats relevant de la compétence de RAC régionaux. À titre d'exemple, les engagements hors bilan ne peuvent être

signés que par un nombre limité de personnes et après avoir suivi une procédure stricte d'examen aboutissant à un accord conjoint de la direction juridique et du RAC sur le contrat dont les obligations sont garanties.

■ *La Direction de l'Organisation et des Systèmes d'information*
Rattachée à la Direction Générale, elle est composée entre autres d'un département Systèmes et Technologies de l'Information Groupe, chargé d'établir les standards informatiques, de définir les politiques et de superviser la cohérence d'ensemble des applications et de l'infrastructure ainsi que de trois directions régionales responsables du développement et de la maintenance des applications et de l'exploitation des systèmes et réseaux.

Dans les applications, un niveau élevé de contrôle et d'intégrité des transactions est atteint par le respect de normes et standards de développement régulièrement audités et grâce à l'utilisation de progiciels de marché.

La sécurité de nos systèmes et du réseau est préservée à l'aide de technologies avancées de détection d'intrusions et de protection. Les applications importantes et les applications de consolidation financière bénéficient aussi de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement du service en cas de dysfonctionnement majeur. De plus, une organisation dédiée à la sécurité a pour mission de définir les procédures et d'en vérifier la mise en oeuvre.

■ *Le comité de l'information financière (Disclosure Committee)*
Ce comité veille au rassemblement des informations sur tout événement significatif afin de permettre à la société de diffuser une documentation ou une communication qui reflète fidèlement la situation du Groupe et assiste le Président et Directeur Général et le Directeur Financier dans leur appréciation de l'efficacité du contrôle interne et de son adaptation à l'organisation du Groupe.

Ce comité regroupe des représentants des fonctions centrales, le Directeur Financier, le Directeur de la Communication Financière et des Relations Investisseurs, le Directeur Juridique, le Directeur du Contrôle Financier, le Directeur de la Consolidation & Procédures Comptables, le Secrétaire du conseil d'administration et le Directeur de l'Audit interne qui en préside les réunions.

Chartes et procédures

Afin d'appuyer sa politique de contrôle interne, Alcatel s'est doté d'un ensemble de règles applicables à toutes les unités du Groupe qui sont accessibles par le réseau intranet.

■ *Le code de bonne conduite*

Publié pour la première fois en 1997, ce code a été réactualisé en mars 2003. Les règles éthiques auxquelles le Groupe adhère relèvent à la fois de la déontologie des affaires, du gouvernement d'entreprise et aussi des droits de l'homme et de la protection de l'environnement. Ces règles sont notamment destinées à éradiquer la corruption, à garantir la transparence et à éviter les conflits d'intérêts et délits d'initiés.

Le code de bonne conduite, applicable à tous les salariés du Groupe, a fait l'objet d'une communication à l'attention de l'ensemble des unités afin de sensibiliser le plus grand nombre d'entre eux dans leurs rapports avec les clients, les fournisseurs, les sous-traitants et les actionnaires.

Un comité d'éthique a été constitué pour garantir le respect du code de bonne conduite, veiller à sa mise à jour et proposer les mesures nécessaires en cas d'infraction manifeste portée à sa connaissance. Il réunit des membres de la Direction Générale sous la présidence d'un membre du conseil d'administration. Le comité d'éthique rend compte directement au Président et Directeur Général.

Par ailleurs, conformément aux règles de la SEC issues du Sarbanes-Oxley Act, un code de bonne conduite spécifiquement destiné aux Directeurs Financiers du Groupe a été mis en place au début de l'année 2004. Ce code, approuvé par le comité des comptes et communiqué au conseil d'administration, a pour objet de définir les règles de bonne conduite de toute personne impliquée dans l'élaboration et la communication des états financiers.

■ *La charte d'audit interne*

Élaborée en août 2002 sous la responsabilité du Président et Directeur Général, la charte définit formellement la mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne en cohérence avec les normes professionnelles en vigueur.

■ *Les procédures comptables*

Les procédures et l'organisation comptables du Groupe sont réunies dans une documentation qui permet la compréhension et le contrôle du système de traitement. Élaborées sous la responsabilité du Directeur Financier, ces procédures sont mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes et règles comptables applicables au Groupe et font l'objet d'une revue préalable des commissaires aux comptes avant diffusion. Il en est, par ailleurs, de même des autres procédures destinées à maîtriser les risques et, notamment, de celles relatives au Risk Assessment Committee et aux engagements hors bilan.

■ *Le manuel des bonnes pratiques en matière de contrôle interne*

Afin d'assurer une homogénéité dans l'approche du contrôle interne dans le Groupe, la direction de l'audit interne a développé un manuel de bonnes pratiques destiné à la fois aux auditeurs internes et au management opérationnel. Pour chacun des processus de l'entreprise, sont définis respectivement les parties prenantes, les flux d'information, les principaux risques identifiés et les meilleures pratiques pour surveiller et contrôler ces risques.

■ *Dispositif relatif au reporting financier*

Ce dispositif vise plus particulièrement les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes et au traitement de l'information financière et comptable, dont le compte rendu, inclus dans le rapport du Président, fait l'objet d'un rapport par les commissaires aux comptes.

Le dispositif existant

La Direction Financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux et consolidés. Ces comptes sont utilisés en interne pour le suivi et l'analyse des performances des différentes activités du Groupe. L'analyse critique des données financières historiques et prévisionnelles donne lieu à des séances de travail régulières avec les responsables financiers ou opérationnels des business divisions et des filiales.

Au cours de ces réunions, les données financières sont examinées et les sujets sensibles font l'objet d'un examen contradictoire. Ce processus est formalisé par des notes de synthèse sur les sujets significatifs ; il est destiné, notamment, à assurer la maîtrise et la fiabilisation de l'information financière en provenance des filiales.

Le département Consolidation & Procédures Comptables intervient pour veiller à la sincérité des informations figurant dans les comptes sociaux et consolidés et à leur conformité aux règles et procédures du Groupe. En charge de la publication des comptes consolidés et sociaux, il veille, lors de chaque arrêté, à ce qu'ils soient conformes, le cas échéant, aux normes applicables aux sociétés cotées.

Les travaux de la Direction Financière couvrent, notamment, les transactions courantes (ventes, achats, coûts, capitaux employés, trésorerie,...), les processus d'estimation (évaluation des goodwill...), ainsi que le traitement des opérations ponctuelles (opérations financières, variations de périmètre...). L'analyse assurée par les départements Contrôle Financier et Consolidation & Procédures Comptables permet de renforcer le contrôle interne relatif à l'information financière et comptable destinée aux actionnaires. Ces deux départements font part des informations significatives au comité de l'information financière lors de chaque clôture trimestrielle.

La direction de l'audit interne entreprend deux fois par an une analyse des risques de l'ensemble des processus de l'entreprise, à partir d'entretiens à différents niveaux du management (région, Groupe, division, fonctions centrales), confrontés avec les résultats des précédentes missions d'audit.

Les missions de l'audit interne liées directement ou indirectement au reporting financier ont représenté une part croissante du plan d'audit interne au cours de l'exercice 2003 par rapport à l'exercice 2002. Ces missions visent à s'assurer que des contrôles pertinents existent et qu'ils fonctionnent. La mise en œuvre des actions correctives, le cas échéant, sur la base des recommandations émises par les auditeurs à l'issue de leur mission, fait l'objet d'un suivi systématique par ces derniers.

Le renforcement du dispositif

Le Sarbanes Oxley Act, dans sa section 404 qui s'appliquera au Groupe à compter de l'exercice 2005, impose au Président et Directeur Général et au Directeur Financier, de réaliser annuellement une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes visant à fiabiliser la présentation de l'information financière. Ces dirigeants sont tenus de déclarer leur responsabilité dans la mise en place et l'application de structures et de procédures de contrôle interne adaptées, relatives à la présentation de l'information financière.

Pour répondre à ces nouvelles exigences, une procédure sur le contrôle interne propre au reporting financier a été initiée et formalisée en 2003, définissant les responsabilités des différents acteurs et les méthodes. L'objectif de cette procédure est d'apporter à terme un degré d'assurance raisonnable pour la certification du contrôle interne par le Président et Directeur Général et le Directeur Financier en support des travaux d'audit menés par ailleurs. Le cœur de cette procédure repose sur un processus d'auto-évaluation par les unités, qui couvre 110 unités pour l'exercice 2003.

Pour ce faire, les départements Consolidation & Procédures Comptables, Contrôle Financier et Systèmes d'Information, en coopération avec la direction de l'audit interne, déterminent les contrôles et procédures clés qui doivent être soumis

au processus d'auto-évaluation. Le critère principal pour déterminer les contrôles clés est la probabilité que l'absence ou l'échec de ce contrôle conduise à un reporting erroné.

Un questionnaire d'auto-évaluation est élaboré sur la base des résultats de ces travaux. Pour l'exercice 2003, 87 points de contrôle ont été retenus, issus des cinq composantes du référentiel COSO :

- l'environnement de contrôle : la culture de contrôle au sein de l'entreprise,
- l'évaluation des risques : l'évaluation des facteurs internes et externes susceptibles d'affecter la performance de l'entreprise,
- les activités de contrôle : les règles et procédures permettant que les actions de gestion des risques établies par la Direction Générale soient appliquées,
- l'information et la communication : le processus qui assure en temps réel que les informations pertinentes sont identifiées et communiquées en temps voulu,
- le pilotage : processus visant à s'assurer que le contrôle interne est adéquatement conçu, efficacement appliqué et adapté à l'organisation.

La direction de l'audit interne met en œuvre le processus d'auto-évaluation dans les unités du Groupe à partir du questionnaire. Cette auto-évaluation est menée sous la responsabilité du Directeur Financier de chaque unité, qui dresse des plans d'action pour toute faiblesse identifiée pendant le processus d'auto-évaluation et devrait à l'avenir mettre en œuvre ces plans, les documenter, et, ce avant la fin de chaque année civile.

Le questionnaire adressé au Directeur de l'audit interne est complété et certifié par chaque Directeur Financier. Sur la base de cette auto-évaluation, une attestation annuelle est établie sous la signature du Président et Directeur Général et du Directeur Financier des unités significatives du Groupe portant sur l'adéquation et la performance du système de contrôle interne de leur unité.

La finalité de ce dispositif, dans le cadre du comité de l'information financière, est d'assurer au Président et Directeur Général et au Directeur Financier d'Alcatel que les procédures en vigueur dans le Groupe relatives à la fiabilité de l'information financière sont adaptées.

Au cours de chaque mission dans les unités concernées, les auditeurs évaluent la qualité du processus d'auto-évaluation, ainsi que les résultats et les plans d'action mis en place par la Direction Générale. Les faiblesses identifiées font l'objet d'un suivi par la direction de l'audit interne pour assurer que les actions correctives sont mises en œuvre en temps et en heure.

Ayant par tradition une forte culture de contrôle interne, Alcatel entend développer ses procédures en réponse aux exigences des nouvelles réglementations qui lui sont applicables et dans le souci de privilégier la qualité et la fiabilité de l'information financière. Le compte rendu de l'organisation générale et des procédures de contrôle interne ci-dessus illustrent la démarche progressive dans laquelle s'est engagé Alcatel.

■ Rapport des commissaires aux comptes

Sur le rapport du Président pour la partie concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003)

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Alcatel pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Alcatel et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Alain Pons

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Christian Chiarasini

GESTION DES RISQUES

Alcatel continue de mettre en œuvre une gestion proactive des risques visant à la protection de ses salariés, de ses actifs et de l'environnement, tout en assurant la continuité et le développement de ses activités. La structure de gestion des risques d'Alcatel s'appuie sur :

- un processus permanent d'identification et de quantification des risques, ou cartographie, notamment ceux spécifiques aux activités d'Alcatel et à leur évolution ;
- une politique de prévention des sinistres afin de minimiser leur fréquence et de contrôle afin d'en limiter l'ampleur ;
- un niveau approprié de rétention des risques ;
- une approche coordonnée et efficace du transfert de coût ou d'autres méthodes de financement des risques pour les risques non conservés ;
- une mise en place de plans d'urgence en cas de crise.

La gestion des risques liés aux biens matériels et actifs d'exploitation est confiée à une équipe dédiée au niveau du Groupe, dont la mission consiste à définir, communiquer et mettre en œuvre la politique de gestion des risques. Pour les sociétés contrôlées à 50 % et plus par Alcatel, la prévention et la couverture des sinistres font l'objet d'une coordination étroite entre l'entité concernée et le Groupe.

Les opérations de cession et d'acquisition font l'objet d'une attention toute particulière, la politique consistant à appliquer les programmes aux sociétés récemment acquises et à en retirer les sociétés cédées à la date de cession.

Depuis 2001, une cartographie des risques à l'échelle mondiale est régulièrement mise à jour, afin de renforcer le programme de gestion des risques. Elle s'appuie sur les études globales de sinistralité (fréquence, sévérité) de tous les risques assurés, complétées par des interviews régulières des équipes des "Business Divisions" permettant d'évaluer le plus en amont possible l'ensemble des risques opérationnels auxquels est exposé le Groupe.

Ceci permet de prévenir les risques significatifs susceptibles de concerner les biens tangibles et intangibles, en optimisant le niveau de couverture de ceux qui sont assurables.

Prévention des sinistres/risques industriels

Le Groupe poursuit sa politique d'audit et d'examen de ses sites afin de détecter les anomalies éventuelles et de mieux prévenir l'exposition future à certains risques. En France, aucun des sites d'Alcatel n'est directement concerné par la loi du 30 Juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Un processus d'ingénierie HPR (Highly Protected Risk ou Risque Hautement Protégé) est mis en œuvre pour les dommages matériels, selon les normes internationales reconnues, au travers des principales implantations dans le monde entier, et sur la base d'un programme de visites régulières de tous les sites industriels d'une valeur supérieure à 5 millions d'euros. Ces visites, menées par un consultant spécialisé externe, ont débuté en 1987 et n'ont cessé d'être améliorées depuis.

Ainsi, 120 visites ont été réalisées en 2003, permettant d'amener 85 % de la valeur totale assurée au niveau de protection souhaité HPR (contre 42 % en 1987).

Risques liés à l'environnement

Un processus d'ingénierie interne, mis en œuvre sur les principaux sites de production dès 1992, a permis d'anticiper les exigences de la norme internationale ISO 14001, publiée en 1996 et concernant les systèmes de management de l'environnement (SME). À fin 2003, 19 sites de production répartis dans huit pays ont reçu une certification externe selon cette norme, la baisse du nombre de sites certifiés par rapport à 2002 s'expliquant, comme en 2002, par la cession de plusieurs d'entre eux au cours de l'année.

Dans le cas de cessions ou d'acquisitions, il est procédé, de manière systématique et par des consultants externes, à des évaluations environnementales des différents sites. Ainsi, les évaluations complètes et détaillées menées lors de la cession de la SAFT, combinant l'environnement, l'hygiène et la santé compte tenu des risques spécifiques liés à l'activité des batteries, n'ont pas révélé de problèmes susceptibles d'engager la responsabilité d'Alcatel de manière significative après cette cession. Il en est de même pour les activités en France de fabrication de circuits imprimés (Coutances) et d'armoires métalliques (Saintes) cédées en 2003.

De plus, Alcatel a mis en place une veille environnementale organisée sous la forme d'un réseau d'une vingtaine d'experts à travers le monde. Ils s'assurent notamment de la mise en œuvre d'un plan d'actions pour pouvoir appliquer les nouvelles directives européennes sur l'interdiction d'utiliser des substances dangereuses comme le plomb (directive RoHS entrant en application le 1^{er} juillet 2006) et sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (directive WEEE entrant en application le 13 août 2005).

Assurances

La mise en œuvre coordonnée de la politique de gestion des risques associe :

- un processus d'ingénierie active des risques, incluant une cartographie générale et mondiale des risques avec en 2003 une analyse plus spécifique par divisions (communications fixes et mobiles, optique, transport, spatial, intégration et services, entreprise) ;
- une prévention des sinistres étendue à pratiquement tous les types de risques (dommages directs et pertes d'exploitation, responsabilité civile, transport, installation) ;
- la conservation organisée à l'échelle du Groupe des sinistres de fréquence par le biais de sa filiale consolidée de réassurance ;
- le transfert des sinistres majeurs au marché mondial de l'assurance.

Grâce à cette mise en œuvre, Alcatel vérifie en continu la bonne adéquation des ses couvertures d'assurance (en fonction de leur disponibilité sur le marché mondial de l'assurance) avec les risques réels du Groupe.

Depuis janvier 2001, un programme unique intègre les différentes lignes suivantes: dommages directs et pertes d'exploitation, responsabilité civile générale et produits, responsabilité professionnelle, responsabilité civile produits aéronautiques et spatiaux, transport, installation, responsabilité des dirigeants, responsabilité fiduciaire, fraude et détournement.

Ce programme a permis d'échapper aux conséquences du bouleversement du marché de l'assurance consécutif au 11 septembre 2001, et ceci jusqu'à son terme fin 2003.

Un nouveau programme intégré, couvrant toutes les lignes d'assurance listées ci-dessus, a été renégocié au 1^{er} janvier 2004 auprès d'un nombre restreint de réassureurs et assureurs, avec l'implication toujours aussi déterminante de la filiale de réassurance. Il est d'application mondiale, et la cartographie générale des risques a été un support important lors de sa négociation.

Le Groupe bénéficie ainsi de couvertures se comparant favorablement, en terme d'étendue et de limites, aux autres acteurs d'activités et de tailles comparables.

Risques juridiques

Le Groupe n'est soumis directement à aucune réglementation particulière pouvant affecter le cours normal des affaires.

Toutefois, le secteur des télécoms, à savoir les opérateurs clients d'Alcatel, est, lui, soumis à des réglementations édictées par les autorités nationales indépendantes qui ne sont pas sans influence sur Alcatel. Le Groupe n'est dépendant d'aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative pour l'exploitation de son activité. En revanche, certaines entités du Groupe sont tenues d'assurer la confidentialité des activités qu'elles exercent en raison de la nature de celles-ci et en vertu d'accords conclus avec des organisations internationales ou avec des autorités de certains états en charge de la Défense ou de l'Industrie.

Les engagements pris conduisent les sociétés concernées et le personnel affecté à ces activités à restreindre l'accès aux lieux et aux moyens de production nécessaires à l'exercice de ces activités ainsi qu'aux informations y afférentes.

Litiges

Les litiges sont exposés page 101 (note 20)

Risques de marché

Les risques de marché sont exposés page 23 (sous-titre : Risques généraux liés aux marchés d'Alcatel)

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sous l'impulsion des rapports AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, du "Sarbanes Oxley Act" et de la réglementation de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, Alcatel a veillé à se conformer aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise en vue d'assurer le bon fonctionnement de son conseil d'administration et l'amélioration de l'information financière. En 2003, cette volonté a abouti à l'approbation de modifications de la charte des administrateurs et à l'adoption de règlements propres au conseil d'administration et à ses comités.

Composition du conseil

Le conseil compte le même nombre d'administrateurs qu'au cours de l'année précédente. Parmi les 14 membres qui le composent, quatre sont de nationalité étrangère, deux sont salariés du Groupe et proposés par le Fonds Commun de Placement d'Alcatel.

Au cours de l'année écoulée, des changements sont intervenus en raison de la fin de mandat de MM. Jean-Marie Messier et Helmut Werner. Deux nouveaux administrateurs ont été nommés par l'assemblée générale du 17 avril 2003, MM. Philippe Germond et Daniel Lebègue, pour une durée de 4 ans.

Lors de cette même assemblée, les mandats de MM. Serge Tchuruk, Daniel Bernard et Marc Viénot ont été renouvelés pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

La durée maximale de la fonction d'administrateur a en effet été ramenée à quatre ans au lieu des six ans prévus par la loi, par décision de l'assemblée générale du 16 mai 2000.

Sur les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, réuni le 10 mars 2004, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en juin 2004, de renouveler M. Jozef Cornu, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans.

L'âge moyen des administrateurs s'élève à 61 ans.

Les nominations de nouveaux administrateurs répondent à des règles strictes de sélection. Le conseil d'administration doit réunir des membres bénéficiant à la fois d'une compétence au regard des métiers d'Alcatel, d'une grande complexité technologique, d'une expertise financière suffisante pour leur permettre de statuer de manière éclairée et indépendante sur les états financiers du Groupe et sur le respect des normes comptables et, enfin, d'une indépendance certaine à l'égard de la direction de la société selon les critères ci-dessous rappelés.

Les critères d'indépendance retenus par le conseil d'administration s'inspirent de la définition proposée par les rapports AFEP-MEDEF et les dispositions du "Sarbanes Oxley Act", et se fonde sur la règle générale selon laquelle un administrateur, quelle que soit l'ancienneté attachée à ses fonctions, est indépendant dès lors qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Selon ces critères, le conseil d'administration a confirmé, lors de sa réunion du 10 décembre 2003, l'indépendance de huit de ses membres, soit plus de la moitié du conseil au 1^{er} janvier 2004 : MM. Daniel Bernard, Philippe Bissara, Frank Blount, David Johnston, Daniel Lebègue, Pierre-Louis Lions, Peter Mihatsch et Marc Viénot.

Sans leur reconnaître la qualité d'administrateur indépendant au regard des critères de gouvernement d'entreprise, le conseil d'administration a néanmoins admis que MM. Thierry de Loppinot et Bruno Vaillant, administrateurs salariés et membres du Fonds Commun de Placement Alcatel "FCP 3A", bénéficient d'une totale liberté d'opinion en raison de leur mode d'élection et de leur statut.

Compétences du conseil d'administration

Le règlement intérieur institué par le conseil d'administration du 3 février 2003 reflète un certain nombre des nouvelles règles de gouvernement d'entreprise afin de permettre au conseil d'exercer pleinement ses compétences et d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chaque administrateur.

La mission du conseil d'administration et les modalités de ses interventions sont organisées autour de trois grands principes : ses devoirs d'administration, d'examen et de précaution.

Extraits du règlement intérieur

"Le conseil d'administration se prononce régulièrement sur les orientations stratégiques du Groupe, les opérations de restructurations internes et les projets d'investissements importants de croissance organique."

"Le conseil d'administration délibère sur les acquisitions et les cessions significatives de participations et d'actifs se situant hors de la stratégie qu'il a déterminée. Il statue également sur toute opération ou engagement susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe ou de modifier de manière importante la structure de son bilan. Il est appelé à délibérer dès lors que l'opération envisagée représente plus de 10 % des capitaux propres."

"Le conseil d'administration est régulièrement informé, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités, de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société. Il peut également avoir connaissance à tout moment, de toute évolution significative de la situation financière et de la situation des liquidités, ainsi que des engagements de la société."

Préparation, organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni huit fois au cours de l'année 2003 et a recueilli la présence de près de 90 % de ses membres à chacune de ses réunions. Il s'est réuni à deux reprises depuis le 1^{er} janvier 2004.

Le calendrier des réunions du conseil et des comités est arrêté en fin d'année pour l'année à venir, ce qui n'exclut pas pour autant la convocation de réunions exceptionnelles si nécessaire.

Préalablement à chaque réunion du conseil et sauf exception justifiée par l'urgence, les administrateurs reçoivent une convocation formelle à laquelle sont joints le procès-verbal

de la précédente réunion, ainsi que la documentation et les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission en fonction de l'ordre du jour établi.

Selon l'ordre du jour de ces réunions et la nature des sujets traités, le Président du conseil d'administration peut demander la réunion préalable de l'un des trois comités constitués au sein du conseil.

Extrait du règlement intérieur

"Dans l'exercice de ses différentes missions, le conseil d'administration peut constituer des comités spécialisés, composés d'administrateurs nommés par lui, qui instruisent les affaires entrant dans les attributions du conseil et lui soumettent leurs avis et propositions en conformité avec les règlements intérieurs qui les animent. Ces comités, réunissant de 3 à 5 administrateurs au plus, sont présidés par l'un d'entre eux nommé par le conseil d'administration."

Les informations nécessaires aux délibérations du conseil sont adressées dans un délai de quelques jours avant la réunion, compatible avec le respect de la confidentialité qui s'impose pour la transmission de toute information privilégiée et avec un examen préalable approfondi des documents par les administrateurs. Il en est de même pour les comités constitués par le conseil d'administration.

La réunion du conseil appelé à arrêter les comptes annuels, semestriels ou trimestriels, est précédée d'un examen par le comité des comptes.

Le dossier remis en séance du conseil comprend une documentation complète sur les points de l'ordre du jour. D'une manière générale, chaque point est renseigné par une documentation interne et/ou externe selon la nature du sujet traité et est accompagné, le cas échéant, d'un projet de délibération du conseil. Le dossier comporte en outre le projet de communiqué du conseil publié en général le lendemain de la réunion et avant l'ouverture de la Bourse de Paris selon les recommandations de l'Autorité des marchés financiers.

Le dossier contient également la liste des principaux contrats et accords conclus depuis la dernière réunion, ainsi qu'une information sur l'évolution du cours de l'action Alcatel.

La possibilité est offerte aux administrateurs, le cas échéant, de participer aux délibérations par des moyens de visioconférence. Ces derniers sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des voix délibératives, sauf lorsque le conseil est appelé à examiner certains points de l'ordre du jour, pour lesquels la loi a expressément exclu cette possibilité.

Les réunions du conseil ont une durée moyenne de trois heures et sont précédées habituellement d'une réunion informelle avec les dirigeants du Groupe.

Les membres du conseil d'administration sont ainsi invités à rencontrer régulièrement les principaux dirigeants opérationnels du Groupe, afin de s'informer des orientations de la société et des métiers dans lesquels elle entend se développer. Ils peuvent solliciter les avis des dirigeants sur tout sujet qu'ils jugent opportun, conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration.

Par ailleurs, les membres du conseil sont destinataires de toute information pertinente concernant la société, notamment les articles de presse et les rapports d'analyse financière.

Travaux du conseil

Les travaux du conseil s'appuient sur des présentations de la Direction générale et des propositions du Président, lesquelles sont librement débattues entre les administrateurs. Ils portent sur les points suivants :

Comptes

Le conseil a arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2002, ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'exercice en cours et proposé l'affectation des résultats. Il a également examiné les comptes consolidés trimestriels et semestriels de l'exercice 2003. Lors de chacune de ces réunions, les comptes ont été examinés en présence des commissaires aux comptes et il a été rendu compte des travaux du comité des comptes.

Marche du Groupe

Le conseil a examiné la position d'Alcatel sur le marché, la stratégie du Groupe et la politique de recentrage proposée. Il a par ailleurs entendu les conclusions du comité stratégique quant à ces orientations et à leurs conséquences organisationnelles.

Il a approuvé l'acquisition des sociétés iMagicTV Inc. (Canada) et TiMetra Inc. (États-Unis) et a autorisé, pour ce faire, l'émission par sa filiale Coralec d'obligations remboursables en actions Alcatel. Le conseil a également autorisé dans le cadre d'une réorganisation interne, l'apport de la totalité des titres des sociétés Alcatel USA Inc., Alcatel USA Holdings Corp. et Alcatel NA Cable Systems à Compagnie Financière Alcatel.

Il a, par ailleurs, approuvé la vente des activités de composants optiques à Avanex sous forme d'échange d'actions qui confère à Alcatel, à l'issue de cette opération, 28 % du capital de cette société ainsi que la cession de la division batteries représentées par le Groupe SAFT.

Il a aussi examiné divers projets de désinvestissements et d'acquisitions qui n'ont pas donné lieu à la réalisation d'une opération.

Situation et opérations financières

Le conseil d'administration a pris la décision de soumettre à l'assemblée des actionnaires la suppression des droits particuliers attachés aux actions de catégorie O et de les transformer en actions Alcatel ordinaires sur la base d'une pour une. Cette proposition a été approuvée par les actionnaires réunis en assemblée générale le 17 avril 2003.

Le conseil a suivi l'évolution de la trésorerie du Groupe, la mise en œuvre des plans de restructuration et de réduction des coûts et les mesures ayant conduit à l'amélioration sensible du besoin en fonds de roulement.

Il a notamment autorisé l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, réalisée pour un montant nominal de 1 022 millions d'euros. Le produit de cette émission était destiné en priorité au financement d'une offre publique d'achat portant sur trois emprunts obligataires venant à échéance en 2004 et 2005.

Pouvoirs du Président

Conformément aux dispositions statutaires, le conseil a décidé, lors de sa réunion du 24 avril 2002, de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration

et de Directeur Général. Faisant suite au renouvellement du mandat d'administrateur de M. Serge Tchuruk lors de l'assemblée générale mixte réunie le 17 avril 2003, le conseil lui a renouvelé sa confiance en le nommant en qualité de Président du conseil d'administration et de Directeur Général de la société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le Président et Directeur Général exerce ses fonctions sans limitation particulière, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au conseil d'administration par la loi, les statuts et le règlement intérieur.

Le conseil a renouvelé, par ailleurs, la délégation de pouvoirs au Président en matière d'emprunts obligataires et celle relative aux garanties et sûretés qui peuvent être consenties par la société.

Gouvernement d'entreprise

Dans le respect des nouvelles règles de gouvernement d'entreprise, le conseil a arrêté les règlements du conseil et des comités exposant leur mode de fonctionnement, ainsi que la charte de l'administrateur.

En conformité avec de nouvelles règles de la Securities and Exchange Commission (SEC) relatives à l'indépendance des commissaires aux comptes, le conseil a approuvé une modification du règlement du comité des comptes visant à instaurer une autorisation préalable par ce comité des missions ponctuelles confiées aux commissaires aux comptes en dehors de leur mandat de contrôle des comptes de la société et de son Groupe.

Il a examiné les propositions du comité des nominations et des rémunérations sur les projets d'attribution d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2003 et sur la rémunération du Président et Directeur Général.

Assemblées

Le conseil a procédé à la convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires et de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de catégorie O et a arrêté les documents à soumettre à l'assemblée et notamment l'ordre du jour. Il a également convoqué les porteurs d'obligations remboursables en actions Alcatel nouvelles ou existantes afin de leur soumettre une modification du contrat d'émission et certaines résolutions soumises à l'assemblée des actionnaires.

Il a examiné les questions adressées par les actionnaires dans le cadre de la procédure des questions écrites visée par l'article L. 225-108, alinéa 3 du code de commerce.

L'ensemble des résolutions proposées aux assemblées ci-dessus ont été approuvées.

Évaluation du conseil d'administration

Le conseil a pris connaissance du rapport d'évaluation de son fonctionnement réalisé à la fin de l'année 2002, par un cabinet indépendant à l'instar de ce qui avait déjà été fait en 2000. D'après les conclusions de ce cabinet, le conseil d'administration bénéficie de la nécessaire indépendance vis-à-vis de la Direction Générale et la participation des administrateurs aux débats est de bonne qualité.

Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, les administrateurs se sont réunis afin de débattre du

fonctionnement du conseil d'administration et de l'indépendance de ses membres.

La réunion s'est prolongée hors la présence des administrateurs ayant la qualité de dirigeant ou de salarié de la société, à l'effet de se prononcer sur les performances des dirigeants sociaux, MM. Serge Tchuruk et Philippe Germond.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2004, le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises principalement pour arrêter les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2003, convoquer l'assemblée générale annuelle et décider d'un nouveau plan d'options de souscription d'actions.

LES COMITÉS DU CONSEIL

Trois comités existent depuis plusieurs années : le comité des comptes, le comité des nominations et des rémunérations, ainsi que le comité stratégique.

Le conseil d'administration, lors de la réunion du 3 février 2003, a décidé de redéfinir leur composition, leur mission et a approuvé pour chacun de ses comités un règlement fixant leurs attributions et leurs modalités de fonctionnement respectives.

Comité stratégique

Le comité est composé de trois membres qui sont nommés ou renouvelés par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Les membres sont, au 1^{er} janvier 2004, MM. Serge Tchuruk, Président du comité, Pierre-Louis Lions et Peter Mihatsch. Deux d'entre eux sont indépendants. Le comité stratégique intervient dans la définition des axes de croissance du Groupe, la sélection des investissements et la gestion de la performance du Groupe.

Le comité s'est réuni en septembre 2003 pour revoir les orientations stratégiques et les perspectives de développement ouvertes à Alcatel. Cette réunion a abouti à des réflexions du conseil en décembre 2003 sur les métiers du Groupe.

Comité des nominations et des rémunérations

Le comité est composé de trois membres nommés ou renouvelés par le conseil d'administration. Les membres sont, au 1^{er} janvier 2004, MM. Daniel Bernard, Président du comité, Philippe Bissara et Frank Blount. Ils sont tous indépendants.

Le Président du conseil d'administration peut être associé aux discussions et travaux du comité.

Ce comité a trois missions majeures, dont la première est l'étude de toutes les questions relatives à la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (mise en place d'une procédure relative à la nomination de nouveaux administrateurs, à l'évaluation de leur indépendance...).

Il a également pour mission de faire des propositions au conseil en matière de rémunération des dirigeants, des mandataires sociaux, y compris celle du Président, de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (fixation de la politique d'attribution, périodicité) et d'augmentations de capital réservées aux salariés.

Le comité s'est réuni deux fois en 2003 et une fois depuis le début de l'année 2004, et a recueilli la présence de la totalité de ses membres.

Il a étudié les plans d'options de souscription d'actions de la société de mars 2003 et de mars 2004, le mode de détermination de la rémunération du Président et Directeur Général et du Directeur Général adjoint et le montant de la partie variable de leur rémunération au titre de l'exercice 2003.

Il a également examiné la situation de chaque administrateur en fonction des critères définis par le conseil et résultant des nouvelles recommandations en matière de gouvernement d'entreprise. Il a préparé les décisions du conseil relatives à l'évaluation du conseil et aux performances du Président et Directeur Général.

Par ailleurs, il a proposé au début de l'année 2004, le renouvellement du mandat de M. Jozef Cornu en qualité d'administrateur.

Le Président du comité a rendu compte de ses travaux au conseil d'administration qui a délibéré en conséquence.

Comité des comptes

Le comité est composé de quatre membres, tous indépendants, qui sont nommés ou renouvelés par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Les membres sont, au 1^{er} janvier 2004, MM. Daniel Lebègue, Président du comité, Marc Viénot, Daniel Bernard et David Johnston. Le conseil d'administration, réuni le 17 avril 2003, a nommé M. Daniel Lebègue nouvel administrateur de la société, en qualité de membre du comité des comptes et de Président de ce comité en remplacement de M. Marc Viénot.

Les missions de ce comité s'organisent autour de quatre thèmes : les principes comptables, le contrôle interne, les comptes et la situation financière, et le commissariat aux comptes.

Le comité s'assure notamment de la pertinence et de la permanence des méthodes. Il examine le périmètre de consolidation, les normes comptables applicables et les comptes sociaux et consolidés. Il vérifie que sont définis des procédures et des plans d'audit interne. Il examine les risques et engagements hors bilan significatifs du Groupe, ainsi que toute question de nature financière ou comptable.

Par ailleurs, le comité des comptes conduit les procédures de sélection des commissaires aux comptes et veille à leur indépendance, en déterminant éventuellement toute règle portant sur les missions qu'ils peuvent conduire. Il formule également un avis sur le montant de leurs honoraires.

Les membres du comité se sont réunis six fois en 2003. Lors de ces réunions, plus de 90 % des membres du comité étaient présents. Depuis le début d'année 2004, le comité s'est réuni deux fois, principalement pour examiner les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003, (en normes françaises et américaines), il est régulièrement rendu compte des travaux du comité au conseil d'administration, en particulier en 2003 sur les points suivants :

Principes comptables

Le comité a été informé des méthodes appliquées pour établir les réconciliations avec les normes comptables américaines (US GAAP) et des différences de traitement des opérations avec les comptes en normes françaises.

Il a également pris connaissance de l'évolution des normes vers l'IFRS dont la mise en œuvre est prévue pour la première fois au 1^{er} trimestre 2005 et a approuvé les réflexions engagées par le Groupe sur les conséquences de leur entrée en vigueur chez Alcatel.

Contrôle interne

Il a reçu communication du rapport annuel de l'audit interne pour 2002 ainsi que du plan d'audit interne pour 2003. Lors de la revue des audits internes, il a entendu le service en charge de cette mission et examiné avec lui les moyens dont il dispose.

Le comité a pris acte de la mise en place d'un comité de l'information financière (Disclosure Committee prévu par le « Sarbanes Oxley Act »), chargé de veiller au respect des procédures d'établissement et de contrôle des comptes en vue de permettre la publication d'informations fiables sur le Groupe.

Comptes et situation financière

Au cours de l'exercice 2003, le comité a procédé à l'examen préalable des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2002, à celui des comptes, en US GAAP, à celui des comptes semestriels consolidés, ainsi qu'à celui des comptes consolidés trimestriels. Lors de chacune de ces réunions, il a entendu la Direction Générale, la Direction Financière et les commissaires aux comptes et examiné en présence de ces derniers les principaux points discutés avec la Direction Financière lors de l'établissement des comptes.

Les prévisions budgétaires et financières pour 2003 ont été présentées au comité.

Le comité a pris acte de l'amélioration de certains ratios qui ont permis de ne pas remettre en cause les contrats financiers du Groupe avec les banques.

Il a constaté des améliorations sensibles dans la qualité de présentation de certaines informations dans les annexes aux comptes et notamment celles relatives aux provisions et aux engagements hors bilan.

Commissariat aux comptes

Le comité a proposé au conseil d'administration de modifier certaines dispositions du règlement relatives à l'indépendance des commissaires aux comptes et d'adopter un dispositif qui permette au Groupe d'être conforme aux nouvelles réglementations de la SEC principalement entrées en vigueur en mai 2003.

Le comité a approuvé et mis en place une procédure d'autorisation préalable des missions des commissaires aux comptes définissant les principes et la nature des missions autorisées. Il a également fixé les seuils, calculés sur la base du montant total des honoraires attribués aux commissaires aux comptes pour le contrôle légal des comptes, au-dessus desquels toute mission requiert une autorisation spécifique du comité des comptes.

La liste des missions effectuées par les commissaires aux comptes depuis le début de l'année a été communiqué au comité.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Le Président et Directeur Général

La rémunération annuelle du Président et Directeur Général se décompose, comme celle de l'ensemble des cadres et dirigeants du Groupe, en une partie fixe et une partie variable. Elle est décidée, sur proposition du comité des nominations et rémunérations, par le conseil d'administration.

La rémunération variable, dont le mode de détermination est examiné chaque année par le conseil en fonction des perspectives d'évolution et de résultats du Groupe pour l'année suivante, est également décidée par le conseil sur proposition du comité des nominations et rémunérations, et est payée dans l'année qui suit l'exercice auquel elle se rapporte, après que l'assemblée des actionnaires s'est prononcée sur les comptes de l'exercice écoulé.

Aucune rémunération variable n'a été versée en 2003 (comme c'était également le cas en 2002). La rémunération globale brute versée en 2003 s'élève donc à 1 524 490 euros, égale au montant de la rémunération fixe qui est resté stable depuis 2000.

S'agissant de la rémunération variable qui sera versée en 2004 au titre de l'exercice 2003, le conseil a fixé son montant brut à 770 000 euros en considération des performances du Président et Directeur Général au titre du redressement du Groupe et du résultat opérationnel acquis dans un contexte difficile.

Par ailleurs, M. Tchuruk ne perçoit aucun jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe ou dans celles dont il est administrateur au titre de la participation d'Alcatel dans leur capital. Il bénéficie d'un véhicule de la société, pour lequel l'avantage en nature au titre de l'exercice 2003 s'élève à 9 982 euros.

Enfin, conformément aux dispositions prises à son égard lors de sa nomination, le Président et Directeur Général aura droit, sauf acte contraire à l'intérêt social, au versement à la fin de son mandat d'une indemnité égale à deux fois sa rémunération. Il bénéficie également d'un régime de retraite complémentaire lui permettant de percevoir, tous régimes confondus, une pension plafonnée à 40% de sa rémunération.

Les dirigeants

En 2003, le montant global des rémunérations perçues d'Alcatel ou des sociétés qu'elle contrôle, par la Direction Générale représentée par les 11 membres composant le comité exécutif au 31 décembre 2003, s'est élevé à 7,5 millions d'euros (contre un montant total de 7,7 millions d'euros versé en 2002). Les rémunérations des dirigeants comprennent une partie fixe et une partie variable assise sur les performances de la société et sur leur performance individuelle, selon des critères revus par le comité des nominations et des rémunérations.

Sur le montant global des rémunérations versées en 2003, la partie fixe représente 5,8 millions d'euros, et la partie variable, liée en partie aux résultats de l'exercice 2002, s'élève à 1,7 million d'euros, soit 23% du montant global. Par ailleurs, les jetons de présence de différentes sociétés perçus par les intéressés en raison de leurs fonctions chez Alcatel sont déduits du montant des salaires versés.

Les administrateurs

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs est fixé à 600 000 euros conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2000. Les modalités de répartition, décidées par le conseil d'administration, et reprises dans le règlement intérieur, sont les suivantes :

- M. Tchuruk, Président et Directeur Général d'Alcatel, et M. Germond, Directeur Général adjoint, ne perçoivent pas de jetons de présence ;
- le montant des jetons de présence est divisé en deux parties égales, une partie fixe et une partie variable, réparties comme suit :
 - la partie fixe est répartie en parts égales entre tous les administrateurs ;
 - la partie variable est répartie entre les membres du conseil, en fonction de leur assiduité aux réunions du conseil et des comités dont ils sont membres ;
- les règlements sont effectués en deux versements : le premier à l'issue de l'assemblée générale annuelle, le second en fin d'année ;
- le montant des jetons de présence effectivement versés au titre de l'exercice 2003 s'est élevé à 600 000 euros.

Les rémunérations et avantages versés aux cours de l'exercice 2003 aux membres du conseil d'administration sont réunis ci-après :

(en euros)	Rémunérations	Jetons de présence ⁽³⁾	Avantages en nature
Serge Tchuruk ⁽¹⁾	1 524 490	–	9 982
Philippe Germond ⁽¹⁾	750 000	–	5 496
Daniel Bernard	–	64 169	–
Philippe Bissara	–	53 309	–
Frank Blount	–	42 901	–
Jozef Cornu ⁽¹⁾	271 674	47 880	33 465
Jean-Pierre Halbron ⁽²⁾	453 315	47 880	199
David Johnston	–	43 960	–
Daniel Lebègue	–	41 959	–
Pierre-Louis Lions	–	49 390	–
Thierry de Loppinot	93 772	47 880	–
Peter Mihatsch	–	40 941	–
Bruno Vaillant	75 593	47 880	–
Marc Viénot	–	54 819	–

(1) Montant correspondant à la part fixe annuelle versée en 2003, aucune part variable n'ayant été versée en 2003 au titre de l'exercice 2002.

(2) M. Halbron a reçu une indemnité de 1 950 872 € lors de la cessation de son contrat de travail.

(3) Le montant des sommes versées aux administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2003 s'est élevé à 59 940 € pour M. Helmut Werner et à 8 092 € pour M. Jean-Marie Messier.

M. Germond bénéficie des mêmes conditions (avantages en nature, indemnité de départ) que celles consenties au Président et Directeur Général. Il bénéficie également du régime de retraite complémentaire accordé à environ 80 cadres dirigeants du Groupe.

INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS

Intérêts dans le capital

Conformément à l'article 12 des statuts de la société, les administrateurs doivent détenir au moins 500 actions de la société. Dans l'esprit des règles édictées en faveur du gouvernement d'entreprise, la charte de l'administrateur recommande que le nombre de titres détenus soit significatif et qu'à défaut de les détenir lors de leur entrée en fonction, les administrateurs investissent au moins une année de jetons de présence pour l'acquisition d'actions complémentaires.

Les membres du conseil d'administration détiennent, ensemble, au 31 décembre 2003, 373 045 actions Alcatel (y compris au travers de parts du FCP 3A et d'ADS), soit 0,03 % du capital et des droits de vote d'Alcatel (voir le détail de leur participation sous le titre « Informations sur les administrateurs »).

L'administrateur doit respecter les règles boursières en vigueur dans la société et s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés sur lesquelles il dispose, de par ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques. En outre, les administrateurs ne peuvent opérer sur les titres de la société qu'entre la date de l'annonce des résultats trimestriels et la clôture du trimestre en cours. Conformément aux recommandations émises par les autorités boursières, chaque administrateur déclare à la société semestriellement toutes les opérations réalisées sur les titres émis par Alcatel, lesquelles font l'objet d'une déclaration globale pour l'ensemble des membres du conseil d'administration auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Extrait de la charte de l'administrateur

“L'administrateur doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés sur lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, de par ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques (comptes annuels, semestriels, trimestriels, projets d'acquisition ou de désinvestissement, contrats commerciaux ou financiers, budget ou plan stratégique et, plus généralement, toute information susceptible d'avoir une influence sur le cours de bourse de la ou des valeur(s) concernée(s).”

Les membres du comité exécutif, à l'instar des dirigeants et salariés du Groupe disposant de par leurs fonctions d'informations non encore rendues publiques, doivent respecter les mêmes règles préventives du délit d'initiés.

Les membres appartenant au comité exécutif au 31 décembre 2003 détiennent, ensemble, 112 902 actions Alcatel (y compris au travers de parts du FCP 3A et d'ADS), soit 0,01 % du capital et des droits de vote d'Alcatel.

Options

L'ensemble des options consenties aux membres du conseil d'administration en 2003 s'élève à un nombre global de 751 256 options. Le Président et Directeur Général et le Directeur Général adjoint sont respectivement bénéficiaires de 500 000 et 250 000 options. Les administrateurs salariés représentant du FCP 3A, MM. Thierry de Loppinot et Bruno Vaillant, se sont vus octroyer respectivement 1 028 options et 228 options.

Ces options ont été consenties par le conseil d'administration le 7 mars 2003, au titre de deux plans, portant sur un nombre global de 26,5 millions d'options, donnant droit de souscrire à des actions Alcatel au prix de 6,70 euros, correspondant à la moyenne des cours de bourse de l'action Alcatel pendant les vingt jours de bourse qui ont précédé la décision du conseil.

Les options relevant du plan annuel, soit 751 200 options, sont exerçables par les bénéficiaires à l'issue d'un délai d'indisponibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution, soit entre le 7 mars 2007 et le 6 mars 2011.

Les 56 options relevant du second plan sont exerçables par les bénéficiaires pendant une période d'un an, à l'issue de ce même délai d'indisponibilité, entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008.

Aucune option n'a été levée par les membres du conseil d'administration sur l'exercice 2003.

Les 11 membres composant le comité exécutif au 31 décembre 2003 ont bénéficié en 2003 d'options de souscription d'actions ouvrant droit à 1 395 000 actions, représentant 5,1 % du nombre total d'options attribuées en 2003. Ces options répondent aux conditions générales du plan annuel du 7 mars 2003 et sont exerçables à un prix moyen pondéré de 6,80 euros. Aucune option n'a été levée par les membres du comité exécutif sur l'exercice 2003.

Les options consenties aux dirigeants et au Président et Directeur Général en 2004 sont décrites page 115.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Des conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies en 2003. Elles concernent les accords conclus entre Alcatel et Thales, les sociétés du Groupe et un administrateur.

Accords conclus avec Thales (ex-Thomson-CSF)

Les accords décidés en 1998 et renforcés en 1999, à l'occasion de l'augmentation par Alcatel de sa participation dans Thales (ex-Thomson-CSF) en décembre 1999, portent principalement sur les modalités de renforcement de coopération entre Alcatel et Thales dans des domaines communs aux deux Groupes, tels que les domaines stratégiques ou les domaines opérationnels (coopération commerciale, achats, capital-risque ou gestion du parc immobilier, etc.).

Assistance aux filiales

Bien que n'entrant pas formellement dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce et par souci de bonne information des actionnaires, le conseil d'administration a autorisé la contribution des sociétés du Groupe aux frais de recherche et développement et de propriété industrielle. Les sommes dues sont versées intégralement à Alcatel, à charge pour cette dernière de les répartir entre ses filiales en fonction de leurs besoins de financement. Au titre de l'exercice 2003, les produits enregistrés par Alcatel se sont élevés à 690 061 milliers d'euros. Les charges dont Alcatel est redevable aux filiales se sont, quant à elles, élevées à 727 879 milliers d'euros.

Convention intervenue entre Alcatel et un de ses administrateurs

Un contrat de consultant a été signé entre Alcatel et M. Werner aux termes duquel M. Werner s'est vu confier, à compter du 1^{er} août 2001, une mission d'assistance à la Direction Générale d'Alcatel dans les domaines stratégique, économique et industriel, en particulier en matière de communication externe et d'image de marque visant à promouvoir le Groupe en Europe et plus particulièrement en Allemagne. Au titre de ce contrat, lequel a pris fin au cours de l'année 2003, M. Werner a bénéficié d'une rémunération de 51 000 euros.

SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

En dehors des plans d'options décrits ci-après, les sociétés du Groupe ont mis en place des accords d'intéressement et de plans d'épargne d'entreprise en suivant les recommandations de la Direction Générale. Les sociétés filiales étrangères établissent des plans d'intéressement pour leurs salariés dans le cadre de la législation qui leur est applicable et quand celle-ci les y autorise.

Augmentations de capital réservées aux salariés

Au cours des cinq dernières années, la société a effectué des augmentations de capital en faveur de l'ensemble des salariés du Groupe en 2000 et 2001. Dans le cadre de la dernière augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'options de souscription d'actions, décidée par le conseil d'administration du 7 mars 2001, il a été émis 91 926 actions le 29 juin 2001. Chaque action souscrite a donné droit à trois options de souscription d'actions, au prix d'exercice de 50 euros, soit un nombre global de 275 778 options exerçables à l'issue d'un délai de trois ans (quatre ans pour la France) et pendant une période d'un an.

Depuis, il n'a pas été décidé de faire d'autres augmentations de capital réservés aux salariés, le conseil s'étant prononcé en ce sens par délégation reçue de l'assemblée des actionnaires, conformément à l'article L. 225-129-VII alinéa 2 du code de commerce.

Politique d'attribution des options

Les principales orientations en matière d'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été fixées par les conseils d'administration des 27 janvier et 29 septembre 1993, 29 mars et 13 décembre 2000 et, plus récemment, celui du 19 décembre 2001. Les attributions d'options sont décidées par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. La création des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions a été effectuée afin d'associer à la croissance de la rentabilité du Groupe les dirigeants et salariés qui jouent un rôle effectif, direct ou indirect, dans l'obtention des résultats. Les options constituent donc un mode d'intéressement à long terme des bénéficiaires aux résultats du Groupe.

La politique d'Alcatel est, dans ce domaine, de rester compétitif à travers le monde au regard des pratiques de ses concurrents. En application de la politique décrite ci-dessus, le nombre de bénéficiaires pour chaque plan annuel a augmenté sensiblement (de 1 000 en 1996 à 23 650 en 2003). Le conseil détermine le nombre d'options allouées et leurs conditions d'exercice en fonction d'une analyse des plans mis en œuvre par les sociétés appartenant au même

secteur d'activités, en fonction des pratiques de chaque pays et des niveaux de responsabilité des bénéficiaires.

Depuis 1998, le prix d'exercice des options ne comporte aucun rabais ni décote par rapport à la moyenne des cours de Bourse des vingt jours précédant la date d'attribution. Depuis décembre 2000, les plans annuels d'options de souscription d'actions comportent des règles selon lesquelles les bénéficiaires acquièrent définitivement des droits sur les options qui leur sont consenties à hauteur du quart du nombre de celles-ci au bout d'un an et à hauteur d'1/48^e de ce même nombre au terme de chaque mois qui suit.

Les options allouées aux mandataires sociaux, aux dirigeants et au Président répondent rigoureusement aux mêmes conditions que celles des options consenties à l'ensemble des bénéficiaires.

Au cours de l'année 2003, le nombre total d'options consenties à ceux des dirigeants et salariés du Groupe, non mandataires sociaux, qui ont reçu les 10 niveaux d'attributions les plus importants s'est élevé à 425 650 et ces options de souscription sont exerçables à un prix moyen pondéré de 6,70 euros. Le nombre total d'options levées par ceux des dirigeants et salariés du Groupe, non mandataires sociaux, qui représentent les dix plus importantes levées, compte tenu de levées d'un même nombre d'options, s'est élevé à 43 714, et ces options de souscription d'actions Alcatel ont été levées à un prix moyen pondéré de 5,08 euros.

Les plans d'options de souscription et d'achat d'actions Alcatel sont présentés en page 116-117

INFORMATIONS SUR LES ADMINISTRATEURS

	Nomination Échéance	Mandats et fonctions au cours de l'exercice 2003
<p>SERGE TCHURUK Président et Directeur Général, de nationalité française, 66 ans</p> <p>Détient 105 450 actions Et 208 parts du FCP 3A</p>	1995/2007	<p>En France : Administrateur de Thales, Total, la Société Générale* et de l'Institut Pasteur, Membre du conseil d'administration de l'école Polytechnique.</p> <p>À l'étranger : Président du conseil d'administration d'Alcatel USA Holdings Corp. (ex-Alcatel NA, Inc.), Membre du conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH.</p>
<p>DANIEL BERNARD Administrateur indépendant, de nationalité française, 58 ans</p> <p>Détient 141 125 actions</p>	1997/2007	<p>En France : Président et Directeur Général de Carrefour, Administrateur de Saint-Gobain, de Erteco, de Comptoirs Modernes*, Gérant de SISF.</p> <p>À l'étranger : Président de Presicarre, Vice-Président de DIA SA., Directeur de Vicour Administrateur de Grandes Superficies de Colombia, de Centros Comerciales Carrefour, de Finiper, de GS, de Carrefour Comercio e Industria et de Carrefour Argentina.</p>
<p>PHILIPPE BISSARA Administrateur indépendant, de nationalité française, 62 ans</p> <p>Détient 53 645 actions et 4 469 parts du FCP 3A</p>	1997/2005	<p>En France : Délégué général de l'ANSA, Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État, Administrateur de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient, Membre du conseil d'administration du Groupement français de l'Association Fiscale Internationale, Membre de l'Académie de Comptabilité, Secrétaire général adjoint d'EALIC (European Association for Listed Companies).</p>
<p>FRANK W. BLOUNT Administrateur indépendant, de nationalité américaine, 65 ans</p> <p>Détient 1 000 American Depository Shares</p>	1999/2005	<p>À l'étranger : Président de JI Ventures Inc., Administrateur de Energy Corporation USA, de Caterpillar Inc., d'Adtran Inc., de Hanson Plc.</p>
<p>JOZEF CORNU Administrateur, de nationalité belge, 59 ans</p> <p>Détient 20 500 actions 1 734 parts du FCP 3A</p>	2000/2004	<p>En France : Conseiller du Président d'Alcatel, Administrateur d'Alcatel CIT.</p> <p>À l'étranger : Président du conseil d'administration d'Alcatel Bell NV, de Tijd NV, Membre du conseil de surveillance d'Alcatel SEL AG, Administrateur de Taiwan International Standard Electronics Ltd, de Barco, de KBC, de Agfa Gevaert.</p>
<p>PHILIPPE GERMOND Administrateur, de nationalité française, 47 ans</p> <p>Détient 500 actions</p>	2003/2007	<p>En France : Directeur Général adjoint d'Alcatel, Administrateur d'Essilor, d'Ingenico, d'Atos Origin.</p> <p>À l'étranger : Administrateur d'Alcatel USA Inc., Membre du conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH.</p>
<p>JEAN-PIERRE HALBRON Administrateur, de nationalité française, 67 ans</p> <p>Détient 21 020 actions et 1 968 parts du FCP 3A</p>	1999/2005	<p>En France : Administrateur d'Electro Banque Président du comité d'éthique d'Alcatel</p> <p>À l'étranger : Président du conseil d'administration d'Alcatel Finance Inc.*, d'Alcatel USA Inc.*, Membre du conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH*, Administrateur Finance Australia Ltd*, d'Alcatel USA Holdings Corp.* (ex-Alcatel NA, Inc.).</p>

	Nomination Échéance	Mandats et fonctions au cours de l'exercice 2003
DAVID JOHNSTON Administrateur indépendant, de nationalité canadienne, 62 ans Détient 1 000 actions	2001/2005	À l'étranger : Président de l'Université de Waterloo (Canada), Administrateur de CGI, de Open Text, de Masco, d'EMCO*.
DANIEL LEBÈGUE Administrateur indépendant, de nationalité française, 60 ans Détient 500 actions	2003/2007	En France : Administrateur de Thales, de Scor, de Technip, Membre du conseil de surveillance d'Areva, Administrateur de Gaz de France (Établissement public), Président de l'Institut Français des Administrateurs "IFA" (Association).
PIERRE-LOUIS LIONS Administrateur indépendant, de nationalité française, 47 ans Détient 520 actions	1996/2005	En France : Professeur au Collège de France et à l'école Polytechnique, Président de la Commission d'évaluation de l'INRIA, Président du Conseil scientifique d'EDF et du Conseil scientifique du CEA-DAM, Membre de l'Académie des technologies, Membre de l'Académie des sciences, de l'Academia Europea, du Conseil Scientifique de la Défense, de la Société mathématique de France, de la Société de mathématiques appliquées et industrielles, Consultant à EADS – Launch Vehicles, Paribas, CAI. À l'étranger : Membre de l'American Mathematical Society et de l'European Mathematical Society, de l'International Association in Mathematical Physics et de l'Istituto Lombardo.
THIERRY DE LOPPINOT Administrateur salarié, de nationalité française, 60 ans Détient 4 430 actions 4 250 parts du FCP 3A	1997/2005	En France : Juriste au siège d'Alcatel, Président du conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement "Actionnariat Alcatel" (FCP 3A), Président et Directeur Général de Formalec, Administrateur de Société Immobilière Kléber-Lauriston "SIKL".
PETER MIHATSCH, Administrateur indépendant, de nationalité allemande, 63 ans Détient 500 actions	2002/2005	À l'étranger : Président du conseil de surveillance de Giesecke and Devrient Munich, Membre du conseil de surveillance de Vodafone GmbH, de Vodafone-Mobilfunk, d'ARCOR- Vodafone, de Daimler Chrysler Services*.
BRUNO VAILLANT Administrateur salarié, de nationalité française, 60 ans Détient 1 100 actions et 4 176 parts du FCP 3A	1997/2005	En France : Ingénieur à Alcatel Space (Direction des Systèmes d'Information), Administrateur de la Caisse de Prévoyance Haussmann, Membre du conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement "Actionnariat Alcatel" (FCP 3A), Expert près la cour d'appel de Toulouse.
MARC VIÉNOT Administrateur indépendant, de nationalité française, 75 ans Détient 4 950 actions	1987/2007	En France : Président d'honneur et administrateur de la Société Générale, Président de Association Paris Europlace*, Administrateur des Ciments Français, Membre du conseil de surveillance d'Aventis, Membre du conseil de l'Association Française des Entreprises Privées. À l'étranger : Administrateur de Société Générale Marocaine de Banque.

* Mandat échu au cours de l'exercice 2003 ou 2004.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés d'Alcatel de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, sur les délégations de pouvoirs à donner au conseil d'administration pour réduire le capital social, pour émettre des valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription, et pour augmenter le capital social en faveur d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

Du ressort de l'assemblée générale ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
3. Résultat de l'exercice – Affectation.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Renouvellement du mandat de M. Jozef Cornu en qualité d'administrateur.
6. Autorisation au conseil d'émettre des titres de créances et, notamment, des obligations.
7. Autorisation au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions.

Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

8. Autorisation au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la société.
9. Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.
10. Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions du code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du code du travail, y compris en cas d'utilisation des autorisations d'augmentation de capital.
11. Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 9^e et 10^e résolutions.
12. Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions du code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du code du travail, y compris en cas d'utilisation des autorisations d'augmentation de capital.
13. Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée et pour les formalités.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolutions relevant de la compétence d'une assemblée générale ordinaire

Les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires relèvent du ressort de l'assemblée générale ordinaire et de celui de l'assemblée générale extraordinaire.

I – Comptes de l'exercice 2003, affectation et conventions réglementée (première, deuxième, troisième et quatrième résolutions)

Les actionnaires, statuant en assemblée générale ordinaire, seront principalement appelés :

- par le vote de la première résolution, à approuver les comptes annuels d'Alcatel arrêtés au 31 décembre 2003 qui se traduisent par une perte nette comptable de 3 255 425 911,04 euros.
- par le vote de la deuxième résolution, à approuver les comptes consolidés d'Alcatel arrêtés au 31 décembre 2003 ;
- par le vote de la troisième résolution, à approuver la proposition d'affectation du résultat de l'exercice, visant à imputer les pertes de l'exercice augmentées des pertes antérieures reportées à nouveau sur le poste "autres réserves" et sur le poste "Primes d'émission, de fusion, d'apports", le poste "Report à nouveau" étant ainsi ramené à zéro ;
- par le vote de la quatrième résolution, à approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice (aucune nouvelle convention n'ayant été conclue) et qui vous sont exposées en détail dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant dans le rapport annuel.

II – Renouvellement de M. Jozef Cornu en qualité d'administrateur (cinquième résolution)

Cette résolution est destinée à renouveler le mandat d'administrateur de M. Jozef Cornu, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. M. Cornu, 59 ans, fait bénéficier le conseil de son expérience reconnue dans les métiers des télécoms et apporte une contribution importante sur les choix technologiques que le Groupe est appelé à faire.

III – Autorisation au conseil d'émettre des titres de créances et, notamment, des obligations (sixième résolution)

La sixième résolution est relative aux émissions de tout titre représentatif de droits de créances sur la société et notamment d'obligations simples ou assorties de warrants ou de droit de souscrire ou d'acquérir des valeurs mobilières représentatives de droits de créances sur la société ainsi que des titres de créances assimilés.

Elle prévoit l'annulation, à hauteur du solde non encore utilisé, de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 18 avril 2002 au conseil d'émettre des obligations et l'octroi d'une nouvelle autorisation, valable pour une période de 26 mois, permettant au conseil d'émettre des obligations éventuellement assorties de bons de souscription d'obligations à hauteur d'un montant nominal maximal de 10 milliards d'euros ou de la contre-valeur de cette somme.

Ce montant vise notamment à permettre à la société de pouvoir faire face aux besoins courants de financement, subordonné ou non, ou d'émissions structurées satisfaisant à des besoins spécifiques des investisseurs.

Non utilisée en 2003, cette autorisation a permis en 2004 au conseil d'émettre de nouvelles obligations à 6,375 % arrivant à échéance en 2014, pour un montant de 462 millions d'euros, remises en grande partie en échange d'obligations anciennes 7 % arrivant à échéance en 2006 et de rallonger ainsi la maturité de la dette dans des conditions financières satisfaisantes.

IV – Autorisation de rachat d'actions (septième résolution)

La septième résolution est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée au conseil d'administration par votre assemblée du 17 avril 2003. Il est rappelé qu'Alcatel n'a procédé à aucune opération d'achat ou de vente de ses actions propres au cours de l'exercice 2003.

Cette résolution prévoit que la société pourrait acquérir ses actions dans la limite légale de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats et que le nombre maximum d'actions détenues après ces achats ne pourrait excéder 10 % du montant de ce capital. Cette autorisation serait valable pour une période de dix-huit mois, expirant, en tout état de cause, à la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il est proposé de fixer le prix maximal d'achat et le prix minimal de vente respectivement à 40 euros et 2 euros.

Les objectifs du programme de rachat sont détaillés dans la note d'opération relative à ce programme de rachat et qui sera visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ces achats pourraient permettre d'optimiser la rentabilité des fonds propres de la société et de développer des opérations relatives en termes de bénéfice par action ou en vue de disposer des actions nécessaires aux opérations de croissance externe du Groupe.

Résolutions relevant de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire

V – Annulation des actions acquises dans le cadre de rachat d'actions par la société (huitième résolution)

Il s'agit, par cette résolution, de proposer au vote des actionnaires, de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'annuler, s'il le juge opportun, les actions de la société détenues par elle dans le cadre des plans de rachat d'actions sans que les réductions de capital correspondantes puissent excéder, sur une période de vingt-quatre mois, 10 % du capital social.

Il n'a pas été fait usage de cette faculté au cours de l'exercice écoulé.

VI – Autorisations d'émissions (neuvième, dixième et onzième résolutions)

Afin que votre conseil d'administration puisse saisir les opportunités se présentant sur les marchés français ou étrangers pour accroître ses moyens financiers nécessaires au développement du Groupe et disposer, pour ce faire, de la faculté d'émettre, à tout moment, des valeurs mobilières de différents types, vos assemblées générales des 18 avril 2002 et 17 avril 2003 ont octroyé des délégations globales qui arriveront à expi-

ration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Ces délégations permettent à votre conseil d'agir au mieux des intérêts de votre société.

Ces délégations concernent soit des émissions, avec ou sans droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quote-part du capital social, soit des augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, que ce soit par élévation du nominal des actions ou par attribution d'actions gratuites.

Il vous est proposé de renouveler ces délégations globales et d'annuler, en conséquence, les délégations existantes à hauteur du solde non encore utilisé.

La délégation relative aux émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription n'a pas fait l'objet d'une utilisation depuis son octroi par l'assemblée réunie en avril 2002 (9^e résolution).

La délégation relative aux émissions d'actions, de bons ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, et ayant fait l'objet d'une nouvelle autorisation lors de l'assemblée générale du 17 avril 2003 (12^e résolution), a été utilisée dans le cadre d'une opération financière et d'opérations d'acquisition de deux sociétés à l'étranger.

Alcatel a, en effet, procédé en juin 2003 à l'émission d'un emprunt représenté par des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, pour un montant nominal de 1 022,5 millions d'euros pouvant représenter à terme 63,2 millions d'actions Alcatel, soit 4,9 % du capital social de la société au 31 décembre 2003.

Les acquisitions des sociétés iMagicTV Inc. au Canada et TiMetra aux États-Unis, ont donné lieu à l'émission d'obligations remboursables en actions Alcatel par une filiale du groupe, la société Coralec, pour un montant nominal global de 172,9 millions d'euros, pouvant représenter à terme 21,7 millions d'actions Alcatel, soit 1,7 % du capital social de la société au 31 décembre 2003. A cette date, 2,6 millions d'obligations étaient encore en circulation.

Ces opérations ont fait l'objet de notes d'opérations visées par la COB expliquant les objectifs de la société et leurs conditions de réalisation. Ces notes sont disponibles au siège social et sur le site internet d'Alcatel.

En conséquence, le montant global des émissions de titres de créances donnant droit ou attachés à un titre de capital s'élève à 1 195,4 millions d'euros, représentant 20 % du montant total autorisé par l'assemblée et pourra donner lieu, à terme, à l'émission d'actions de la société à hauteur d'un montant nominal global de 169,8 millions d'euros, représentant 23 % du montant total autorisé par l'assemblée et 6,6 % du capital social.

Le renouvellement de ces délégations globales aurait pour effet d'annuler les autorisations en vigueur à hauteur du solde non encore utilisé.

Le montant nominal maximal des émissions d'actions qui pourraient être ainsi décidées par le conseil en cas de renouvellement de ces délégations, s'élèverait à 750 millions d'euros et celui des émissions de titres de créances à 6 milliards d'euros, étant ici précisé que cette limite ne s'appliquera pas aux augmentations de capital par incorporation de réserves ou autres.

Ces nouvelles délégations auraient une durée de validité de vingt-six mois.

Le conseil attire l'attention des actionnaires sur le fait que le droit préférentiel de souscription, maintenu dans la 9^e résolution, ne porte que sur les valeurs mobilières ou titres émis en vertu de cette délégation, mais non sur les actions auxquelles ces valeurs mobilières ouvrent droit à terme, cette délégation emportant de plein droit renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à ces actions.

Le renouvellement de ces autorisations paraît essentiel pour permettre la réalisation d'opérations de croissance externe dont la rapidité d'exécution est souvent une condition de leur réussite, parmi toutes conditions examinées à chaque fois par le conseil dans l'intérêt du Groupe et de ses actionnaires.

Les principales caractéristiques de ces valeurs mobilières ainsi que les conditions dans lesquelles elles pourraient, le cas échéant, donner droit à une quote-part du capital de la société, ne seront donc déterminées qu'à la date de la décision d'émission et, conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, un rapport complémentaire sera établi le moment venu décrivant les conditions définitives des opérations envisagées.

Ce rapport sera mis à la disposition des actionnaires dans les quinze jours suivant la décision d'émission du conseil d'administration et porté à la connaissance de l'assemblée générale des actionnaires lors de la plus prochaine réunion suivant la date à laquelle le conseil d'administration ou le Président, agissant sur délégation, aura décidé d'une émission.

En vertu des délégations qui lui seraient consenties par l'une et l'autre de ces deux résolutions, le conseil arrêterait donc — au moment de la décision de l'émission primaire, en fonction notamment de la situation du marché à cette époque et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur — l'ensemble des conditions exactes des émissions ainsi autorisées, ainsi que celles des conversions, échanges, remboursements ou des exercices de bons.

Par le vote de la 11^e résolution, vous limiterez le montant nominal des émissions, avec ou sans droit préférentiel de souscription, décidées par le conseil d'administration en vertu de ces nouvelles délégations, à 750 millions d'euros s'agissant d'émissions, immédiates et/ou à terme, d'actions et à 0 milliards d'euros s'agissant d'émissions de titres de créances.

VII – Actionnariat des salariés (12^e résolution)

L'assemblée du 18 avril 2002 avait autorisé le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe dans la limite du montant nominal maximal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées à 3 % du capital social de la société existant au moment de chaque émission.

La 12^e résolution vise à renouveler au conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois, la délégation de pouvoirs qui lui avait été donnée par l'assemblée générale du 18 avril 2002 arrivant à expiration.

Cette délégation n'a pas été utilisée depuis son octroi.

Considérant que l'incitation des salariés au développement de l'entreprise est un facteur essentiel de la prospérité du groupe, il est proposé de fixer la limite du montant nominal maximal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées à 3 % du capital social de la société existant au moment de chaque émission.

Cette résolution est destinée à permettre l'émission d'actions nouvelles, et le cas échéant l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital en faveur des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, y compris en cas d'utilisation des autorisations d'augmentation de capital (9^e et 10^e résolutions), dans le cadre des dispositions du code de commerce et, notamment de ses articles L. 225-138 et L. 225-129-VII et d'autre part, les articles L. 443-1 et suivants du code du travail.

Elle comporterait renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires.

Le prix de souscription des actions à verser par les bénéficiaires ne pourrait ni être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés sur le Premier marché d'Euronext Paris SA lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions y correspondant, ni supérieur à cette moyenne.

RÉSOLUTIONS

Du ressort de l'assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2003

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, faisant apparaître une perte de 3 255 425 911,04 euros.

Elle approuve spécialement le montant des charges non déductibles (article 39-4 du code général des impôts) mentionné dans les comptes présentés par le conseil d'administration.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, approuve ces comptes consolidés tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés par le conseil d'administration.

TROISIÈME RÉOLUTION

Résultat de l'exercice – Affectation

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2003 telle qu'elle lui est proposée par le conseil d'administration et décide d'imputer la perte de l'exercice, soit 3 255 425 911,04 euros, augmentée des pertes antérieures reportées à nouveau, soit 11 066 369 514,06 euros, soit la somme totale de 14 321 795 425,10 euros, ainsi qu'il suit :

- Imputation à hauteur de 165 120 200,99 euros sur le poste « Autres réserves » qui sera réduit à zéro,

- Imputation à hauteur de 14 156 675 224,11 euros sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » qui sera ainsi ramené de 21 719 088 009,09 euros à 7 562 412 784,98 euros.

Le poste « Report à nouveau » sera ainsi ramené de 11 066 369 514,06 euros à 0.

En conséquence, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2003.

L'assemblée générale rappelle les distributions de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois exercices antérieurs :

Exercice	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende net par action	Avoir fiscal par action	Revenu global par action
2002	–	–	–	–	–	–
2001	Actions O	25 515 000	2 551 500,00 €	0,10 €	0,05 €	0,15 €
2001	Actions A	1 215 254 797	194 440 767,52 €	0,16 €	0,08 €	0,24 €
2000	Actions O	16 500 000	1 650 000,00 € 10 823 290,50 F*	0,10 € 0,65 F*	0,05 € 0,32 F*	0,15 € 0,98 F*
2000	Actions A	1 212 210 685	581 861 128,80 € 3 816 758 804,64 F*	0,48 € 3,15 F*	0,24 € 1,57 F*	0,72 € 4,72 F*

* Montants indicatifs arrondis par conversion en francs des sommes libellées en euros.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation des conventions réglementées

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, déclare approuver les conventions conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de M. Jozef Cornu en qualité d'administrateur

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale renouvelle le mandat de M. Jozef Cornu en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans, expirant en toute état de cause à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

SIXIÈME RÉOLUTION

Autorisation au conseil d'émettre des titres de créances et, notamment, des obligations

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- annule l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 18 avril 2002 dans sa 6^e résolution à hauteur du solde non utilisé à la date de la présente assemblée;
- autorise le conseil d'administration, avec faculté de délégation :
 - à émettre, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, sur le marché français ou sur le marché international, en euros ou en toute autre devise, pour un mon-

tant nominal maximal de 10 milliards d'euros ou de la contre-valeur de cette somme, tout titre représentatif de droits de créances sur la société (notamment des obligations simples, ou assorties de warrants ou de droits de souscrire ou d'acquies des valeurs mobilières représentatives de droits de créances sur la société ainsi que des titres de créances assimilés, tels que des titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée), avec ou sans garantie, hypothécaire ou autre, dans des proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables,

- à assortir ces titres de créances de bons d'acquisition d'actions faisant partie du portefeuille de la société ou de toute autre société avec laquelle les accords nécessaires auront été passés ;

- fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de cette délégation ;
- donne, en conséquence, tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de :
 - réaliser cette émission, en une ou plusieurs fois, aux époques et dans les proportions qu'il jugera convenables, fixer les conditions et modalités de l'émission ou de chacune de ses fractions, et, notamment le prix d'émission, les conditions de libération à la souscription, le mode d'amortissement des obligations, fixer les caractéristiques des titres à émettre, et, notamment le taux d'intérêt, fixe, variable, révisable ou indexé, l'époque du paiement des intérêts et la date du ou des remboursements du capital, avec ou sans prime, les clauses de subordination, s'il y a lieu, qui pourraient affecter, soit le droit au remboursement, soit le droit à intérêt dont le paiement pourra être reporté en cas d'absence de distribution de bénéfice par la société, soit les deux simultanément, fixer les caractéristiques des titres et des droits qui pourraient y être attachés, qu'ils soient détachables ou non. Pour les émissions en

devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée. Il est précisé que le montant de la prime de remboursement, s'il en est prévu une, fixe ou variable, s'ajoutera au montant maximal total des obligations qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,

– consentir toutes délégations, prendre toutes mesures et remplir toutes formalités nécessitées par cette ou ces émissions.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers relative au rachat par la société de ses propres actions, autorise le conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du code de commerce, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la société, dans les conditions suivantes :

- prix maximal d'achat par action 40 €
- prix minimal de vente par action 2 €

Le nombre total d'actions que la société peut acquérir ne peut excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital à la date de ces rachats et le nombre maximal d'actions détenues après rachats ne peut excéder 10 % de ce capital.

En application de l'article 179-1 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, le nombre théorique maximal d'actions susceptibles d'être acquises est, en fonction du nombre d'actions existant au 31 décembre 2003, de 128 441 022 actions, à un prix d'un montant théorique maximal de 5 137 640 896 euros, sans tenir compte des actions déjà détenues.

En cas d'opérations sur le capital de la société et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de ces titres après l'opération.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'interventions sur ses actions propres pour :

- procéder à la régularisation du cours de son action ;
- céder ses actions aux salariés et dirigeants de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la

loi (options d'achats d'actions, participation des salariés, cessions d'actions réservées aux salariés) ;

- remettre ses actions en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe, initiée par la société, par voie d'offre publique ou autrement ;
- assurer la gestion économique et financière de son capital et plus généralement une gestion active de ses fonds propres au regard de ses besoins de financement, ou optimiser son résultat par action, ce qui peut aboutir, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution ci-après, à l'annulation des actions auto-détenues par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi ;
- les conserver, les échanger, les céder ou les transférer par tous moyens ;
- permettre à la société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé, ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation.

Les actions pourront à tout moment, dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout produit dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut être de la totalité des actions acquises en application du ou des programmes de rachat successivement mis en œuvre par la société en vertu de la présente autorisation ou de celles qui l'ont précédée. En cas de rachat en vue de l'octroi d'options d'achat d'actions en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce et, par dérogation à celles fixées ci-dessus, les règles relatives aux prix seront celles définies par les dispositions applicables aux options d'achat d'actions.

La présente autorisation est donnée pour une période maximale de 18 mois, expirant, en tout état de cause, à la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Elle annule et remplace à compter du jour de la présente assemblée celle précédemment accordée au conseil d'administration par la 10^e résolution de l'assemblée générale mixte du 17 avril 2003.

En vue d'assurer l'exécution de cette autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

HUITIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la société

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209, alinéa 4, du code de commerce, pour une durée maximale de 18 mois à compter de la présente assemblée mais expirant en tout état de cause à la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, à :

- annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, les actions de la société qu'elle détient par suite de la mise en œuvre des plans de rachats décidés par la société, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital par période de vingt-quatre mois, et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris, à concurrence de 10 % du capital annulé, sur la réserve légale.
- constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires,
- déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1/ annule purement et simplement, mais sans effet rétroactif et à hauteur seulement du solde non utilisé à la date de la présente assemblée, l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée du 18 avril 2002 dans sa 9^e résolution ;
- 2/ délègue au conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales, et notamment à celles du troisième alinéa de l'article L. 225-129 III du code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :
 - a) par émission, en euros ou en toute autre devise ou en toute unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, et/ou de bons, et/ou de valeurs mobilières ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions de la société, à l'exclusion toutefois d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ou de certificats d'investissement.

b) par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation est légalement et statutairement possible, avec attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes.

- 3/ fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;
- 4/ décide de fixer comme suit le montant maximal des émissions qui pourraient être décidées par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation de pouvoirs :
 - en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au "2/a)" ci-dessus :
 - a) le montant nominal maximal des actions qui pourront être émises, directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser 750 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi,
 - b) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra dépasser le plafond de 6 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ;
 - c) en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, le montant nominal maximal d'augmentation de capital qui pourra être ainsi réalisé, ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées, étant précisé que le montant de ces augmentations de capital s'ajoutera au montant du plafond fixé au "4/a)" ci-dessus ;
- 5/ en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs, dans le cadre des émissions visées au "2/a)" ci-dessus :
 - décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;
 - confère au conseil d'administration la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
 - décide que, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,
 - offrir au public, sur le marché français et/ou international, tout ou partie des titres émis non souscrits ;
 - décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société pourra faire l'objet, soit d'une offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit d'une attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes;

- décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action, selon le cas, au Premier marché d'Euronext Paris SA pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des actions et/ou des titres y donnant droit. Cette moyenne sera corrigée, le cas échéant, en cas de différence entre les dates de jouissance. En cas d'émission de bons de souscription d'actions de la société, la somme reçue par la société, lors de la souscription des bons, sera prise en compte dans ce calcul ;
- prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des titres émis renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les titres émis donneront droit ;

6/ décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les conditions fixées par la loi et notamment pour :

- arrêter les conditions de la ou des augmentation(s) de capital et/ou de la ou des émission(s) ;
- pour toute émission visée au "2/a)" ci-dessus :
 - déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission,
 - déterminer les dates et modalités d'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis,
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s),
 - fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois,
 - fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, des droits des titulaires des valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la société,

- à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- pour toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres :
 - fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital,
 - fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté,
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet,
 - décider, le cas échéant et par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-149 du code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

DIXIÈME RÉOLUTION

Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1/ annule purement et simplement, mais sans effet rétroactif et à hauteur seulement du solde non utilisé à la date de la présente assemblée, l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée du 17 avril 2003 dans sa 12^e résolution ;
- 2/ délègue au conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et notamment à celles du troisième alinéa de l'article L. 225-129 III du code de commerce et des articles L. 225-148, L. 225-150 et L. 228-93 du même code, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission avec appel public à l'épargne, en euros ou en toute autre devise ou en toute unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions, de bons, et/ou de valeurs mobilières ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions de la société, à l'exclusion toutefois d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ou de certificats d'investissement, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du code de commerce ;
 - et/ou des titres ci-dessus indiqués, à la suite de l'émission par l'une des sociétés dont Alcatel détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et avec l'accord de cette dernière :
 - soit d'obligations avec bons de souscription d'actions d'Alcatel,
 - soit de toutes autres valeurs mobilières donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital d'Alcatel, étant précisé que ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions avec bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur ;
- 3/ délègue en outre au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires afin d'autoriser ou de décider l'émission par la société ou l'une de ses filiales de toutes valeurs mobilières composées donnant droit à terme par souscription, échange, remboursement, conversion ou tout autre mode, à du capital de la société, à l'exclusion toutefois d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ou de certificats d'investissement, en vue de réaliser une opération de croissance externe, et en particulier, l'acquisition de toute société par paiement à terme proche ou différé en actions de la société ;
- 4/ fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de la présente délégation ;
- 5/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis en vertu de la présente délégation, ces titres pouvant être émis par la société elle-même ou par une filiale dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, en laissant toutefois au conseil d'administration la faculté, s'il le juge opportun, de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, étant entendu que le conseil aura toute faculté pour définir les caractéristiques de ce droit de priorité et notamment décider de limiter le nombre de titres auxquels il donnera droit pour chaque ordre de souscription émis ;
- 6/ décide de fixer comme suit le montant maximal des émissions qui pourraient être décidées par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation :
 - le montant nominal maximal des actions qui pourront être émises, directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser, 750 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;
 - le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra dépasser le plafond de 6 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ;
- 7/ prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les titres émis donneront droit ;
- 8/ décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises ou à émettre, dans le cadre de la présente délégation, sera au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action au Premier marché d'Euronext Paris SA pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des actions et/ou titres qui y donnent droit. Cette moyenne sera corrigée, le cas échéant, en cas de différence entre les dates de jouissance. En cas d'émission de bons de souscription d'actions de la société, la somme reçue par la société, lors de la souscription des bons, sera prise en compte dans ce calcul ;
- 9/ décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation et notamment pour :
 - déterminer les conditions de la ou des émissions, en accord s'il y a lieu avec les conseils d'administration des sociétés visées ;
 - déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;
 - déterminer les dates et modalités d'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non ;
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émissions ;

- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
- prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximal de trois mois ;
- décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence totalement ou partiellement, ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le conseil d'administration pourra utiliser, les facultés ci-dessus dans l'ordre qu'il jugera bon ou l'une d'entre elles seulement ;
- plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange :
 - arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
 - fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser,
 - déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou offre publique d'achat à titre particulier ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- de manière générale, passer toutes conventions notamment pour assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

ONZIÈME RÉOLUTION

Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 9^e et 10^e résolutions

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu de la délégation de pouvoirs au conseil d'administration résultant des 9^e et 10^e résolutions de l'assemblée réunie ce jour :

- 1) le montant nominal maximal des émissions d'actions qui pourront ainsi être réalisées, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser 750 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions à réaliser éventuellement pour préserver conformément à la loi les droits des titulaires de ces titres, étant précisé que cette limite ne s'appliquera pas aux augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
- 2) le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra dépasser le plafond de 6 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1/ annule purement et simplement, mais sans effet rétroactif et à hauteur seulement du solde non utilisé à la date de la présente assemblée, l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée du 18 avril 2002 dans sa 12^e résolution ;
- 2/ autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138 et L. 225-129, VII du code de commerce et de l'article L. 443-5 du code du travail, à procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Cette décision entraîne renonciation expresse, par les actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires ;
- 3/ décide que les bénéficiaires des augmentations de capital, présentement autorisées, seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise d'Alcatel ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le conseil d'administration ;
- 4/ fixe à 2 ans, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de la présente délégation ;

- 5/ décide de fixer à 3 % du capital de la société au moment de chaque émission le nombre maximum d'actions de la société qui pourront être émises, en une ou plusieurs fois, en vertu des articles L. 225-138 et L. 225-129, VII du code de commerce et de l'article L. 443-5 du code du travail, au profit des bénéficiaires désignés sous le paragraphe 3) de la présente résolution;
- 6/ décide que le prix de souscription des actions à verser par les bénéficiaires visés ci-dessus, en application de la présente délégation, ne pourra ni être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours de l'action cotés sur le Premier marché d'Euronext Paris SA lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions y correspondant, ni supérieur à cette moyenne, laquelle sera, le cas échéant, corrigée en cas de différence entre les dates de jouissance ;
- 7/ autorise le conseil d'administration à émettre, en vertu de la présente autorisation, tout titre donnant accès au capital de la société qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur ;
- 8/ décide que, dans le cas où, en vertu des délégations à lui données par la présente assemblée dans ses neuvième et dixième résolutions, le conseil d'administration déciderait une augmentation de capital à souscrire immédiatement en numéraire, il sera tenu de se prononcer sur l'opportunité de réaliser une augmentation de capital en application de l'article L. 443-5 du code du travail, et autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, à procéder, à de telles augmentations de capital réservées aux bénéficiaires visés au 3/ ci-dessus, dans la limite maximale de 3 % de l'augmentation de capital qu'il a décidée en vertu des délégations à lui conférées par les neuvième et dixième résolutions précitées ;
- 9/ décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet, notamment, de :
- fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution,
 - arrêter les conditions de l'émission,
 - décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission, notamment, décider si les actions seront souscrites directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou par le biais d'une autre entité conformément à la législation en vigueur,
 - décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant,
 - fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres,
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
 - constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie,
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - d'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée et pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

COMMUNICATION FINANCIÈRE ET RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

COMMUNICATION FINANCIÈRE

La Direction de la Communication Financière et des relations avec les actionnaires se tient à la disposition des investisseurs souhaitant s'informer sur le Groupe. Alcatel édite des publications, dont la Lettre aux Actionnaires, qui sont disponibles sur simple demande auprès de :

ALCATEL

SERVICE DES RELATIONS ACTIONNAIRES

54, rue La Boétie – 75382 Paris Cedex 08

Téléphone : 01 40 76 10 10

N° vert : 0 800 354 354

Ce service peut être également joint à l'adresse de messagerie suivante : finance@alcatel.com.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION : CLAIRE PEDINI

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2004

30 avril 2004 : Résultats du premier trimestre 2004

4 juin 2004 : Assemblée générale

29 juillet 2004 : Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2004

28 octobre 2004 : Résultats du troisième trimestre 2004

L'ensemble des informations financières : communiqué des résultats, rapports annuels et trimestriels, ainsi que les présentations faites à la communauté financière sont consultables sur le site d'Alcatel, rubrique Actionnaires/Investisseurs : www.alcatel.com ou www.alcatel.fr.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATIONS

MANDATS

Les comptes sociaux et consolidés d'Alcatel font l'objet de rapports établis par les commissaires aux comptes titulaires de la société :

	Nomination*	Renouvellement*	Échéance
TITULAIRES			
Deloitte Touche Tohmatsu, représenté par M. Alain Pons 185, avenue Charles de Gaulle 92203 Neuilly-sur-Seine Cedex	18/06/1998	16/05/2000	2006
Barbier Frinault et Autres (Ernst & Young), représenté par M. Christian Chiarasini 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	23/06/1994	16/05/2000	2006
SUPPLÉANTS			
M. Olivier Azières, 185, avenue Charles de Gaulle 92203 Neuilly-sur-Seine Cedex	18/06/1998	16/05/2000	2006
M. Philippe Peuch-Lestrade, 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	23/06/1994	16/05/2000	2006

* Date de l'assemblée générale des actionnaires.

HONORAIRES PERÇUS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX (EXERCICE 2003)

	2003				2002			
	Deloitte (Réseau Deloitte Touche Tohmatsu)		Barbier Frinault & Autres (Réseau Ernst & Young)		Deloitte (Réseau Deloitte Touche Tohmatsu)		Barbier Frinault & Autres (Réseau Ernst & Young)	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
1- Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5,288	79,1 %	3,959	50,1 %	7,610	86,4 %	2,605	57,4 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	890	13,3 %	2,819	35,7 %	376	4,3 %	1,841	40,6 %
Sous-total	6,178	92,4 %	6,777	85,8 %	7,986	90,7 %	1,446	98,0 %
2- Autres prestations								
Fiscal	366	5,5 %	1,040	13,2 %	–	0,0 %	40	0,9 %
Technologies de l'information					636	7,2 %		
Autres	143	2,1 %	79	1,0 %	187	2,1 %	50	1,1 %
Sous-total	509	7,6 %	1,119	14,2 %	823	9,3 %	90	2,0 %
TOTAL	6,688	100,0 %	7,896	100,0 %	8,809	100,0 %	4,536	100,0 %

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

“À ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société et du Groupe ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.”

SERGE TCHURUK

Président et Directeur Général

Le document de référence contient tous les éléments du rapport de gestion prévus par les dispositions légales.

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Alcatel et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du conseil d'administration d'Alcatel. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001 arrêtés par le conseil d'administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Dans les rapports sur les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sans remettre en cause nos conclusions, nous avons formulé une observation relative au changement de méthode résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2002, du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs.

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 applicables pour la première fois à cet exercice, nous avons mentionné dans notre rapport général et notre rapport sur les comptes consolidés la justification suivante de nos appréciations :

■ Au titre des comptes annuels au 31 décembre 2003 :

La Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment les titres de participation présentés à l'actif du bilan de votre société pour 9 738 millions d'euros tels que décrits en note 7 de l'annexe.

Votre société dispose d'outils de planification pour élaborer des plans financiers pluriannuels, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultats prévisionnels notam-

ment sont utilisées pour s'assurer, le cas échéant, de la juste valeur des actifs immobilisés.

Nous avons, vérifié le caractère approprié de la méthodologie précisée en note 1b et 4 de l'annexe, examiné les données et hypothèses utilisées pour sa mise en œuvre.

■ Au titre des comptes consolidés au 31 décembre 2003 :

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition, les immobilisations corporelles et les provisions pour risques et charges.

Votre société présente à l'actif de son bilan des impôts différés actifs de 2011 millions d'euros, des écarts d'acquisition de 3839 millions d'euros et des immobilisations corporelles de 1500 millions d'euros, tels que décrits en notes 7,9,11,1 f) et 1 k) de l'annexe.

Votre société dispose d'outils de planification pour élaborer des plans financiers pluriannuels, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultats taxables prévisionnels notamment sont utilisées pour s'assurer, le cas échéant, de la juste valeur des actifs immobilisés et de la valeur recouvrable des impôts différés actifs.

Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie précisée en notes 1 f) et 1 k) de l'annexe et examiné les données et hypothèses utilisées pour sa mise en œuvre.

Votre société présente au passif de son bilan des autres provisions pour risques et charges à hauteur de 3049 millions d'euros. Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction, et revu la documentation préparée dans ce cadre.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit sur les comptes annuels et consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans nos rapports sur les comptes annuels et consolidés.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2004
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Alain Pons

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Christian Chiarasini

TABLEAU DE CONCORDANCE

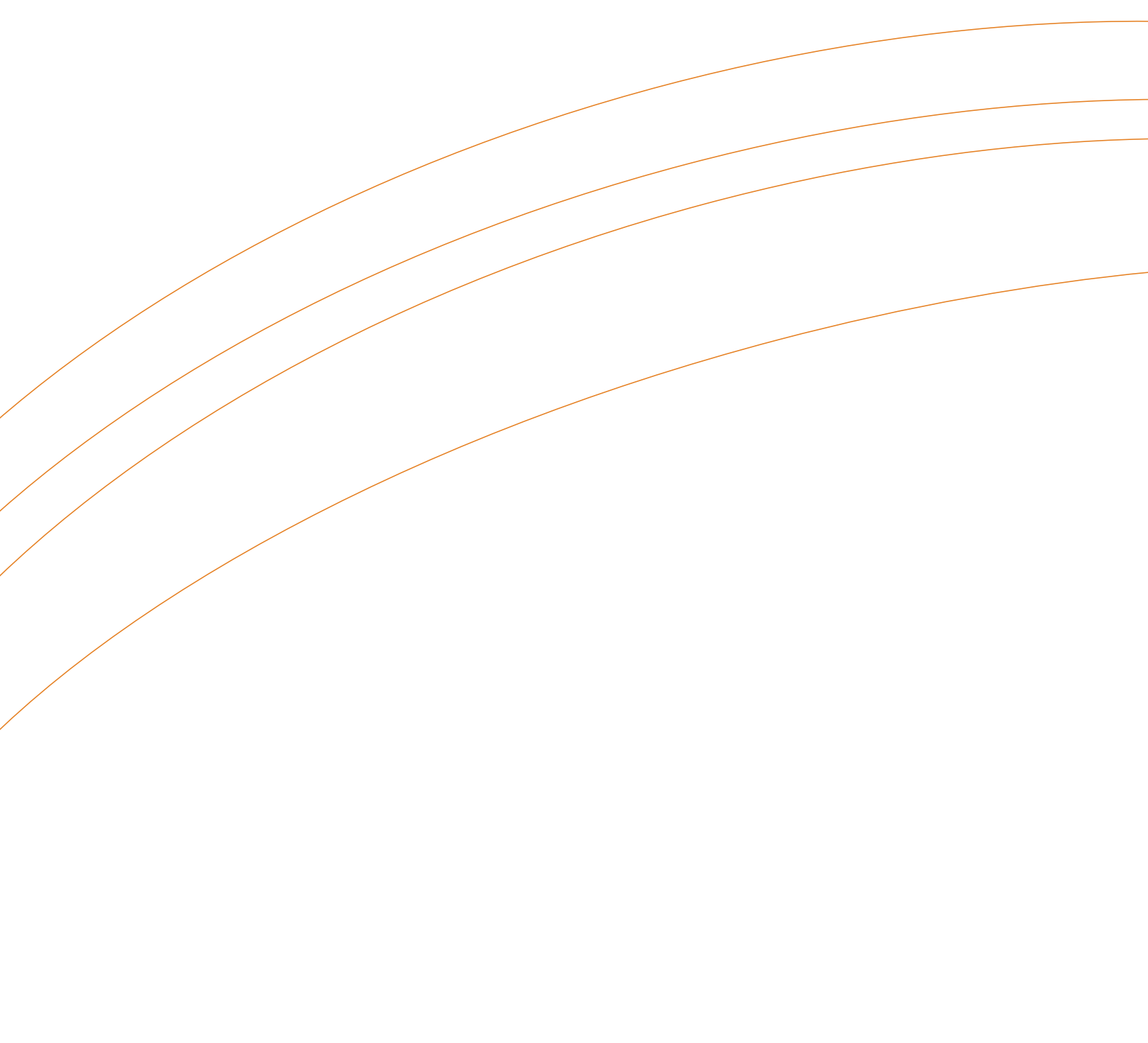
Afin de faciliter la lecture du présent document déposé auprès de l'autorité des marchés financiers, la table de concordance ci-dessous, permet d'identifier les principales informations requises par cette même autorité dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Notes	Document de référence
Chapitre 1 : Attestations des Responsables		
Attestation des responsables du document de référence		158 à 159
Attestations des contrôleurs légaux des comptes		80, 106, 107, 133
Politique d'information		156
Chapitre 2 : Renseignements de caractère général		
2.1 Emetteur		
Réglementation applicable		109 à 112
2.2 Capital		
Particularités		111
Capital autorisé non émis		120
Capital potentiel		115 à 120
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans		113
2.3 Marché des titres		
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois		122 à 123
Dividendes		115, 121
Chapitre 3 : Capital et Droits de Vote		
Répartition actuelle du capital et des droits de votes		114
Evolution de l'actionariat		114
Pacte d'actionnaires (non applicable)		
Chapitre 4 : Activité du Groupe		
Organisation du Groupe		12 à 19, 23
	35	76
	22	102 et 103
Chiffres clés du groupe		6 à 7
Informations sectorielles		6, 12 à 19
		40 à 42
Marchés et Positionnement concurrentiel de l'émetteur		12 à 19, 24
Politique d'investissements		4, 5, 7
Indicateurs de performance (non applicable)		
Chapitre 5 : Analyse des Risques du Groupe		
Facteurs de risques		
– Risques de marché	26	67 à 69
– Risques particuliers liés à l'activité		23 à 24
– Risques juridiques	20	101
		134
– Risques industriels et liés à l'environnement		134
Assurances et couverture des risques		135
Chapitre 6 : Patrimoine, Situation Financière et Résultats		
Comptes consolidés et annexe		29 à 79
Engagements hors-bilan	30	70 à 73
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux		158
Information financière pro forma	2	38 à 39
Ratios prudentiels réglementaires (non applicable)		
Comptes sociaux et annexe		82 à 105
Comptes semestriels consolidés (non applicable)		
Chapitre 7 : Gouvernement d'Entreprise		
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance		
		8 à 9
		136 à 139
		144 à 145
Composition et fonctionnement des comités		8, 138 à 139
Dirigeants mandataires sociaux		144 à 145
Dix premiers salariés non mandataires sociaux		140
Conventions réglementées		142
Chapitre 8 : Évolution Récente et Perspectives		
Évolution récente		
		24 à 25
Perspectives		
		4 à 5, 24

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 01 avril 2004, conformément au règlement n° 98-01 sous le numéro [].

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



SERVICE DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

54, rue La Boétie – 75008 Paris

Tél. : N° vert 0 800 354 354 – Fax : +33 (0) 1 40 76 14 05

www.alcatel.com